

Mouvement Populaire de la Révolution
REPUBLIQUE DU ZAIRE
Departement de l'Agriculture
et du Développement Rural

Service d'Etudes et Planification



REGION DU BAS-ZAIRE
ETUDE REGIONALE
POUR LA PLANIFICATION
AGRICOLE

Division de Stratégie
 et de Planification Agricole
 Bureau de Planification Agricole
 PROJET 660-070/USAID/PRAGMA CORP.

REPUBLIQUE DU ZAIRE
Mouvement Populaire de la Révolution

DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
SERVICE D'ETUDES ET PLANIFICATION
DIVISION DE STRATEGIE ET DE PLANIFICATION AGRICOLE

REGION DU BAS-ZAIRE
ETUDE REGIONALE POUR LA PLANIFICATION AGRICOLE

Mars 1985.

Bureau de Planification Agricole.
Projet 660 - 070/USAID/PRAGMA. C.4.

AVANT - PROPOS

La présente monographie qui est le fruit de plusieurs mois de travail entre dans le cadre de l'effort que mène le Service d'Etudes et Planification du Département de l'Agriculture et du Développement Rural pour mettre à la disposition des planificateurs un ensemble de données variées. Celles-ci pourront ainsi être utilisées dans la formulation d'une stratégie appropriée visant à assurer un développement harmonieux du secteur agricole.

Tenant compte de la politique nationale de décentralisation, des études sont menées au niveau de chaque région, en considérant la zone comme unité de base. Ces études bénéficient de l'encadrement technique de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) représentée par Dr Chan P. Nguyen. La présente monographie a en outre, bénéficié d'une assistance du Service Présidentiel des Etudes.

C'est aux mois de juin et de juillet qu'une délégation forte de cinq personnes est descendue dans le Bas-Zaïre. Durant 3 semaines, l'équipe a sillonné les 9 zones rurales que compte la Région, menant des enquêtes, interviewant les gens et recueillant les données disponibles.

L'Equipe tient à remercier ici de façon très sincère les autorités régionales du Bas-Zaïre à tous les échelons, les responsables des services et entreprises privés et publics pour leur franche collaboration sans laquelle il aurait été difficile d'accomplir ce travail. Nous sommes aussi reconnaissants envers toute personne qui de près ou de loin a contribué de l'une ou l'autre façon à la réalisation de cette étude.

Nous nous permettons de remercier tout particulièrement :

- le Commissaire d'Etat à l'Agriculture et au Développement Rural.
- le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Développement Rural,
- le Directeur de l'Agence pour le Développement International des Etats-Unis d'Amérique (USAID), Kinshasa.
- le Commissaire de Région, Président Régional du M.P.R.,
- Mr. Peters, Chef de la Division de l'Agriculture et Développement Rural de l'USAID

- Dr. Bewa, Secrétaire Général à l'Agriculture et au Développement Rural,
- Dr. Jacques Defay, Président de la Société PRAGMA,
- Citoyen Mubenga, Directeur du Service d'Etudes et Planification du Département de l'Agriculture et du Développement Rural,
- les Commissaires Sous-Régionaux,
- les enquêteurs de l'INS Matadi et autres qui n'ont pas ménagé leurs efforts dans la réalisation de nos enquêtes,
- les membres de l'Equipe PRAGMA, Dr. Frazier et Mr. Conde,
- les coopérants techniques Belges, MM. Anneet et De Vuyst mis à la disposition de la Direction du Service d'Etudes et Planification,
- Mr. Noudeu, Conseiller technique de l'Equipe de la Banque Mondiale auprès du Service d'Etudes et Planification.

DIVISION DE STRATEGIE ET PLANIFICATION.

T A B L E D E S M A T I E R E S .

	<u>Page.</u>
. AVANT-PROPOS	-
: TABLE DES MATIERES	-
. INTRODUCTION	
. CHAPITRE I - LE MILIEU	
I.1. LE MILIEU PHYSIQUE	1
I.1.1. La situation géographique	1
I.1.2. Le climat	5
I.1.3. La végétation	10
I.1.4. La géologie	13
I.1.5. Les sols	18
I.1.6. L'hydrogéologie	20
I.1.7. L'orographie	20
I.1.8. L'hydrographie	21
I.2. LES RESSOURCES HUMAINES	
I.2.1. Les données démographiques	22
I.2.2. Les facteurs sociologiques	33
I.2.3. Le régime foncier	36
I.2.4. Les problèmes nutritionnels et les habitudes alimentaires.	37
. CHAPITRE II.- LA SITUATION ACTUELLE DE L'AGRICULTURE DANS LE BAS-ZAIRE.	
II.1. LES GENERALITES	55
II.1.1. La production régionale	55
II.1.2. La production des sous-régions et des zones	58
II.2. LA PRODUCTION AGRICOLE	61
II.2.1. Le secteur traditionnel	61
II.2.2. Les cultures vivrières	65
II.2.2.1. Les cultures principales	65

...../.....

4

	II.2.2.2.	Les cultures secondaires	86
	II.2.3.	Les cultures maraîchères	87
	II.2.4.	Les cultures pérennes ou industrielles paysannes	89
	II.2.5.	Les cultures fruitières	96
	II.3.	LA PRODUCTION ET LA SANTE ANIMALES	97
	II.3.1.	L'élevage des bovins	98
	II.3.2.	L'élevage du petit bétail	102
	II.4.	L'EXPLOITATION FORESTIERE	106
	II.4.1.	La production du bois d'oeuvre dans le Bas-Zaïre	107
	II.4.2.	Le commerce du bois d'oeuvre	110
	II.4.3.	L'exploitation du bois et du charbon de bois	112
	II.5.	LA PECHE	116
CHAPITRE	III -	LES FACTEURS DE PRODUCTION	121
	III.1.	LE CREDIT AGRICOLE	121
	III.2.	LES INTRANTS	127
	III.2.1.	Le petit outillage	127
	III.2.2.	Le matériel végétal et les centres de multiplication des semences	130
	III.2.3.	Les engrais, les insecticides et les produits vétérinaires	137
	III.3.	L'UTILISATION ACTUELLE DE LA MAIN-D'OEUVRE	139
	III.4.	LES SUPERFICIES DISPONIBLES ET LA VALEUR AGRICOLE DES SOLS	144
	III.5.	LES ORGANISMES DE DEVELOPPEMENT	148
	III.5.1.	Les coopératives	148
	III.5.2.	Les projets agricoles du Conseil Exécutif	156
	III.5.2.1.	Les projets d'encadrement technique	156
	III.5.2.2.	Les projets de production animale et végétale	164

5

III.5.2.3.	Les projets de recherche, vulgarisation et formation.	166
III.5.2.4.	Les projets de développement intégré	171
III.5.3.	Les organismes confessionnels	175
III.5.4.	Les projets agricoles des sociétés privées.	177
III.5.5.	L'organisation régionale du Service de l'Agriculture et du Développement Rural.	183
III.6.	LA COMMERCIALISATION	187
III.6.1.	Les structures et l'organisation des marchés.	187
III.6.2.	La politique des prix des produits agricoles.	191
III.6.3.	Le stockage et les pertes des produits agricoles	195
III.6.4.	Les contraintes spécifiques	196
III.6.5.	Quelques mesures pour l'amélioration de la Commercialisation	201
III.7.	LES AGRO-INDUSTRIES	206
III.7.1.	La Compagnie Sucrière de Kwilu-Ngongo	206
III.7.2.	La J.V.L. Kolo-Fuma	208
III.7.3.	La Minoterie de Matadi	209
III.7.4.	La EIBE du Mayombe	211
III.7.5.	La Société Amato-Frères de Matadi	212
III.7.6.	La Société Commerciale et Agricole du Mayombe	213
III.7.7.	La Société d'Agriculture et d'Exploitation du Zaïre.	214
III.7.8.	La Société Agricole du Mayombe	214
III.7.9.	L'Usine Textile de M'sangi	215
III.7.10.	La Compagnie des Produits	216
III.8. -	LA RECHERCHE AGRONOMIQUE	217
III.8.1.	L'INERA	218
III.8.2.	Les projets de Développement Agricole	222
III.8.3.	Les sociétés agricoles privées	223

6

CHAPITRE IV -	LA SITUATION DES AUTRES SECTEURS	
IV.1.	LES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	225
IV.1.1.	Le réseau routier	225
IV.1.2.	Les voies navigables	232
IV.1.3.	Les infrastructures portuaires	234
IV.1.4.	Le réseau aérien	240
IV.1.5.	Le réseau ferroviaire	240
IV.1.6.	Les postes et télécommunications	245
IV.2.	LES INFRASTRUCTURES SOCIO-SANITAIRES	245
IV.2.1.	La situation sanitaire	245
IV.2.2.	L'enseignement	254
IV.3.	L'ENERGIE ET L'EAU	258
IV.3.1.	L'électricité	258
IV.3.2.	Les produits pétroliers	261
IV.3.3.	L'eau	267
IV.4.	LES INDUSTRIES MANUFACTURIERES DIVERSES	269
IV.4.1.	Les brasseries et limonaderies	269
IV.4.2.	Les cimenteries	270
IV.4.3.	L'industrie pétrolière	271
IV.5.	LES PROPOSITIONS	273
IV. 5.1.	Concernant les routes	273
IV.5.2.	Concernant le réseau ferroviaire	273
IV.5.3.	Concernant l'enseignement	274
IV.5.4.	Concernant la santé	274
IV.5.5.	Concernant l'énergie et l'eau	274
. CHAPITRE V.	LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE.	
V.1.	LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE. (1982-1984)	275
V.1.1.	La production vivrière	276
V.1.1.1.	Les projets de développement intégré	276
V.1.1.2.	Les sociétés agro-industrielles	277

V.1.1.3.	Les organismes confessionnels et les coopératives	277
V.1.2.	La production animale	281
V.1.3.	La production agricole destinée à l'exportation et à l'industrie	282
V.2.	LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE POUR LA PERIODE 1985 - 1990	284
V.2.1.	L'estimation des besoins préférables .. en produits vivriers ou besoins alimentaires de base.	284
V.2.1.1.	Les besoins alimentaires de base	285
V.2.1.2.	Les besoins en cultures industriel	296
V.2.2.	Les contraintes du secteur agricole	298
V.2.2.1.	Les problèmes rencontrés	298
V.2.2.2.	Les conditions préalables au développement agricole de la région.	300
V.2.3.	L'identification des régions favorables pour l'intensification du développement agricole.	302
V.2.3.1.	La région de développement agr.1.	303
V.2.3.2.	La région de développement agr.2	305
V.2.3.3.	La région de développement agr.3	306
SYNTHESE ET CONCLUSION		309
- Bibliographie		
- Annexes.		

8

INTRODUCTION

La collecte des données de base et le diagnostic de la situation passée et actuelle de l'agriculture constituent un préalable au processus de la programmation agricole. Aussi, le Service d'Etudes et Planification du Département de l'Agriculture et du Développement Rural a-t-il jugé opportun de mettre sur pied un programme de Planification Agricole appelé à recueillir les données aussi variées que possible pouvant intéresser le planificateur agricole.

C'est dans ce cadre qu'une mission a été dépêchée dans la Région du Bas-Zaïre du 12 juin au 2 juillet 1983. Durant ces 3 semaines la mission s'est attelée à mener des enquêtes et des sondages, à recueillir les informations indispensables à l'élaboration d'un plan agricole, et à vérifier les statistiques obtenues à différents échellons de la Région.

Par souci d'organisation, la mission s'est scindée en 4 groupes : Mawampanga a dû couvrir la sous-région des Cataractes, M'PIA celle de la Lukaya, Ruhimbasa et Kuezi la sous-région du Bas-Fleuve. Makiadi a travaillé essentiellement dans les sous-régions urbaines de Matadi et de Boma. La composition de l'Equipe était donc la suivante :

M'PIA Elengesa (BP), Mawampanga Mwana-Nanga (DSA), Ruhimbasa Lugaba (BP) et Kuezi (DSA) pour le Département de l'Agriculture et du Développement Rural, Makiadi, pour le Service Présidentiel des Etudes. La supervision technique a été assurée par Dr. Chan Nguyen, Conseiller auprès du Service d'Etudes et Planification, et par le Citoyen Mubenga Mukendi, Directeur du Service d'Etudes et Planification.

Deux sortes d'enquêtes ont été réalisées : les enquêtes sur la production et les enquêtes alimentaires.

Les enquêtes sur la production agricole avaient comme but de mettre à la disposition de l'Equipe suffisamment d'informations pour lui permettre d'évaluer la fiabilité des statistiques habituellement fournies par les services de l'Agriculture. Si le choix des collectivités et des ménages à enquêter s'est fait au hasard, celui des cultures a été dicté par l'importance de celles-ci dans l'économie de l'entite envisagée. En général, un

minimum de 50 ménages a été enquêté par zone. Les renseignements demandés concernaient aussi bien la composition du ménage, l'organisation des travaux de champs que le nombre des champs par ménage, les périodes de semis et de récolte, les productions réalisées, la part autoconsommée...

Des tests de rendement ont également été réalisés. Les impératifs financiers ont ramené à 15 par zone le nombre de champs devant faire l'objet de ces tests. Ceux-ci ont permis d'obtenir des renseignements sur les rendements de différentes cultures, leur association et la taille moyenne des champs par ménage. Les membres de l'Equipe ont dû travailler avec des agronomes de collectivité ou de zone. La période d'initiation a été assez courte puisque tous ont fait partie de l'équipe qui a suivi le séminaire de formation organisée par le Département de l'Agriculture il y a quelques années.

A côté de ces enquêtes formelles, il a eu des sondages et des interviews menés par les membres de l'Equipe eux-mêmes. Les échantillons étaient de nouveau choisis au hasard.

Quant aux enquêtes alimentaires, elles étaient organisées à Matadi ainsi que dans les chefs-lieux des sous-régions. Le but poursuivi était l'estimation de la consommation moyenne journalière par tête. Le taux d'extraction était de 1 %, ce qui veut dire qu'un ménage sur cent était enquêté. Les ménages étaient visités deux fois par jour pendant une semaine. C'est la méthode de sondage aléatoire stratifié qui était utilisée.

Si à Matadi, la Mission a eu recours au service des enquêteurs professionnels de l'INS, dans les chefs-lieux des sous-régions, force a été de recruter les enquêteurs sur place. Ce qui a fait perdre énormément du temps à l'Equipe.

Le temps assez court (23 jours) qui a été imparti à l'Equipe ainsi que les fonds mis à sa disposition ne lui ont pas permis de mener des enquêtes sur une très large échelle et de vérifier la fiabilité de toutes les informations obtenues auprès des agronomes. En outre, la période qui a

été retenue pour la mission n'aurait pas coïncidé avec la période de cultures. C'est ainsi qu'il a été difficile de mener des tests de rendement pour la simple et bonne raison qu'il n'y avait presque plus de cultures aux champs.

Les données statistiques contenues dans cette monographie ne valent que ce qu'elles valent et ne peuvent donc être considérées que comme des ordres de grandeur. C'est pour cette raison que les diverses sources sont toujours précisées.

La présente étude comprend cinq chapitres :

Le premier consiste en une description du milieu physique et des ressources humaines. Le second chapitre fait un diagnostic de la situation actuelle du secteur agricole tandis que le troisième qui parle des facteurs de production met l'accent sur tous les facteurs qui peuvent influencer la production agricole. C'est ainsi que dans ce chapitre, il est question aussi bien des facteurs directs tels que le crédit agricole, les intrants agricoles, la main-d'oeuvre et la terre que des acteurs de production comme les organismes de développement, les projets et les agro-Industries. Il est également question de l'organisation des circuits de commercialisation et de la recherche agronomique. Tous ces facteurs ont un impact certain sur la production agricole. Le crédit agricole a été traité en premier lieu puisque c'est lui qui conditionne l'acquisition de tous les autres facteurs. Enfin, les chapitres 4 et 5 traitent respectivement de la situation dans les autres secteurs et des perspectives de développement agricole avant de terminer par une conclusion et une synthèse.

BUREAU DE PLANIFICATION AGRICOLE.

11

CHAPITRE I : LE MILIEU

I.1. LE MILIEU PHYSIQUE

I.1.1. La situation géographique

La région du Bas-Zaïre s'étend entre 4° et 6° latitude sud et 12° et 16° longitude est. Cette région couvre une superficie totale de 54.804 km², soit 2,23 % de la superficie du pays; ceci fait qu'elle soit la plus petite région du Zaïre.

Elle est bordée au nord par la République Populaire du Congo, au sud par l'Angola, à l'est par la Ville de Kinshasa et la région de Bandundu et enfin à l'ouest par l'Océan Atlantique et l'enclave angolaise de Cabinda (voir carte n° I.1)

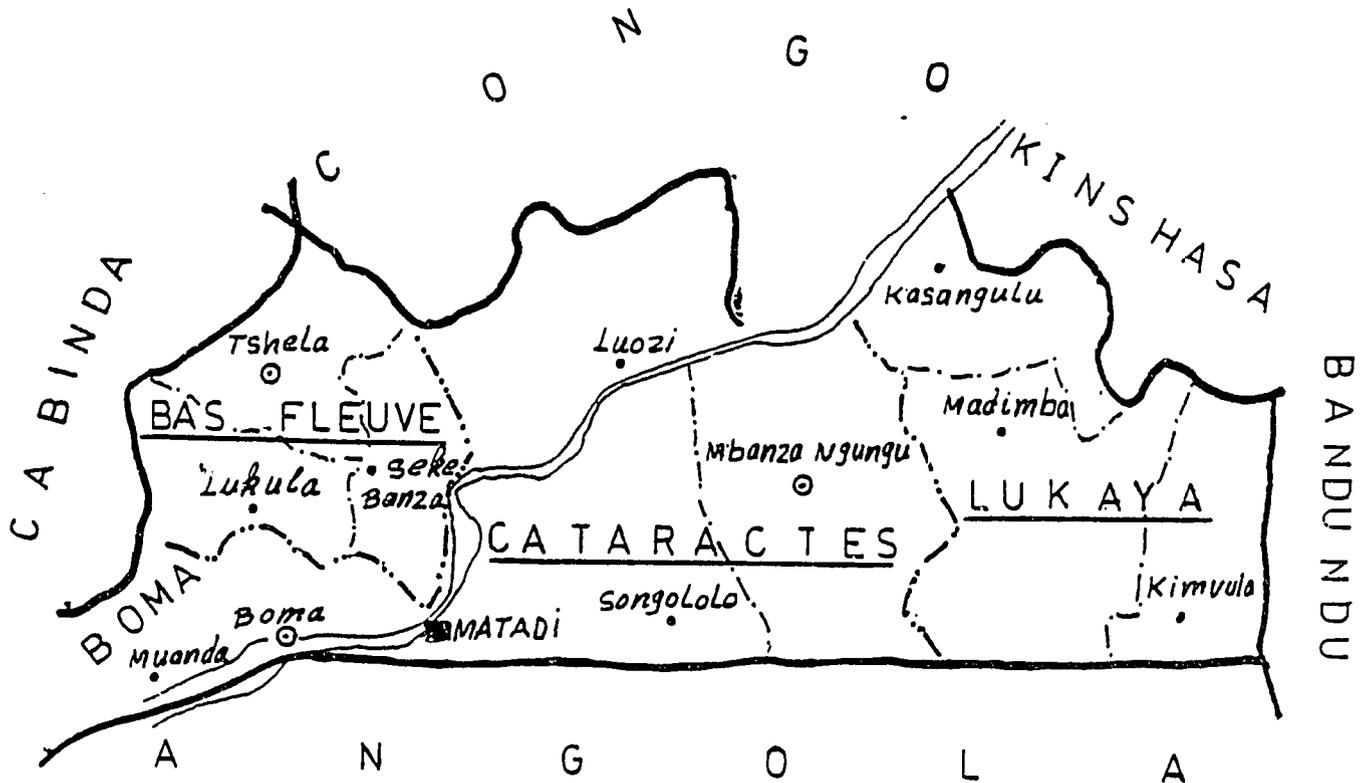
Sur le plan administratif, la région du Bas-Zaïre est divisée en trois sous-régions rurales et deux sous-régions urbaines.

Les sous-régions rurales sont la sous-région du Bas-Fleuve avec comme chef-lieu Tshela, la sous-région des Cataractes avec comme chef-lieu Mbanza-Ngungu et la sous-région de la Lukaya avec comme chef-lieu Madimba. Chacune de ces sous-régions est subdivisée en trois zones qui à leur tour sont divisées en collectivités, soit 52 collectivités pour l'ensemble du Bas-Zaïre (voir tableaux I.1 et I.2)

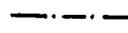
La ville de Matadi, chef-lieu de la région, et la ville de Boma constituent les deux sous-régions urbaines de la région du Bas-Zaïre. Si à l'instar des sous-régions rurales, la ville de Matadi compte trois zones, celle de Boma en compte quatre. Enfin, à l'image des zones rurales, les zones urbaines sont subdivisées en plusieurs collectivités.

Carte N°: I.1.

Carte Administrative
Région du Bas Zaïre



LEGENDE

-  Chef lieu de Région
-  Chef lieu de sous-région
-  Ville
-  Chef lieu de Zone
-  Limite de région
-  Limite de sous-région
-  Limite de Zone

Echelle : 1/3.000.000

Tableau I.1. : SUPERFICIE DE LA REGION DU BAS-ZAIRE

	<u>Superficie</u>
<u>I. Sous-régions urbaines ou villes</u>	
1. <u>Ville de Matadi</u>	110 km ²
1 - Zone de Matadi	
2 - Zone de Nzanza	
3 - Zone de M'vuzi	
2. <u>Ville de Boma</u>	4.265 km ²
1 - Zone de Kabondo	
2 - Zone de Kalamu	
3 - Zone de Nzadi	
4 - Zone de Moanda	
<u>II. Sous-Régions rurales</u>	
1. <u>Sous-région du Bas-Fleuve</u>	9.980 km ²
1 - Zone de Lukula	3.270 km ²
2 - Zone de Tshela	3.090 km ²
3 - Zone de Seke-Banza	3.620 km ²
2. <u>Sous-région des Cataractes</u>	23.481 km ²
1 - Zone de Songololo	8.507 km ²
2 - Zone de Luozi	6.784 km ²
3 - Zone de Mbanza-Ngungu	8.190 km ²
3. <u>Sous-région de la Lukaya</u>	16.968 km ²
1 - Zone de Kasangulu	7.968 km ²
2 - Zone de Madimba	4.680 km ²
3 - Zone de Kimvula	3.371 km ²
Superficie totale	54.804 km ²

Source : Entité Administrative, Institut Géographique du Zaïre,
Département de la Défense Nationale, 01 janvier 1981.

Tableau I.2 : Subdivision administrative : Collectivités rurales.

<u>Sous-régions</u>	<u>Nombre de collectivités</u>
1. <u>Sous-région du Bas-Fleuve</u>	18
- Zone de Lukula	5
- Zone de Tshela	8
- Zone de Seke-Banza	5
2. <u>Sous-région des Cataractes</u>	22
- Zone de Songololo	5
- Zone de Luozi	10
- Zone de Mbanza-Ngungu	7
3. <u>Sous-région de la Lukaya</u>	12
- Zone de Kasangulu	3
- Zone de Madimba	6
- Zone de Kimvula	3
Ensemble du Bas-Zaïre	52 collectivités rurales.

Sources : 1) Enquête sur les sous-localités du Bas-Zaïre, 1975, Direction d'Etudes et Politique Agricole, Division de la Statistique Agricole, Département de l'Agriculture.

2) Département de l'Administration du Territoire.

I.1.2. Le climat.

a) Les types climatiques.

Seule région du pays à avoir un accès à la mer, la région du Bas-Zaïre est caractérisée par un climat tropical soudanien dont la saison sèche, bien marquée, s'étend sur un peu plus de quatre mois (du 15 mai au 25 septembre). De plus, la longue saison des pluies est souvent interrompue par une petite saison sèche au mois de février.

Selon le système de classification des climats de Köppen, le climat du Bas-Zaïre doit être subdivisé en deux types : le premier, s'étendant sur l'hinterland côtier, est un climat tendant vers le type climatique à caractère steppique, avec une variabilité très élevée des précipitations. En effet les côtes udométriques annuelles, exprimées en cm sont souvent inférieures au double de la température moyenne annuelle en °C augmenté de 14°C.

Le deuxième type climat appartient au type climatique Aw4 à quatre mois de saison sèche. Les hauteurs annuelles de pluie sont moins élevées dans la Sous-Région du Bas-Fleuve (1.200 mm) que dans les Cataractes (1.400 mm).

b) Les précipitations.

Généralement abondantes suite à l'influence des moussons en provenance du sud-ouest et à la condensation provoquée par les courants froids du Benguela, les précipitations sont de courtes durées. Elles sont concentrées sur une dizaine de jours par mois, et totalisent pour la saison des pluies, une hauteur mensuelle moyenne d'environ 130 mm, avec un maximum pouvant dépasser 200 mm en janvier. Pendant la saison sèche, les brouillards sont fréquents dans la matinée. Les moyennes annuelles de précipitations varient de 900 à 1.500 mm comme l'indique la carte des précipitations (carte n°I.2.).

L'évolution pluviométrique et saisonnière de l'année peut se présenter de la manière suivante :

- Décembre-Janvier-Février : cette période est sous l'influence de la mousson porteuse de pluies. Le maximum se situe aux environs de 200 mm au mois de janvier. Cependant dans l'hinterland côtier, les pluies se maintiennent à des valeurs inférieures aux autres localités de la même latitude.
- Mars-Avril-Mai : Durant ces trois mois, il y a une nette évolution du développement des précipitations. Cependant, au cours de la deuxième quinzaine du mois de mai, la régression de l'action de la mousson vers le sud-est et son renforcement dans la direction sud-nord aboutissent au début de la saison sèche dans le Bas-Zaïre.
- Juin-Juillet-Août : Toute la région est dominée par la saison sèche.
- Septembre-Octobre-Novembre : Durant cette période le passage de la saison sèche à la saison des pluies se réalise graduellement. Les moussons, toujours déterminantes dans l'évolution des pluies, ont tendance à assumer une orientation nord-ouest/sud-est.

En résumé : (*)

- Début de la saison sèche : 15 mai
- Début de la saison des pluies : 25 septembre
- Nombre de jours de saison sèche : 132
- Nombre de jours de saison pluvieuse : 233.

c) Les températures.

Le Benguela, courant marin froid, qui vient de l'Antarctique et passe près de la côte, détermine une forte inflexion des isothermes, de telle sorte que la température moyenne annuelle au Bas-Zaïre (5° latitude sud est à peu près la même que sur le parallèle 25° sud).

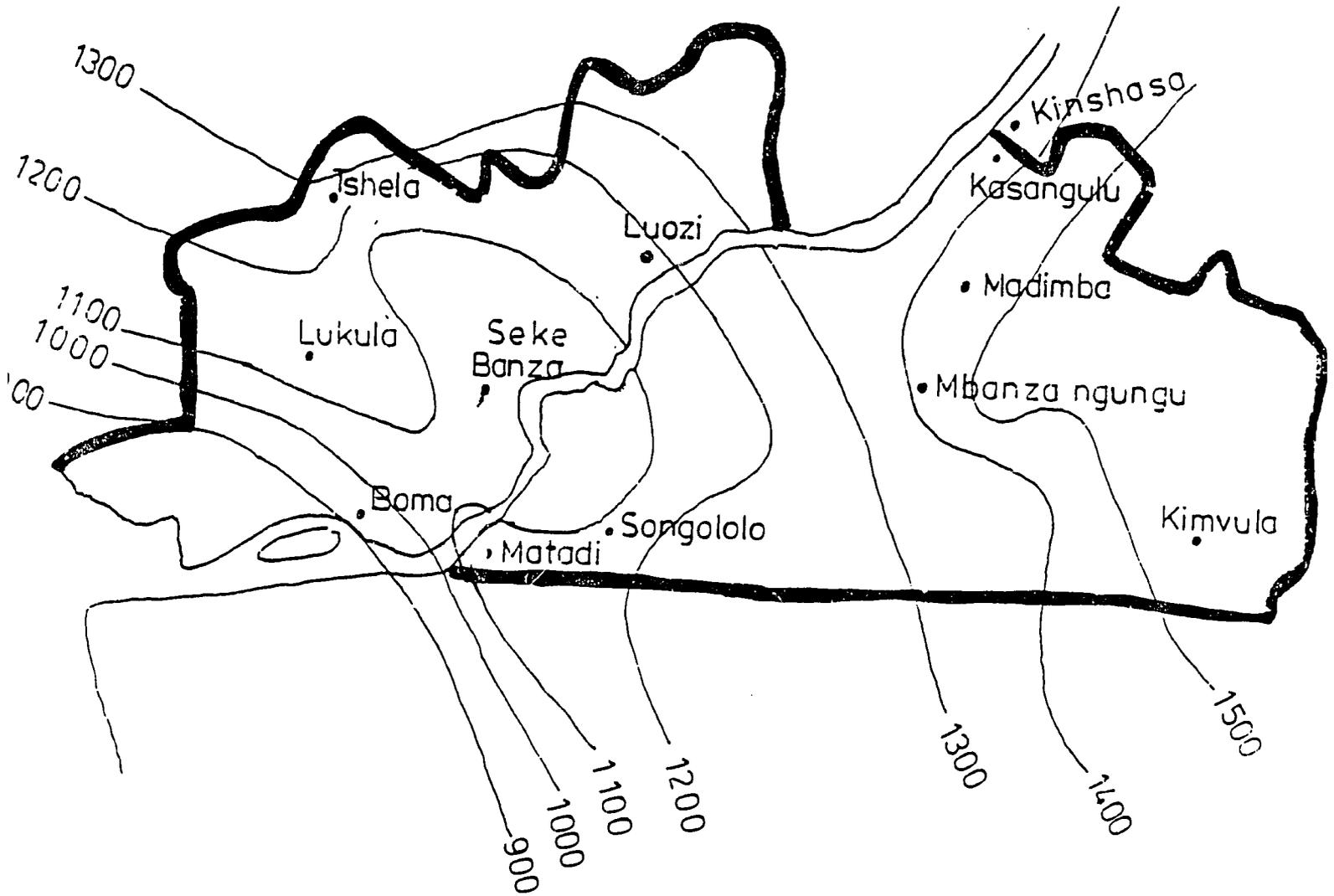
La température moyenne annuelle assez uniforme, oscille autour de 25°C; en saison sèche elle est de 22°C. De plus, l'amplitude des écarts ne dépasse pas 10°C dans cette région. Dans la partie occidentale du Bas-Zaïre, l'inertie thermique de la mer réduit les amplitudes qui, à Banana, sont limitées à 5,8°C.

* : ce résumé ne tient pas compte de la petite saison sèche du mois de Février du fait de la grande variabilité de sa durée.

Les températures moyennes mensuelles se maintiennent très proches des valeurs moyennes annuelles. Il existe, cependant, quelques variations très limitées. On enregistre un abaissement aussi bien des maxima que des minima, au cours de la saison sèche hivernale, les amplitudes étant constantes pour toute l'année dans les deux saisons, et se maintenant plus élevée à M'vuazi qu'à Banana où les minima atteignent des valeurs plus élevées à cause de la proximité de la mer.

Tout en étant dans une même zone climatique, les données climatologiques peuvent varier selon la position de chaque site. Le tableau 3 présente les données climatologiques observées dans différentes stations de l'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique (INERA) installées dans la région du Bas-Zaïre.

Hauteur Pluviométrique Annuelle (Isohyetes)
Région du Bas-zaire



Source

Sicai: Etude Agro - Socio - Economique de l'Ouest du Zaïre
(Juin 1977)

Fig 2/1 ; Volume JSH-EO-2/6

**Tableau 3 : Données climatologiques observées dans différentes stations
de la région du Bas-Zaïre.**

(Moyennes annuelles 1942-1970)

Stations	Coordonnées	Altitude	Précipitations				Température			Insolation effective			Observation
			Moyenne	Maxima	Minima	= jours	Moyen	Maxima	Minima	Moyenne	Maxima	Minima	
Gimbi-Plateau	lat 5°31'S long 13°22'E	480 m	1126,4	1682,7	691,1	148,9	23,0	23,7	22,6	1294	1459	1166	28 ans
Gimbi-Vallée	"	430 m	1005,1	1429,5	637,5	204,0	22,8	23,1	22,6	-	-	-	4 ans
Kondo	lat 05°34'S long 12°58'E	230 m	1220,3	1761,4	558,5	158,4	24,6	25,1	24,1	1245	1466	1111	24 ans
Luki-Plateau	lat 05°37'S long 13°06'E	350 m	1163,4	1888,1	622,5	145,0	24,0	24,5	23,5	1261	1477	1093	40 ans
Luki-Vallée	"	160 m	1149,1	1465,1	659,9	218,4	24,5	24,8	24,1	-	-	-	5 ans
M'vuazi-Poste	lat 05°27'S long 14°54'E	505 m	1477,2	1872,6	1047,1	121,7	24,1	24,5	23,6	1637	1760	1488	29 ans
M'vuazi-Vallée	"	465 m	1446,9	1830,0	1051,6	156,1	23,6	23,8	23,3	-	-	-	5 ans

Sources : Marcel CRABRE et Totiwe T'ESSABE; Paramètres moyens et extrêmes principaux du climat des stations du réseau INERA,

INERA Section de Climatologie, Yangambi : 2ème édition, 1979.

I.1.3. La végétation

La végétation du Bas-Zaïre comprend trois types de formations naturelles bien distincts :

- l'hinterland côtier ou le littoral caractérisé par une végétation de mangroves dans les terrains marécageux de l'embouchure du fleuve Zaïre et de steppes dans les plateaux dominant la côte de Moanda.
- Le Bas-Fleuve recouvert d'une part par la forêt sur presque toute son étendue et d'autre part par une formation herbeuse.
- Enfin les Cataractes et la Lukaya qui, malgré une forte pluviosité sont le domaine d'une savane entrecoupée par des lambeaux de forêts.

a. Mangroves et Maraîs (littoral).

Les mangroves sont caractéristiques des terrains fréquemment ou régulièrement inondés. On les trouve à Boma, à Moanda et au Nord-Ouest de Lukula.

b. Forêts.

D'après leurs caractéristiques, les forêts du Bas-Zaïre peuvent être classées en deux groupes inclus dans l'aire des forêts mesophiles semi-caducifoliées subéquatoriales :

- Le groupe guinéen représenté par la forêt du Mayumbe (Lukula, Tshela et le Nord-Ouest de Sekebanza) et par la forêt du littoral (petites galeries).
- Le groupe periguinéen issu du premier groupe sous l'influence de l'homme : forêt Bangu dans les Cataractes et forêt claire au Sud de Kasangulu.

c. Savanes.

Les savanes couvrent la quasi totalité de la région du Bas-Zaïre. Selon les caractéristiques du sol, on distingue : les savanes argilo-sablonneuses et les savanes sablo-argileuses et sablonneuses qu'on

peut subdiviser en :

- Savanes arbustives : Nord de Luozi et de Mbanza-Ngungu et rive droite d'Inkisi.
- Savanes herbeuses : Plateau de Kimadiata (Mayumbe), plateau de Gimbi (Seke-Banza), plateau de Kasi et Mbanza-Ngungu.
- Savanes atlantiques : Sous-région de Boma.
- Savanes steppiques : Entre Matadi et le plateau de Bangu.

d. Steppes ou savanes sablonneuses

Elles sont de deux types :

- Les steppes kalahariennes rencontrées au Sud de Ngidinga,
- Les steppes atlantiques rencontrées dans les plateaux dominant la côte de Moanda.

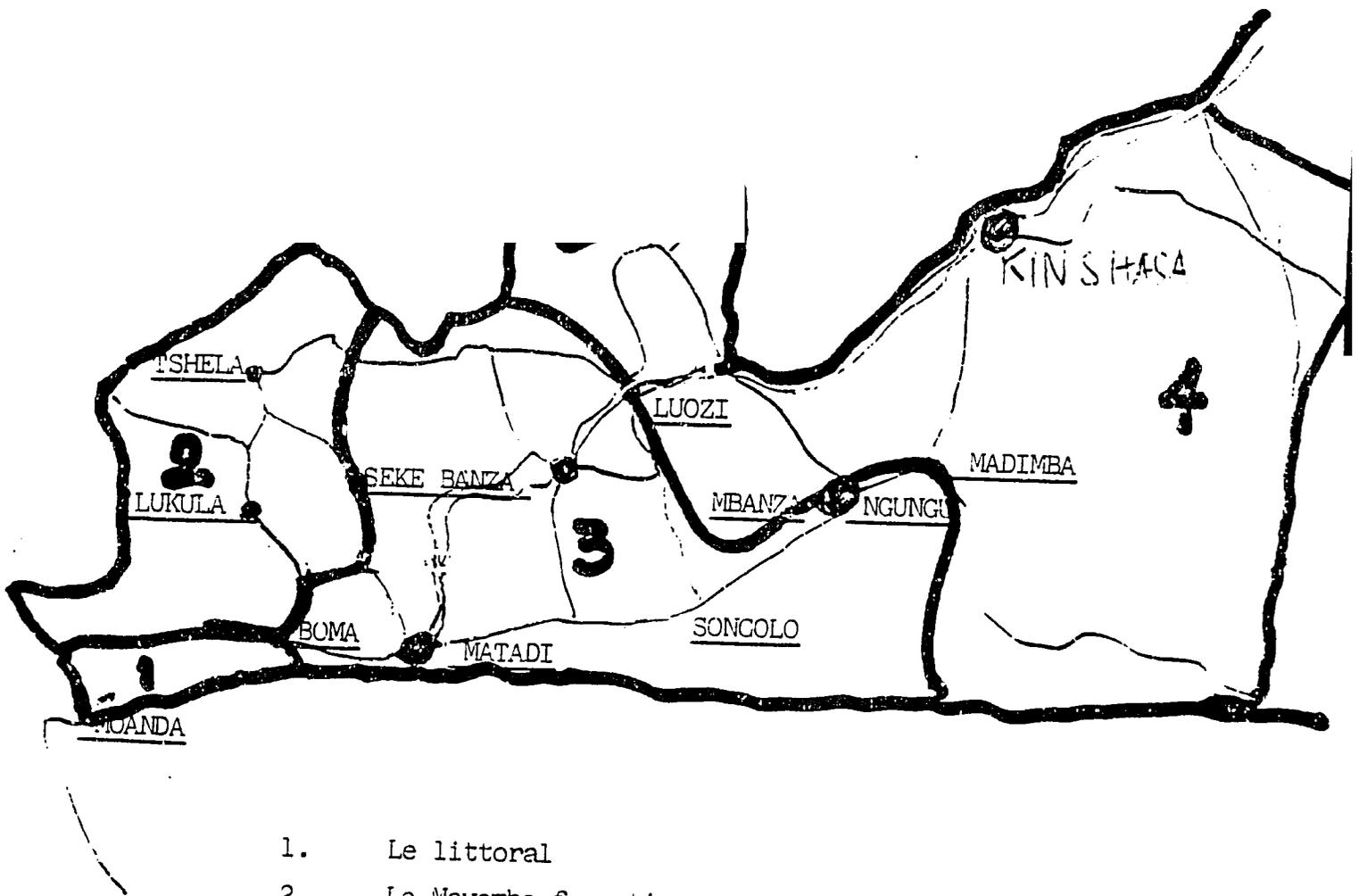
L'étude schématique des groupements végétaux permet de se faire une idée très approximative de la richesse et de l'utilisation possible des terres (*):

1. Culture arbustive : Forêt (-Mayumbe : Cultures industrielles.)
(-Autres forêts : Cultures vivrières)
2. Culture intensive mécanisée ou non : Savane de vallée
3. Culture mécanisée : Savane à hyparrhenia dense
4. Elevage : - bovin intensif : - Savane : - à Hyparrhenia dense et peu dense
- atlantique
- bovin extensif : - Savane steppique
- Steppes (- Kalahariennes)
(- Atlantiques)
5. Plantations industrielles : steppes atlantiques.

* Prospection Systématique des sols à l'Ouest de la rivière Kwango
Tome I. R. 8730, Octobre 1964.

REGION DU BAS-ZAIRE

CARTE No: I3. : VEGETATION



1. Le littoral
2. Le Mayombe forestier
3. Les Savanes à dominance argilo-sablonneuse
4. Les Savanes à dominance sablo-argileuse

Source : Land System, Rome, Bureau Courtoy, E.A. Bruxelles et Service Présidentiel d'Etudes, Kinshasa, "ETUDE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU ZAIRE OCCIDENTAL", 1982.

I.1.4. La géologie

A. Éléments Géostratigraphiques.

Les formations qui caractérisent la région du Bas-Zaïre appartiennent au soubassement précambrien, au Mésozoïque et au Cénozoïque. Les terrains précambriens se rencontrent dans la partie centrale de la région, à partir d'une soixantaine de km de la côte ouest jusqu'à la rivière Inkisi à l'est. Les terrains mésozoïques recouvrent les précambriens à l'est, et forment une bande de parallèle à la ligne côtière. Dans cette bande d'une soixantaine de km de largeur, les terrains cénozoïques affleurent au-dessus des mésozoïques.

La région géologique du Bas-Zaïre comprend six systèmes : le Sansikwa, la Tillite inférieure, le Haut-Shiloango, le Schisto-calcaire, le Pioka et l'Inkisi. Les roches sont des phyllades, des quartzites, des séricitoschistes, des chloritoschistes, des rhyolites schistifiées.

a. Le Sansikwa.

Ce système qui englobe d'étroites bandes de terrains appartenant aux dépôts glaciaires supérieurs et inférieurs est considérablement replié et structuralement complexe. Les roches de ce système sont des quartzites feldspathiques blancs à gris, des schistes, des phyllades, des quartzo-phyllades et des psammites.

b. La Tillite inférieure.

Elle est formée de conglomérats à pâte gris-foncé avec intercalations de schistes gris, zonaires ou non.

c. Le Haut-Shiloango.

Le système du Haut-Shiloango affleure à l'est, juste après celui de la Sansikwa. Le système Schisto-calcaire l'enveloppe partiellement. On y a distingué deux faisceaux, le faisceau de la Bembezi et celui de Sekelolo. Les roches représentées par ce système sont des calcaires noirs, des calcaires à stromatolithes, des quartzophyllades, des schistes souvent calcareux, des quartzites feldspathiques et un niveau conglomératique de base.

d. Le Schisto-calcaire.

Ce système affleure principalement à l'est du système Haut-Shiloango, qu'il enveloppe du reste partiellement à l'ouest. La zone d'affleurement comprend une large bande où se trouvent la ville de Luozi, vers le nord, les villes de Mbanza-Ngungu et d'Inkisi vers le sud-est.

On a distingué trois faisceaux, faits essentiellement de dépôts calcaires ou dolomitiques, généralement formés de gros bancs ayant subi un métabolisme dynamique plus ou moins intense selon les zones; il s'agit des faisceaux de Kwilu, de la Lukunga et de Bangu (toujours de bas en haut).

e. Mpioka.

Le système de Mpioka est fait dans son ensemble des schistes microgréseux, des quartzites feldspathiques, des schistes, des quartzites, des grès de différentes sortes et de différentes teintes.

f. Inkisi.

Ce système se compose de schistes, de quartzites, d'arkoses et de psammites avec leurs termes intermédiaires. Les terrains de couverture cénozoïques qui affleurent aux extrémités est et ouest de la région ont une allure sub-horizontale.

Les dépôts de la partie orientale appartiennent aux grandes couvertures d'âge crétacique et émiocénique. Ils se composent surtout de roches gréseuses de diverses couleurs et de diverses consistances.

Les terrains du paléogène comprennent des grès tendres rouges ou blancs appartenant à la série des grès polymorphes. La série des sables ocres du Néogène comprend des dépôts de sables dissous et de sables à grain fin d'origine éolienne.

Si les terrains du crétacé affleurent dans les parties les plus déprimées des cours d'eau, les dépôts du Kalahari, eux, affleurent au sommet des plateaux et sur les flancs des vallées.

Les dépôts de Pléocène (Mésocène-Cénozoïque) de la zone littorale occupent une bande qui s'étend entre l'Océan Atlantique et les montagnes du Mayumbe. Les terrains qui y affleurent sont du Jurassique-Crétacé inférieur. Les roches qui les composent appartiennent aux grès sublittoraux composés des arkoses et des conglomérats de base, des grès argileux et des argilites, ainsi que des psammites, des macignos à nombreux débris végétaux et des imprégnations bitumeuses.

B. Produits de l'altération superficielle des terrains en affleurement.

Les terrains qui affleurent dans la Région du Bas-Zaïre appartiennent aux roches magmatiques, basiques et acides, aux roches métamorphiques et aux roches sédimentaires.

Si les roches magmatiques et métamorphiques appartiennent à des formations d'origine très ancienne, les roches sédimentaires font partie des périodes géologiques relativement récentes.

De façon générale, les terrains qui recouvrent ces formations rocheuses appartiennent à trois catégories :

- la première est formée de terrains autochtones, naissant de l'altération locale des roches;
- la deuxième est formée de terrains allochtones, d'origine alluvionnaire ancienne;
- la troisième est formée de terrains allochtones dont l'origine remonte aux inondations actuelles des fleuves.

Une brève description des sols produits par les différentes formations rocheuses est faite ci-dessous.

a) Sols produits par les roches magmatiques.

Ces roches sont soit acides soit basiques. Les roches acides sont représentées par les granits et les gneiss migmatiques. Les roches basiques sont quant à elles, constituées de gabbras, de norites, des diabasés, de charnockites et de dolérites.

1. Sols dérivant des granits et des magmatites

Les roches granitiques et migmatiques affleurent principalement dans le groupe de Boma, 30 à 40 km du chemin de fer du Mayumbe, dans le groupe de la région de Mpozo, dans le groupe du massif de Noqui et dans le groupe partant du km 26 du chemin de fer Matadi-Kinshasa.

Ces roches produisent des sols généralement sablo-argileux, rougeâtres ou jaunâtres. Le pourcentage de sable varie selon le degré d'altération. Les zones plates ont des sols plus argileux tandis que les zones plus inclinées sont plus sableuses.

2. Sols dérivant des gabbros, des diorites et des charnockites

Les roches basiques affleurent à la partie centreméridionale le long de minces bandes qui traversent toute la région, du nord-ouest au sud-est.

En s'altérant, ces roches produisent des sols essentiellement argileux, avec une teneur en sable différente et avec beaucoup de squelettes. Elles prennent des teintes rouge-violacé. Les roches vertes donnent des sols argileux compacts avec recouvrement latéritique de faible épaisseur.

b. Sols produits par les roches métamorphiques.

Les roches métamorphiques du Bas-Zaïre appartiennent au socle précambrien. Des mouvements orogéniques pré-mésozoïques les ont fortement pliées. Deux types de sols sont observés. Les sols dérivant des roches quartzitiques et ceux dérivant des roches phylladiques.

1. Sols dérivant des roches quartzitiques.

Les roches quartzitiques se rattachent au Mayumbien, au Sansikwa, à l'Inkisi et au Mpioka. Les formations du Mayumbien affleurent dans une couche à peu près continue, orientée NO-SE, qui se trouve entre la ville de Boma et celle de Matadi. Celles du Sansikwa affleurent dans une zone qui s'allonge du Nord-Ouest au Sud-Est autour de la ville de Mbanza-Ngungu. Les

roches de l'Inkisi et Mpioka, elles, affleurent à l'ouest de Kinshasa.

Les sols dérivant de l'altération de ces roches sont surtout sableux ou sableux argileux, de couleur jaunâtre ou brun clair avec beaucoup de squelettes. On y trouve fréquemment des plaques argileuses.

Tous ces sols sont peu fertiles et présentent souvent le phénomène de la latérisation.

2. Sols dérivant des roches phylladiques.

Ces roches qui apparaissent dans la partie centrale du Bas-Zaïre font partie du système du Haut-Shiloango.

La couche d'altération produite atteint de grandes épaisseurs, parfois 10 m. Elle est formée d'une argile souvent ferrugineuse, rougeâtre et rouge brun, où souvent un phénomène de latérisation se produit.

c. Sols produits par les roches sédimentaires.

1. Sols dérivant des tillites.

Les tillites contournent le Haut-Shiloango, qu'ils coupent parfois dans la zone centrale.

Le sol qui en dérive a des caractéristiques qui varient d'un emplacement à un autre. Généralement, il est argilo-sableux avec des graviers en abondance.

2. Sols dérivant des roches calcaires et dolomitiques.

L'affleurement le plus important appartient au système Schisto-calcaire.

La plupart de ces roches donnent des sols argilo-sableux jaunes, généralement peu fertiles.

3. Sols dérivant des roches calcaires-marneuses.

Les calcaires marneux ne se rencontrent que le long de la bande côtière. Ils donnent un sol le plus souvent sableux et sablo-argileux peu fertile, recouvert de savanes herbeuses et basses.

4. Sols dérivant des grès-argileux.

Les grès-argileux affleurant dans la zone sublittorale constituent une formation que l'on appelle la formation des grès-sublittoraux. Ils produisent des sols le plus souvent sableux avec une matrice argileuse généralement pauvre. Ce sol est dans l'ensemble fertile mais s'améliore dans les zones plus argileuses.

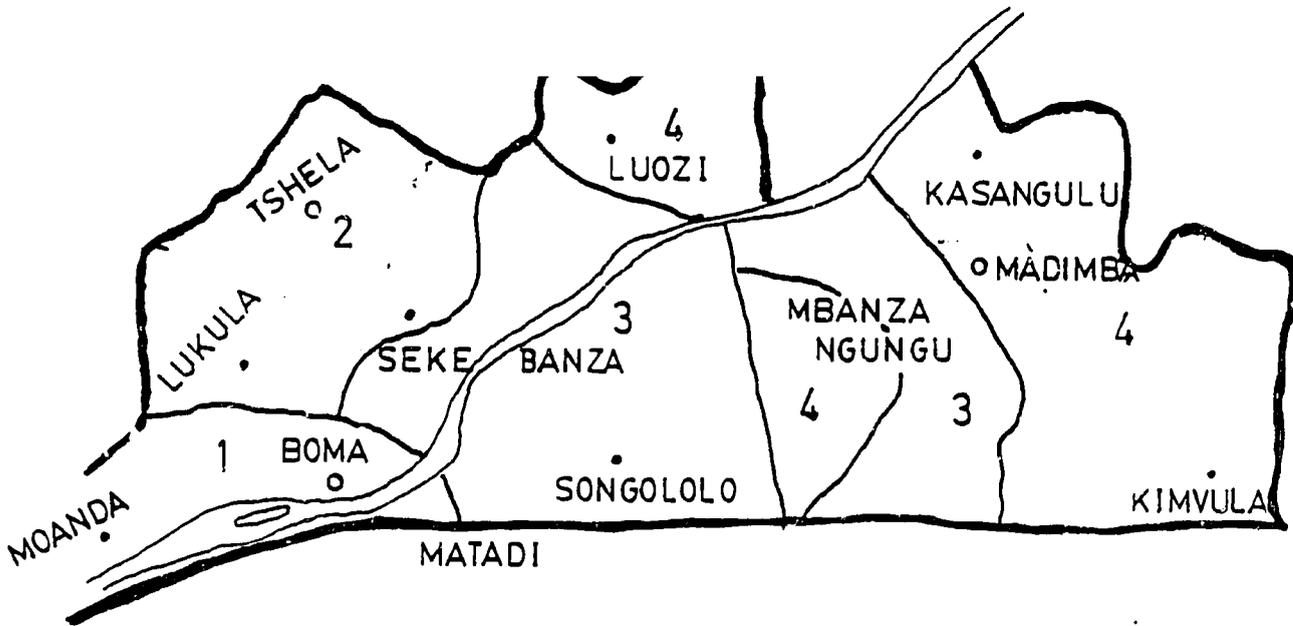
I.1.5. Les sols.

D'ouest à l'est, on peut rencontrer dans le Bas-Zaïre les types de sols suivant :

- 1) Sols sablonneux : Sous-région de Boma, zone accidentée bordant le Zaïre jusqu'à Matadi. Sols sablonneux du type arénoferrals sur alluvions marines la roche est de nature mésozoïque, cénozoïque, dépôts continentaux lacustres et marais. C'est un sol médiocre qui ne convient pas à l'agriculture, mais qui peut être destiné à l'élevage : Nord de l'île Mateba et l'île-même.
 - 2) Sols argilo-sablonneux à argileux : Lukula, Tshela, Nord et Ouest de Seke-Banza. Ces terres appartiennent au groupe ferral soils sur roche basique, sauf l'ouest qui est du type grès sublittoraux crétaqués. A l'ouest le sol est sablonneux et de fertilité médiocre. Ailleurs, argilo-sablonneux à argileux de fertilité moyenne et bonne. Les cultures pérennes peuvent y être développées.
 - 3) Sols argilo-sablonneux : Sud de Seke-Banza, sud-ouest de Luozi, Mbanza-Ngungu (sauf nord-ouest), Madimba (vallée d'Inkisi). D'ouest à l'est on distingue le système Mayumbe, le système Haut-Shiloango, la tillite et le système schisto-calcaire. La texture est argilo-limoneuse à argilo-sablonneuse sauf au sud de Mbanza-Ngungu où elle est constituée de sable fin : C'est un sol fertile.
 - 4) Sols sablo-argileux avec taches argilo-sablonneuses : Nord et est de Luozi, Nord-Ouest de Mbanza-Ngungu, Lukaya.
- Du point de vue de la géologie, on rencontre le schisto-gréseux, et le grès dans les vallées. Les sols fragiles et faiblement fertiles.

Carte no : I.4

Région du Bas - zaire
Carte du Sols



LEGENDE

- 1 Sols Sablonneux
- 2 Sols argilo-sablonneux à argileux
- 3 Sols argilo-limoneux à argilo sablonneux
- 4 Sols Sablo argileux avec taches argilo sablonneuse

I.1.6 . L'hydrogéologie

La circulation des eaux souterraines est extrêmement variable eu égard à la grande variété de types lithologiques qui caractérisent les formations de la région.

La zone côtière, formée de dépôts de sables et de formations calcaires, doit contenir des nappes aquifères d'une certaine importance, alors que la partie centrale de la région semble contenir peu de réserves d'eau souterraines suite à la présence des roches cristallines généralement peu perméables.

Certaines vallées au Nord de Boma pourraient renfermer d'importantes nappes aquifères, de même les alluvions récemment déposées par le fleuve Zaïre.

La partie la plus occidentale du Bas-Zaïre où affleurent les formations des systèmes Schisto-calcaire et Schisto-gréseux peut renfermer des eaux météoriques en quantités plus ou moins importantes.

Enfin, la présence des roches du complexe de base, presque partout imperméable, fait que la possibilité de rencontrer de vastes réserves d'eaux souterraines est limitée au reste de la Région.

I.1.7. Orographie.

Le Bas-Zaïre est une région à haut relief, renfermant entre Kinshasa et Matadi, la chaîne des monts de Cristal, qui est parallèle à l'Océan et qui fait partie du système côtier qui avoisine la côte occidentale depuis l'Angola jusqu'au Gabon.

Assez massive, cette chaîne est cependant peu élevée (750 m). Il semble qu'elle l'a été bien davantage, avant d'être rudement rabotée par l'érosion.

Les deux principaux reliefs des monts de cristal sont :

- a) le massif du Palabala (560 m), situé en amont de Matadi, dans l'angle formé par le Zaïre et la voie ferrée, au-delà de la Mpozo ;
- b) le plateau de Bangu, massif schisteux, à l'Est du fleuve et au Nord de Kitobola. Son point culminant, le mont Via, fait 1.050 mètres de haut.

I.1.8. Hydrographie.

Le fleuve Zaïre qui traverse le Bas-Zaïre creuse dans les monts de Cristal une gorge étroite (ayant un minum de 400 m de largeur), profonde par endroits de 90 mètres et sinueuse. Sur une distance de 350 km, il forme trente-deux chutes et rapides et descend de 260 mètres environ. Il existe cependant une section navigable de 140 km accessible aux baleinières, de Manianga à Isangila. Sur son parcours, le fleuve s'adjoit plusieurs affluents de gauche : Kwilu et Mpozo.

Près de la Lufu, à 40 kilomètres au Nord-Est de Matadi se dresse le site d'Inga où est érigée la plus grande centrale hydro-électrique du monde. Avant la construction du barrage, la dénivellation moyenne était de 96 m, le débit d'étiage de plus de 20.000 m³/sec.

A Matadi, le fleuve Zaïre redevient navigable et commence son bief maritime qui s'étend jusqu'à Banana, sur 137 km; il s'élargit peu à peu (1.800 m) et arrose Boma.

En aval de Boma (5 km de largeur) , il quitte les monts de Cristal et forme un estuaire parsemé d'une quantité d'îles basses et marécageuses. C'est le cas de l'île de Mateba, centre d'élevage assez important.

Le fleuve se resserre ensuite, puis s'élargit pour atteindre 17 km entre la rive droite, à l'extrémité de laquelle se trouvent le port de Banana et la ville de Moanda, et la rive gauche qui appartient déjà à l'Angola. Le débit du fleuve à son embouchure est de 30.000 à 60.000 m³.

I.2.. LES RESSOURCES HUMAINES

I.2.1. Les données démographiques

a) Population

Dernière région du Zaïre du point de vue de la superficie, le Bas-Zaïre occupe également la dernière place en terme de population après la région du Kasai-Oriental. La population de la région a été estimée à 1.921.522 personnes en 1981 contre 897.774 en 1958, 1.504.361 en 1970 et 1.642.380 en 1975. Aussi le taux annuel de croissance démographique est-il passé de 4,39 pour cent par an durant la période 58-70, à 2,73 pour cent par an durant la période 1970-1980.

La pyramide d'âge est très écrasée. En effet, pour 1983 plus de la moitié de la population soit 59,3 pour cent a moins de 20 ans d'âge tandis que moins de 8 % de la population du Bas-Zaïre dépassent les 50 ans. Ceci est illustré par la figure I.1 et les tableaux I.6 et I.7.

Selon la division régionale de l'Administration du Territoire du Bas-Zaïre, la région comptait en 1981 1.006.724 femmes contre 914.798 hommes soit un sex-ratio de 90 H/100 F. Signalons qu'en 1970 ce sex-ratio était de 92,3 H/100 F.

Les caractéristiques du mouvement naturel empruntées à Boute et St Moulin peuvent se résumer de la manière suivante :

	<u>Natalité</u>	<u>Mortalité</u>	<u>Espérance de vie à la naissance</u>		
	<u>%</u>	<u>%</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Moyenne</u>
1975	52,32	19,30	43,985	47,215	45,665
1980	51,62	16,81	45,985	49,215	47,654
1981	50,95	15,08	47,985	51,215	49,620

Tableau I.4. Effectif démographique de la Région du Bas-Zaïre, 1981.

<u>Ville de Matadi</u>	<u>Homme</u>	<u>Femme</u>	<u>Garçon</u>	<u>Fille</u>	<u>Total</u>
Zone de Matadi	3.684	3.573	8.248	8.413	23.918
" " Nzanza	14.088	15.379	27.379	27.950	84.796
" " M'vuzi	12.023	12.189	17.654	19.957	61.823
S/total	29.795	31.141	53.281	56.320	170.537
<u>Ville de Boma</u>					
Zone de Kabondo	6.657	6.527	12.192	12.152	37.528
" " Kalamu	15.198	17.867	22.420	24.344	79.829
" " Nzadi	3.011	2.392	5.787	5.759	16.949
" " Moanda	13.784	13.530	20.894	19.153	67.361
S/total	38.650	40.316	61.293	61.408	201.667
<u>S/R du Bas-Fleuve</u>					
Zone de Lukula	29.134	35.857	59.213	59.320	183.524
" " Tshela	36.922	51.682	82.660	83.337	254.601
" " Seke-Banza	21.474	24.959	29.464	30.037	105.934
S/total	87.530	112.498	171.337	172.694	544.059
<u>S/R des Cataractes</u>					
Zone de Songololo	30.050	35.331	42.590	40.802	148.773
" " Luozi	20.059	30.002	43.066	41.011	134.138
" " Mbanza-Ngungu	66.274	91.984	116.951	125.050	400.259
S/total	116.383	157.317	202.607	206.863	683.170
<u>S/R de la Lukaya</u>					
Zone de Kasangulu	13.353	14.705	21.343	21.948	71.349
" " Madimba	37.570	45.198	57.770	58.780	199.301
" " Kimvula	8.506	11.404	15.380	16.149	51.439
S/total	59.429	71.307	94.493	96.880	322.089
Total Région	331.787	412.579	583.011	594.165	1.921.522

Sources : - Département de l'Administration du Territoire, Kinshasa.
 - Division Régionale de l'Administration du Territoire, Bas-Zaïre.

Tableau I.5 : Evolution de la population de 1970 - 1981.

<u>Année</u>	<u>Population</u>	<u>Accroissement</u> <u>1970 = 100</u>	<u>Densité</u> <u>h/km2</u>
1958	897.774	59,6	16,7
1970	1.504.361	100	27,8
1975	1.642.380	109,1	30,4
1977	1.758.747	116,9	32,6
1979	1.902.977	126,5	35,2
1981	1.921.522 (1)	127,7	36,6

Source:- Land System, Rome : Développement Agricole et Socio-Economique
du Zaïre Occidental

- Département de l'Administration du Territoire, Kinshasa.

(1) - Division Régionale de l'Administration du Territoire, Bas-Zaïre.

b) Composition

La population de la région du Bas-Zaïre est encore très jeune. En effet, 61 % de la population avaient moins de 20 ans en 1981. Les estimations de Boute et de St Moulin montrent que 59 % de la population seront classés dans la catégorie des moins de 20 ans en 1983. (voir tableau I.6 figure I 1).

Le groupe de 5 à 19 ans soit le groupe ayant l'âge scolaire constitue les 39 % de la population. Le rapport entre le nombre de garçons et le nombre de filles approche l'unité montrant ainsi l'équilibre qui existe dans ce groupe (voir tableau I.7). En 1981 le rapport était de 98 G pour 100 F (D.R.A.T.). Le groupe de 20 à plus de 60 ans constitue 40,7 % de la population du Bas-Zaïre. Le rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes penche cependant en faveur des femmes. Ce rapport était de 80 H pour 100 F en 1981 (D.R.A.T., B.-Z.).

En ce qui concerne la productivité, le groupe de 20 à 49 ans, soit les 32,9 % de la population (15,5 % d'hommes et 17,4 % de femmes), constitue le groupe le plus productif. Par contre les groupes de 15 à 19 ans et de 50 à 60 ont une participation relativement faible dans la production agricole à cause respectivement des études et du poids de l'âge.

Tableau I.6 : Décomposition par classe d'âge de la région du Bas-Zaïre (1977 - 1981).

Classe d'âge.	1977	(2)	1979	(2)	1981	(1)
		%		%		%
Adultes	701.740	39,9	755.482	39,7	744.888	38,77
Enfants	1.057.007	60,1	1.147.495	60,3	1.176.571	61,23
Total	1.758.747	100	1.902.977	100	1.921.459	100

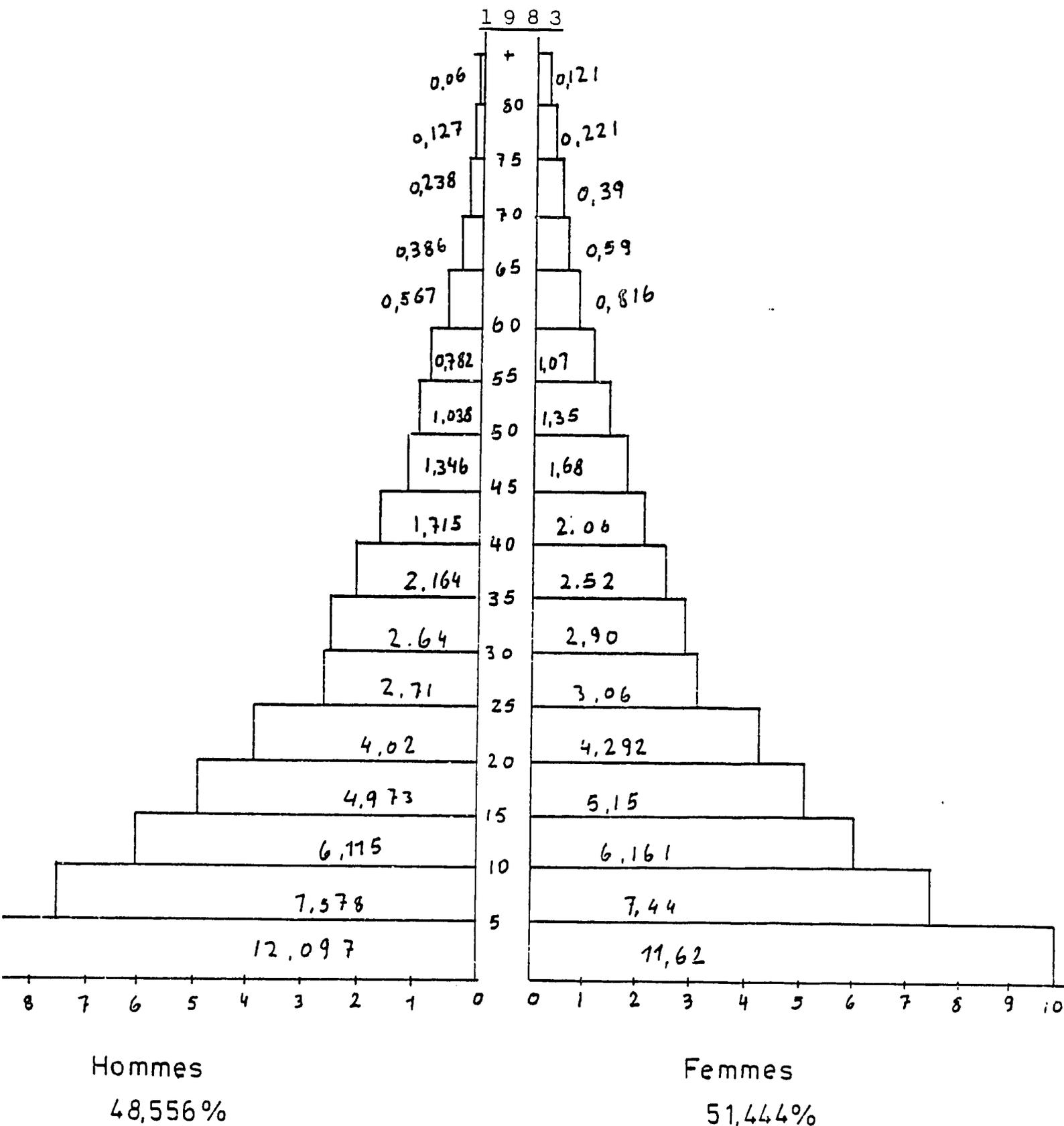
Sources : (1) Division Régionale de l'Administration du Territoire, 1981.

(2) Land System (Rome) Développement Agricole et Socio-Economique du Zaïre occidental, 1982.

Tableau I.7. Décomposition par classe d'âges productifs de la région du Bas-Zaïre 1983.

Age	Homme %	Femme %	Total %	Observation
0-4 ans	10,362	9,930	20,292	non productif
5-14 ans	14,355	14,150	28,505	âge scolaire
15-19	5,189	5,320	10,509	faiblement productif
20-49	15,521	17,421	32,942	activement productif
50-59	1,824	2,412	4.236	faiblement productif
60 et +	1,382	2,134	3.516	non productif
	48,633	51,367	100.0	

Source : Perspectives Démographiques Régionales 1975-1985, L. de Saint Moulin et J. Boute, Département du Plan, 1980.



Source: Boute et de St Moulin Perspectives
démographiques régionales 1975-1985
Département du Plan

c) Densité.

La densité du Bas-Zaïre est relativement élevée en comparaison à celle des autres régions du Pays. Elle a été de 30,4 habitants au km² en 1975 pour passer à 35,6 habitants au km² en 1981. La densité moyenne par sous-région a également changé durant cette période comme le montre le tableau I.8.

Tableau I.8 : Evolution de la densité des populations rurales entre 1975 et 1981.

	1975	1981
Sous-région du Bas-Fleuve	33,48	54,59
" " des Cataractes	15,94	29,09
" " de la Lukaya	13,16	20,10
Bas-Zaïre	30,4	35,6

La répartition de la population sur l'ensemble de la région est assez inégale. En effet, les sous-régions rurales sont beaucoup plus peuplées que les sous-régions urbaines en terme de population globale. Par contre les densités sont beaucoup moins élevées dans les sous-régions rurales que dans les sous-régions urbaines où les populations sont concentrées sur de petites superficies. Dans les sous-régions rurales, la densité la plus élevée se rencontre dans la sous-région du Bas-Fleuve tandis que la sous-région de la Lukaya accuse les chiffres les plus faibles. En ce qui concerne les sous-régions urbaines, c'est celle de Matadi qui présente la densité la plus forte. Cette situation est résumée dans les tableaux I.9 et I.10 ci-après.

Tableau I.9. Densité moyenne des populations des sous-régions rurales en 1981.

<u>S/Région</u>	<u>Population</u>	<u>Superficie (km²)</u>	<u>Densité moyenne.</u>
Bas-Fleuve	544.059	9.980	54,59
Cataractes	683.170	23.481	29,09
Lukaya	322.089	16.019	20,10

Source : Division Régionale de l'Administration du Territoire, Matadi/Bas-Zaïre.

Tableau I.10 : Densité moyenne des populations des sous-régions urbaines en 1981.

<u>S/Région</u>	<u>Population</u>	<u>Superficie Km²</u>	<u>Densité moyenne.</u>
Matadi (3 zones)	170.537	110	1.550,33
Boma (4 zones)	201.604	4.265	47,26

Source : Division Régionale de l'Administration du Territoire, Matadi, Bas-Zaïre.

d) Population et ménages agricoles.

A l'instar de la population globale, la population agricole du Bas-Zaïre a augmenté durant les deux dernières décennies. Le tableau ci-dessous montre les populations totale, agricole et non agricole au cours des années 1970 et 1981.

Tableau I.11 : Populations totale, agricole et le nombre de ménages agricoles de la région du Bas-Zaïre.

	<u>1970</u>	<u>1981</u>
Population totale	1.504.361	1.921.459
" agricole	1.158.997	1.481.148
" non agricole	345.364	440.311
" agricole en %	77,05 %	77,08 %
Ménage agricole.	190.396	320.653

Sources : - Division Régionale de l'Administration du Territoire, Matadi, Bas-Zaïre.

- Inspection Régionale de l'Agriculture, Développement Rural, Matadi, Bas-Zaïre.

- Département de l'Agriculture, Développement Rural et Environnement, Division des Statistiques Agricoles, Kinshasa.

De l'enquête agricole effectuée dans la région du Bas-Zaïre en 1981 par la Division des Statistiques Agricoles, les conclusions suivantes peuvent être tirées :

a) Les ménages agricoles de la région du Bas-Zaïre sont dirigés à 82 % par des hommes. De ces 82 %, 74,7 % sont dirigés par des hommes mariés. Les 7,3 % restant le sont par des veufs, divorcés ou célibataires. Le tableau ci-après donne la situation matrimoniale des chefs de ménages.

Tableau I.12 : Situation matrimoniale des chefs de ménages.

<u>Situation matrimoniale</u>	<u>Nombre de chef de ménage</u>	<u>%</u>
Mariés avec 1 épouse	80.473	62,4 %
Mariés avec 2-4 épouses	15.829	12,3 %
Veufs - veuves	16.127	12,5 %
Séparés - divorcés	6.383	4,9 %
Célibataires	10.249	7,9 %

b) Plus de la moitié des chefs de ménages savent lire et écrire.

Répartition

- Ne savent ni lire ni écrire	43,3 %
- Savent lire et écrire	21,7 %
- Ont fait des études primaires	19,2 %
- Ont été au-delà des études primaires	15,8 %

c) Les ménages pratiquent l'agriculture comme activité principale puisque 98,6 % d'entre eux ont des champs. Environ 50 % des ménages pratiquent à la fois l'agriculture et l'élevage, et seulement 1,4 % est orienté vers l'élevage.

d) La production des ménages agricoles est destinée à la vente étant donné que 90 % des ménages commercialisent une partie de leur production. Le tableau ci-dessous répartit les ménages agricoles selon la destination de leur production.

Tableau I.13 Destination de la production des ménages agricoles dans la région du Bas-Zaïre.

<u>Destination</u>	<u>% ménages.</u>
Autoconsommation seulement	10 %
Ventes inférieures à l'autoconsommation	78,5 %
Ventes supérieures à l'autoconsommation	11,5 %

e) Dans la plupart des cas, les travaux agricoles sont effectués par les seuls membres du ménage. Les ménages se trouvant dans cette situation sont estimés à 80,7 % du nombre total. Parmi les 19,3 % des ménages restants, 12,4 % font appel à l'entraide familiale tandis que 6,9 % utilisent des ouvriers saisonniers.

f) Les membres des ménages utilisent un matériel agricole rudimentaire étant donné que leur bas revenu ne leur permet pas d'acquérir du matériel agricole tracté ou porté. Le répertoire du petit outillage est néanmoins assez diversifié comme l'indique le tableau I.14.

Tableau I.14 Nombre moyen du matériel par ménage.

<u>Outillage</u>	<u>Nombre/ménage.</u>
Houe	2,65
Machette	2,00
Coupe-coupe	1,06
Hâche	1,26
Pelle	1,10
Bêche	1,15
Scie	1,55
Secateur	1,00

Structures rurales et rôle de la femme.

Les structures rurales et traditionnelles sont basées sur les exploitations agricoles dont la production est partiellement ou totalement destinée à être auto-consommée par la famille.

Les exploitations agricoles de la famille mises en valeur selon la nature de la culture, par les hommes ou les femmes bien que la production agricole soit dominée par ces dernières. En général, les hommes interviennent pour les travaux préculturaux mais cette intervention est beaucoup plus marquée en forêt où l'abattage des arbres, la mise en andains des débris végétaux et leur incinération nécessitent un gros effort physique.

Après les travaux préculturaux, les femmes s'occupent de tous les autres travaux, du semis à la récolte, pour ce qui concerne les cultures vivrières. Les hommes n'interviennent souvent que durant les périodes de pointe. Actuellement, les jeunes gens commencent à s'intéresser à la production vivrière surtout là où elle entraîne un profit monétaire. Les cultures industrielles de rapport telles que le tabac, le café, le cacao, le palmier à huile forment un domaine strictement réservé aux hommes.

La production agricole traditionnelle est basée sur un nomadisme cultural répondant à la nécessité d'une longue jachère naturelle étant donné le non usage d'engrais pour la reconstitution de la fertilité des sols. Il existe une entraide coutumière dont l'importance en matière d'approvisionnement n'est pas à sous-estimer. En fait, elle constitue une véritable mutualité assurant l'individu contre les risques et les épreuves matérielles. Une autre forme d'entraide est constituée par l'exécution des travaux en commun sans toutefois créer une forme quelconque de collectivisation du fait que l'usufruit reste individuel. Le gardiennage du bétail est soit assuré à de rôle par les éleveurs, soit confié à un gardien rémunéré.

Le rôle traditionnel de la femme dans le Bas-Zaïre est très important. En effet, elle joue le rôle de mère et d'épouse s'occupant de tous les travaux ménagers et de la majorité des travaux des champs. Les projets de développement agricole devraient prévoir une meilleure répartition des tâches entre les hommes et les femmes; ceci permettrait à ces dernières de participer beaucoup plus au processus de développement, spécialement dans le domaine de l'hygiène rurale, de la gestion des points d'eau et des associations primaires et de l'artisanat. Cette réorientation du rôle de la femme

I.2.2. Facteurs Sociologiques.

a. Groupes ethniques (selon Monnier et Willame) (1)

La région du Bas-Zaïre est caractérisée par l'homogénéité ethnique des Kongo qui se répartissent néanmoins en plusieurs groupes possédant chacun certaines particularités.

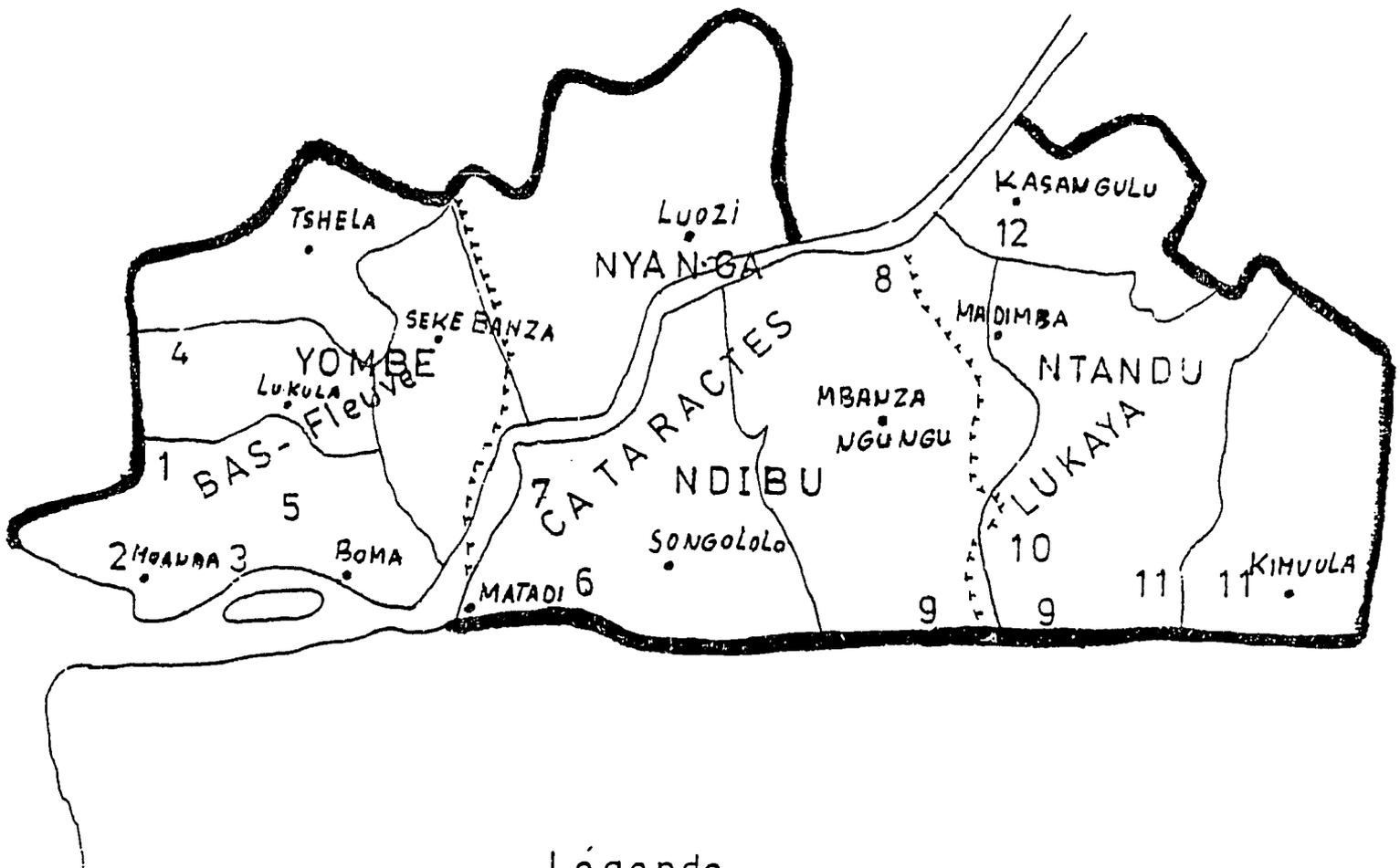
Les groupes prépondérants sont les Yombe, les Nyanga, les Ndibu et les Ntandu.

Situés dans la sous-région du Bas-Fleuve, les Yombe constituent le groupe numériquement le plus important. Ils forment la quasi totalité de la zone de Tshela et sont majoritaires dans les zones de Lukula et de Seke-Banza; ils sont également nombreux dans les villes de Boma et de Matadi. Les Yombe conservent des particularités assez marquées dues à leur situation géographique excentrique et à des raisons historiques car ils n'ont jamais fait partie de l'ancien royaume Kongo. Depuis l'époque coloniale les sociétés Européennes et les missions catholiques des Pères de Scheut, à partir de leur siège de Kangu, exercent une influence considérable sur le pays Yombe.

Les Nyanga sont essentiellement installés sur la rive gauche du fleuve dans la zone de Mbanza-Ngungu; le pays des Nyanga couvre assez bien la province nsundi de l'ancien royaume Kongo.

Les Ndibu occupent les zones de Songololo et de Mbanza-Ngungu; ils habitent le centre de la région au même titre que leurs ancêtres qui faisaient partie de la province mpemba, noyau central de l'ancien royaume Kongo.

(1) Monnier L. et Willame J.C., Les provinces du Congo : structure et fonctionnement: Sud Kasai - Uélé - Kongo Central, Cahiers économiques et sociaux, Coll. d'études politiques n° 2, IRES, Léopodville, Juillet 1964.-



Légende

A. Petites Ethniques

- 1 Vili
- 2 Woyo
- 3 Solongo
- 4 Nsundi
- 5 Kongo
- 6 Salvador
- 7 Mboma
- 8 Ngombe
- 9 Zombo

B. Grands groupes Ethniques

- Yombe
- Nyanga
- Ndibu
- Ntandu

Source : I R E S, Léopoldville, C E P n 2, Juillet 1966

Tumba, situé au centre du pays Ndibu fut au début de l'ère coloniale un centre administratif important.

Les Ntandu, appelés jadis Mpangu du nom de la province de l'ancien royaume, habitent les zones de Madimba et de Kasangulu. La mission de Kisantu et le centre voisin de Kintanu demeurent le noyau des Ntandu.

Les autres groupes kongo beaucoup moins importants numériquement mais pouvant néanmoins se distinguer pour des raisons culturelles ou économiques sont :

- les Vili, Woyo et Solongo aux bords de l'océan et de l'estuaire du fleuve;
- les Nsundi à l'Ouest de la zone de Lukula;
- les Kongo (ou Kakongo) de Boma;
- les Salvador au Sud de la zone de Songololo;
- les Mboma à l'Ouest de la zone de Songololo;
- les Ngombe au Nord de la zone de Mbanza-Ngungu;
- les Zombo à la frontière avec l'Angola au Sud des zones de Mbanza-Ngungu et Madimba;
- les Mbata au Sud de la zone de Madimba;
- les Nkanu au Sud des zones de Madimba et de Kimvula;
- les Lemfu dans la zone de Kasangulu.

b. Structure sociale (selon Vansina) (2)

Les relations familiales kongo appartiennent à deux sphères différentes mais étroitement associées :

- le matrilineage (kingudi), ensemble de ceux auxquels on se rattache par les femmes;
- le groupe paternel (kitata).

Le groupe familial nucléaire n'est pas le couple et ses enfants mais le matrilineage minimal constitué d'un frère et d'une ou plusieurs soeurs et des enfants de celle(s)-ci. Plusieurs groupes nucléaires assemblés sous l'autorité de l'aîné forment le matrilineage. Celui-ci s'étale sur trois générations d'abord, puis, en y comprenant les générations des défunts, sur huit, dix, douze générations.

(2) Vansina Jan, Introduction à l'ethnographie du Congo, Editions universitaires du Congo - CRISP, Kinshasa - Bruxelles, 1966.228 p.

Les matrilineages étendus se réclamant d'un même ancêtre forment un clan. Le clan semble constituer la ceinture protectrice de la famille et de ses membres en leur assurant l'exploitation des ressources naturelles et l'appui des ancêtres contre tout danger. En revanche, la famille devra obéir aux anciens, suivre les rituels, céder le surplus de leurs productions.

Au cours du temps, des individus étrangers - vaincus, serfs, fils, frères-ont été incorporés aux lignages, avec sanctions magiques. Le serf est une personne coupée de toute famille. De ce fait, il appartient littéralement à son maître. On devient serf par achat, capture, naissance d'une mère de cette condition et en cas d'insolvabilité. On cesse de l'être par rachat par le groupe d'origine, affranchissement par le possesseur, intégration au groupe du possesseur, apurement de la dette.

La terre est le bien de toute la communauté et de ceux que celle-ci a admis à un titre quelconque en son sein, sous l'égide du chef.

Elle représente à la fois le fondement et l'expression de la présence de la communauté. Un groupe et son chef - puisqu'ils sont indissociables - occupent une terre découverte. Ils en sont maîtres. Ils peuvent ensuite en céder des parties à des fils, à des étrangers, qui eux-mêmes pourront en faire autant avec d'autres.

Terre et pouvoir se payent en biens divers mais surtout en personnes, des femmes de préférence, livrées comme serfs, sacrifiées ou éliminées de manière occulte.

I.2.3. Le régime foncier.

Comme partout au Zaïre, le régime foncier du Bas-Zaïre est régi par la loi dite Bakajika, qui fait de l'Etat Zaïrois le seul propriétaire du sol et du sous-sol; l'utilisateur devenant usufruitier. Inspirée du système foncier coutumier, cette loi prévoit l'accord préalable du clan possesseur enteriné par l'autorité administrative. Cependant, il existe toujours une certaine dualité, la loi Bakajika n'ayant pas réussi à remplacer dans les esprits des ruraux l'ancien système coutumier.

La question foncière est fortement ressentie dans la région du Bas-Zaïre du fait que la majorité des meilleures terres a été concédée à des entreprises privées pendant la colonisation. Toutefois, ces terres n'ont pas été sujettes à une revendication de rétrocession car, dans l'ensemble, la population est sensible aux avantages économiques et sociaux du secteur privé. Les nouvelles demandes de terres, par contre, sont sujettes à la méfiance des ayants-droits coutumiers. Dans les zones sous-peuplées où les terres inutilisées sont nombreuses, les demandes de concessions sont accueillies avec sympathie. Des conflits graves sont néanmoins possibles entre les premiers étrangers au village et les villageois là où les terres sont rares. Il est donc important de mener des enquêtes de vacances de terres avec une certaine minutie afin d'éviter des problèmes de ce genre.

I.2.4. Les problèmes nutritionnels et les habitudes alimentaires.

La production agricole du Bas-Zaïre permet généralement à ses populations de s'assurer une alimentation quantitativement suffisante bien que qualitativement mal équilibrée. En dépit de la proximité du fleuve et de l'Océan, la qualité de l'alimentation laisse encore à désirer étant donné que la majeure partie de la production végétale et presque la totalité de la production animale sont acheminées vers les grands centres urbains et spécialement vers Kinshasa.

Durant la période 1977-1979, la région du Bas-Zaïre a connu une véritable crise alimentaire causée par une sécheresse aiguë pendant la saison culturale 1977-1978. Cette crise a été beaucoup plus marquée parmi la population infantile. Selon une étude du Centre National de Planification de la Nutrition Humaine (avril 1980), la malnutrition avait affecté 16 % de la population infantile; ce qui représentait 31.149 enfants, dont 71,7 % étaient recensés dans la sous-région du Bas-Fleuve (Lukula et Tshela). Le taux de malnutrition élevé dans cette sous-région est dû au fait que la sécheresse était plus marquée dans cette partie de la région.

Les actions conjointes des organismes internationaux et gouvernementaux, aussi bien sur le plan nutritionnel qu'agricole, sont parvenues à inhiber cette crise au début de l'année 1980. Le tableau ci-dessous présente l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans dans les zones de Tshela et Lukula durant la période 1978-1980.

Tableau I.15 Etat Nutritionnel des enfants de moins de 5 ans dans les zones de Tshela et Lukula en 1978-1980 (Nombre d'enfants, taux de malnutrition, taux des enfants ayant moins de 80 % du poids standard).

S/REGION	T S H E L A			L U K U L A		
	Nombre d'enfants	Taux de malnutrition en (%)	Taux des enfants ayant moins de 80 % du poids standard en (%)	Nombre d'enfants.	Taux de malnutrition en (%)	Taux des enfants ayant moins de 80 % du poids standard en (%)
Base Nov, Déc.1978	359	26,0	63,4	231	21,1	71,9
1er tour Août 1979	963	9,5	55,6	459	10,5	60,1
2ème tour Sept. 1979	859	7,5	54,3	333	9,8	61,4
3ème tour Octobre 1979	818	5,9	55,3	297	6,4	57,0
4ème tour Nov, Déc.1979	798	4,4	55,9	257	5,8	58,5
5ème tour Jan.Fév.1980	646	4,6	51,0	281	5,7	58,6

Source : CEPLANUT,

The Improvement in Nutritional Status of the population of Bas-Zaïre,
Secondary to Relief Efforts and the End of the Drough,
Avril, 1980.

Ce tableau montre que le taux de malnutrition a sensiblement baissé durant cette période suite d'une part aux distributions de denrées alimentaires et d'autre part à l'amélioration des conditions agricoles (semences...). Cependant le taux des enfants ayant moins de 80 % du poids standard n'a pas fortement changé étant donné la pauvreté de leur alimentation. En effet, ces enfants reçoivent très peu de protéines nécessaires à leur croissance; la ration alimentaire étant essentiellement composée de manioc, taro, riz et feuilles de manioc.

Au début de l'année 1980, la crise avait été anéantie comme le montrent les statistiques des centres de réhabilitation de Kangu et de Kinkonzi. Au centre de Kangu, le nombre de malades admis mensuellement est passé de 65 à 8 durant la période couvrant décembre 1978 à décembre 1979; pour l'ensemble de l'année 1978 par rapport à l'année 1979 on constate une diminution d'environ 40,8 % du nombre de malades (438 en 1978 et 258 en 1979). Au centre de Kinkonzi, le nombre de cas traités mensuellement est passé de 45-50 en 1978 à 15-20 en 1980, soit une diminution d'environ 36 %.

Actuellement il n'existe plus de crise alimentaire mais l'état permanent de malnutrition n'est pas encore éloigné. Etant donné la périodicité de la production agricole, la situation alimentaire suit le même rythme avec des périodes critiques durant la saison sèche. La situation est préoccupante dans les zones de Madimba et de Kasangulu à cause des mauvais termes d'échange. Par conséquent, les paysans ayant besoin d'argent ont tendance à vendre leur réserve alimentaire.

En ce qui concerne les habitudes alimentaires, les enquêtes de consommation alimentaires ont été effectuées dans les villes de Matadi et de Boma ainsi que dans les chefs-lieux des Sous-Régions rurales. Ces enquêtes qui ont duré 7 jours ont permis de recueillir des informations sur la quantité et la nature des aliments consommés dans les ménages qui ont été retenus. Le choix de ceux-ci a été fait au hasard et le taux moyen d'extraction de l'échantillonnage était de 4 % soit 300 ménages sur les 75.000 que comptent les centres ayant fait l'objet de l'enquête. Comme le montre le tableau I.16, 100 ménages ont été enquêtés à Matadi et 50 dans les autres centres.

Les quantités moyennes consommées par jour pour les différents aliments sont donnés dans le tableau I.17 a, b, c. Les besoins des boissons alcoolisées et non alcoolisées ainsi que les condiments ne sont pas considérés. Il se dégage de ce tableau que près des deux-tiers de l'alimentation (65 %) sont composés de céréales, féculents et légumes, à savoir les aliments à prédominance glucidiques. A l'intérieur des féculents qui constituent le poste le plus consommé, le manioc forme l'essentiel du bol alimentaire avec 1086,2 kg consommés par jour soit une consommation journalière per capita de 502 g.

Il apparaît que la base alimentaire est partout d'origine végétale et typiquement traditionnelle. Si à Matadi, dans les Cataracs et à Lukaya, le plat de résistance le plus apprécié est le fufu (mélange de manioc et d'eau), à Boma et dans le Bas-Fleuve, c'est surtout le riz qui est beaucoup consommé. Ce plat de résistance s'accompagne le plus souvent de légumes (feuilles de manioc à Matadi, à Lukaya et dans les Cataractes ; feuilles de manioc mélangées aux haricots à Boma et dans le Bas-Fleuve), de poisson salé, très rarement de poisson fumé ou frais du fleuve ou de viande de boucherie. Comme huile, c'est surtout l'huile de palme qui prédomine à l'exception de Matadi où les fruits de palme sont les plus consommés.

Pour ce qui est de la satisfaction des besoins par nutriments, en moyenne la ration alimentaire journalière n'atteint pas les besoins pour les calories et les protéines. Le taux de couverture pour les calories est de 91 % soit 432.364,12 calories consommées par jour contre 4.746.490 calories exigées par les normes de la FAO.

Les calories sont à 66,10 % d'origine glucidique, 22,40 % lipidique et 11,50 % d'origine protidique (tableau I.19). A l'intérieur des aliments à prédominance glucidique, le manioc sous ses diverses formes et le riz apportent plus de 68 % de calories glucidiques (voir tableau I.18 a.). Quant aux calories lipidiques, l'huile de palme intervient pour 62,16 % tandis que les fruits de palme le sont à concurrence de 28,10 % (tableau I.18 b.).

Enfin, les haricots et les poissons apportent l'essentiel des calories protidiques, soit 40,85 % pour les haricots, 18,16 % pour le poisson de mer et 12,23 % pour le poisson salé (I.18 c).

Tableau I.16 : Enquêtes de consommation Alimentaires au Bas-Zaïre;
Répartition de l'échantillonnage (1983 - 1984).-

	2 Sous-Régions Urbaines.		3 Sous-Régions rurales			Bas-Zaïre
	Boma (2)	Matadi (1)	Bas-Fleuve (2)	Cataractes (2)	Lukaya (2)	
Total du nombre de ménages.	50	100	50	50	50	300
Total du nombre de personnes enquêtées.	309	783	374	353	344	2.163
Homme adulte	77	173	91	80	80	501
Femme adulte	80	173	97	92	77	519
Enfants moins de 15 ans.	152	437	186	187	187	1.143

Note : (1) Enquête effectuée au mois de juillet 1983.

(2) Enquêtes effectuées au mois d'octobre 1984.

Source : Bureau de Planification Agricole, Service d'Etudes et de Planification, Département de l'Agriculture et du Développement Rural, Novembre 1984.-

Tableau I.17a : Aliments à prédominance glucidique (en % des grammes)

Nature d'aliments	Sous-régions urbaines		Sous-régions rurales			Bas-Zaïre
	Matadi	Boma	Bas-Fleuve	Cataractes	Lukaya	
	%	%	%	%	%	%
1. Céréales	21,93	22,29	13,33	8,99	25,25	14,97
Maïs	2.41	0.33	0.05	0.52	0.14	0.82
Riz	11.80	15.62	9.17	3.06	24.01	8.84
Pain	7.67	6.33	4.09	5.40	1.09	5.31
2. Féculents	47.76	58.85	76.40	78.50	42.25	66.38
Plantain	-	15.30	16.59	0.81	-	3.44
Banane verte	2.19	6.29	-	0.33	0.52	1.09
Igname	10.53	5.69	20.29	1.02	-	5.59
Pomme de terre	-	0.07	-	0.33	-	0.16
Taro racine	-	6.19	24.91	-	-	3.46
Patate douce	-	0.09	-	0.51	0.57	0.31
Manioc : Tubercule	-	7.80	8.75	-	-	1.56
Farine	30.42	5.77	0.70	60.39	27.57	39.53
Chikwange	4.61	12.62	5.14	15.09	13.58	11.24
3. Légumes	27.03	16.44	8.95	9.92	10.47	13.97
Manioc feuilles	19.78	11.72	8.77	8.69	6.71	11.10
Taro feuilles	-	1.45	0.12	-	-	0.08
Haricot feuilles	-	2.27	-	-	-	0.14
Fumbwa	-	0.62	0.05	-	-	0.04
Tomate	-	0.12	-	1.23	2.77	0.90
Epinard	-	0.11	-	-	-	0.007
Piments	-	0.15	-	-	-	0.01
Autres légumes	7.25	-	-	-	0.98	1.66
4. Autres	3.20	2.42	1.32	2.59	22.03	4.68
Mangues	-	2.06	-	1.05	0.18	0.65
Sucres	2.59	0.36	1.32	1.37	21.85	3.78
Autres fruits	0.69	-	-	0.17	-	0.23
T o t a l	100	100	100	100	100	100

Tableau I.17b : Aliments à prédominance lipidique (en % des grammes)

Nature d'aliments	Sous-régions urbaines		Sous-régions rurales			Bas-Zaïre
	Matadi	Boma	Bas-Fleuve	Cataractes	Lukaya	
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Huile de palme	24.36	63.42	2.62	85.05	49.15	44.18
Fruits de palme	39.44	27.35	96.21	-	14.55	31.80
Arachide	36.20	9.23	1.17	14.95	-	22.61
Avocat	-	-	-	-	36.30	1.41
T o t a l	100	100	100	100	100	100

44
17

Tableau I.17c : Aliments à prédominance protidique (en % des grammes)

Nature d'aliments	Sous-régions urbaines		Sous-régions rurales			Bas-Zaïre
	Matadi	Boma	Bas-Fleuve	Cataractes	Lukaya	
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
Soja	0.81	-	-	-	-	0.18
Voandzou	0.90	-	-	2.11	-	1.17
Haricot phaseolus	51.81	18.74	39.52	15.90	34.38	27.93
Pois cajan	-	4.09	-	0.40	-	0.82
Avocat	-	5.21	-	-	-	0.82
Courge	-	0.36	-	9.10	1.85	4.32
Poisson de mer	34.39	31.44	47.60	43.02	46.71	39.83
Poisson salé	3.38	21.23	7.72	7.16	0.95	8.20
Poisson fumé	-	6.83	-	-	-	1.08
Sardine	-	0.39	-	-	-	0.10
Viande de porc	1.1	5.10	-	2.96	1.64	2.51
Viande de bœuf	2.01	3.92	1.68	9.31	0.10	5.54
Viande de chèvre	1.1	-	-	-	-	0,25
Poulets	2.55	2.40	1.12	-	7.81	1.56
Lait	1.84	0.29	2.36	0.90	-	1.10
Oeufs	0.11	-	-	-	-	0.02
Sésame	-	-	-	9.14	6.56	4.57
T o t a l	100	100	100	100	100	100

Tableau Synthétique I.17d.1

Aliments à prédominance glucidique (consom.en g/j)

	S/R Urbaine		Sous-Régions Rurales			Bas-Zaïre
	Matadi	Boma	Bas-Fleuve	Cataractes	Lukaya	
	(g/j)	(g/j)	(g/j)	(g/j)	(g/j)	
1. Céréales	97.767,4	29.713	33.690,3	91.099	58.488,58	310.667,28
Maïs	10.741,8	450	144,6	5.350	343,42	17.029,82
Riz	52.751,2	20.825	23.195,7	31.065	55.617,42	183.454,32
Pain	34.183,4	8.438	10.350	54.684	2.527,74	110.183,14
2. Féculés	212.724,2	78.436	193.088,4	794.943	97.876,31	1.377.067,91
Plantain	-	20.400	41.942,8	8.245	-	70.587,8
Banane verte	9.767,8	8.387	-	3.385	1.220	22.759,8
Ignatie	46.908	7.587	51.276,8	10.360	-	116.131,8
Pommes de terre	-	100	-	3.400	-	3.500
Taro-racine	-	8.250	62.963,1	-	-	71.213,1
Patate douce	-	125	-	5.168	1.328	6.621
Manioc : Tubercule	-	10.400	22.120	-	-	32.520
Farine	135.504,4	7.700	1.785,7	61.150	63.872,4	820.370,5
Chikwange	20.544	15.487	13.000	152.877	31.455,91	233.363,91
3. Légumes	121.198	21.376	22.636,6	100.534	24.262,97	290.005,57
Manioc feuilles	89.002	15.612	22.178,1	88.034	15.550,45	230.376,55
Taro feuilles	-	1.400	315,7	-	-	1.715,7
Haricot feuilles	-	3.037	-	-	-	3.037
Fumbwa	-	800	142,8	-	-	942,8
Tomate	-	159	-	12.500	6.430,10	19.089,1

Tableau Synthétique I.17d.1:Aliments à prédominance glucidique (consom. en g/j)

(Suite)

	Sous-régions urbaines		Sous-régions Rurales			Bas-Zaïre
	Matadi	Boma	Bas-Fleuve	Cataractes	Lukaya	
	(g/j)	(g/j)	(g/j)	(g/j)	(g/j)	
Epinard	-	156	-	-	-	156
Piments	-	212	-	-	-	212
Autres légumes	32.196	-	-	-	2.282,42	34.478,42
4. Autres	13.723	3.236	3.285,7	25.990	50.992,1	97.226,8
Mangues	-	2.750	-	10.503	437,3	13.690,3
Sucre	10.617	486	3.285,7	13.671	50.554,8	78.614,5
Autres fruits	3.106	-	-	1.816	-	4.922
T o t a l	445.321,6	133.261	252.701,0	1.012.566	231.619,96	2.074.967,56

27

Tableau Synthétique I.17d.2 : Aliments à prédominance lipidique (consom.en g/j)

	Sous-régions urbaines		Sous Régions Rurales			Bas-Zaïre (g/j)
	Matadi	Boma	Bas-Fleuve	Cataractes	Lukuya	
	(g/j)	(g/j)	(g/j)	(g/)	(g/j)	
Huile de palme	32.307,3	11.519	802,6	72.660	5.326,7	122.615,6
Fruits de palme	52.304,4	4.969	29.442,8	-	1.577,8	88.294
Arachide	47.995,2	1.675	357,1	12.765	-	62.923
Avocat	-	-	-	-	3.935,7	3.935,7
T o t a l	132.606,9	18.163	30.602,5	85.425	10.840,20	277.637,6

48

Tableau Synthétique I.17d.3 : Aliments à prédominance protidique (consom en g/j)

	Sous-régions urbaines		Sous-régions rurales			Bas-Zaïre
	Matadi	Boma	Bas-Fleuve	Cataractes	Lukuya	
	(g/j)	(g/j)	(g/j)	(g/j)	(g/j)	
Soja	645	-	-	-	-	645
Voandzou	697	-	-	3.300	-	3.997
Haricot phaseolus	40.855	10.150	12.028,6	24.840	7.450	95.323,6
Pois cajan	-	2.200	-	600	-	2.800
Avocat	-	2.825	-	-	-	2.825
Courge	-	200	-	14.209	359,57	14.768,57
Poisson de mer	27.117,4	17.025	14.478	67.187	10.124,24	135.932,24
Poisson salé	2.665	11.500	2.349,7	11.197	206,61	27.918,31
Poisson fumé	-	3.700	-	-	-	3.700
Sardine	-	212	-	-	-	212
Viande de porc	850	2.750	-	4.625	357,14	8.582,14
Viande de bœuf	1.590,2	2.125	514,3	14.550	145,71	18.925,21
Viande de chèvre	850	-	-	-	-	860
Poulets	2.018	1.300	342,8	-	1.694,85	5.355,65
Lait	1.453,2	162	720,3	1.368	-	3.703,5
Oeufs	90	-	-	-	-	90
Sésame	-	-	-	14.289	1.335,71	15.624,71
T o t a l	78.840,8	54.149	30.434,3	156.165	21.673,83	341.262,93

Tableau synthétique n° I.18...a : Aliments à prédominance glucidique (base calorifique/100)

Nature d'aliments	Sous-régions urbaines		Sous-régions urales			Bas-Zaïre
	Matadi	Boma	Bas-Bleuves	Cataractes	Lukaya	
	%	%	%	%	%	%
1. Céréales	29,46	37,45	27,70	6,30	7,86	23,39
Maïs	3,49	0,58	0,13	0,67	0,34	1,85
Riz	17,63	27,90	20,68	0,39	5,62	14,77
Pain	8,34	8,97	6,89	5,24	1,9	6,77
2. Féculents	55,98	54,38	63,37	88,10	79,63	65,36
Plantain	-	9,77	13,38	0,37	-	3,22
Banane verte	0,74	2,64	-	0,13	0,28	0,66
Igname	4,58	2,29	17,00	0,39	0,39	5,04
Pomme de terre	-	0,03	-	0,11	-	0,02
Taro-racine	-	3,05	15,50	-	-	2,78
Patate douce	-	0,06	-	0,24	-	0,04
Manioc: Tubercules	-	6,59	4,93	-	-	1,46
Farine	44,31	10,31	1,59	77,60	63,77	41,92
Chikwange	6,35	19,64	10,97	9,36	15,19	10,22
3. Légumes	10,58	6,78	5,76	3,36	6,78	7,62
Manioc feuilles	8,39	6,03	5,68	3,23	6,35	6,54
Taro feuilles	-	0,21	0,05	-	-	0,02
Haricot feuilles	-	0,38	-	-	-	0,04
Fumbwa	-	0,04	0,03	-	-	0,007
Tomate	-	0,01	-	0,13	0,43	0,07
Epinard	-	0,01	-	-	-	0,003
Piments	-	0,01	-	-	-	0,01
Autres légumes	2,19	-	-	-	-	0,93
4. Autres	3,98	1,39	3,17	2,27	5,73	3,63
Mangues	-	0,67	-	0,26	0,010	0,18
Sucre	3,76	0,72	3,17	1,89	5,52	3,29
Autres	0,22	-	-	0,09	0,20	0,16
T o t a l	100	100	100	100	100	100

Tableau synthétique n° I.13 : Aliments à prédominance lipidique (base calorifique/j)

Nature d'aliments	Sous-régions urbaines		Sous-régions rurales			Bas-Zaïre
	Matadi	Boma	Bas-Fleuve	Cataractes	Lukaya	
	%	%	%	%		%
Huile de palme	73,76	73,85	4,18	90,4	76,50	62,16
Noix de palme	13,68	19,66	94,69	-	-	28,10
Arachide	12,56	6,49	1,13	9,6	13,69	9,04
Avocat	-	-	-	-	9,81	0,70
T o t a l	100	100	100	100	100	100

-151-

Tableau synthétique n°. I. 18.c : Aliments à prédominance protéidique (base calorifique%)

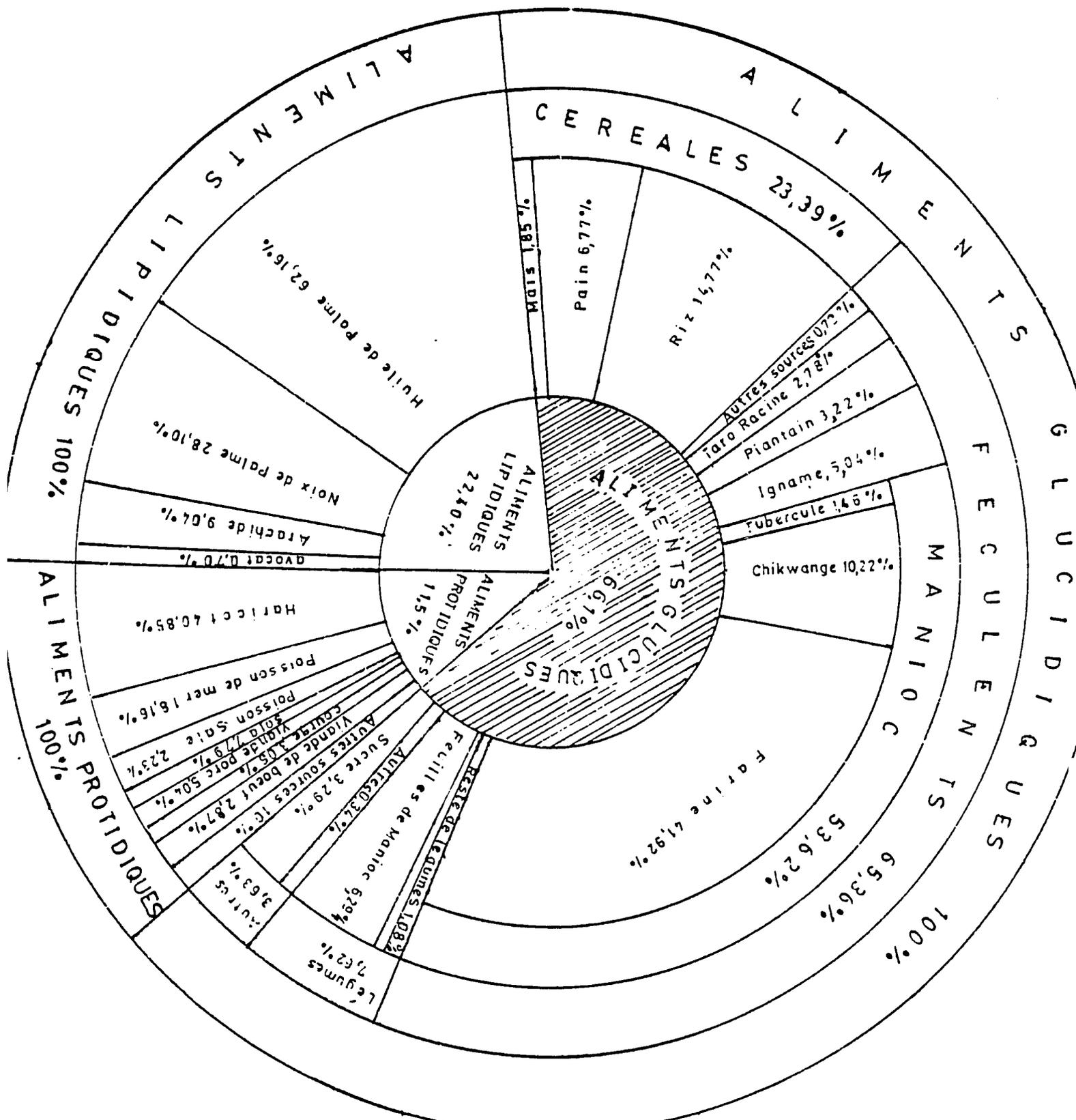
Nature d'aliments	Sous-régions urbaines		Sous-régions rurales			Bas-Zaïre
	Matadi	Boma	Bas-Fleuve	Cataractes	Lukaya	
	%	%	%	%	%	%
Soja	1,05	26,57	-	-	-	7,79
Voandzou	1,64	-	-	4,2	-	1,15
Haricot phaseolus	70,55	-	61,25	23,7	-	40,85
Pois cajan	-	1,08	-	0,2	-	0,36
Avocat	-	3,75	-	-	-	1,03
Courge	-	0,85	-	22,4	7,9	3,06
Poisson de mer	15,41	14,66	24,25	18,6	40,08	18,16
Poisson salé	4,24	27,80	11,04	9,9	2,34	12,23
Poisson fumé	-	8,17	-	-	-	2,25
Sardine	-	0,46	-	-	-	0,12
Viande de porc	2,21	10,85	-	6,7	7,25	5,04
Viande de boeuf	2,07	4,26	1,98	4,7	0,76	2,87
Viande de chèvre	0,7	-	-	-	-	0,29
Poulets	1,53	1,47	0,75	-	9,93	1,68
Lait	0,52	0,08	0,73	2,7	-	0,64
Oeufs	0,08	-	-	-	-	0,03
Sésame	-	-	-	6,9	31,74	2,45
T o t a l	100	100	100	100	100	100

185

Consommation des principaux produits agricoles par groupe alimentaire
(en %) selon la base calorifique

I. <u>Aliment à prédominance glucidique</u>		66,1 %
- Manioc (farine, chikwange, tubercules)	53,52	
- Riz	14,77	
- Pain	6,77	
- Feuille de manioc	6,59	
- Igname	5,04	
- Sucre	3,30	
- Plantain	3,23	
- Taro-racine	2,80	
- Maïs	1,75	
- Autres légumes	0,95	
- Banane verte	0,66	
- Autres fruits	0,13	
- Mangues	0,11	
- Tomate (0,08)		
- Patate douce (0,04)		
- Haricot feuille (0,04)		
- Pomme de terre (0,02)	0,38	
- Taro feuille (0,02)		
- Piment (0,01)		
- Fumbwa (0,007)		
- Epinard (0,001)		
	Sous/total	100
II. <u>Aliment à prédominance lipidique</u>		22,40 %
- Huile de palme	62,16	
- Noix de palme	28,10	
- Arachide	9,04	
- Avocat	0,70	
	Sous/total	100
III. <u>Aliment à prédominance protéique</u>		11,5 %
- Haricot phaseolus	40,85	
- Poisson de mer	18,16	
- Poisson salé	12,23	
- Soja	7,79	
- Viande de porc	5,04	
- Courge	3,06	
- Viande de boeuf	2,87	
- Sesame	2,45	
- Poisson fumé	2,25	
- Poulets	1,68	
- Voandzou	1,13	
- Avocat	1,03	
- Lait (0,64)		
- Pois cajan (0,31)		
- Viande de chèvre (0,29)	1,46	
- Sardine (0,12)		
- Oeufs (0,03)		
	Sous/total	100
		Total 100

Graphique: La Proportion de la Consommation des Principales Denrées Alimentaires au Bas-Zaire



II.1. LES GENERALITES.

II.1.1. La Production Régionale.

Déjà dynamique, l'agriculture du Bas-Zaïre est condamnée à se développer davantage avec la mise en valeur de la zone franche d'Inga. La réalisation des projets prévus dans le cadre de l'industrialisation de cette zone fera appel à une main-d'oeuvre abondante, et vraisemblablement retirera du processus de production agricole la main-d'oeuvre actuelle dans les environs des projets. Une politique agricole appropriée devra donc être mise sur pied si l'on tient à ce que l'agriculture bas-zaïroise soit à même de remplir sa double mission, à savoir celle d'approvisionner la capitale, ainsi que les grands centres et les masses rurales de la Région.

En ce qui concerne la production agricole, le manioc reste de loin la culture la plus importante, non seulement à cause de la place qu'elle occupe dans l'alimentation de la majorité des habitants de la Région, mais aussi à cause de la forte demande émanant de la région urbaine de Kinshasa et des conditions éco-climatiques très favorables que cette culture rencontre dans le Bas-Zaïre. En outre, le manioc fait depuis plusieurs années l'objet d'une grande sollicitude de la part du Conseil Exécutif. Le Programme National Manioc (PRONAM) conduit actuellement des recherches expérimentales sur des variétés à haut rendement et résistantes aux principales maladies.

Quoique sur le plan national, le Bas-Zaïre occupe l'avant-dernière place en ce qui concerne la production de manioc, il reste pourtant parmi les régions les plus productrices en considérant la production par tête d'habitant et le rendement par hectare.

Après le manioc, vient la banane. Elle est surtout cultivée dans le Bas-Fleuve où elle constitue la base de l'alimentation de la population. Du point de vue de la production, le Bas-Zaïre vient en 5ème position après le Kivu, l'Equateur, le Haut-Zaïre et le Bandundu.

L'importance des autres cultures sur le plan national est moindre. Cependant, comme le maïs et les haricots sont cultivés en alternance avec le manioc, le développement de cette dernière culture permettra par la même occasion d'améliorer l'approvisionnement de Kinshasa en maïs et en haricots. L'intensification des cultures maraîchères permettra également de répondre aux nombreux besoins de la ville de Kinshasa.

Il faudra signaler la présence dans la région du Bas-Zaïre d'un certain nombre de projets qui s'intéressent à l'augmentation de la production agricole paysanne. C'est notamment le cas du Projet de la Lualla qui vise essentiellement à moderniser les techniques de culture et à organiser la collecte et la commercialisation des produits agricoles. Ce projet s'intéresse aux cultures vivrières et à l'élevage. C'est également le cas du Projet Agricole de Mbanza-Ngungu. Celui-ci met l'accent sur les cultures maraîchères tout en assurant l'encadrement des paysans pour les cultures vivrières. Il y a enfin, le Programme National Engrais qui vulgarise l'utilisation des engrais et des autres intrants en vue d'accroître la productivité des cultures vivrières.

Les cultures industrielles de la région sont principalement le café, le palmier à huile, le cacao. La plus grande partie est la propriété des sociétés agro-industrielles d'importance locale relativement grande.

Si le café a connu un essor ces dernières années, il n'est pas de même pour le palmier à huile et le cacao. Les palmeraies ont dans la plupart des cas vieilli et souffrent d'un manque certain d'entretien. Certaines sont purement abandonnées. Ceci explique le prix élevé de l'huile de palme même dans les environs immédiats du lieu de production. Le cacao connaît une situation presque analogue en milieu paysan. Seules les compagnies agro-industrielles d'exportation sont encore intéressées par cette culture. Les acheteurs et certaines compagnies d'exportation imposent un prix qui ne couvre pas les charges d'exploitation engagées par les planteurs.

Pour le palmier à huile, on ne peut pas s'attendre à une amélioration de la situation si des nouvelles plantations ne sont pas ouvertes et sans un programme de réhabilitation des palmeraies naturelles. La diminution des activités dans ce domaine proviendrait de l'imposition des prix au producteur pratiquée pendant toute la décennie écoulée. La libéralisation des prix devrait constituer un nouvel élément d'appréciation. Pour le cacao, une nouvelle politique d'incitation devrait permettre la relance. Le problème majeur demeure, cependant, la politique des grandes sociétés d'exportation. Celles-ci, en effet, au début de la campagne forment une coalition et s'entendent sur un prix maximum à payer aux planteurs. Cette puissante attitude oligopsonique met les planteurs dépourvus de tout pouvoir en face d'un prix dérisoire, d'où le manque d'intérêt dans la culture. La libéralisation dans ce domaine tendrait à être bénéfique aux seuls exportateurs, si les structures monopsoniques actuelles n'étaient pas supprimées.

L'élevage du gros-bétail est encore très peu développé en milieu traditionnel. Le gros de l'effectif se trouve entre les mains des sociétés d'élevage ou des éleveurs indépendants.

La pêche maritime est en régression. Les potentialités côtières ne sont pas exploitées et la pêche en haute mer est pratiquement inexistante. La pêche fluviale constitue la source la plus importante de poissons. La capacité de production reste faible et de gros efforts doivent être fournis pour assurer l'épanouissement de la pêche maritime et fluviale. Actuellement, deux sociétés s'occupent de la pêche maritime. Il s'agit de la PIM (Pêche Industrielle de Moanda) et de la PEMARZA.

La PEMARZA (Pêche Maritime Zaïroise) existe depuis plusieurs années déjà, mais elle a subi les contrecoups de la Zaïrianisation de 1974. La PIM a été créée il y a 2 ans et connaît actuellement des difficultés d'installation. Pourtant, les perspectives de développement sont énormes si des investissements importants sont consentis dans ce domaine.

II.1. . La production des Sous-Régions et des Zones.

a) La Sous-Région des Cataractes

Les activités de cette sous-région sont essentiellement orientées vers la production des vivriers, destinés aux marchés de Kinshasa et de Matadi. Avec une production représentant en 1982 45 % de la production régionale de manioc, 32 % de celle d'arachide et 43 % de celle de maïs, la sous-région des Cataractes peut être considérée comme la 1ère sous-région en ce qui concerne la production des produits vivriers (Rapport Agricole 1982).

La présence des projets d'encadrement tels que le Projet Maraîcher de Mbanza-Ngungu, le Projet Luala, le Programme Engrais FAO constitue un facteur déterminant dans le développement de l'agriculture au Bas-Zaïre.

Les zones de Mbanza-Ngungu et de Songololo semblent être les zones les plus productives de la sous-région. Mbanza-Ngungu produit en effet 41 % de la production sous-régionale de manioc, du maïs, des arachides et de haricots, 42 % de celle de paddy. Elle est au 1er titre 1ère productrice régionale de manioc et de maïs, 2ème d'arachides, 4ème de haricots et 5ème de paddy. Quant à la zone de Songololo, elle produit 35 % de la production sous-régionale de manioc et de haricots, 36% de celle d'arachides et du maïs. Elle occupe la seconde place sur le plan régional en ce qui concerne le manioc et le maïs.

La zone de Luozi est de par sa situation géographique, plus orientée vers la République Populaire du Congo que vers le Zaïre. L'exploitation intensive de la vallée de la Luala où est installé le Projet Italo-Zaïrois fera de cette zone une zone agricole par excellence.

L'élevage du gros-bétail constitue également une activité importante de la sous-région. 67 % de l'effectif régional se trouvent dans la sous-région des Cataractes.

Enfin, les Cataractes produisent la majeure partie des produits maraîchers de la région. Ils sont à ce titre, l'une des plus grandes pourvoyeuses de légumes de la ville de Kinshasa.

b) La Sous-Région du Bas-Fleuve

L'économie agricole de la sous-région du Bas-Fleuve est surtout basée sur l'exploitation forestière et sur les cultures pérennes. Les cultures vivrières ne jouent qu'un rôle secondaire. Elles servent essentiellement à l'approvisionnement des marchés de Boma et de Matadi, et à couvrir les besoins des populations rurales de la sous-région.

L'exploitation forestière constitue la 1ère activité de la sous-région. Le manteau forestier riche en essences précieuses qui recouvre la grande partie de la sous-région fait l'objet d'une exploitation intensive de la part de nombreuses entreprises forestières dont les plus importantes sont AGRIFOR et I.Z.B. (Institut Zaïrois du Bois). La zone la plus importante est la zone de Lukula, suivie des zones de Seke-Banza et de Tshela.

Après l'exploitation forestière, viennent les cultures pérennes. Les conditions éco-climatiques du Bas-Fleuve sont en effet tant soit peu favorables aux cultures de caféier, cacaoyer et de palmier à huile. Le Bas-Fleuve produit à cet effet plus de café, cacao et huile de palme que le reste de la région réunie. La zone la plus importante est celle de Tshela.

Quoique les cultures vivrières n'aient qu'un rôle secondaire sur le plan régional, le Bas-Fleuve ne reste pas moins 1er producteur régional de haricots avec 63 % de la production régionale et de paddy avec 70 % de la production régionale. Il vient en seconde position après les Cataractes en ce qui concerne le manioc (26 % de la production du Bas-Zaïre) et le maïs (27 %).

La principale zone de production semble être la zone de Lukula qui est première productrice régionale d'arachides et de paddy, seconde productrice de haricots et quatrième de maïs. La zone de Seke-Banza est la 1ère productrice régionale de haricots, la seconde d'arachides et la 3ème de paddy.

Enfin, Tshela vient en seconde position en ce qui concerne la production de riz et en troisième pour le haricot.

Signalons ici que le Bas-Fleuve est en train de perdre la place qu'il occupait jadis en ce qui concerne la production de banane, ceci au profit de la sous-région des Cataractes.

c) La sous-région de la Lukaya

Sur le plan régional, la sous-région de la Lukaya ne pèse pas beaucoup en ce qui concerne la production agricole. L'activité de production reste essentiellement concentrée sur les cultures fruitières et sur les cultures de manioc et de maïs. La sous-région produit 24 % de la production régionale de manioc et 20 % de la production régionale de maïs.

La zone de Madimba reste la plus grande productrice. Elle occupe le troisième rang sur le plan régional en ce qui concerne le manioc et le maïs. Les cultures fruitières paysannes généralement faites autour des cases : sont réparties dans toute la sous-région. Elles constituent en période de récolte une très grande source de revenus pour les paysans.

La sous-région compte également dans la zone de Kasangulu plusieurs fermes d'élevage dont la production est essentiellement destinée à la ville de Kinshasa.

Tableau II.1. : Les principales zones productrices des vivriers au Bas-Zaïre

	Manioc	Maïs	Arachides	Haricot	Riz
<u>Sous-Région de Lukaya</u>					
Kasangulu					
Kimvula					
Madimba	3	3	5		4
<u>Sous-Région des Cataractes</u>					
Mbanza-Ngungu	1	1	2	4	5
Songololo	2	2	4	5	
Luozi	4	5			
<u>Sous-Région du Bas-Fleuve</u>					
Seke-Banza			2	1	3
Lukula	5	4	1	2	1
Tshela				3	2

Source : Rapport de l'Inspection Régionale de l'Agriculture, du Bas-Zaïre, 82

1,2,3,4 et : ordre de classement trop serré.

II.2. LA PRODUCTION AGRICOLE.

II 2.1. Le secteur traditionnel.

Le secteur traditionnel demeure le pourvoyeur principal des produits vivriers dans le Bas-Zaïre. Il s'agit d'une agriculture extensive développée sur de petites exploitations familiales et caractérisée par la prépondérance des activités manuelles, l'utilisation très limitée de la fumure organique et minérale, le recours à la jachère pour restituer la fertilité du sol, et bien entendu, de faibles rendements. Pis encore, les semences et autre matériel génétique utilisés sont dans la plupart des cas dégénérés. Seuls les paysans des environs immédiats des projets agricoles bénéficient d'un matériel végétal de bonne qualité.

Une autre caractéristique de cette agriculture est l'association de plusieurs cultures sur un même champ, le cycle d'exploitation se terminant le plus souvent par le manioc.

Les champs font l'objet d'un soin particulier dans la Lukaya et les Cataractes. Dans le Bas-Fleuve, seules les cultures industrielles et les cultures vivrières autres que le manioc sont sarclées. N'étant considéré que comme culture d'appoint, le manioc ne fait l'objet d'aucun nettoyage après bouturage. C'est en fait une culture de réserve qui ne sert qu'à couvrir les périodes de disette. Le manioc ne constitue pas en effet aliment de base dans le Bas-Fleuve.

Les enquêtes menées dans le Bas-Zaïre avec un échantillonnage de 150 ménages ont révélé que la dimension moyenne des champs est de 0,20 ha. Le nombre moyen de champs par ménage est de 4 tandis que la taille moyenne d'un ménage agricole est voisine de 6 (6,3). Deux personnes sur les 6 prennent une part active dans les travaux de champs et 27 % des ménages ont des cultures autour de la case.

Les spéculations les plus couramment pratiquées sont le manioc (99 % des ménages) à travers toute la région, l'arachide (70 %) principalement dans les Cataractes et la Lukaya, le haricot (67 %) dans les zones de Tshela, Lukula, Seke-Banza, Luozi, Songololo et Mbanza-Ngungu.

Enfin suivent le maïs (60 %), la banane (53 %) et le riz (38 %).

Les cultures industrielles les plus pratiquées sont le café (38 %) dans la zone forestière du Bas-Fleuve, le palmier à huile (15,7 %) et le cacao (0,75 %). Le palmier à huile est exploité sous forme des palmeraies naturelles dans les Cataractes et la Lukaya et sous forme de métayage dans le Bas-Fleuve.

A côté des exploitations familiales aux dimensions très réduites, on rencontre des fermes de dimensions variées allant de quelques hectares ou dizaines d'hectares à plusieurs centaines d'hectares dans le cas d'élevage de gros bétail. Au Mayumbe, on rencontre généralement des unités de taille modeste, consacrées aux cultures pérennes auxquelles s'ajoutent le bananier et quelques cultures vivrières.

Comme dit plus haut, les rendements sont dans l'ensemble faibles. Le tableau ci-dessous donne les résultats des rendements réalisés sur terrain. Pour celles des cultures qui n'étaient pas à maturité ou qui n'étaient plus au champ lors de l'enquête (du passage de la mission) des estimations ont été faites à partir de différentes informations obtenues au niveau des collectivités.

Tableau II.2 : Rendement des cultures dans le Bas-Zaïre (T à l'ha).

<u>S/Région</u>	<u>Bas-Fleuve</u>	<u>Cataractes</u>	<u>Lukaya</u>	<u>Moyenne Régionale</u>
<u>Cultures.</u>				
Manioc (1)	10	12	8	10
Maïs	0,80	0,65	0,90	0,78
Haricot (1)	1,00	0,80	0,85	0,88
Riz paddy	0,90	1,00	0,80	0,90
Arachide	0,90	0,90	0,85	0,88

(1) Basés sur les tests de rendement réalisés par l'Equipe Spéciale ; Pour les autres, ce sont les estimations de l'Equipe à partir des informations recueillies sur terrain.

La saison culturale débute en octobre et se termine en principe vers mai. Les travaux préparatoires s'effectuent en août-septembre. Comme le montre le calendrier agricole donné ci-après, certaines cultures sont semées en saison sèche notamment dans la zone forestière ou dans les marais. C'est le cas de la culture de haricots dans le Mayumbe où le semis de mai-juin est très fréquent; la culture profite des rosées matinales et de la fraîcheur qu'apporte la présence de gros arbres.

Les cultures maraîchères sont faites en saison sèche dans les vallées ou le long des cours d'eau. Durant la saison des pluies, ces cultures ne peuvent pas supporter les débordements des lits des cours d'eau. Seule la saison sèche convient le mieux aux divers travaux culturaux et à une croissance normale de ces cultures.

- CALENDRIER AGRICOLE DE LA REGION DU BAS-ZAIRE

Octobre, novembre	Décembre - Janvier	Février - Mars	Avril - Mai	Juin - Juillet	Août-Sept.
<u>Semis</u> : manioc, arachides, riz, café, canne à sucre, patates, maïs	<u>Semis</u> : bananes, ananas	<u>Défrichement</u> : des champs pour haricots de petite saison	<u>Semis</u> : haricot taros	<u>Semis</u> : haricots, taros	
<u>Récolte</u> : bananes (tout au long de l'année).	<u>Récolte</u> : maïs, arachides, manioc.	<u>Récolte</u> : Maïs, arachides, riz, manioc.	<u>Récolte</u> : Riz	<u>Récolte</u> : manioc, café, cacao, canne à sucre, haricot.	<u>Défrichement</u> des nouveaux champs et préparation <u>Récolte</u> : haricot.

- 64 -

II.2.2. Les cultures vivrières.

Les cultures vivrières sont les cultures principales dans la région.

La plupart des cultures vivrières servent à la fois à l'alimentation et comme culture de rente.

II 2.2.1. Les cultures principales.

Le manioc.

Aliment principal de la grande partie de la population du Bas-Zaïre, le manioc constitue la culture de base de la région. Il est probablement la culture qui rapporte le plus de revenus aux paysans car sa récolte est échelonnée sur toute l'année.

La production de la région qui sert à l'alimentation de la population locale et à l'approvisionnement des centres urbains reste inférieure aux potentialités réelles de la région, à cause principalement de l'utilisation des variétés génétiquement dégénérées et des difficultés d'accès dans certaines localités.

La croissance démographique de la ville de Kinshasa et l'expansion industrielle de la région constituent pourtant une demande potentielle à satisfaire.

Les variétés les plus utilisées sont des variétés locales. Dans les environs du Programme National Manioc, c'est-à-dire dans la zone de Mbanza-Ngungu, des variétés à haut rendement sont mises à la disposition des paysans. Le PRONAM qui vise à couvrir toute la région du Bas-Zaïre a installé des antennes d'essai et d'adaptation à Inkisi et Luala. Les rendements varient dans des proportions très importantes. Certaines variétés locales ont des rendements de l'ordre de 28 T/ha tandis que d'autres ne dépassent même pas le seuil de 5 tonnes à l'hectare.

Dans la sous-région de la Lukaya, 5 variétés principales sont utilisées avec un rendement moyen de 12,2 tonnes. Les rendements observés se répartissent comme suit :

Tableau II.3 Tests de rendement réalisés dans la S/R de la Lukaya
(T/ha)

Zones	Localisation	Variétés	Rendement (T)
Kasangulu	forêt	Amère	10,00
Kinvula	forêt	Nkeni	9,40
	savane	Nkeni	11,80
Madimba	savane	Vungila	9,6
	forêt	Longi	13,0
	savane	Longi	13,76
	savane	Kunseyi	15,72
	forêt	Nkeni	13,55

Source : Inspection Sous-Régionale de l'Agriculture, S/R de la Lukaya, 83.

Dans la sous-région des Cataractes, les tests réalisés dans les différentes zones ont donné les résultats suivants :

Tableau II.4 : Tests de rendement réalisés dans la S/R des Cataractes
(T/ha).

Zones	Localisation	Variétés	Rendement (T)
Songololo	Savane argilo-sablonneuse	Locale	18,90
Luozi	"	Locale	10,00
Mbanza-Ngungu	Argilo-sableuse	Locale	12,30

Source : Inspection S/Régionale de l'Agriculture, S/R des Cataractes, 83.

Dans la sous-région du Bas-Fleuve, le rendement moyen s'élève à plus ou moins 9 T/ha sur 14 variétés locales. Les principales variétés sont : Kumbi-Yaka, Kimpembe, Mundele-Phaku, Diki, Diyolongo, Kimbungu, Mongo-Kongo, Mayoyo, Mabiekele, Nzengo, Mahata, Madame, Mokoloko et Maleso.

Tableau II.5 : Rendements moyens de manioc obtenus dans la zone de Tshela, T/ha

Collectivités	Rendements moyens
Mbanga	12 T
Maduda	10 T
Loango	14 T
Nganda-Nsundi	3 T
Bula-Naku	10 T
Lubuzi	8 T
Lubolo	7 T
Nzobe-Luzi	12 T

Source : Rapport Agri - zone de Tshela, 1982

Le PRONAM a mis au point dans sa station principale de M'Vuazi plusieurs variétés de manioc à haut rendement et qui résistent aux maladies importantes. Ces variétés ont été testées sur plusieurs sites au Bas-Zaïre et ont été recommandées au Département de l'Agriculture pour diffusion en vue de leur vulgarisation (Rapport PRONAM, 1981).

Les essais de rendement effectués à M'Vuazi et dans d'autres sites dans le Bas-Zaïre sont concluants pour un grand nombre de variétés. L'adoption de ces variétés et clones devrait sensiblement augmenter la production du manioc dans le Bas-Zaïre. L'essai de rendement final de 1981 pour certains clones a donné les résultats repris dans le tableau ci-dessous. Cet essai comprenait 11 variétés et une variété témoin le 02864, meilleure variété de l'INERA. Dans des conditions de sol fertile, des rendements avoisinant 35 T/ha étaient observés.

Tableau II.6 : Rendement en tubercules et côtes des maladies pour les variétés de l'essai de rendement final.

Variété	Rendement en tubercules			Côtes des maladies		
	E1 *	E2 *	Moyenne	Flét.Bact **	Mosaïque	Anthrac
30.229/3	34.76	16.87	25.82	1.2	2.9	2.0
F82	25.99	14.59	20.29	1.9	2.4	2.1
F154	20.3	19.74	20.04	1.3	2.4	2.9
02864	19.87	18.02	18.99	1.3	2.5	2.4
30957/5	27.72	9.21	18.46	1.6	2.7	2.3
C11	20.44	12.92	16.70	1.6	2.7	2.9
30008/1	19.00	12.91	15.96	1.2	1.8	2.3
70/4	21.81	9.19	15.50	1.3	2.3	2.3
E/29	15.07	11.25	13.16	1.5	2.7	2.1
30010/10	13.71	10.09	11.90	1.5	2.2	2.3
30483/1	11.71	12.09	11.90	1.5	3.0	2.0
30278	11.54	10.07	10.81	1.7	1.9	2.2

* E.1 : hautement fertile

E.2 : peu fertile

** : 1.0 pas de symptôme

5 mort ou perte totale.

Source : PRONAM.-

Pour accélérer la diffusion des clones améliorées chez les cultivateurs et les agences gouvernementales et semi-gouvernementales, 142.950 mètres furent distribués durant l'année 1981.

Pour ce qui est de la production réalisée par la région, elle est passée, d'après l'Annuaire des Statistiques Agricoles 1978 de 1.047.500 T en 1970-74 à 1.225.200 T en 1977. La sécheresse de 1978 a fait chuter la production à 766.800 T. Pour 1982, la production a été estimée à 1.270.105 T. Le Plan de Relance Agricole de son côté a imposé à la région un objectif de 1.344.000 T pour 1983 1.304.745 T ont pu être réalisées. Le tableau ci-dessous reprend la situation de la culture de manioc au Bas-Zaïre entre 1970-74 et 1983 et l'objectif pour 1984.

Tableau II.7 : Situation de la culture de manioc au Bas-Zaïre, 1970 - 82 + estimations
pour 1983 - 1984

	1970-1974	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Production (000T)(1)	1.047,5	1.126,5	1.170,5	1.185,7	1.225,2	766,8	1.242	1.261	1.280,6	1.312,7	1.344
(2)	-	-	-	-	-	-	-	1.161	985	1.398	-
(3)	-	-	-	-	-	-	-	-	1.237,6	1.270,1	1.302,7
Superficie (000ha) (1)	147,2	155,6	161,6	166,3	172,8	176,1	174,9	177,6	180,3	184,3	189,2
Rendement (. T/ha)	7,2	7,24	7,24	7,13	7,09	4,35	7,1	7,1	7,1	7,1	7,1

Sources : (1) 1970 à 1978 : Annuaire de Statistiques Agricoles 1978

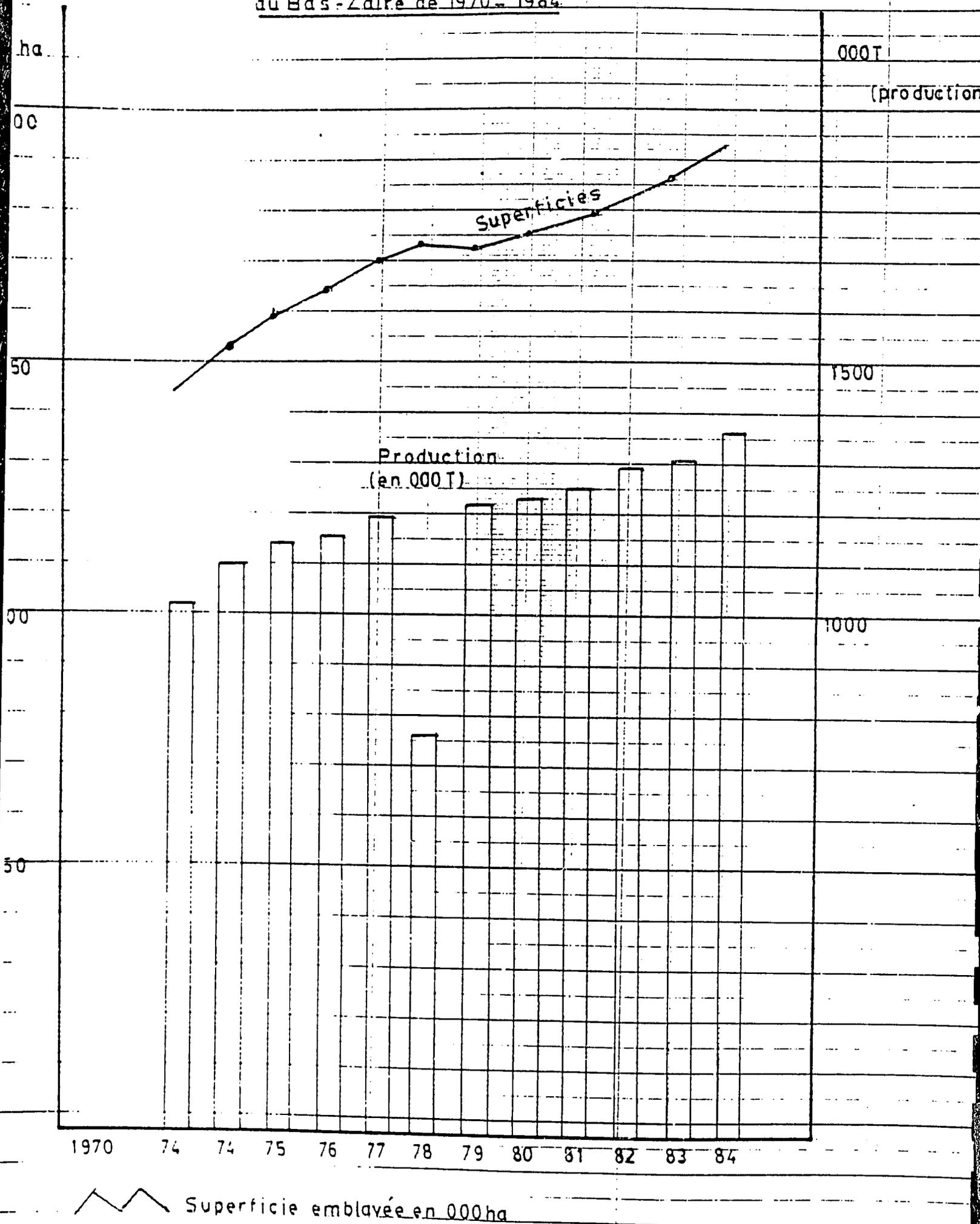
1979 à 84 : Plan de Relance Agricole 1982-1984.

(2) : Inspection Régionale de l'Agriculture, Bas-Zaïre.

(3) : Evaluation du Plan de Relance Agricole 1982-1984, Cabinet du
Commissaire d'État à l'Agriculture.

69 -

Fig. II.1 : Evolution des superficies emblavées de la production de manioc au Bas-Zaire de 1970 - 1984.



b) Le maïs.

La place du maïs est loin d'être prépondérante dans l'alimentation de la population du Bas-Zaïre. Il est surtout consommé frais, comme aliment d'appoint. Sa culture est faite en association avec le manioc et l'arachide.

La superficie cultivée serait de l'ordre de 70.000 ha. Elle aurait été de 78.768 ha en 1978 selon une estimation de la division régionale de l'agriculture (rapport 1979-80) avec une production de 58.780 tonnes.

Le rendement reste, cependant, faible comparé aux normes internationales et aux rendements obtenus dans le Shaba et au Kasaï où des projets s'occupent de l'encadrement technique et matériel des paysans cultivateurs. Actuellement le projet Kwilu-Ngongo et le projet de la vallée de la Luala s'occupent de l'encadrement des paysans. Des projets d'une certaine envergure ont aussi été initiés par des entreprises privées. C'est le cas du projet d'encadrement SBK (*). Le Programme National Maïs (PNM) ouvrira incessamment une antenne régionale dans le Bas-Zaïre avec pour centre Mbanza-Ngungu.

Cette antenne, on l'espère, s'attellera à vulgariser des nouvelles techniques culturales et procédera à des essais variétaux qui permettront de réaliser des rendements acceptables. Les variétés utilisées jusqu'à présent donnent en effet des rendements de l'ordre de 600 à 800 kg à l'hectare. C'est ce qui explique entre autre le fait que la production soit encore faible. De 21.400 T en 1970-74, elle a atteint 24.600 tonnes en 1982, 30.300 tonnes en 1983. Signalons que le Plan de Relance Agricole tablait sur une production de 28.375 tonnes en 1982 et de 29.720 tonnes en 1983.

(*) SBK : Société des Brasseries de Kinshasa.

Tableau II.8 : Situation de la culture de maïs au Bas-Zaïre, 1970-74 à 1982 + estimations pour 1983 - 1984.

	1970-1974	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Production (1) (1000 Tonnes)	21,4	23,4	24,3	23,5	23,4	13,1	23,5	23,8	24,9	24,6	30,3	31,1*
(2)	-	-	-	-	-	-	-	18,0	18,4	25,0	-	-
Superficie (1) (hectares)	28,6	30,4	31,6	32,2	33,0	33,4	34,5	35	36,6	41,7	43,6	45,7
(2)												
Rendement (1) (T /ha)	0,75	0,77	0,77	0,73	0,71	0,39	0,68	0,68	0,68	0,68	0,68	0,68

Sources : (1) 1970-78 : Annuaire des Statistiques Agricoles
 1979-81 : Plan de Relance Agricole 1982-1984
 1982-83 : Evaluation de la Situation Agricole au Zaïre, juillet 1984, Cabinet du
 Commissaire d'Etat à l'Agriculture

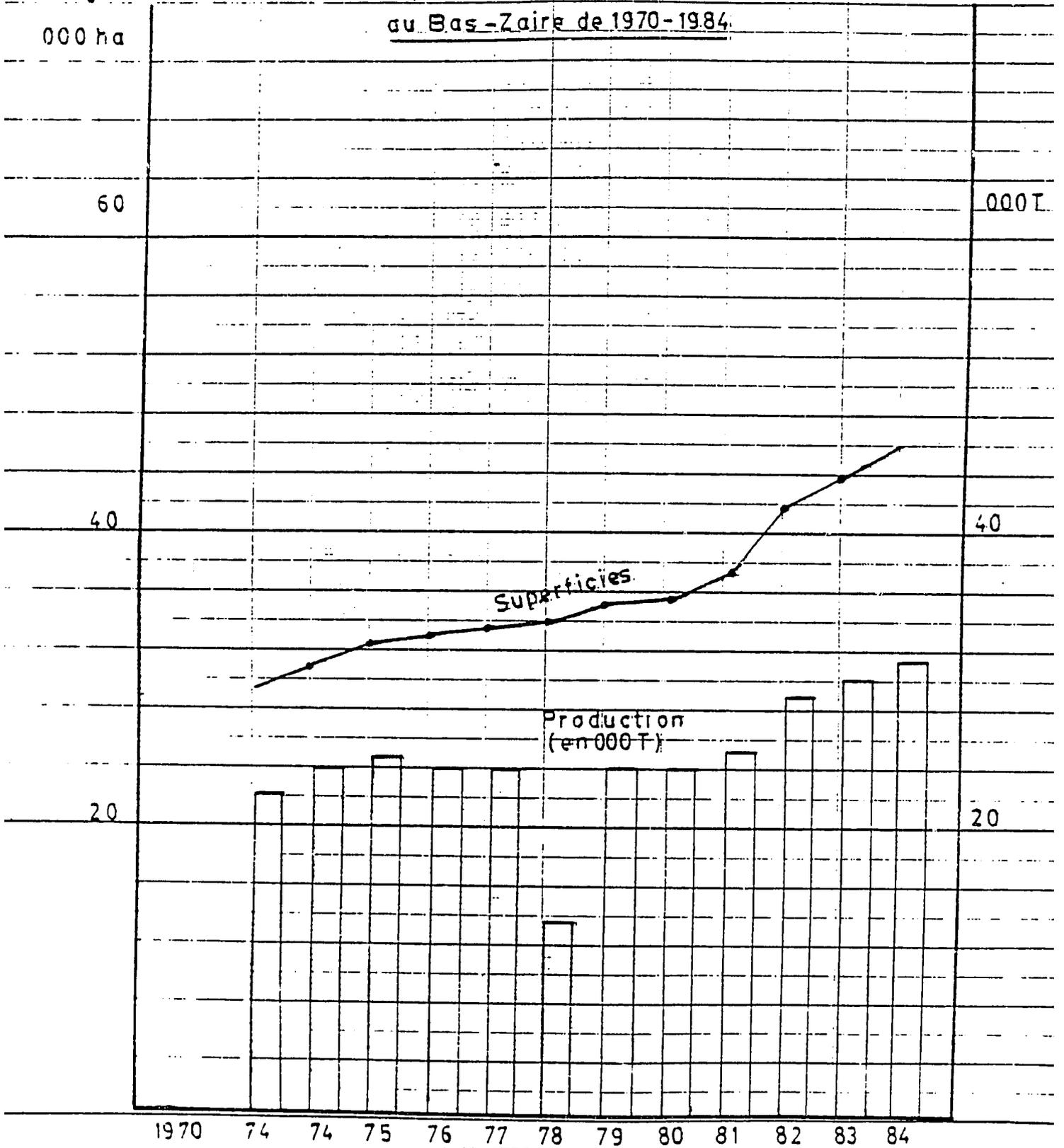
(2) Inspection Régionale de l'Agriculture, Bas-Zaïre.

* Prévisions du Plan de Relance Agricole.

N.B. : La chute de 1978 est due à la sécheresse qui a sévi dans la Région.

72

Fig. II.2: Evolution des Superficies emblavée de la Production de Maïs au Bas-Zaire de 1970-1984.



Superficie emblavée en 000 ha

Production en 000 T

c.) La banane

La banane reste une des cultures principales de la sous-région du Bas-Fleuve; les zones de Seke-Banza et Lukula sont réputées pour leur production de banane Gros-Michel. Avant l'indépendance des sociétés de culture et d'exportation avaient développé de grandes plantations dans ces zones; mais depuis leur fermeture, la banane est restée exclusivement l'activité des paysans individuels, d'où une régression très nette de la production et une surenchère dans les centres de consommation.

Il existe actuellement dans le Bas-Fleuve une série de coopératives de commercialisation de la banane regroupées en association appelé . UCOTAF (Union des Coopératives de Bananes du Bas-Fleuve).

Le rôle primordial de l'UCOTAF est d'aider ces coopératives primaires à assurer l'évacuation et la commercialisation des bananes leur confiées par les paysans.

La banane constitue la base alimentaire des populations du Bas-Fleuve. En temps normal, la production atteint 36000 tonnes par an avec d'énormes potentialités d'amélioration. L'évolution reste cependant freinée par une conjoncture économique assez déprimée qui ne permet pas aux coopératives primaires de l'UCOTAF de rassembler la majeure partie de la production.

Dans les zones de Seke-Banza et Lukula où sont concentrées les activités, 5315 has ont été recensés en 1980, dont 4533 has en rapport pour les 12 coopératives primaires, membres de l'UCOTAF. La quantité commercialisée a été de 1015,60 tonnes en 1979.

En 1982, l'Inspection Régionale a estimé la production régionale à 26.200 tonnes. La situation de cette culture est donnée dans le tableau ci-dessous.

Tableau II.9 : Situation de la culture des bananes dans la région du Bas-Zaïre, 1970-1982 + estimations pour 1983 - 1984.

		1970-1974	1974	1975	1976	1977	1978 *	1979	1980	1981	1982	1983	1984
<u>Banane plantain</u>													
Production (1000 T)	(1)	83,5	88,9	88,6	89,9	89,6	61,5	25,6	26,1	26,6	27,2	27,7	28,1
	(2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26,2	-	-
Superficie (1000 ha)	(1)	23,2	24,0	24,7	25,2	25,1	25,1	5,4	5,5	5,6	5,7	5,8	6,0
Rendement	(1)	5,03	5,12	5,05	5,03	4,81	3,24	4,75	4,75	4,75	4,77	4,77	4,77
<u>Banane douce</u>													
Production (1) (1000 T)		33,0	34,1	36,2	36,8	36,2	19,9	7,1	7,23	7,36	7,53	7,67	7,7
Superficie	(1)	8,4	8,8	8,8	9,0	9,0	8,9	1,8	1,85	1,2	1,22	1,97	1,97
Rendement	(1)	3,94	3,88	4,12	4,09	4,03	2,24	3,9	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4

(1) 70-78 : Annuaire des Statistiques Agricoles 1978

79-84 : Plan de Relance Agricole 1982-1984

(2) Inspection Régionale de l'Agriculture, Bas-Zaïre

* La chute de 1978 est dû à la sécheresse qui a sévi dans la région.

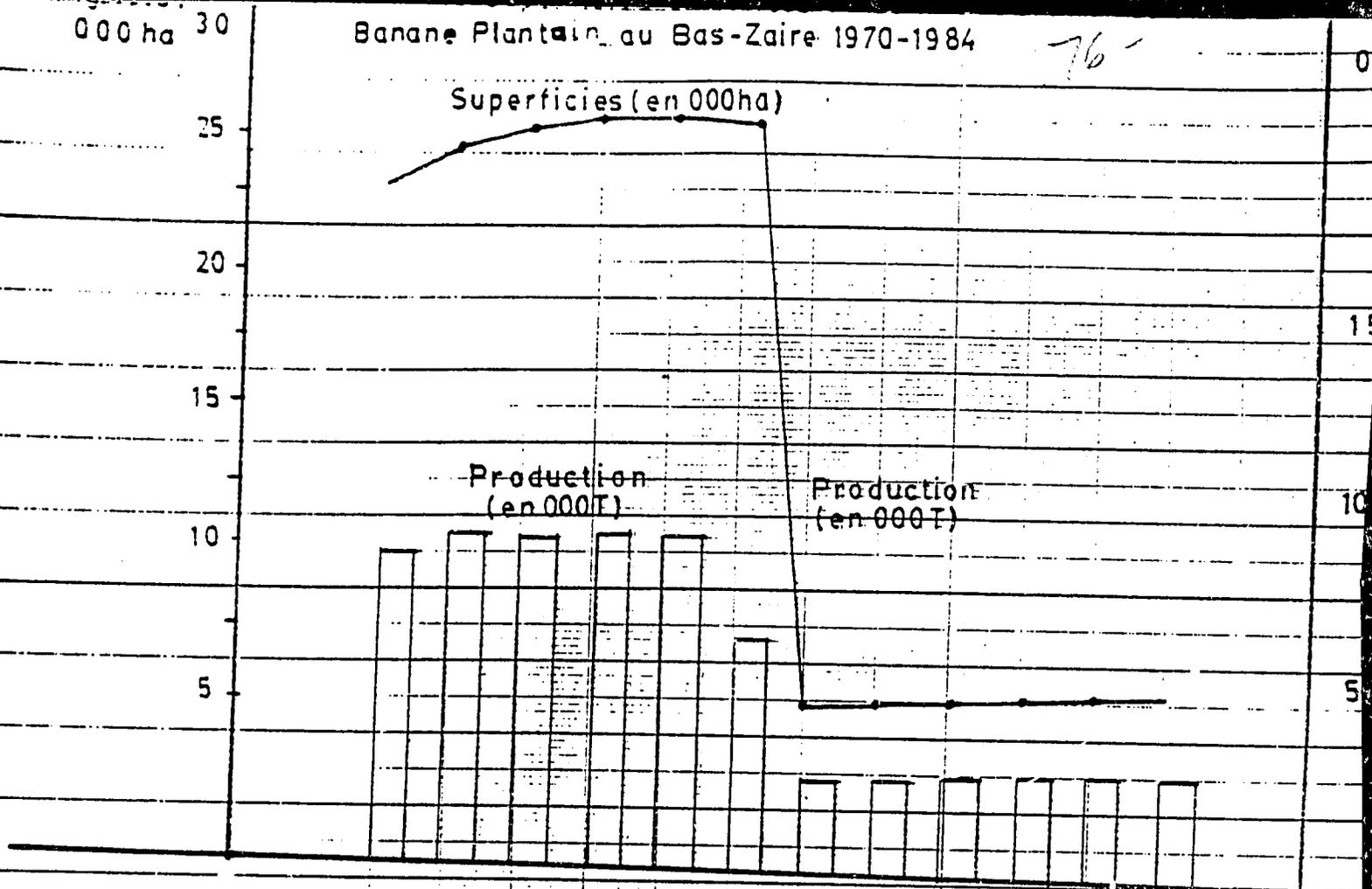
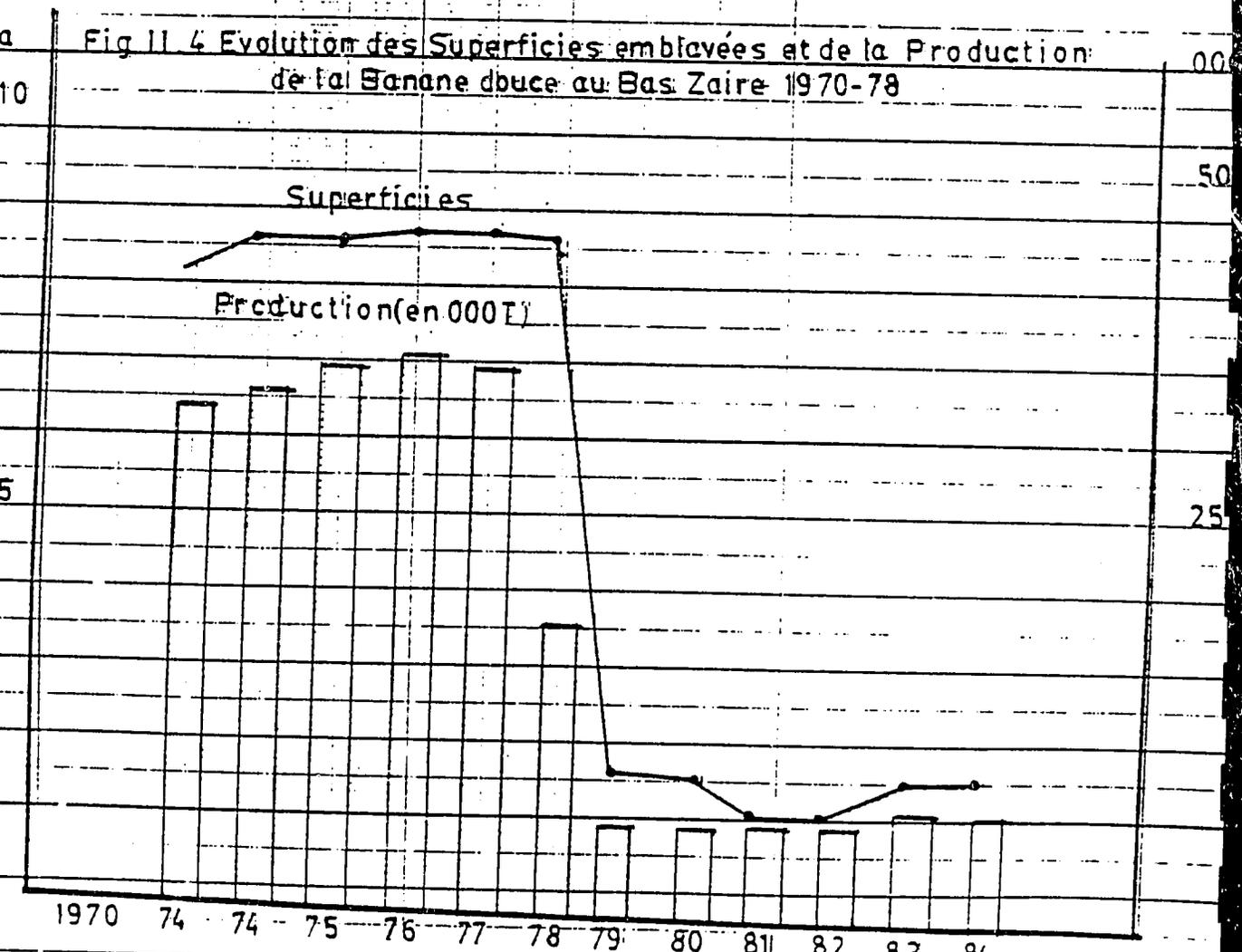


Fig II 4 Evolution des Superficies emblavées et de la Production de la Banane douce au Bas Zaire 1970-78



Superfici emblavée en 000ha

Production en 000T

b) L'arachide.

L'arachide constitue, dans le Bas-Zaïre, l'une des cultures qui rapportent le plus de revenus aux paysans. Elle est cultivée à travers toute la région en savane comme en forêt. On la trouve en association avec le maïs ou le manioc.

La superficie cultivée reste en-dessous de 60.000 ha, avec un rendement moyen de 0,8 T à l'hectare. Selon l'annuaire des statistiques agricoles, la production a successivement été de 40.700 T, 41.300 T, 39.900 et 39.300 T entre 1974 et 1977. Cette décroissance s'est amplifiée en 1978 suite à la sécheresse qui a sévi dans le Bas-Zaïre pendant toute la saison culturale. De 41.670 tonnes, en 1981, la production est passée à 39.944 tonnes en 1982 et 40.595 tonnes en 1983. Le de Relance Agricole 82-84 fixé à 45.120 tonnes la production à réaliser par le Bas-Zaïre et la ville de Kinshasa.

La principale maladie rencontrée est la rosette. Les variétés résistantes à la rosette sont pratiquement inexistantes. Les variétés utilisées actuellement sont toutes dégénérées. Un programme national de semence d'arachide est très nécessaire.

Tableau II.10 : Situation de la culture d'arachide dans la région du Bas-Zaïre entre 1970 - 1974 et 1982 et estimations pour 1983 - 1984.-

	1970-1974	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Production (1) (1000 T coques)	38,5	40,7	41,7	39,9	39,3	17,2	39,9	40,5	41,7*	39,944*	40,595*	45,120*
(2)	-	-	-	-	-	-	-	19,8	14,1	12,6	13	14
Superficie (1) (1000 ha)	46,2	48,5	50,5	51,2	52,4	52,3	55,4	56,2	-	-	-	-
(3)	-	-	-	-	-	-	-	-	55,6	57,1	58,4	-
Rendement (1)	0,83	0,84	0,82	0,78	0,75	0,33	0,72	0,72	-	-	-	-
(2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Sources : (1) 1970-78 : Annuaire des Statistiques Agricoles 1978
 1978-81 : Plan de Relance Agricole 1982-1984
 1982-83 : Cabinet du Commissaire d'Etat à l'Agriculture, juillet 1984

(2) Inspection Régionale de l'Agriculture, Bas-Zaïre.

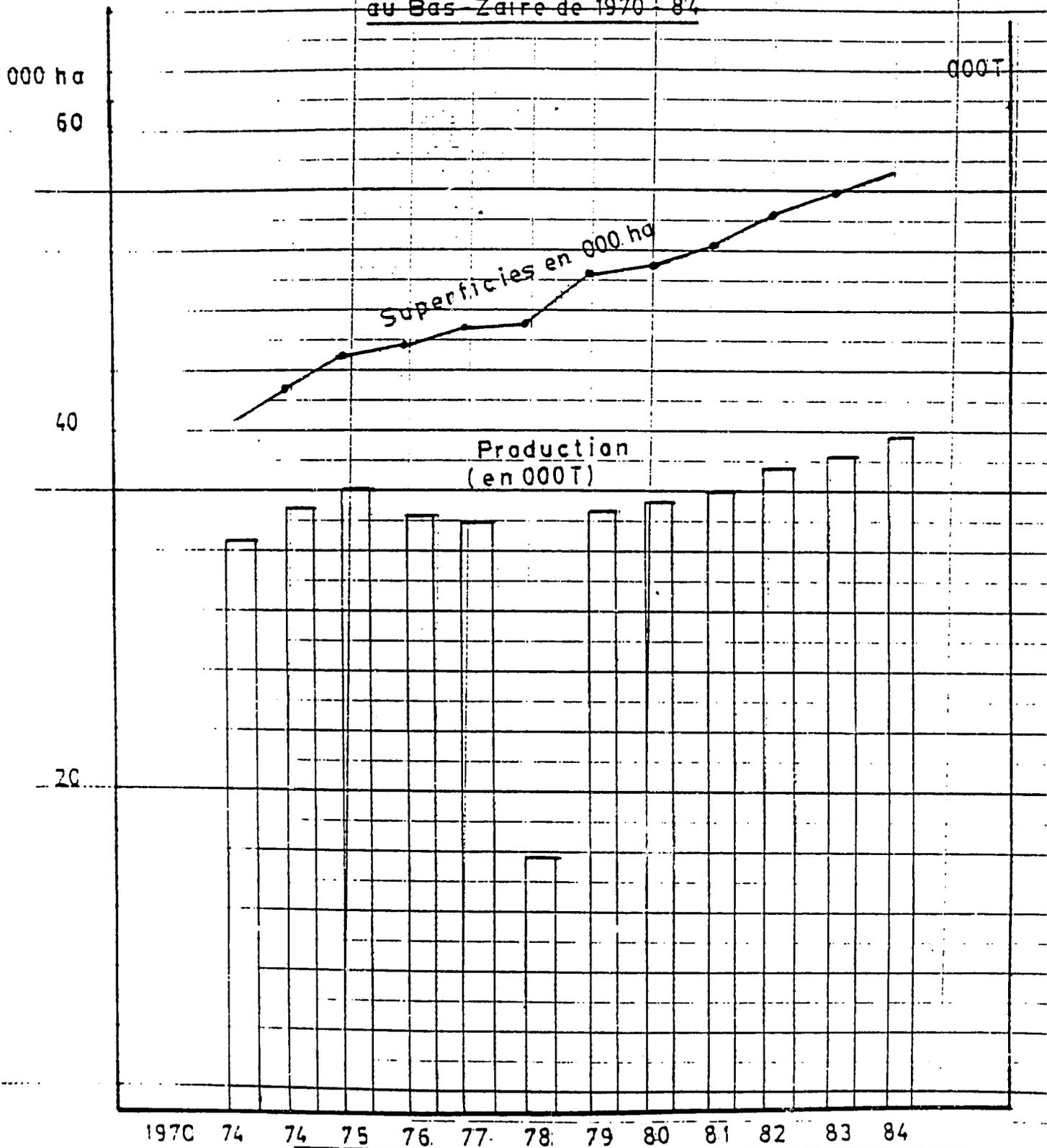
(3) Evaluation du Plan de Relance Agricole 1982-1984, Cabinet du Commissaire d'Etat à l'Agriculture.

N B. : La baisse de 1978 est imputable à la sécheresse qui a sévi dans le Bas-Zaïre.

* Production réalisée par la ville de Kinshasa et le Bas-Zaïre.

78

Fig. II.5 : Evolution des superficies emblavées et de la production d'arachide au Bas Zaïre de 1970-84



Superficie emblavée en 000 ha
Production en 000 T

e) Le haricot - Pois - Voandzou.

Le haricot est avec l'arachide la légumineuse la plus cultivée dans la région, particulièrement dans les sous-régions des Cataractes et du Bas-Fleuve. Son succès vient du fait qu'il est beaucoup apprécié de la population et qu'il constitue une source de revenus non négligeable.

Le développement de cette culture est pourtant handicapé par la qualité des semences utilisées. Complètement dégénérées, celles-ci ne peuvent donner que des rendements très faibles.

Selon l'Annuaire des Statistiques Agricoles de 1978, l'évolution a été plus ou moins constante entre 1970. Elle a connu une baisse sensible en 1978 suite à la sécheresse qu'a connue la région. La reprise fut difficile et jusqu'à présent la production combinée Kinshasa-Bas-Zaïre n'a pas encore atteint le niveau de 1977.

Tableau II.11 : Situation des cultures de haricots - Poids - Voandzou au Bas-Zaïre, 1970-82 et prévisions pour 1983-84.-

	1970-74	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Production (1) (1000 T)	10,6	14,6	15,0	14,9	17,6	7,5	14,8	15,1	15,4*	16,0*	16,4*	17,0*
Superficie (1) (1000 ha)	11,0	12,1	12,1	12,8	13,2	13,6	20,8	21,2	21,6	22,5	23,0	23,9
Rendement (1) (0,69	0,73	0,73	0,69	0,69	0,71	0,71	0,71	0,71	0,71	0,71	0,71

Sources :

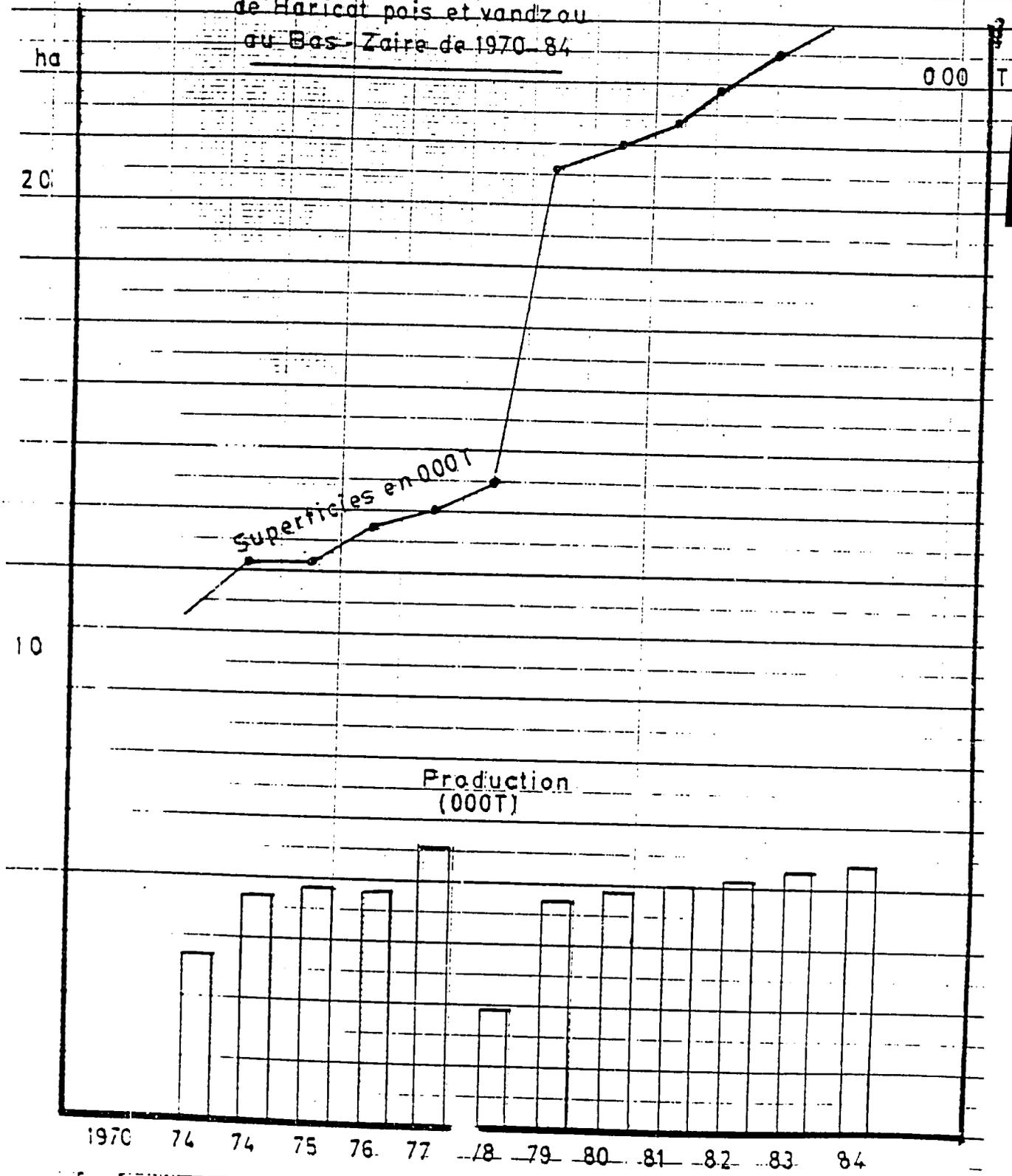
- (1) 1970-78 : Annuaire des Statistiques Agricoles 1978
1979-81 : Plan de Relance Agricole 1982-84
1982-83. : Cabinet du Commissaire d'Etat à l'Agriculture, 1984

(2) Inspection Régionale de l'Agriculture.

N.B. : La sécheresse de 1978 est responsable de la baisse enregistrée cette année.

* Kinshasa et Bas-Zaïre combinés.

Fig. II.6 : Evolution des superficies emblavées et de la production de Haricot pois et vandzou au Bas-Zaïre de 1970-84



Superficie emblavée en 000 ha

Production en 000T

f) Le riz paddy

Le riz est particulièrement produit dans le Bas-Fleuve et dans les zones de Mbanza-Ngungu et de Luozi.

La consommation, quant à elle, est surtout localisée dans les centres urbains tels que Matadi, Boma et dans les zones de Tshela, Lukula, Luozi où le riz entre dans une très large proportion dans les habitudes alimentaires de la population paysanne.

La Mission Agricole Chinoise essaye d'initier les paysans de Mawunzi et de Mbanza-Ngungu aux techniques rizicoles. Tandis que ce rôle est dévolu au Projet Italo-Zaïrois qui, outre le riz, s'occupe également d'autres cultures vivrières.

Quoique, la production paysanne de paddy connaît depuis des années une hausse assez appréciable, la production reste encore insuffisante, à cause du manque d'intérêt chez les paysans dans les zones où le riz n'entre pas dans les habitudes alimentaires mais aussi à cause des rendements très faibles réalisés avec les semences actuelles. Les rendements dépassent, en effet, difficilement 1000 kg à l'hectare; ceci même dans les zones de MAC. (Mission Agricole Chinoise)

Tableau II.12 : Situation de la culture de paddy dans le Bas-Zaïre, 1970-1982 et
Prévisions pour 1983-1984.-

	1970-74	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981*	1982*	1983*	1984*
Production (1) (1000 'T)	5,9	5,7	6,0	5,3	5,2	3,2	5,3	6,4	7,2	7,2	9,5	8,2
Superficie (1) (1000 ha)	7,3	6,9	6,6	6,4	6,7	6,6	6,6	8,8	9,0	9,6	9,8	10,2
Rendement (1) ('T / ha)	0,8	0,9	0,9	0,8	0,8	0,5	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8

Sources : (1) 1970-78 : Annuaire des Statistiques Agricoles, 1978.

1979-81 : Plan de Relance Agricole 1982-1984.

1982-83 : Cabinet du Commissaire d'Etat à l'Agriculture, 1984.

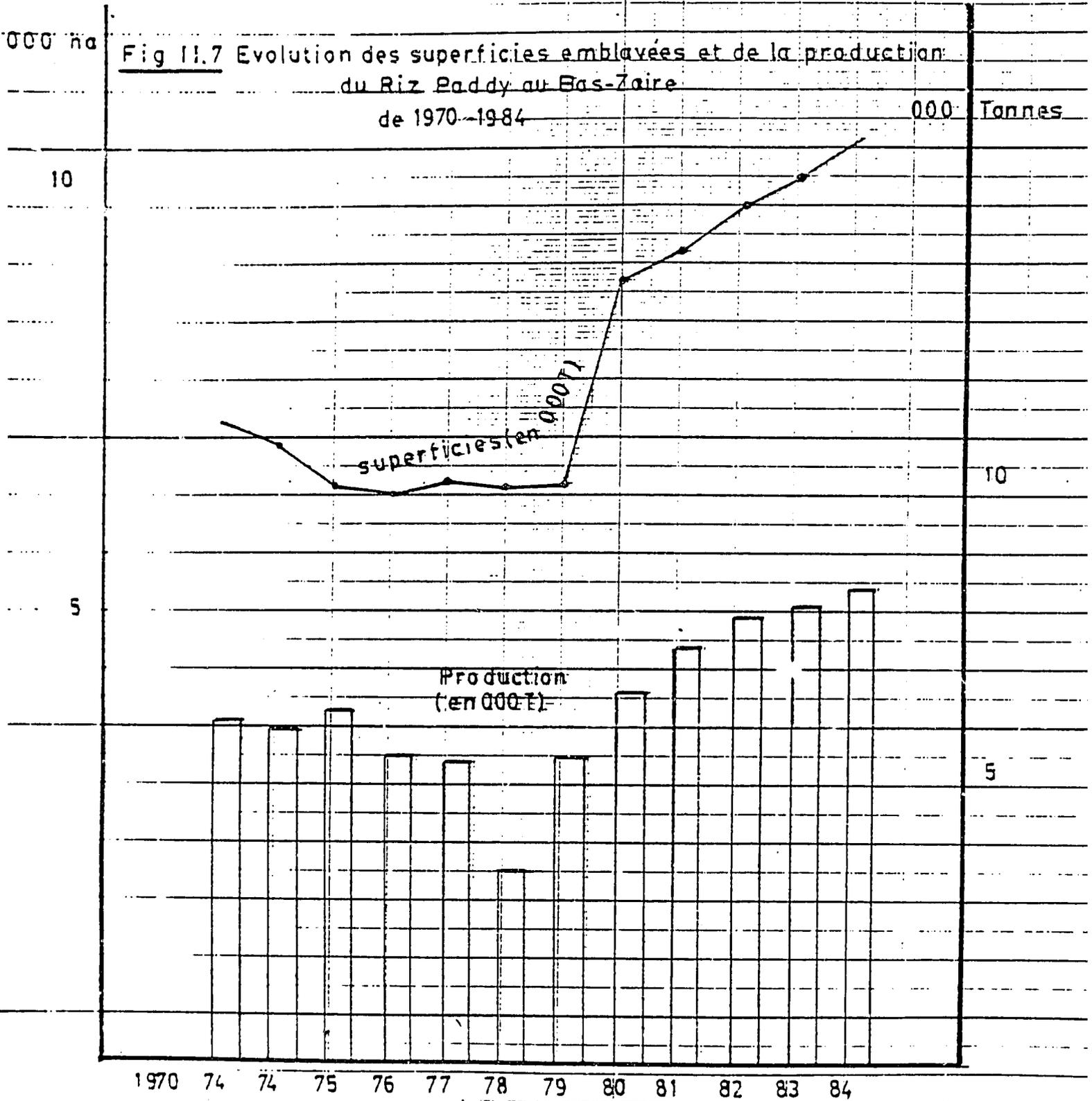
1979-84 : Projection : Superficie et rendement.

N.B. : La sécheresse qui a sévi en 1978 est responsable de la baisse de production observée cette année.

* Production de Bas-Zaïre et de Kinshasa combinée.

1984. : Objectif du Plan de Relance Agricole 1982-1984.

Fig II.7 Evolution des superficies emblavées et de la production du Riz Paddy au Bas-Zaïre de 1970-1984



Superficie emblavée en 000 ha
Production en 000 T

II.2.2.2. Les cultures Secondaires .

a) Ignames.

Bien que facultative, la culture de l'igname est pratiquement répandue dans toute la région du Bas-Zaïre. Dans certaines zones des Cataractes, elle a même tendance à devenir une culture de rente à cause du commerce intensif dont elle fait l'objet et donc des revenus qu'elle rapporte aux paysans.

Elle se cultive en association avec les arachides, le manioc et les pois. La récolte se fait en saison sèche et constitue un féculent pouvant se substituer facilement au manioc et à la banane. La conservation se faisant généralement en champ, on ne procède à la récolte que pour l'autoconsommation ou pour amener le produit au marché. La récolte peut ainsi s'échelonner sur toute la saison sèche. Ceci rend l'établissement des statistiques de production et de superficie plus difficile.

Néanmoins, les services régionaux de l'Agriculture estiment le tonnage d'ignames produits dans le Bas-Zaïre en 1978 et 1979 respectivement à 99.727 tonnes et 96.277 tonnes.

b) Patate douce et Taro.

Tout comme les ignames, ces féculents occupent une place importante dans la rotation des cultures au Bas-Zaïre. Le Taro prédomine dans les zones forestières où il est souvent cultivé en culture pure. La patate douce se trouve associée aux mêmes cultures que les ignames dans les zones de savane.

Comme le manioc, ces deux produits sont consommé à la fois sous forme de féculent pour leurs tubercules et comme légumes pour la partie foliaire . Le taro pousse parfois à l'état spontané dans les vieilles terres en jachère.

Dans tous les cas, l'établissement des statistiques de production et des superficies emblavées est rendu difficile par la nature aléatoire de ces cultures. Du reste, il existe plusieurs variétés locales avec des rendements différents. Ce sont des cultures qui se pratiquent surtout dans les bas fonds ou les vallées. D'après les services régionaux de l'Agriculture, la production de patate douce et de taro était estimée en 1980 respectivement à 53.206 tonnes pour la patate douce et à 72.920 tonnes pour le taro. Ces chiffres paraissent plutôt exagérés.

c) Pomme de terre.

En 1979, la production de pommes de terre était estimée à 2.621 tonnes par les services régionaux de l'Agriculture. Cette culture qui n'entre presque pas dans le régime alimentaire des populations n'est cultivée que dans certaines collectivités des zones de Mbanza-Ngungu et de Songololo. Son aire de culture est du reste très limitée. La forte demande du marché de Kinshasa contribue largement à l'engouement que connaît actuellement cette culture auprès des paysans de Mbanza-Ngungu. La carence des variétés améliorées et de tout encadrement technique ainsi que les exigences éco-climatiques sont toutefois les principales contraintes à l'épanouissement de cette culture.

Le projet FAC devra faire un effort pour introduire les variétés améliorées de Mulungu dans les terrains de Mbanza-Ngungu où se pratique cette culture.

II.2.3. Les cultures maraîchères.

La région du Bas-Zaïre aurait produit en 1979, quelques 16.541 tonnes de légumes divers, 33.466 tonnes de tomates, 5.714 tonnes d'oignons etc... Mbanza-Ngungu où fonctionne un projet qui s'occupe essentiellement de la vulgarisation des techniques maraîchères renferme les plus vastes périmètres maraîchers de la Région. Dans la zone de Songololo les maraîchers bénéficient de l'encadrement des services du CEDECO installé à Kimpese. Dans la Lukaya, Madimba possède certains périmètres maraîchers bien développés.

Dans tous les cas, l'établissement des statistiques de production et des superficies emblavées est rendu difficile par la nature aléatoire de ces cultures. Du reste, il existe plusieurs variétés locales avec des rendements différents. Ce sont des cultures qui se pratiquent surtout dans les bas fonds ou les vallées. D'après les services régionaux de l'Agriculture, la production de patate douce et de taro était estimée en 1980 respectivement à 53.206 tonnes pour la patate douce et à 72.920 tonnes pour le taro. Ces chiffres paraissent plutôt exagérés.

c) Pomme de terre.

En 1979, la production de pomme de terre était estimée à 2.621 tonnes par les services régionaux de l'Agriculture. Cette culture qui n'entre presque pas dans le régime alimentaire des populations n'est cultivée que dans certaines collectivités des zones de Mbanza-Ngungu et de Songololo. Son aire de culture est du reste très limitée. La forte demande du marché de Kinshasa contribue largement à l'engagement que connaît actuellement cette culture auprès des paysans de Mbanza-Ngungu. La carence des variétés améliorées et de tout encadrement technique ainsi que les exigences éco-climatiques sont toutefois les principales contraintes à l'épanouissement de cette culture.

Le projet FAC devra faire un effort pour introduire les variétés améliorées de Mulungu dans les terrains de Mbanza-Ngungu où se pratique cette culture.

II.2.3. Les cultures maraîchères.

La région du Bas-Zaïre aurait produit en 1979, quelques 16.541 tonnes de légumes divers, 33.466 tonnes de tomates, 5.714 tonnes d'oignons etc... Mbanza-Ngungu où fonctionne un projet qui s'occupe essentiellement de la vulgarisation des techniques maraîchères renferme les plus vastes périmètres maraîchers de la Région. Dans la zone de Songololo les maraîchers bénéficient de l'encadrement des services du CEDECO installé à Kimpepe. Dans la Lukaya, Madimba possède certains périmètres maraîchers bien développés.

A côté des semences améliorées distribuées par les projets, il existe plusieurs variétés locales généralement peu productives. Les techniques culturales ne sont développées que dans les périmètres qui bénéficient d'un encadrement adéquat. Aussi n'est-il pas rare de rencontrer des cultures maraîchères semées à la volée près d'une source ou au coin d'un champ de cultures vivrières. Certaines sociétés privées se livrent à la culture maraîchère d'une manière plus ou moins intensive et obtiennent des résultats encourageants. Les produits sont soit destinés à l'approvisionnement du personnel de la société, soit acheminés vers les grands centres de consommation de la région ou à Kinshasa. Parmi ces sociétés on peut citer la Sucrière à Kwilu-Ngongo, la CIZA à Lukula et les grands Elevages à Kiasungua.

II.2.4. Les cultures pérennes ou industrielles.

Ces cultures sont surtout l'oeuvre des grandes sociétés agricoles ou agro-industrielles. On trouve cependant à côté des vastes plantations modernes, des champs de petite taille appartenant aux paysans.

Le développement des cultures de rente dans le Bas-Zaïre se bute à une contrainte majeure qui est le climat. Par contre elles jouissent d'un avantage précieux que constituent la proximité de l'océan et donc des marchés d'exportation, et l'énorme marché intérieur que sont les villes de Kinshasa et les autres grands centres de la région. Pour mémoire, le Bas-Zaïre est le 4ème producteur d'huile de Palme du Zaïre, 3ème de caoutchouc naturel, 2ème de cacao et 4ème de café. En 1983, le Bas-Zaïre a produit 8,8 % de la production naturelle d'huile de palme, 6,8 % de caoutchouc naturel, 10,7 % de cacao et 6,6 % de la production nationale de café.

a) Le Palmier à huile.

Son exploitation est surtout concentrée dans la sous-région du Bas-Fleuve où est installé un grand nombre d'huileries modernes et traditionnelles. Une bonne partie des huileries industrielles tournent avec

les fruits de palme récoltés par les paysans dans les palmeraies naturelles. En effet, les paysans du Bas-Zaire, contrairement à ceux de certaines parties du pays, ne cultivent pas le palmier qui demeure essentiellement un produit de cueillette. Les plants de palmier poussent spontanément et font rarement l'objet de soins culturaux sauf lorsqu'il s'agit d'en récolter les produits : fruits ou vin de palme.

A côté des huileries industrielles, on rencontre pratiquement dans chaque village du Bas-Fleuve une presse artisanale d'huile de palme. CEDECO a mis au point des spécimens améliorés qui sont vendus aux villageois.

L'importance d'huile de palme dans l'alimentation des paysans n'est plus à discuter. En effet, elle est quasi présente dans toutes les cuisines de la Région.

Outre le palmier *Elaëis* qui est utilisé pour l'extraction des huiles et du vin; il existe d'autres types de palmier dits "matombe" qui sont utilisés uniquement pour l'extraction du vin de palme.

La production industrielle d'huile de palme fut de 12.620 tonnes en 1981, 8.569 tonnes en 1982 et 7 502 tonnes en 1983. Elle a donc connu une baisse de 12,5 % en 1983 par rapport à 1982. Cette baisse est due au faible prix des fruits, à la concurrence des produits vivriers et de l'huile artisanale.

Les perspectives 1984 de la production industrielle d'huile de palme ne sont pas encourageantes pour ces mêmes raisons. On pense cependant que la production d'huile artisanale va continuer à s'amplifier. Elle n'est cependant pas mesurable. Le Plan de Relance Agricole 1982-1984 a prévu une production de 737 tonnes en 1983 et 751 tonnes en 1984.

Signalons que les industriels ont depuis 18 mois quadruplé le prix d'achat des fruits pour atteindre 120 K le kg cette année. Enfin, les principales entreprises sont l'AGRIUMBE, la SCAM et la Compagnie des produits.

b) Le caféier.

Avec une production estimée à 3.000 tonnes de café marchand en 1979, le Bas-Zaïre est loin d'être une grande région productrice de café. Dans les Cataractes, les plantations sont rares et de petites dimensions. L'essentiel des plantations se trouve dans le Bas-Fleuve où l'on compte également des pieds de caféier derrière la case. Le Bas-Fleuve a produit en 1983, près de 92 % de la production régionale.

Les soins culturaux apportés aux caféiers sont fonction de la présence ou non des commerçants qui opèrent au gré de la conjoncture du marché international. Dans ces conditions, on comprend que les chiffres de la production fluctuent considérablement au fil des années.

Selon l'office Zaïrois de Café, l'OZAC, la production a été de 3.600 tonnes en 1980, 4.000 tonnes en 1981, 3.700 tonnes en 1982 et 3.520 tonnes en 1983.

c) Le Cacaoyer.

Compte tenu de ses exigences éco-climatiques, le cacao ne se cultive que dans la partie de la sous-région du Bas-Fleuve recouverte par la forêt du Mayumbe. Plus que le café, la majeure partie de sa production est l'oeuvre des grandes sociétés agro-industrielles. Ces mêmes sociétés achètent toute la production paysanne qu'elles exportent par la suite. C'est le souci de diversification des cultures appuyé par la proximité des débouchés extérieurs qui demeurent les facteurs déterminant du développement de la culture cacaoyère dans le Bas-Zaïre.

D'après les statistiques de la Division des Statistiques Agricoles, le Bas-Zaïre vient en 2ème position après l'Equateur en ce qui concerne la culture du cacao. Les choses vont certainement changer avec le démarrage d'un projet cacao dans le Haut-Zaïre à Bengamisa et lorsque l'on sait que la majeure partie des superficies emblavées au Bas-Zaïre sont vieilles. Le taux de rajeunissement est passé de 4 % à 2 % entre 1979 et 1980. En 1980, la production régionale de Cacao sec était de 410 tonnes. Elle est passée à 625 tonnes en 1981 pour retomber à 450 tonnes en 1983 alors que les prévisions du Plan de Relance Agricole 1982-1984 étaient de

Tableau II.13 (suite) : Situation des cultures Secondaires entre 1970 et 1982,
Région du Bas-Zaïre.

	1970-74	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982
<u>POMME DE TERRE.</u>										
Production (1) (000 T.) (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Superficie (1) (000 Ha) (2)	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	-	-	-	-
Rendement (1) T/Ha. (2)	5,2	5,2	5,6	5,3	5,2	3,7	-	-	-	-

Sources : (1) 70-78 : Annuaire des Statistiques Agricoles, 1978.

(2) Estimation de l'Equipe Spéciale.

Note : La sécheresse de 1978 est la cause de la chute de rendement observé cette année.

93-

475 tonnes Ceci fait un taux de réalisation de 95 % . La tendance semble cependant meilleure pour 1984 Les principales sociétés sont AGRIUMBE et SCAM-Tshela.

d) Hévéa.

Comme les deux précédentes cultures, l'hévéa est cultivée exclusivement dans la sous-région forestière du Bas-Zaïre. Toute la production est concentrée entre quelques grandes sociétés agro-industrielles. Aux raisons qui ont limité en faveur des deux précédentes cultures-proximité des marchés extérieurs, exigences éco-climatiques et souci de diversification - il faut ajouter pour le cas du caoutchouc l'existence à Kinshasa d'une usine de pneumatiques.

Malheureusement cette culture, très exigeante sur le plan de la main d'oeuvre, risque de voir sa production baisser. Celle-ci connaît du reste une baisse sensible depuis 1981 passant de 1.622 tonnes de caoutchouc naturel à 1.340 tonnes en 1982 et 1.035 tonnes en 1983. Par rapport aux prévisions du Plan de Relance 1982-1984 pour 1983 (2.110 tonnes), le taux de réalisation fut de 49 % seulement.

e) La Canne à sucre

Parler de la canne à sucre dans une région comme le Bas-Zaïre fait immédiatement penser à Kwilu-Ngongo où la Compagnie Sucrière dispose à elle seule d'environ 11.000 ha de plantations de cette culture. Mais dans le chapitre réservé aux entreprises agro-industrielles on s'étendra suffisamment sur cette unité agro-industrielle qui ne cesse de s'épanouir et de se moderniser.

La présence de la Compagnie Sucrière fait souvent perdre de vue l'importance de cette culture en milieu paysan. La canne à sucre occupe en effet, une place de premier choix aussi bien dans le régime alimentaire que dans le système de rotation des cultures. La canne à sucre est consommée par toutes les couches de la population comme fruit.

Elle sert aussi à la fabrication de boissons alcooliques notamment le vin de canne à sucre appelé "Lunguila" et une liqueur tirée généralement de ce vin et qu'on appelle "bitatila". Ce sont deux boissons qu'on retrouve pratiquement dans toutes les manifestations des autochtones. Enfin, depuis quelques années, la canne à sucre et ses produits font l'objet d'un commerce florissant entre le Bas-Zaïre et la ville de Kinshasa.

Les services régionaux de l'Agriculture estiment que les paysans du Bas-Zaïre emblaveraient annuellement une superficie totale en canne plus ou moins équivalente à celle de la compagnie sucrière avec une tendance à la hausse d'année en année. La production paysanne serait passée 282.262 tonnes de canne en 1979 à 307.949 tonnes en 1980. Faute de statistiques, il n'est pas possible de confirmer si cette tendance à la hausse persiste.

f) Le Tabac.

Le tabac est entré dans la rotation des cultures depuis bien longtemps sans toutefois occuper une place prépondérante. Dans la zone de Seke-Banza pourtant, la B.A.T. encadre un demi millier de paysans qui auraient emblavés quelques 4 ha de cette culture. Outre l'encadrement technique, la société fournit les semences, le matériel agricole, les engins et assure l'achat de la totalité de la production. Au cours du dernier exercice, la B.A.T. aurait acheté auprès des paysans quelques 17 tonnes de tabac. Le prix d'achat avant la dévaluation oscillaient entre 3,5 Z et 7 Z le kg selon les qualités.

Dans tout le reste de la région, le tabac est cultivé de manière plutôt aléatoire soit comme culture autour de la case ou en association avec les cultures vivrières. Il fait l'objet d'un commerce ambulancier des paysans qui vont le vendre dans les marchés jusqu'à Kinshasa où il sert à la fabrication du tabac à puser. Les services régionaux de l'Agriculture ont estimé la production totale des paysans de la région à 1.267 tonnes en 1980. Nous pensons plutôt que ce chiffre est exagéré. A notre avis, la production réelle ne dépasserait pas les 200 tonnes/an.

II.2.5. Les cultures fruitières.

Les cultures fruitières les plus développées dans le Bas-Zaïre sont les citrus, les safoutiers, les avocatiers, les manguiers et les Kolatiers. Dans chaque zone, il y a au moins une pépinière plus ou moins importante qui sert les paysans environnants. Mais les plus importantes demeurent celles de l'INERA M'vuazi et du CEDECO à Kimpese. Certains de ces cultures notamment les Kolatiers et le manguiers sont surtout exploitées naturellement. Elles ne sont plantées en culture organisée et poussent à l'état spontané et font rarement l'objet d'un quelconque soin cultural.

Toutefois, ces cultures constituent de plus en plus une source importante de revenus substantiels. Et le fait de posséder un verger derrière la case devient de plus en plus un titre de noblesse. Beaucoup d'autres arbres fruitiers sont plantés dans les galeries forestières et sont exploités conjointement par tous les membres du clan.

Tableau II.14 : Situation des Cultures Industrielles entre 1981 et 1983
(tonnes).

	1981		1982			1983	
	R	PR	R	R/PR %	PR	R	R/PR %
<u>Huile de Palme</u>							
Industrielle (1)	12.620		8.569			7.502	
Artisanale (2)	708		723			737	
Total.	13.328		9.282			8.239	
Café (3)	4.000		3.700			3.520	
Cacao (1)	625	450	834	185	475	450	95
Caoutchouc naturel (1)	1.622	2.015	1.340	66	2.110	1.035	49

R : Productions réalisées.

PR : Prévisions/objectifs du Plan de Relance.

R/PR : taux de réalisation.

Source : (1) La Production Agricole destinée à l'industrie et la consommation locale. Septembre 1984, De Vuyst.
(2) Plan de Relance Agricole 1982-1984, objectifs convertis en huile.
(3) OZACAF.

II 3. LA PRODUCTION ET LA SANTE ANIMALES.

Quoi que constituant une pratique courante dans la Région, l'élevage ne contribue pas beaucoup dans l'apport en protéines animales des populations. Ceci à cause de sa faible productivité et de la proximité du marché de Kinshasa vers lequel est acheminée la grande partie des animaux abattus dans la région.

D'après les statistiques des services régionaux de la Production et Santé Animales (voir tableau II.15), les espèces les plus répandues sont dans l'ordre, la volaille, les caprins, les bovins, les porcins et les ovins.

Tableau II 15 : Evolution du cheptel dans le Bas-Zaïre entre 1978-1982

Espèces animales.	1978	1979	1980	1981	1982 (1)	1983 (1)
Bovins	111 046	102.747	103.980	112.728	115.000	145.000
Porcins	81 052	81.553	99.261	80.141	81.700	82.000
Ovins	47.541	43.311	50.458	50.197	51.200	52.000
Caprins	112.770	115.702	152.809	149.200	152.200	154.000
Volaille	227.403	220.363	293.492	303.717	309.800	310.000

Source : Services Régionaux de la Production et Santé Animales.

(1) Extrapolation du Service d'Etudes et Planification.

Tableau II.16 : Répartition des effectifs du cheptel animal par Sous-Régions, Bas-Zaïre, 1981.-

Espèces	Bovins	Porcins	Caprins	Ovins
Sous-Régions				
Bas-Fleuve	11.951	29.638	75.982	26.760
Cataractes	76.264	28.938	39.668	16.257
Lukaya	7.901	11.915	25.310	4.138
Matadi	-	3.207	1.620	537
Boma	16.612	6.443	6.620	2.505
Total	112.728	80.141	149.200	50.197

II.3.1. L'élevage des Bovins.

a) Situation du cheptel.

L'élevage des bovins est concentré dans les savanes de la Sous-Région des Cataractes qui renferment 68 % des effectifs régionaux. Cette activité demeure essentiellement l'oeuvre des grandes sociétés privées qui détiennent plus de 67 % des effectifs. Les plus importantes sont dans l'ordre la J.V.L.-Kolo qui regroupe en un même emplacement, à Kolo, dans la zone de Mbanza-Ngungu, plus de 38.000 têtes, suivie des Grands Elevages avec 35.000 têtes en 1983 dont la grande partie se trouve dans l'île de Mateba, conférant ainsi à la Sous-Région de Boma la deuxième place après celle des Cataractes. Les deux autres ranches de cette société se trouvent à Minkelo et Kiasungua, dans la zone de Songololo. La troisième grande société pastorale appartient au Citoyen TULUKA avec 10.000 têtes. Vient après la P.E.K. (Plantations et Elevages de Kitomesa) avec 3.000 têtes en 1983. Il ya pour finir, la ferme de CELZA (Cultures et Elevage du Zaïre) Minkelo dans la zone de Songololo avec 4.000 têtes et l'Elevage de Kimpese à Kimpese avec 1.500 têtes et quelques petits élevages dont l'effectif ne dépasse pas 700 têtes. Une trentaine d'entreprises pastorales est recensées à ce jour dans le Bas-Zaïre.

L'élevage des indépendants représente près de 15 % du cheptel régional. Il s'agit dans la plupart des cas de petites exploitations de moins de 100 têtes appartenant aux Zaïrois. Certaines d'entre elles sont plus ou moins organisées, d'autres pas du tout. Au total, près de 600 fermes organisées ont été enregistrées en 1983 pour un effectif de 27.950 têtes. L'effectif des indépendants non organisés étant de 8.000 têtes.

L'élevage des organismes confessionnels représente 3 % du total. Les plus importants sont le Diocèse de Matadi avec 4.000 têtes, les Frères des écoles chrétiennes de Tumba avec 3.000 têtes, la Mission Catholique de Kindongala avec 2.500 et la Mission Catholique de Kisantu avec 2.000 têtes en 1983.

Il y a au bas de l'échelle les fermes de l'Etat, 14 au total, avec un cheptel de 1.849 têtes. Enfin, l'élevage des métayers a représenté en 1981 2.518 têtes pour un total de 127 métayers- l'effectif pour 1983 n'étant pas connu.-

La moyenne de têtes par métayer est donc de ± 20 . Signalons que, introduite depuis près d'un demi-siècle par l'ex-Groupe d'Economie Rurale (GER), la pratique du métayage s'est considérablement répandue parmi les populations locales.

Les tableaux ci-après donnent la répartition du cheptel bovin et du nombre d'exploitations par types d'éleveurs et par sous-région.

b) L'élevage bovin et sa productivité.

L'élevage bovin traditionnel représente 40 % de l'effectif. Les animaux sont abattus trop jeunes et trop légers à un poids variant de 180 à 250 Kg. Le taux de fécondité est faible (taux de natalité inférieur à 50 %) et la mortalité des veaux assez élevée (12-15 %); le taux d'exploitation est faible (7 à 10 %).

La productivité moyenne dans le secteur moderne est plus élevée: taux de sevrage voisin de 65-70 %, taux de mortalité de 1,0 à 5,0 %, taux de natalité supérieur à 60 % et le taux d'exploitation variant de 10 à 25 %.

Les principales races exploitées sont, le NDAMA et le Dahomey. Les animaux sont surtout élevés pour la viande.

Qu'il s'agisse du secteur traditionnel ou moderne, l'élevage est de type extensif avec une charge variant de 2 à 10 hectares par tête.

Les prairies sont surtout à base d'Imperata, Hypparhenia, Panicum, Andropogon et Themeda. En 1981, on a compté 307.667 hectares de pâturages contre 409.449 hectares en 1980. De ces 307.667 hectares, 100.575 étaient constituées de prairies et pâturages clôturées.

La qualité des pâturages constituent précisément un grand handicap au développement de l'élevage bovin dans le Bas-Zaïre, surtout en ce qui concerne l'élevage traditionnel où il n'y a pas recours à une alimentation supplémentaire. Durant la saison sèche, on remarque une nette perte de poids dans les troupeaux traditionnels.

Tableau II.17 : Répartition du cheptel bovin entre les différents types d'éleveurs, Bas-Zaïre, 1983.-

Types d'éleveurs.	Sociétés privées.	Indépendants.		Missions	Etat	Métayers
		Organisés	non organ.			
<u>SOUS-REGIONS.</u>						
MATADI	-	-	-	4.000	-	-
Boma	35.000	1.123	3	11	-	-
Cataractes	62.500	18.663	403	5.500	455	1.552
Bas-Fleuve	150	3.490	678	713	330	27
Lukaya	400	4.674	7.242	2.000	1.064	939
Total.	98.050	27.950	8.326	12.224	1.849	2.518

Sources : Services Régionaux de la Production et Santé Animales.-

Tableau II.18 : Répartition du nombre d'exploitations par types d'éleveurs et par Sous-Région, 1983.-

Types d'éleveurs.	Sociétés privées.	Indépendants organisés.	Missions	Etat	Métayers.
<u>SOUS-REGIONS.</u>					
MATADI	-	-	1	-	-
Boma	6	7	1	-	-
Cataractes	13	406	20	6	87
Bas-Fleuve	4	76	2	2	-
Lukaya	4	110	6	3	40
Total	27	599	31	11	127

Source : Services Régionaux de la Production et Santé Animales.-

c) Situation Sanitaire.

Les principales maladies affectant l'élevage bovin sont la dermatose, la piroplasmose, la distomatose, les gales et les parasites internes.

Du point de vue infrastructure, on a dénombré en 1983 56 dispensaires, 102 dipping-tanks, 699 couloirs d'aspersion, 6 abattoirs et 15 tueries. C'est évidemment la Sous-Région des Cataractes qui vient en tête avec 26 dispensaires, 74 dipping-tanks, 324 couloirs d'aspersion, 2 abattoirs et 5 tueries. Le tableau II.19 résume la situation générale de la Région du point de vue infrastructure sanitaire.

Tableau II.19 : Rélevé de l'équipement d'élevage par Sous-Région, Bas-Zaïre, 1983.-

SOUS-REGIONS	Dispensaires.	Dipping-tanks.	Couloirs	Abattoirs	Tueries.
Matadi	4	-	-	1	-
Boma	3	17	20	3	-
Cataractes	26	74	324	2	5
Bas-Fleuve	22	2	215	-	10
Lukaya	1	9	140	-	-
Total.	56	102	699	6	15

Source : Services Régionaux de la Production et Santé Animales.-

La plupart des dispensaires sont dépourvus de médicaments et d'un équipement vétérinaire approprié pendant que les abattoirs et tueries ne répondent pas aux normes et qu'un grand nombre de dipping-tanks et couloirs d'aspersion mérite d'être réhabilité .

En résumé, les problèmes qui se posent actuellement à l'élevage bovin dans le Bas-Zaïre sont surtout dus à la carence des terres pour les grandes sociétés qui veulent procéder à des extensions substantielles, et à la qualité médiocre des pâturages en saison sèche, qui rend indispensable le recours aux suppléments alimentaires.

II.3.2. L'Elevage du petit bétail.

Si les populations du Bas-Zaïre ne semblent pas avoir une longue tradition dans l'élevage bovin, elles ont par contre une tradition séculaire dans l'élevage du petit bétail. Pour preuve, la majorité des effectifs est détenue par le secteur traditionnel, à savoir 87 % de l'effectif de la volaille, 99 % de l'effectif caprin, 98 % de l'effectif ovin et 93% de celui des porcins. En outre, un animal de l'une de ces espèces a depuis toujours été abattu ou offert à l'occasion des réjouissances ou autres cérémonies traditionnelles.--

Tableau II.20 : Effectifs du Petit Bétail par type d'éleveurs, Région du Bas-Zaïre.--

	Porcins		Caprins		Ovins		Volaille.	
	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981
Etat	777	399	96	33	-	-	4	15
Sociétés privées.	6.692	6.932	-	-	-	34	11.369	28.095
Entreprises Zaïrianisées.	127	207	84	14	84	29	6.702	2.134
Organismes confessionnels.	637	619	68	172	178	190	7.529	4.057
Indépendants organisés.	2.808	1.513	1.225	1.217	544	620	6.072	5.778
Traditionnels.	90.021	138.697	151.336	147.764	49.652	49.324	270.170	269.999
Total.	101.062	148.367	152.809	149.200	50.458	50.197	301.846	310.078

Source : Services Régionaux de la Production et Santé Animales.

Tableau II.21 : Effectifs du Petit bétail par Zone, Région du Bas-Zaïre.

SOUS- REGIONS.	Porcins		Caprins		Ovins		Volaille.	
	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981.
Matadi	1.409	3.207	1.017	1.620	382	537	9.269	9.246
Boma	8.726	6.443	6.007	6.620	1.913	2.505	19.455	39.939
<u>Bas-Fleuve.</u>								
Tshela	10.393	16.175	40.110	39.167	12.143	14.850	50.917	50.065
Lukula	7.053	6.210	18.749	23.899	5.376	7.078	27.181	40.246
Seke-Banza.	7.065	7.253	12.600	12.916	4.432	4.832	19.022	19.754
S/Total.	24.511	29.638	71.459	75.982	21.951	26.760	97.120	110.065
<u>Cataractes.</u>								
Mbanza-Ngungu	12.796	15.782	8.310	15.594	4.443	7.014	39.002	55.666
Songololo	13.343	8.514	12.657	14.462	4.097	5.217	23.561	11.733
Luozi	6.186	4.642	10.387	9.612	4.298	4.026	37.101	38.179
S/Total.	32.325	28.938	31.354	39.668	12.838	16.257	99.664	104.572
<u>Lukaya</u>								
Madimba	6.421	7.378	16.079	14.854	2.068	1.690	33.891	24.296
Kasangulu	6.093	4.011	5.345	5.945	2.986	2.250	18.826	13.529
Kimvula	21.577	526	21.548	4.511	8.325	198	23.622	8.431
S/Total.	101.062	148.367	152.809	149.200	50.458	50.197	301.846	310.078

Source : Services Régionaux de la Production et Santé
Animales.-

Le tableau montre que, en ce qui concerne l'élevage porcin, le Bas-Fleuve et les Cataractes se sont partagés en 1981 un taux uniforme de 36 % des effectifs de la Région; les Cataractes ayant perdu la première place qu'elles occupaient suite à la peste africaine qui y a ravagé les troupeaux en 1981.

Les animaux dans l'élevage traditionnel sont abattus à un poids de 50-70 kg à l'âge de plus d'un an. Il s'agit dans la plupart des cas d'une population plutôt que d'une race.

Les races exploitées par le secteur moderne sont principalement la Large White, la Landrace et le Piétrain.

L'élevage de la basse-cour se trouve à concurrence de 84 % entre les mains des éleveurs traditionnels. En 1981, la Sous-Région du Bas-Fleuve détenait le plus gros effectif avec 37 % de l'effectif régional, suivi de la Sous-région des Cataractes avec 33 % et de la Lukaya, 15 %.

Les élevages modernes sont confrontés aux problèmes d'aliments et d'approvisionnement en poussins de races améliorées. Les grands sont généralement approvisionnés par le DAIPN qui détient le monopole dans ce domaine. Les petits et moyens éleveurs sont généralement approvisionnés par les organismes confessionnels, notamment CEDECO KIMPESE. Le gros des effectifs du secteur moderne se trouve détenu par la Compagnie Sucrière et la PEK qui viennent du reste de se doter des installations modernes.

L'élevage traditionnel demeure toujours victime de son système archaïque. Les bêtes sont laissées en divagation et abandonnées à leur sort. Les abris sont rares. Les animaux passent la nuit à la belle étoile, derrière les cases ou sur les arbres. Ils ne reçoivent aucun soin et sont exposés aux intempéries. La mortalité est très importante durant la saison sèche suite d'une part à la rareté des aliments et d'autre part aux épidémies qui sont fréquentes en cette saison.

Quant au troupeau caprin, il est constitué de chèvres locales de petite taille et exploité en quasi totalité par de petits troupeaux autour des cases.

Vu l'importance que représente le secteur traditionnel dans l'élevage du petit bétail et de la volaille, il y a lieu d'en améliorer la productivité. Pour ce faire, l'inspection régionale devra rendre plus efficace son encadrement, multiplier des sessions de formation des éleveurs pour que ceux-ci s'occupent un peu plus de leurs bêtes et mettre sur pied un programme d'amélioration des races locales, rustiques, certes, mais très peu

prolifères. Des campagnes de vaccination doivent être organisées dans les collectivités disposant des effectifs les plus élevés et les dispensaires approvisionnés régulièrement. Les éleveurs doivent apprendre à révaloriser certains déchets qui peuvent être utilisés dans l'alimentation du bétail.

II.4. L'EXPLOITATION FORESTIERE.

La forêt du Bas-Zaïre a été jusque tout récemment la plus exploitée du pays. Plusieurs sociétés industrielles se sont installées dans la zone forestière du Bas-Fleuve où l'exploitation des essences précieuses est surtout orientée vers l'exportation tout en assurant l'approvisionnement du marché de Kinshasa en bois d'ébénisterie et de menuiserie, en contreplaqués et autres formes de bois transformé.

Les essences les moins précieuses servent à la construction des charpentes en bois, à la fabrication du charbon de chauffage et comme source d'énergie domestique.

La proximité des voies de sortie et de centres de consommation et de transformation a favorisé l'exploitation intensive du bois dans le Bas-Zaïre. Ce qui explique le nombre de sociétés forestières et l'ampleur de leurs installations dans la zone forestière du Mayumbe.

Mais l'exploitation trop importante n'a pas été suivie par un programme de reboisement adéquat. C'est en grande partie la raison qui explique la rareté des essences précieuses dans les environs de ces installations d'exploitation.

Tableau II.22.a: Répartition géographique des entreprises d'exploitation Forestière au Zaïre.

Région	Nombre d'exploitations
Bandundu	11
Bas-Zaïre	14
Equateur	4
Haut-Zaïre	5
Kasaï-Occidental	4
Kasaï-Oriental	1
Kinshasa	-
Kivu	-
Shaba	7
Total	46

Source : Denis P. Methot, Juillet 1982.
ACDI, Kinshasa.

Tableau II.23b : Distribution des grandes Compagnies forestières.

Compagnie	Location
Agrifor	Bas-Zaïre
Cie de bois	Bandundu
Forescom	Bandundu
I.Z.B.	Bas-Zaïre
Sokinex	Kinshasa
Socobelam	Kinshasa
Siforzal	Kinshasa.

Les tableaux ci-dessus montrent la place qu'occupe l'exploitation forestière dans l'économie régionale et l'importance de la région du Bas-Zaïre sur l'échiquier national. Le Bas-Zaïre regroupe 50 % d'exploitations forestières du pays et 2 parmi les 7 plus grandes exploitations du pays se trouvent sur son territoire. Ceci est un indicateur de l'importance de l'industrie forestière dans la région.

II.4.1 La production du bois d'oeuvre dans le Bas-Zaïre.

La production du bois d'oeuvre dans le Bas-Zaïre est très difficile à contrôler. La seule source d'information reste les déclarations trimestrielles que les exploitations sont tenues à faire à la coordination régionale de l'environnement.

En 1980, les principales sociétés forestières ont déclarés un volume de 73.122 m³. Comme l'indique les chiffres ci-dessus, l'IZB, l'Agrifor et la SOFORMA restent les plus grands exploitants.

Tableau II.23 : Production du Bois d'oeuvre dans le Bas-Zaïre
(1980 et 1981).

SOUS-REGIONS	Société ou Exploitant.	1980 Cubage m ³	1981 Cubage m ³ .
BAS-FLEUVE	AGRIFORT		13.927
	IZB	19.245	25.922
	SOFORMA	6.835	7.396
	APZ	3.919	3.204
	GAF	3.525	2.255
	SCIRIMA	3.303	6.069
	P.S.L.	2.468	2.777
	SOPROICO	2.270	2.794
	SAICO-ZAIRE	1.443	8.710
	SOGECA	1.331	-
	SODAFMIR	1.477	2.542
	MAMA KUANGU	644	840
	SCAEL	2.776	1.574
	SOUS-TOTAL	49.236	78.010
B O M A	P.S.L.	-	2.530
	SOFORMA	400	3.063
	IZB	-	1.559
	AGRIFORT	-	13.492
	SOUS-TOTAL	400	20.617
CATARACTES	IZB	10.302	6.025
	SOZAPLAF	1.272	283
	APZ	120	3.204
	SOUS-TOTAL	11.694	9.512
LUKAYA	GERARD	4.736	2.135
	LUCTEN	-	-
	SOUS-TOTAL	4.736	2.135
	TOTAL	66.066 m ³ .	110.274 m ³ .

Source : Damien Arsenault et al, 1983.
ACDI, Kinshasa.-

La coupe est surtout localisée dans les zones de Lukula, Seke-Banza, Tshela. Les essences les plus précieuses (classe I) sont les plus recherchées. En 1980, 45.352 m³ de bois de classe I ont été exploités, comparativement à 11.888 m³ de bois de classe II et 15.882 m³ de classe III.

Tableau II.24 : Production par essence et par classe (1980 et 1981).

Classe	Essence	Production 1980 m ³ .	Production 1981 m ³ .
Classe I.	Limba (Terminalia Superba)	35.234	52.130
	Kambala (Chlorophormia Excelsa)	5.244	10.343
	M'vovo "TIAMA"(Entandrophormia Angolense)	2.344	2.366
	Kalungi (Entandrophormia Utile)	1.838	1.546
	Khaya (Khaya Anthotheca)	614	291
	Wenge (Milletia Laurentii)	60	99
	Sapelli (Entandrophormia Cylindricum)	19	7
TOTAL Classe I		45.353 m ³	66.782 m ³
Classe II	Tola blanc (Gossweilerodendron Balsamiferum)	5.058	18.719
	Kungulu (Autranella Congolen SIS)	1.827	2.669
	Kasa-Kasa (ALBLZIA Gummi fera)	1.931	1.780
	Ngulu MAZA(Sarcocephalus Diderichii)	1.792	2.058
	Tola Rouge(Oxystigma oxy phillum)	361	580
	Angokea Klainebana	-	154
	Kondo Finda (Cistathena Leplacei)	398	287
	Sunzu Menga(Standtia Gabonensis)	267	334
	Crhysophyllum Sp	235	101
	Guarea cedrata	20	156
TOTAL Classe II.		11.889 m ³	26.838 m ³

II 4.2. Le commerce du bois d'oeuvre.

Les données statistiques du commerce du bois d'oeuvre montrent une tendance plus nette vers l'exportation que vers la satisfaction des besoins locaux. Il n'existe pas actuellement une évaluation des besoins nationaux en bois d'oeuvre ou une formule qui permette d'estimer la demande intérieure. Mais si l'on considère les ruptures de stock constatés sur le marché de Kinshasa et surtout le prix au détail du m3 de certaines espèces de première classe, il est aisé de conclure que le marché intérieur n'est pas bien approvisionné.

En 1980, sur une production totale de 73.122 m3 dans le Bas-Zaïre, plus de 40.000 m3 furent exportés, soit sous forme de grume, de bois scié, de placage, contreplaqué ou de Lamimbord. Le tableau suivant résume la situation des exportations.

Tableau 11.25 : Exportation du bois.

PORT	Volume Exporté (m ³).									
	GRUMES		SCIAGE		PLACAGE		CONTREPLAQUES		LAMIMBORD.	
	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981	1980	1981
MATADI *	44.042	40.277	12.450	12.067	6.104	6.420	-	-	-	-
BOMA	26.111	25.117	11.648	7.284	1.962	2.028	119	1.081	1	580
TOTAL	70.153	65.394	24.098	19.351	8.066	8.448	119	1.081	1	580

* Les exportations par le Port de MATADI sont généralement pour les exploitations forestières des autres régions. Pour le Bas-Zaïre, seules les productions des Sous-Régions des Cataractes et Lukaya sont exportés par ce port. Les exportations par le port de BOMA sont essentiellement les productions locales du Bas-Fleuve.

L'approvisionnement du marché intérieur en bois d'oeuvre provenant de la région du Bas-Zaïre peut être obtenue en faisant la différence entre la production totale et la quantité exportée par le Port de BOMA, en tenant compte des exportations provenant de quelques exploitations situées dans les sous-régions des Cataractes et de la Lukaya. Ces quantités peuvent être estimées, respectivement à plus ou moins 23.000 m³ pour 1980 et 70.000 m³ pour 1981.

II.4.3. L'exploitation du bois de feu et du charbon de bois.

L'exploitation du bois de chauffage et du charbon à usage domestique constitue l'élément le plus aléatoire de l'exploitation forestière.

Elle est très développée dans le Bas-Zaïre mais son contrôle est très difficile, dû principalement au fait que sa pratique relève essentiellement de l'exploitation villageoise. Bien que sur le plan juridique et administratif, l'achat et la vente de bois de feu et (de la braise domestique) soient conditionnées par l'acquisition d'une licence délivrée par la coordination de l'Environnement, le contrôle à posteriori est pratiquement inexistant.

Suivant les licences accordées en 1980 et 1981, la zone de Kasangulu vient en tête avec respectivement 42 et 54 licences accordées. Ceci s'expliquerait par la proximité du centre de consommation qui est Kinshasa et une demande sans cesse en croissance.

Vangu a estimé les besoins probables de la ville de Kinshasa en charbon de bois à 178.000 tonnes et à peu près 660.000 tonnes pour les centres urbains du pays en 1980. Pour la seule ville de Kinshasa, ces besoins s'élèveraient à 243.000 tonnes en 1985.

Tableau II.26 : Besoins estimés du charbon de bois de 1975-1985 pour Kinshasa et les centres Urbains du Zaïre.

Année	Kinshasa (Besoins) tonnes.	Centres Urbains(Besoins) tonnes.
1975	123.400	476.000
1976	133.000	509.000
1977	142.600	543.000
1978	153.300	580.000
1979	164.800	620.000
1980	178.000	662.000
1981	189.000	704.000
1982	200.000	749.000
1983	214.000	796.000
1984	227.000	846.000
1985	243.000	900.000

Source : Vangu Lutete, 1979;

Le Zaïre et le problème des combustibles ligneux :
Estimation des besoins et Essai d'Analyse de la
problématique.

Tableau II.27 : Quantités de bois stères et charbon de bois déclarés dans le Bas-Zaïre.

Zone d'Exploitation	Bois		Charbon	
	1980	1981	1980	1981
KASANGULU	3.068	980	923,29	144,59
MADIMBA	1.655	3	1,00	4
MBANZA-NGUNGU	231	18	12,88	-
SONGOLOLO	1.787	-	-	-
LUOZI	555	-	-	-
SEKE-BANZA	1.363	-	325,675	-
LUKULA	105	-	-	-
TSHELA	5.250	-	-	-
MOANDA	898	-	64,30	-
TOTAL	14.912	1.001	1.327,145	148,59

Source : Damien Arsenault et al, ACIDI, 1983.-

Tableau II.28 : Licences d'achat de bois de feu et de charbon de bois émises par le Département de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.

Zone d'exploitation	1980	1981
KASANGULU	42	54
MALIMBA	7	44
MBANZA-NGUNGU	7	41
SONGOLOLO	20	15
LUOZI	17	14
SEKE-BANZA	36	9
LUKULA	1	5
TSHELA	12	1
MOANDA	23	1
TOTAL	165	184

- Contraintes.

Les contraintes de production et de contrôle sont de divers ordres :

- Carence d'infrastructure matérielle pour les responsables de l'Environnement.
- Manque de personnel qualifié pour un meilleur contrôle de l'application de la législation.
- Insuffisance des fonds alloués aux travaux de reboisement et à la gestion des ressources naturelles.

II.5. LA PECHE

Le Bas-Zaïre devrait, en principe, être le pourvoyeur du Zaïre en produits de pêche maritime, dû à sa proximité avec l'Océan. Malheureusement les efforts des années d'avant l'indépendance ont été annihilés par les mesures de zairianisation de 1974.

La pêche artisanale dans le fleuve et les rivières reste la source la plus importante de produits halieutiques de la région. La pêche industrielle dans l'océan est encore limitée. La Pemarza qui, jusqu'en 1972, assurait l'approvisionnement de la ville de Kinshasa et de la région du Bas-Zaïre en poisson frais, a actuellement une production annuelle presque nulle.

La PIM (Pêcherie Industrielle de Moanda) qui s'est installée dans le littoral en 1980 est encore dans une période d'initiation. Ses installations modestes et son manque d'équipement ne permettent pas encore une production très importante. Mais, vu son caractère privé et surtout les grandes possibilités qu'offre la pêche industrielle dans le Bas-Zaïre, il est optimiste de s'attendre à son plein épanouissement dans les prochaines années.

La FAO estime les besoins du Zaïre en 1985 à 620.000 tonnes de poisson (en prenant pour norme 21 Kg/habitant) ou ces besoins devraient en majeure partie être couverts par une production nationale et il est impératif d'envisager une production en haute mer pour satisfaire cette demande potentielle.

La pêche artisanale produit de nos jours environ 85 % de poisson trouvé sur le marché (Département de l'Agriculture, Division Pêche). Le rendement reste cependant très faible ce qui explique les prix élevés du poisson frais sur le marché.

Les besoins actuels en poisson de mer sont partiellement satisfaisants pour des importations qui, ces dix dernières années, se sont de plus en plus accrues.

Les tableaux suivants donnent les statistiques de la principale société de pêche maritime dans le Bas-Zaïre et les importations de poisson congelé.

Tableau II.29: Production de la PEMARZA en 1980 et 1981.(tonnes)

Mois.	1980	1981
Janvier	53,593	20,010
Février	51,360	15,471
Mars	43,698	10,000
Avril	18,164	-
Mai	20,954	31,282
Juin	44,624	32,638
Juillet	5,403	16,215
Août	34,520	4,940
Septembre	23,625	-
Octobre	34,999	1,792
Novembre	20,948	9,819
Décembre	18,060	14,645
TOTAL	369,948	156,812

Source : Division Régionale de la Production et Santé
Animales (1981).

Tableau II.30 : Importations de poisson congelé en 1981 (tonnes).

Mois	1981
Janvier	1.222,620
Février	1.885,000
Mars	1.478,562
Avril	2.354,260
Mai	3.131,380
Juin	2.934,134
Juillet	2.649,000
Août	2.838,951
Septembre	3.995,899
Octobre	1.007,700
Novembre	720,735
Décembre	2.844,244
TOTAL	27.062,485 Tonnes

Source : Division Régionale de la Production et Santé
Animales.

Les espèces les plus rencontrées dans le fleuve Zaïre au niveau du Bas-Zaïre sont :

- Polypterus Ornatipinis (Mokonga)
- Gnathonemus Elephas (Mbongo)
- Eutropius Grenfelli (Lilangua)
- Citharinus Gibbosus (Liyanga)

- Heterotis Niloticus (Congo ya sika)
- Distichodus Fasciolatus (Mbototo)
- Labeo Velifer (Mompongo).

Il est difficile d'arriver à appréhender l'importance de l'une ou de l'autre espèce dans le fleuve à partir des échantillons pris par les pêcheurs artisanaux. Des études bio-écologiques sur la richesse du fleuve entre la zone du Pool et l'embouchure devrait permettre d'évaluer la bio-masse utilisable et exploitable et permettre d'y adapter une technologie artisanale qui permettrait une capture plus abondante.

De même, il serait une tâche onéreuse, d'arriver à évaluer la production paysanne en poissons à partir des lieux de prise. La seule manière serait d'agir à partir des lieux de vente. Mais ceci sous-estimerait l'importance de l'auto-consommation et donc fausserait l'évaluation.

Quant aux ressources maritimes, le Zaïre dispose d'une façade maritime de \pm 40 km de long et un plateau continental de 200 m couvrant une superficie d'environ 1.100 km² soit à peine 0,04 % de la superficie totale.

Sur la base des données obtenues d'une part en 1964/65 par l'Enquête sur le chalutage du Golfe de Guinée et, d'autre part en 1970/72 par l'étude de l'ORSTOM sur les stocks de poissons pélagique dans la région, une extrapolation des rendements moyens d'équilibre connus pour la zone s'étendant au Nord du parallèle 10° Nord indiquerait pour le plateau continental zaïrois un potentiel possible de 25.000 tonnes dont approximativement :

poisson démersal	5.000 T.	(45 kg/ha)
poisson pélagique	20.000 T.	(180 kg/ha)
Total	25.000 T.	(225 kg/ha).

Les principales espèces en année moyenne sont :

Machoirons (arius)	20 à 30 %	: 3.000 T.
Dorades roses (mogrus dentex)	15 à 20 "	: 2.000 T.
Dorades grises (pomadasys)	5 à 10 "	: 1.000 T.
Capitaines (polynemus)	5 à 10 "	: 1.000 T.
Soles (cynoglossus)	5 à 10 "	: 1.000 T.
Bars (otolithus)	5 à 10 "	: 1.000 T.
Sardinella (chinchord)	5 à 10 "	: 1.000 T.
Divers	10 à 20 "	: 2.000 T.
<hr/>		
Total	100 %	12.000 T.

Au regard des résultats réalisés actuellement, on peut dire que le littoral zaïrois est sous-exploité en produits halieutiques. On estime généralement que la pêche maritime peut couvrir jusqu'à 50 % des besoins du Zaïre en poissons. Ce qui donnerait au Bas-Zaïre et son littoral un rôle prépondérant dans ce domaine. Le reste des besoins devraient être couverts par la pêche lacustre et la pêche dans les rivières, dont le grand fleuve Zaïre.

CHAPITRE III. : LES FACTEURS DE PRODUCTION.

Nul n'ignore que toute activité agricole est la combinaison des trois facteurs de production conventionnels à savoir le capital, le travail et la terre. Aussi, le présent chapitre se limitera à décrire de façon détaillée la situation actuelle du crédit agricole et des intrants, l'utilisation de la main d'oeuvre et les superficies disponibles. A part les facteurs de production, il décrira également la situation des organismes de développement, le système de commercialisation, les agro-industries et les instituts de recherche agronomique .

III.1 LE CREDIT AGRICOLE.

L'agriculture est l'un des secteurs, si pas l'unique secteur, de l'économie où la compétition tend vers la perfection. En effet, la multitude des producteurs et des consommateurs, l'homogénéité de la production, etc.. font que les profits sont très réduits dans ce secteur. L'agriculture de la région du Bas-Zaïre ne fait pas exception à cette règle. Par ailleurs les faibles rendements obtenus au Zaïre en général et au Bas-Zaïre en particulier ne font que réduire les profits déjà limités par la compétition. Il s'en suit que le secteur agricole de la région du Bas-Zaïre est incapable de s'auto-financer afin d'améliorer les techniques culturales. Cette amélioration des techniques culturales aura pour résultat l'augmentation des rendements et par conséquent de la production et du profit. D'où la nécessité d'octroyer des crédits agricoles aux paysans et aux autres agriculteurs afin qu'ils puissent accroître leur production et satisfaire aux besoins de la population de la région et des environs.

La région du Bas-Zaïre héberge presque la totalité des institutions financières et bancaires nationales. La Banque du Zaïre (BZ), la Banque Commerciale du Zaïre (BCZ), et l'Union Zaïroise des Banques (UJB) sont représentées par leurs succursales et agences dans les villes de Boma et de Matadi. La Banque du Peuple (BDP) et la Banque de Kinshasa (BK) ont des agences et succursales éparpillés dans presque toute la région à savoir Boma, Moanda, Tshela, Mbanza-Ngungu et Matadi pour la Banque du Peuple et Mbanza-Ngungu, Boma et Matadi pour la Banque de Kinshasa. A côté de ces banques, il existe

la Caisse Générale d'Epargne du Zaïre (Cadeza) qui est représentée dans la région du Bas-Zaïre par ses succursales et agences de Matadi, Boma Tshela, Mbanza-Ngungu et Moanda.

Il y a quelques années la Communauté Baptiste du Zaïre Ouest (CBZO) a créé la Coopérative d'Epargne et de Crédit (COOPEC). Celle-ci comme son nom l'indique, a pour rôle d'épargner l'argent de ces membres à des taux d'intérêt élevés (4 %) et de donner des crédits à un taux de remboursement faible (1 %). Parmi la gamme complexe de crédits que la coopérative octroie à ses membres, il existe des crédits agricoles concernant la production végétale, l'élevage et l'évacuation des produits agricoles. La coopérative d'épargne et de crédit n'est encore qu'en sa période de genèse, mais elle se développe de façon favorable. Elle est déjà présente dans une bonne partie de la région du Bas-Zaïre par ces agences dans les centres et villes de Kasangulu, Sona-Bata, Inkisi, Kimpese, Luozi, Songololo et Matadi.

Selon les rapports annuels de la Banque du Zaïre, les crédits accordés par le système bancaire à l'ensemble du secteur agricole zaïrois (agriculture, sylviculture, élevage et pêche) se sont élevés à 393,6 millions en 1980 et 475,9 millions en 1981, soit respectivement, 41,3 % et 38 % de l'ensemble des crédits accordés.

Des crédits sont également accordés par le système financier non bancaire. Il s'agit principalement de la Société Financière de Développement (SOFIDE) et de la Société Mobilière et Immobilière (MOBIMO) qui ont consentis au secteur privé des crédits s'élevant à 54,1, 65,8, 73,8 millions de Zaïres respectivement en 1979, 1980 et 1981.

Etant donné que la SOFIDE, par le truchement de son département la SOFIDAG, est l'une des rares institutions financières du pays spécialisées en crédits agricoles, les interventions de la SOFIDE dans ce domaine seront beaucoup plus détaillées. Depuis plusieurs années, la SOFIDE accorde des crédits dans plusieurs secteurs de l'économie de la région du Bas-Zaïre. Il s'agit principalement de l'agriculture, l'industrie extractive et manufacturière, les constructions, le transport etc....Le tableau III.1 nous donne la situation du crédit durant les cinq dernières années dans la région du Bas-Zaïre.

Tableau III.1. : Situation du crédit dans la Région du Bas-Zaïre
de 1978 à 1983 -

Année	Crédit Agricole	Total crédit	Crédit agricole en % du crédit total (1)
1978	278.000 Z	3.132.000 Z	8,9 %
1979	8.953.000 Z	8.953.000 Z	100 %
1980	-	3.627 000 Z	-
1981	4.940.000 Z	12.340.000 Z	40,03 %
1982	9.997.000 Z	9.997.000 Z	100 %
1983	2.046.000 Z	80.746.000 Z	0,94 %

Source : Rapports annuels SOFIDE.

(1) Bureau Planification.

Le tableau au-dessus montre que les crédits accordé par la SOFIDE varient chaque année. Toutefois le nombre de projets financé va croissant. Il est de 5 en 1978 à 9 en 1979 et à 11 en 1981. D'autre part, le crédit agricole varie d'année en année bien que croissant pour l'ensemble du pays. Le tableau III.2 nous donne la situation du crédit agricole accordé par la SOFIDE dans la Région du Bas-Zaïre et l'ensemble de la République du Zaïre durant les cinq dernières années.

Tableau III.2. : Situation du crédit agricole dans la région du Bas-Zaïre de 1978 à 1983.-

Année	Crédit Agricole au Bas-Zaïre.	Crédit Agricole au Zaïre.	Crédit Agricole au Bas-Zaïre en % du total Zaïre (1).
1978	278.000 Z	8.192.000 Z	3,4 %
1979	8.959.000 Z	25.230.500 Z	35,5 %
1980	-	26.150.000 Z	-
1981	4.940.000 Z	47.902.000 Z	10,3 %
1982	9.997.000 Z	49.449.000 Z	20,22 %
1983	2.046.000 Z	37.179.000 Z	5,50 %

Sources : - SOFIDE : rapports annuels (1978, 79, 80, 81, 82, 83).

(1) Bureau Planification.

A part la COOPEC qui en fait est une coopérative, les institutions financières bancaires et non-bancaires n'accordent pas de conditions spéciales de faveur au crédit agricole. Les agriculteurs, les éleveurs et les agro-industriels doivent fournir les mêmes garanties que n'importe quel autre demandeur de crédit. D'où il ressort que le secteur agricole est moins favorisé que le secteur commercial et les autres secteurs en matière de crédit.

Selon les rapports de la SOFIDE, le secteur agricole a bénéficié de 8,9 %; \pm 0 %, 40 % du montant global octroyé en crédit, respectivement en 1978, 1980 et 1981. Les années 1979 et 1983 furent des années exceptionnelles qui ont vu le montant global de crédit alloué au secteur agricole dans la Région du Bas-Zaïre.

Heureusement qu'à côté de ces institutions financières, divers services de l'Etat, notamment le Département du Plan et le Département de l'Agriculture, Développement Rural et Environnement, conjointement avec les organismes internationaux et certains pays amis accordent des crédits à la région

du Bas-Zaïre. C'est ainsi que plusieurs projets de développement agricole ont été créés dans cette région. Nous citerons pour exemple le Programme National Engrais financé conjointement par l'organisation Mondiale pour l'alimentation et l'agriculture, et le Conseil Exécutif, le projet Pisciculture familiale financé par l'USAID et le Conseil Exécutif; le projet Agricole de Mbanza-Ngungu financé par la coopération Française et le Conseil Exécutif, etc... Tous ces projets seront étudiés beaucoup plus minutieusement dans le paragraphe traitant les organismes de développement.

Créé en Octobre 1978, le Projet Crédit Agricole ZAI/71/013 est conjointement financé par le PNUD et le Gouvernement Zaïrois et supervisé par la FAO et le Département de l'Agriculture. Son but principal est de rechercher les méthodes et moyens pour la mise en place d'une institution de crédit agricole dont les bénéficiaires prioritaires devront être les producteurs du secteur traditionnel: paysannat, petites entreprises agricoles, artisanat rural, coopératives et groupement des producteurs. Pour arriver à ce but le projet s'est fixé les objectifs suivants :

- Effectuer l'étude de la production et des besoins en crédit sur les zones et secteurs prioritaires définis.
- Mettre en place les opérations-test;
- Contrôler ces opérations et les étendre;
- Former le personnel national
- Définir un système de crédit pour l'agriculture traditionnelle.

Dans la région du Bas-Zaïre, l'opération-test s'est effectué dans la zone de Mbanza-Ngungu où le projet a financé 1.767 paysans pour un montant global de 945.197,75 Zaïres dont 639.941,24 Z à court terme (1727 prêts) et 305.256,51 Z à moyen-terme (40 prêts). Le projet a couvert 36 villages et fermes où les crédits ont été octroyés en nature sous forme de semences, d'engrais, de matériel agricole et de produits phytosanitaires. Les résultats obtenus sont positifs étant donné l'augmentation de la production vivrières et maraichères et un taux moyen de recouvrement du crédit de 92 %. Il ressort de cet opération-test que le paysan a besoin de crédit complété par une bonne infrastructure de commercialisation afin d'augmenter

sa production. De plus le projet souhaiterait que les agriculteurs soient regroupés en coopératives et paysannats afin de faciliter les tâches de recouvrement du crédit.

Les tests menés par le projet Crédit Agricole dans certaines régions de la République et notamment la région du Bas-Zaïre ont aboutit à la conclusion que le crédit agricole directement octroyé aux paysans est nécessaire si pas indispensable pour le développement du secteur agricole. D'où la création de la Banque de Crédit Agricole (BCA) par l'Ordonnance n° 82/162 du 21 Octobre 1982. Elle englobe les trois formes de banques connues actuellement, à savoir la banque de développement, la banque commerciale et la banque d'affaires. Son rôle est de contribuer à la relance agricole du pays par la réhabilitation du secteur traditionnel et donc de participer à l'accroissement de la production vivrière pour aider à atteindre l'autosuffisance alimentaire en accordant des crédits professionnalisés. Ces crédits ne s'adressent qu'à ceux qui font la profession agricole et plus particulièrement les paysans regroupés au sein des associations, unions ou coopératives agricoles et des paysannats. Les conditions d'obtention de ces crédits peuvent se résumer de la manière suivante :

- 1°- que le demandeur soit agriculteur, fermier, éleveur ou artisan vivant en milieu rural.
- 2°- que la demande s'incère dans les secteurs d'intervention définis par les statuts sociaux de la banque de crédit agricole.
- 3°- que la demandeur satisfasse aux critères socio-économiques définis par la banque (relèvement de la production vivrière en quantité et en qualité pour arriver à l'autosuffisance alimentaire, contribuer à l'amélioration des conditions de vie du paysan, évacuation de la production agricole etc...).
- 4°- que le projet soit financièrement rentable pour faire face au service de la dette et en même temps améliorer la situation financière du promoteur.

La banque de crédit agricole étant une institution de droit public, son capital est intégralement détenu par l'Etat Zaïrois. Il est actuellement évalué à 5 millions de zaïres. En plus de ce capital, la banque bénéficie d'une dotation annuelle du Conseil Exécutif de l'ordre de 25 millions de zaïres pendant cinq ans à dater du démarrage de ses activités. A l'heure actuelle la banque est à un stade d'organisation. Elle sera opérationnelle dans un futur proche.

III.2. LES INTRANTS.

Comme dans toutes les régions du Zaïre, le problème des intrants agricoles au Bas-Zaïre est directement lié à la disponibilité du crédit étant donné d'une part que le revenu du paysan est trop bas et d'autre part que la région ne produit que très peu d'intrants agricoles au niveau artisanal. La plupart des intrants doivent provenir de Kinshasa et même de l'étranger. Leurs prix étant très élevés, le petit paysan n'est souvent pas en mesure de les acquérir sans assistance extérieure.

III.2.1. Le petit outillage agricole.

La région du Bas-Zaïre possède un nombre assez réduit d'artisans qui produisent un outillage agricole très limité mais qui cependant font un travail appréciable de réparation des outils. Le petit outillage utilisé dans cette région provient en majeure partie de Kinshasa où cet outillage est produit par l'Usine de matériel Agricole au Zaïre (UMAZ) et la Chanic. Une autre partie de ce matériel provient de l'étranger. Ce matériel qui ne se trouve en vente que dans les grands centres reste cependant plus ou moins accessible aux paysans pour deux raisons majeures. D'une part, ayant toujours la possibilité de se rendre vers les grands centres, les paysans ont accès à ce marché. D'autre part, les rares commerçants qui commercialisent ces produits en milieu paysan, les offrent à des prix abordables étant donné le paysan peut facilement rejoindre les grands centres locaux voire même Kinshasa.

Malgré les facilités de transport dont jouit la région, le problème d'approvisionnement en petit outillage agricole est incomplètement résolu. Pour pallier à cet handicap certains organismes privés ainsi que le Conseil Exécutif ont créé des projets qui soit commercialisent le petit matériel agricole, soit distribuent du petit matériel agricole sous forme de crédit en milieu rural. Deux cas sont à relever dans ce domaine, à savoir le centre de Développement Communautaire (CEDECO) de Kimpese et le Projet Crédit Agricole de Mbanza-Ngungu.

Créé vers le milieu des années 1960 par l'Eglise du Christ au Zaïre, le Centre de développement Communautaire (CEDECO) a pour rôle primordiale d'assister les réfugiés Angolais. Au début des années 1970, le rôle du CEDECO se diversifie et un des ses objectifs majeurs est de produire et de commercialiser du petit matériel agricole amélioré. Ainsi donc il produit des égreneuses, décortiqueuses, des mangeoires, des pondoirs, des couveuses etc... qu'il vend en milieu rural à des prix dérisoires couvrant juste les couts de production. Ce bon exemple devrait être suivi dans d'autre région du pays afin de faciliter la tâche aux paysans qui sont très souvent plein de bonne volonté mais dans la plupart des cas manquent de moyens de travail.

En 1979, voyant la nécessité du crédit agricole au niveau du paysannat, le Conseil Exécutif conjointement avec l'organisation mondiale pour l'alimentation et l'Agriculture (F.A.O) créa le projet Crédit Agricole. Son rôle est d'une part d'allouer des crédits sous forme de matériel agricole (intrants) aux paysans et d'autre part de commercialiser les excédents de produits vivriers. Ce projet est un succès indéniable dans la mesure où à la fin du mois de mai 1982, il avait accordé des crédits à 1.454 paysans. Ce chiffre va s'élever à 1.767 paysans à la fin du mois de Juin 1983. cette augmentation du nombre de paysans se traduit par une augmentation du crédit total alloué et par conséquent de la quantité de matériel agricole livré. Le montant global du crédit alloué passe ainsi de 362.504,60 Zaïres à la fin du mois de mai 1982 à 945.197,75 Zaïres à la fin du mois de Juin 1983.

Le tableau III.3. ci-après montre les quantités de matériel agricole livré depuis le début de l'opération jusqu'à ces deux termes.

Tableau III.3. : Total du matériel agricole livré depuis le début de l'opération au 31/mai/1982 et au 30/Juin/1983.

Nature	Quantité au 31/mai/1982.	Quantité au 30/Juin/1983.
Arrosoirs(ordinaires)	905	990
Arrosoirs(importés)	-	58
Pulvérisateurs	9	21
Rateaux	581	731
Houes	2.733	3.478
Machettes	2.024	2.627
Binettes	175	214
Pelles	666	735
Pelles pliantes	-	1
Limes	908	1.135
Haches	195	1.050
Coupe-coupe	38	55
Egoines	8	13
Cisailles	5	5
Pioches	1	3
Fourches	-	14
Beches	-	37

Source : Projet Crédit Agricole/Mbanza-Ngungu,
- 6° rapport d'activité, mai 1982.
- 19° rapport d'activité, Juin 1983.

Ce projet, qui a été un test pour l'implantation d'une banque de crédit agricole, tend vers son échéance. Cependant il a prouvé le bienfait et la nécessité du crédit agricole et l'approvisionnement des intrants en milieu rural. Nous espérons qu'à l'échéance de ce projet, la Banque de Crédit Agricole sera opérationnelle et qu'elle pourra couvrir dans un bref délai toute l'étendue de la République et en particulier la région du Bas-Zaïre. Enfin, la Banque de Crédit Agricole pourrait encourager la création des centres de fabrication du petit matériel agricole et d'élevage en milieu rural afin de minimiser les coûts de transport trop élevés.

III.2.2. Le matériel végétal et les centres de multiplication des semences.

Comme partout au Zaïre, le problème d'approvisionnement en semences et matériel végétal est primordial dans le développement de l'agriculture et plus particulièrement l'accroissement de la production dans la région du Bas-Zaïre. D'une manière générale, le paysan réserve une partie de sa production qui servira de semence lors de la prochaine saison. Au fil des années ces semences ont dégénéré. Cette dégénérescence des semences a un effet néfaste double. D'une part elle entraîne une diminution progressive de la production vivrière aggravant les problèmes alimentaires actuels. D'autre part, la portion de la production servant de semences diminue continuellement du fait que la production totale est réduite mais surtout que celle-ci est commercialisée ou consommée par le producteur. D'où il existe dans la région du Bas-Zaïre une carence qualitative mais également quantitative des semences.

Pour pallier à cette carence, le gouvernement Zaïrois a maintes reprises importé des semences améliorées qui ont été distribuées en milieu rural par le biais du Département de l'Agriculture et Développement Rural. Cette intervention à très court terme n'a pas donné les résultats escomptés pour deux raisons majeures.

Bien que génétiquement capable de produire davantage, ces semences améliorées très souvent, sélectionnées en milieu temperé n'ont pas pu résister aux

maladies tropicales. D'où une dégénérescence rapide de ces semences. La seconde raison est que ces semences n'étaient pas acceptées en milieu paysan étant donné qu'elles ne satisfaisaient pas certains critères organoleptiques.

Toujours dans le souci d'augmenter la production agricole et surtout vivrière, le Gouvernement créa des projets tel que le Programme National Manioc (PRONAM), le Programme National Maïs (P.N.M.), le Programme National Riz (P.N.R.), le Programme Légumineuses etc... Le rôle de ces institutions est de sélectionner et d'améliorer dans les conditions locales des variétés à haut rendement et résistantes aux maladies tropicales. Les variétés ainsi retenues sont ensuite vulgarisées en milieu rural. Il existe deux de ces institutions dans la région du Bas-Zaïre, le Programme National Manioc (M'vuazi) et le Programme National Riz (Mawunzi).

Le Programme National Manioc (Pronam) est destiné à la sélection et à la multiplication des boutures de manioc (voir Projets du Conseil Exécutif). Son rôle est de sélectionner les variétés de manioc à haut rendement, résistantes aux maladies et dont la teneur en acide cyanhydrique est réduite (± 0). Ces variétés ainsi sélectionnées, sont multipliées afin que les boutures soient vulgarisées en milieu paysan.

Le centre de M'vuazi dispose d'un terrain expérimental de 60 ha et un équipement en assez bon état à savoir quatre pick-up, deux tracteurs à pneus, un tracteur à chenilles et du matériel accessoires (charrues, épandeurs, disques, pulvérisateurs, herbes etc...). Au cours de l'année 1980, considérée comme année de base, le centre a produit et vendu 30.000 mètres de boutures, à raison de 15 K le mètre. Toutefois, une certaine quantité de ce matériel amélioré a été cédé gratuitement aux petits paysans. Durant la deuxième année, le centre a produit 200.000 mètres de boutures dont une partie a été vendue à raison de 30 K le mètre et une autre à raison de 15 K le mètre à des agences de l'Etat et certains organismes privés et religieux qui devraient revendre les boutures aux paysans. Cependant, il existe des problèmes de vulgarisation car les paysans ne sont pas en mesure d'aborder le

prix du matériel végétal sous prétexte qu'il est élevé et n'acceptent pas certaines variétés pour des raisons organoleptiques et techniques. Un exemple à citer est celui de la variété 30025/28 qui fertilisée et entretenue résiste bien aux maladies du manioc mais dont la ramification à très bas niveau et le goût fade des feuilles posent plus de problèmes. Aussi, l'implantation des centres d'adaptation dans les différentes zones de la région pourrait résoudre certains problèmes de vulgarisation et d'amélioration du matériel végétal.

Localisé à Mawunzi, le Programme National Riz s'occupe de la sélection, de la multiplication et de la vulgarisation des variétés de riz à haut rendement et résistantes aux maladies. Le centre est équipé d'un peu de matériel chinois de technologie intermédiaire et de bâtiments adéquats. Le centre produit principalement des semences de riz, mais aussi du maïs, du soja, des agrumes et du poisson qu'il vend aux populations environnantes pour des raisons d'autofinancement.

A l'époque où la Mission Agricole Chinoise (MAC) s'occupait du centre, son rayon d'action s'étendait sur 10 localités à savoir Makutasevo, Kimpese, Kiloango, Kisusu, Kisiama, Kilumbu, N'salu, Kumbi, Nganda Kongo, Zamba, soit une superficie de 152,14 ha inégalement répartie. Le rôle du centre était de recenser les paysans, d'effectuer les travaux d'ouverture des champs de chaque paysans et de fournir gratuitement des semences récupérables à la récolte.

Actuellement, la MAC s'étant retiré, l'équipement amorti ne permet plus au centre d'encadrer convenablement les paysans. Il en résulte que la plupart des paysans se retire du projet et abandonne la culture du riz. En conséquence, il faudrait que le Conseil Exécutif renouvelle le matériel agricole afin de promouvoir la culture du riz et de l'étendre dans les autres zones de la région où elle est praticable.

Hormis ces deux programmes nationaux, il existe des projets et des institutions qui distribuent gratuitement ou à crédit des semences en milieu paysan. Il s'agit principalement du Projet Crédit Agricole, de l'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques (INERA), le Projet

de Vulgarisation des techniques Rizicoles et du Projet Agricole Italo-Zaïrois.

Depuis sa création jusqu'au mois de Juin 1983, le Projet Crédit Agricole a distribué sous forme de crédit des semences pour les cultures maraichères dont la nature et les quantités sont repris dans le tableau suivant :

Tableau III.4. : Nature et quantité des semences distribuées par le projet crédit Agricole au 30/06/1983.

<u>Nature</u>	<u>Quantités livrées.</u>
Carottes	501 paquets de 25 grs.
Choux de Chine	305 " "
Choux de Brunswick	197 " "
Radis de 18 jours	66 " "
Concombres	16 " "
Tomates	135 " "
Choux de Copenhague	152 " "
Haricots beurie	43 " "
Choux fleurs	9 " "
Choux rouge	1 " "
Oignons	389 " "
Celeris	65 " "
Poivrons	19 " "
Poireaux	372 " "
Ciboules	20 " "
Epinards	16 " "
Choux collards	7 " "
Choux fourager	84 " "
Persil	1 " "
Laitue	2 " "
Pointe noire	bouteille de 30 Cl.

La station de l'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques quand à elle est entrain de diffuser deux variétés de manioc à haut rendement mis au point par le PRONAM. De plus, elle a sélectionné et multiplié des semences d'autres cultures vivrières qu'elle distribue au paysans et planteurs. Le tableau III.5. présente les cultures et les variétés qui sont diffusées par l'INERA et donne les rendements moyens de chaque variété.

Tableau III.5. : Cultures et Variétés diffusées par l'INERA dans la Région du Bas-Zaïre et les rendements moyens par variété.

<u>Cultures</u>	<u>Variété</u>	<u>Rendements moyens.</u>
Manioc	30070 (Kivuvu)	27,6 T/ha
	30085/28 (Kinvani)	19,9 T/ha
Riz	IRAT 2	3.500 Kg/ha
	IRAT 13	3.100 Kg/ha
	R.66	2.000 Kg/ha
Haricot	13/23(part rampant)	1.200 Kg/ha
	Lundamba	800 "
	Ntendesi (part nain)	650 "
	Tuta (port nain)	500 "
Soja	SJ 71 (couleur noire)	1.000 "
	SJ 54 (couleur brune)	700 "
Maïs	Composita	3.000 "
	Population Ndjili	2.700 "
	Plata jaune	2.000 "
Arachide	A 65 (à huile)	3.000 "
	A 43 (à bouche)	2.500 "
	A 1052	2.300 Kg/ha.

Le projet de Vulgarisation des Techniques Rizicoles, qui est localisé dans la zone de Mbanza-Ngungu, encadre 3.000 paysans. Son rôle est d'une part de sélectionner les variétés de riz à haut rendement et d'autre part de transmettre aux paysans les techniques rizicoles modernes en vue d'accroître la production de cette culture dans la zone. Au cours des années 1982 et 1983 le projet a distribué respectivement 70 et 65 tonnes de semences de riz aux paysans.

Le Projet Agricole Italo-Zaïrois est un projet d'encadrement localisé dans la zone de Luozi, plus précisément dans la collectivité de Mongo-Luala. Ce projet encadre 1.254 paysans regroupés au sein d'une coopérative et quelques privés des environs. L'un de ses rôles est d'aider les paysans regroupés à bien préparer leur champ en effectuant les travaux de rabattage, de labour, de hersage. En outre, le projet distribue des semences améliorées qu'il récupère ainsi que les frais des travaux préparatifs, lors de la récolte et de la commercialisation de la production. Au cours de la saison culturale 1982-1983, le projet a distribué des semences des cultures vivrières à savoir, 4,864 tonnes de maïs, 5,300 tonnes de riz, 3,484 tonnes d'arachides et 2,0 T. de soja. Lors du passage de l'équipe du Département de l'Agriculture et du Développement Rural, le projet avait déjà récupéré 4,299 T. de riz, 1.913 T. de maïs et 0,872 T. d'arachides. En dehors de la distribution des semences des cultures vivrières, le projet vend des semences des cultures maraîchères telles que les oignons, les tomates, les choux, le piment, les concombres, les épinards etc...

A part ces grandes institutions et projets, il existe des organisations privées et confessionnelles qui distribuent gratuitement ou à crédit des semences en milieu paysan. Malgré tout cet effort, le problème d'approvisionnement en semences améliorées n'est pas encore complètement résolu. Il a fallu créer des Centres d'Adaptation et de Production des semences améliorées (CAPSA) dans toutes les zones de la région du Bas-Zaïre. Bien qu'encore insuffisant, ces centres existent dans la région du Bas-Zaïre mais, une partie de ceux-ci a été abandonnée ou, manque d'équipement et de personnel approprié.

Le Centre d'Adaptation et de Production de semences améliorées de MAHUNZI fait partie intégrante du programme national riz dans la région du Bas-Zaïre. Ce centre adapte et multiplie principalement les semences de riz sélectionnées par le Programme National Riz en vue de leur diffusion en milieu paysan. Etant donné sa position au sein du P.N.R. ce centre bénéficie d'une infrastructure assez développée et d'un personnel expérimenté. Cependant le centre n'a pas encore atteint tous ces objectifs.

Le Centre d'Adaptation et de Production de semences améliorées de SINGINI est situé dans la sous-région du Bas-Fleuve à environ 25 Km de Tshela. Ce centre qui couvre une superficie de 3 ha avec 30 ha d'extension (Konde-fuku, KAYI-NGOMA, Bemba-Singini) s'occupe actuellement de la multiplication des boutures de manioc qui sont diffusées en milieu rural. Le centre s'occupe également de la multiplication de semences de riz et de maïs mais cette activité décroît de plus en plus vue les préférences très marquées des paysans envers le manioc. Le centre supervise 612 paysans auxquels il distribue 111 m de manioc et 15 kg de semences pour une superficie de 30 ares par culture par paysan. En général, les paysans sont favorables à l'achat de semences améliorées mais il se pose un problème de commercialisation à résoudre afin d'encourager l'initiative des paysans. Le centre dispose d'un certain matériel mais celui-ci ne lui permet pas de fonctionner à plein rendement étant donné son insuffisance.

Les CAPSA de MUALA-KISENDE dans la zone de Mbanza-Ngungu et de MANGALA dans la sous-région de Boma ne fonctionnent pas normalement faute de personnel qualifié, de main d'oeuvre agricole, de matériel et de financement. En fait, il faut que les CAPSA satisfassent à certains besoins afin de jouer leur rôle convenablement.

D'une manière générale, les besoins d'un CAPSA d'une superficie variant entre 60 et 100 ha sont les suivantes :

Equipements : - 1 à 2 tracteur à chenilles + 2 charrues
+ 2 Herses
+ 1 Fertilisateur
+ 2 disques
+ 4 Remorques.

- 2 tracteurs pneumatics
- 2 camions (5 - 7 T.)
- 1 camion (3 T.)
- 1 garage muni de tous les outils
- Brouettes, machettes + houes
- Engrais + pesticides + herbicides en tonnes
de superficie emblavée.

Personnel : 1 Ingénieur agronome Ao, Directeur du centre (expérimenté).

2-3 Agronomes A1 avec connaissances solides en agromonie.

100-150 ouvriers soit une moyenne de 2 ouvriers/ha.

Ces chiffres ne sont pas standard. Ils peuvent varier d'une zone à une autre.

En ce qui concerne le matériel animal, l'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique (INERA) se charge de la sélection des bêtes de bonne qualité et résistantes aux maladies. Les bêtes ainsi sélectionnées sont diffusées en milieu paysan avec la collaboration du groupe d'Economie Rural (GER) sous forme de métayage.

L'état actuel des semences, du matériel végétal et animal reste encore à déplorer. Cependant la mise en oeuvre d'un bon système de commercialisation des semences et du matériel végétal améliorés à travers les CAPSA aurait pour effet l'accroissement de la production vivrière. De même l'amélioration et l'extension du système de métayage aura un effet analogue sur la production animale. D'où il est impérieux non seulement d'améliorer les conditions de travail des CAPSA existant mais aussi de créer des nouvelles unités dans les zones où il n'en existe pas encore. De plus il faudrait que le système de métayage s'étende dans toutes les zones à vocation pastorale.

III.2.3. Les engrais, les insecticides et les produits vétérinaires.

L'usage des engrais, des insecticides et des produits vétérinaires reste le domaine des grandes sociétés agro-industrielles et des grandes fermes. Celles-ci s'approvisionnent soit directement à partir de l'étranger et principalement l'Europe, soit à partir de certaines sociétés de Kinshasa. Il arrive cependant que ces sociétés aient des problèmes d'approvisionnement faute de devises.

Le petit paysan quand à lui ne connaît pas l'usage de ces produits. Il utilise souvent des engrais organiques (compost, bouses, etc...) dans ses champs de café, cacao et tabac. Toutefois, quand les grosses sociétés agro-industrielles sont intéressées, elles viennent en aide au petit

paysan pour deux raisons majeures. D'une part elles essayent de maintenir la qualité de la production en fournissant des engrais et insecticides. D'autre part, elles évitent la propagation de certaines maladies rencontrées dans les champs des paysans.

Etant donné que la production vivrière était délaissée bien qu'importante, le Conseil Exécutif créa le Programme National Engrais pour palier à cette situation. Son rôle principal est de vulgariser l'usage des engrais chimiques en milieu paysan. Pour cela, le P.N.E. distribue des engrais à crédit directement aux paysans ou par le biais des projets agricoles installés dans sa zone d'action. Dans la région du Bas-Zaïre, le Programme National Engrais a distribué aux paysans des engrais à crédit via les chefs de groupes durant les six dernières saisons culturales. Le tableau ci-après nous donne le nombre de groupes, le nombre de planteurs, le tonnage distribué et taux de remboursements de ces crédits.

Tableau III.6 : Distribution d'engrais à crédit via les chefs de groupes au Bas-Zaïre.

Saisons culturales.	Nombre de groupes.	Nombre de planteurs.	Tonnage distribué.	Taux de remboursement
1980-1981 / A	5	57	3,35	100 %
1980-1981 / B	15	159	9,15	98 %
1981-1982 / A	14	149	8,95	97 %
1981-1982 / B	9	124	8,40	82 % (1)
1982-1983 / A	13	105	7,00	58 % (1)
1982-1983 / B	35	264	17,85	- (1)

Source : "Rapport Semestriel" Programme National Engrais/FAO, Juin 1983.

(1) Remboursement en cours.

Par ailleurs, depuis sa création jusqu'en Juin 1983, le Projet Crédit Agricole de Mbanza-Ngungu a livré des engrais à crédit aux paysans

encadrés par ce projet. Les quantités d'engrais livrées par le projet sont consignées dans le tableau suivant :

Tableau III.7 : Engrais livrés par le Projet Crédit Agricole depuis le début de l'opération au 30/06/1983.

Nature de l'engrais	Nombre de Sacs(de 50 Kg).	Tonnage livrée.
N.P.K. 17-17-17	197	9,85 t.
Urée	16	0,80
Potassium	12	0,60
Calnito	2	0,10

L'utilisation croissante des engrais couplée à une amélioration des techniques culturales aura sûrement pour conséquence l'augmentation de la production agricole ainsi qu'une augmentation du revenu paysan qui aura une incidence sur les conditions de vie en milieu rural. Il faudrait donc que l'action du P.N.E. et celles des autres projets agricoles s'étendent dans toutes les zones de la région.

En ce qui concerne l'usage des insecticides et des produits vétérinaires, celui-ci reste l'apanage des grandes sociétés agricoles et les grands élevages. Toutefois, il arrive très rarement que les grandes sociétés encadrent les paysans juste pour éviter que leurs cultures ou leur cheptel ne soient pas contaminées par ceux des paysans. Le Conseil Exécutif est entrain de faire un effort dans ce domaine. C'est ainsi que le Projet Crédit Agricole a distribué quelques produits phytosanitaires à savoir 1,5 Kg de Thidou et 2 litres de Cupravit au cours de son opération-test. Cet effort est encore insignifiant mais au moins c'est un point de départ.

III.3. L'UTILISATION ACTUELLE DE LA MAIN-D'OEUVRE.

La plus grande partie de la population active de la région du Bas-Zaïre est absorbée par le secteur agricole. Selon le rapport annuel de la Division Régionale de l'Agriculture, le nombre de ménages agricoles est

passé de 255.744 en 1978 à 306.019 en 1979 et 353.646 en 1980. La Division des statistiques agricoles (Kinshasa) quand à elle, estime que le nombre de ménages agricoles était de 422.889 en 1981, 433.608 en 1982 et est actuellement évolué à 444.752 (1983). Ceci ne représente qu'une partie des potentialités du secteur agricole traditionnel de la région. En effet, la Division des statistiques agricoles estime que la population active agricole peut être accrue. Le tableau qui suit nous donne la population active agricole potentielle du Bas-Zaïre de 1980 à 1990.

Tableau III.8 : Population active agricole potentielle occupée de la région du Bas-Zaïre.

Année	Nombre
1980	669.203
1981	679.726
1982	703.796
1983	721.884
1984	740.178
1985	759.201
1986	778.712
1987	798.726
1988	819.253
1989	840.308
1990	862.322

Source : Division des Statistiques Agricoles.

Evaluation et Projection des potentialités agricoles au Zaïre de 1970-1990 (S.T.).

Une bonne estimation de la main-d'oeuvre agricole traditionnel est la détermination du nombre de planteurs par culture. Aussi la culture dominante donne la quantité approximative de la main-d'oeuvre. Cependant il arrive que la culture dominante varie d'une sous-région à une autre. Dans ces cas-là pour estimer la main-d'oeuvre d'une région, il

suffit de déterminer la culture dominante de chaque sous-région, le nombre de ménage et la population active agricole permanente par ménage. Des simples opérations de multiplication et d'addition pourront nous donner ensuite l'effectif plus ou moins exact de la main-d'oeuvre agricole traditionnelle.

Pour ce qui concerne la région du Bas-Zaïre, il ne se pose pas de problème car la culture dominante est le manioc qui de ce fait détermine l'effectif de la main-d'oeuvre. Le tableau III.9 relatif à l'effectif des planteurs traditionnels par principale culture vivrière en 1980 nous en fait preuve.

Tableau III.9 : Effectif des planteurs traditionnels par principale culture vivrière en 1980.

Principales cultures vivrières.						
Sous-régions	Manioc	Maïs	Arachide	Haricot	Riz	Banane de table.
Bas-Fleuve	89.292	26.788	22.322	26.143	7.142	4.863
Boma	30.004	9.001	7.601	9.001	818	4.500
Matadi	17.141	5.146	4.289	5.146	-	2.856
Cataractes	148.662	44.598	37.165	44.598	11.892	22.299
Lukaya	68.547	20.564	17.136	20.564	5.483	10.282
Région Bas-Zaïre	353.646	106.097	88.513	105.452	25.335	44.800

Source : Division Régionale de l'Agriculture : Rapport annuel 1980.

Le secteur agricole moderne occupe également une bonne partie de la population agricole active. C'est peut-être la raison majeure qui fait que le secteur traditionnel ne peut pas utiliser la totalité de sa population active agricole potentielle. Cette portion de la population active est principalement utilisée dans les plantations de palmiers à huile, de café, de canne à sucre, de cacao et d'hévéa, et dans les usines connexes. Il faut cependant signaler que le secteur agricole moderne connaît très souvent des pro-

blèmes de désertion de la main-d'oeuvre. Cette instabilité de la main-d'oeuvre peut s'expliquer en grande partie par le niveau très bas des salaires qu'offrent les entreprises agricoles. D'autre part, les revenus très élevés que peuvent rapporter certaines cultures incitent les paysans à s'installer à leur propre compte. De plus, il faut noter qu'en période de pointes (labour, semis, récolte) la main-d'oeuvre déserte périodiquement afin de s'occuper des cultures familiales qui leur permettent de subsister. Enfin, l'exode des jeunes vers les grandes villes réduit les potentialités de la région en main-d'oeuvre agricole aussi bien dans le secteur moderne que dans le secteur traditionnel. Une augmentation des salaires dans le secteur moderne et une amélioration des conditions de vie en milieu rural pourraient stabiliser la main-d'oeuvre dans les deux secteurs qui, par conséquent pourraient accroître leur production.

A part les grandes sociétés qui ont plus ou moins mécanisé l'agriculture, les techniques culturales en milieu rural n'ont presque pas changé depuis le dernier siècle. La majeure partie des cultures se fait en savane ou en forêt légèrement savanisée à l'exception du Mayumbe et dans une certaine mesure le Bangu.

Les champs sont défrichés au cours de la deuxième partie de la grande saison sèche. Après le défrichement et l'abattage partiel de la végétation arbustive, la préparation du sol peut se faire de trois manières: le "mafuku", le billon ou la butte de terre, et enfin la plantation à plat surtout réservée aux terres meubles.

- Les "mafuku".

Ce sont des herbes coupées à ras du sol qui sont étendues par bottes et incinérées après avoir été recouvertes d'une mince couche de terre. Dès le début des pluies, la plantation, souvent des arachides ou des haricots en ouverture, est effectuée sur ces mafuku. Il arrive que d'autres cultures soient interplantées tels que le voandzou, le maïs ou les tubercules et les courges; le manioc est toujours interplanté et termine l'assolement.

- Les buttes ou billons.

Lorsque les terres sont lourdes, les arachides sont généralement plantées sur billons ou bandes de terre, et ensuite interplantées de courges, Calebasses et manioc. Sur les terres qui ne conviennent qu'au manioc, celui-ci est bouturé à plat et ensuite butté ou planté directement sur buttes.

- La plantation à plat.

A la fin de la grande saison des pluies et au début de la grande saison sèche, les parcelles se trouvant sur les terres les plus fraîches, souvent d'origine alluvionnaire, seront plantées de haricots, tabac, et canne à sucre. Sur les sols sablonneux, les arachides et le manioc peuvent être plantés à plat avec le maïs, le manioc étant butté après la récolte des cultures associées.

Le riz sec se sème en deuxième saison des pluies dans les terres fraîches succédant parfois aux arachides: ainsi, il mûrit après la fin des grosses pluies. L'irrégularité du climat entraîne cependant des échecs fréquents, ce qui explique pourquoi cette pratique est rarement employée, le riz étant cultivé surtout en forêt. Au Mayumbe et dans le Bangu, une grande partie des cultures se fait en forêt, la banane étant associée aux autres cultures dans une rotation telle que : haricots + maïs suivis de manioc + maïs + banane + arachides.

Les pratiques culturelles décrites plus haut deviennent de plus en plus dépassées car elles nécessitent des longues périodes de jachères au moment où les densités de population augmentent régulièrement et que les nouvelles terres deviennent rare à trouver avec les techniques ancestrales. Il est donc impérieux d'arriver à un changement rapide mais progressif des techniques culturelles afin d'améliorer la production agricole et les conditions de vie en milieu rural. Les moyens pour arriver à cette amélioration sont d'une part l'augmentation de la superficie cultivée par planteur par l'usage des animaux de trait dans un premier temps et ensuite par l'usage des machines agricole; d'autre part l'augmentation des rendements par l'usage des variétés améliorées, des engrais, des produits phytosanitaires et même de

l'irrigation. L'effet combiné de ces deux facteurs conduit à l'augmentation de la production paysanne et par conséquent à l'augmentation du revenu paysan qui permettra aux paysans à améliorer leur condition de vie.

Un effort a été entrepris dans certains coins de la région du Bas-Zaïre en vue de changer les techniques culturales. Déjà, certains cultivateurs peuvent faire appel à des organismes privés ou étatiques, tels que le projet agricole de la Compagnie Sucrière, le projet agricole Italo-Zaïrois, le groupe d'Economie rurale etc... pour l'exécution mécanisée de certains travaux de préparation des terres.

III.4. LES SUPERFICIES DISPONIBLES ET LA VALEUR AGRICOLE DES SOLS.

La terre constitue un facteur de production très important dans le domaine agricole. En effet, elle est à la base de toute activité agricole, car elle joue le rôle de support matériel pour la majorité des cultures et de source de matières nutritives nécessaires à la croissance de ces cultures. Ainsi donc la disponibilité et la qualité des sols du Bas-Zaïre seront étudiées dans cette partie.

La superficie totale de la région du Bas-Zaïre est évaluée à 54.804 Km² dont 495,45 Km² de réserve de l'Etat. Le restant des terres n'est toutefois pas réservé à l'agriculture. Ces terres, dans la plupart des cas très accidentées, sont couvertes d'agglomérations humaines, de forêts dans le Mayumbe et de savanes presque arides dans la zone de la Lukaya et une partie de la zone des cataractes. La part réservée à l'agriculture est très médiocres si bien que des problèmes de terrains cultivables se posent avec beaucoup d'acuité dans la Région du Bas-Zaïre principalement dans la sous-région du Bas-Fleuve et la zone de Kasangulu. Ceci est du au fait que, d'une part, plusieurs concessionnaires tiennent à leur propriétés terriennes bien qu'ils ne les exploitent pas. D'autre part certaines grandes entreprises et certains propriétaires indépendants installés à Kinshasa et dans les autres villes sollicitent et obtiennent des vastes concessions renfermant les terres les plus fertiles sans pour autant les mettre en valeur.

Selon la Division Régionale de l'Agriculture, Développement Rural et Environnement de la Région du Bas-Zaïre, les emblavures de cultures vivrières ont été estimées à 178.294,40 ha pour l'année 1982. Les cultures dont il est question ici sont le manioc, le maïs, la banane plantain, la banane gros Michel, l'arachide, les haricots et le riz. Ainsi donc la superficie réservée à l'agriculture vivrière ne représente que 3,25 % de la superficie totale (brute) de la région. En ajoutant à cette superficie, les surfaces occupées par les cultures agro-industrielles soit 119.825 ha et les 14.905,97 ha occupés par les cultures facultatives, l'agriculture occupe un total de 313.025 ha. Ceci ne représente que 5,7 % de la superficie de la Région. En utilisant des techniques culturales appropriées couplées de méthodes anti-érosives efficaces, ces superficies peuvent être augmentées à un potentiel plus élevé.

En 1964, l'ASSOCIATION CODECONGO-SOCINCO mena une étude des sols intitulée "Prospection systématique des sols à l'Ouest de la Rivière Kwango". L'étendue de cette étude couvrait toute la Région du Bas-Zaïre, la ville de Kinshasa et une partie de la Région de Bandundu. Il résulte de cette étude que la Région du Bas-Zaïre peut accroître ses superficies cultivables. En effet, l'Association CODECONGO-SOCINCO estime que la Région du Bas-Zaïre peut mettre en valeur une superficie d'environ 633.580 ha pour le développement agricole et pastorale. Cette superficie a été subdivisée en quatre régions qui elles-mêmes sont subdivisées en gîtes selon la qualité des sols, le relief et la localisation des terres, la grandeur des gîtes, les possibilités de débouchés des produits, le réseau routier, les facilités de traitement des produits agro-industriels etc... . Cette subdivision en quatre régions agricoles ne coïncide pas avec l'actuelle subdivision administrative. De plus, les possibilités de développement ne concerne pas toutes les cultures, mais seulement quelques cultures principales. Ces quatre régions agricoles sont : les plateaux du Kwango, "Thysville", les Cataractes et enfin le Mayumbe et le littoral.

La région des plateaux du Kwango qui couvre la partie Ouest de la région administrative de Bandundu, la ville de Kinshasa et une petite partie de la région du Bas-Zaïre, possède environ 400.000 ha de terre à vocation pastorale. Au Bas-Zaïre, la région des Plateaux du Kwango ne couvre que

une infirme portion des parties Est des zones de Kasangulu et Madimba et toute la totalité de la zone de Kimvula. Les terres, essentiellement à vocation pastorale dans cette partie de la région du Bas-Zaïre peuvent être évaluées entre 50.000 et 100.000 ha.

La seconde région agricole appelée "la région de Thysville" ne couvre pas seulement l'actuelle zone de Mbanza-Ngungu, mais les parties Ouest des zones de Kasangulu et Madimba, la zone de Mbanza-Ngungu, l'extrême Est de la zone de Songololo et les deux tiers Est de la zone de Luozi. Les superficies à vocation agricole et pastorale dans cette région sont estimées à 237.630 ha et les principales spéculations pouvant y être développer sont les cultures vivrières, maraîchères et fruitières et l'élevage.

La région des Cataractes constitue la troisième région agricole. Elle ne coïncide pas avec l'actuelle sous-région administrative des cataractes, mais couvre plutôt la majeure partie de la zone de Songololo, le tiers Ouest de la zone de Luozi et les extrémités Est des zones de Seke-Banza et Tshela. Les superficies cultivables à vocation agricole et pastorale ont été estimées à 167.400 ha et les principales spéculations pouvant y être développer à grande échelles sont la culture du cisal et l'élevage.

La dernière région agricole selon la subdivision de cette étude et non selon l'importance agricole et économiques de ses gîtes est la région du Mayumbe et du Littoral. Elle couvre presque la totalité de la sous-région administrative du Bas-Fleuve et la totalité de la sous-région de Boma. Les superficies cultivables ont été estimées à 128.550 ha et peuvent être destinées aux cultures agro-industrielles (Palmier à huile; Hévéa, Cacao, Café) dans la sous-région du Mayumbe et aux cultures vivrières et fruitières dans la sous-région de Boma.

En conclusion, la région du Bas-Zaïre pourrait accroître ses superficies cultivables en utilisant toutes ses potentialités connues actuellement. Ses superficies passeraient alors de 313.025 ha à 633.580 ha.

Ce potentiel en superficies cultivables pourrait être accrue dans l'avenir par des études de sol et d'aménagement. D'une part les études de sol, menées par l'Institut National pour les Etudes et la Recherche Agronomiques (INERA) et des organismes spécialisés, pourraient révéler l'existence de nouveaux gîtes agricoles non encore ou incomplètement exploités. En effet, l'Association Codecongo-Socinco n'a étudiés que certains sites qui répondaient à des critères bien définis.

D'autre part, l'aménagement des marais et de certaines vallées devrait accroître les superficies cultivables dans la région. A ces éléments il faut également signaler que l'usage des engrais, l'utilisation des nouvelles techniques culturales et des techniques anti-érosives appropriées pourraient augmenter ce potentiel car ces derniers permettent l'utilisation des terres peu fertiles et accidentées.

III.5. LES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT.

La Région du Bas-Zaïre abrite dans son ensemble de nombreux organismes , projets et services qui s'occupent des problèmes de développement agricole et rural. Le rôle de ces organismes et projets est d'une part de réhausser le niveau de la production agricole nationale afin de satisfaire la demande locale et d'en exporter le surplus; et d'autre part d'améliorer les conditions sociales et technologiques des agriculteurs. Ces organismes peuvent être groupés en cinq catégories à savoir les coopératives, les projets du Conseil Exécutif, les projets des sociétés privées, les organismes confessionnels et la division régionale de l'agriculture et du développement rural.

III.5.1. Les Coopératives.

La Région du Bas-Zaïre compte un certain nombre de coopératives dont le rôle est de stimuler la production agricole paysanne à un niveau plus élevé. Pour cela, elles ont comme objectifs primordiaux :

- d'initier les agriculteurs et éleveurs aux techniques élémentaires de culture et d'élevage modernes afin que ceux-ci puissent accroître leur production ;
- d'acheter et de commercialiser l'excédent de production afin de motiver les agriculteurs et éleveurs à produire davantage ;
- d'approvisionner les agriculteurs et éleveurs en matériaux, produits et outillage de première nécessité.

Il existe dans la Région du Bas-Zaïre plusieurs coopératives agréées et non-agréées. Cependant, faute de documentation complète nous ne décrirons dans cette étude que les coopératives agréées et celles dont nous possédons une documentation.

a) L'union des coopératives du Bas-Fleuve (UCOBAF).

Créée le 16 septembre 1969, l'union des Coopératives agricoles du Bas-Fleuve a été agréée le 23 Octobre 1971 par l'arrêté n° 090/CAB/PROGOU/AEI/28/KC/71. Son rayon d'action couvre les zones rurales de Sake-Banza, Luku-la et Moanda avec comme siège social la cité de Kinzau-Vuete.

L'UCOBAF a pour objectif social de promouvoir, par la mise en oeuvre des principes de coopération, les intérêts économiques et sociaux de ses membres, tout particulièrement en organisant le transport et la vente des produits des ses membres, en procurant à ceux-ci aux meilleures conditions de qualités et de prix tous les articles et toutes les denrées qui seront jugés utiles, en favorisant et en finançant toute amélioration des conditions de vie de la communauté, en faisant partie de la fédération des coopératives et en général, en faisant tout acte de commerce nécessaire ou simplement utile à la réalisation de l'objectif social.

L'union compte 786 membres inégalement répartis dans 13 coopératives primaires dont l'activité principale est la commercialisation de banane gros-michel. L'activité secondaire est l'organisation des cantines dont deux fonctionnent actuellement à Kimaliele (Coop de Theye) et à Kisavu (Coop de Kungu-Yalala).

Au cours de l'année 1982, l'Union des Coopératives du Bas-Fleuve a commercialisé 1.668,93 tonnes de bananes gro-michel, contre 1.538,82 tonnes en 1981, générant ainsi un revenu brut annuel de 341.432,33 Zaïres soit un revenu brut mensuel de 28.452,69 Zaïres. Ce revenu est répartis entre les coopératives primaires selon leur rendement. Le tableau qui suit nous montre la taille, le tonnage commercialisé et le revenu de chaque coopérative primaire.

Tableau III. 10 : Taille, tonnage commercialisé et revenu des Coopératives primaires en 1982.

N°	Coopérative	Taille ou nombre de membres.	Tonnage commercialisé		Revenu
			Régime ST.	Tonne.	
1	COPESE	79	6.736	202,08	55.147,00
2	COPEMUKA	65	6.093	182,79	48.403,50
3	COPETHEYE	59	5.651	169,53	45.000,00
4	COPEKI	38	5.172	155,16	41.238,50
5	COPELA	38	4.784	143,52	38.318,50
6	COKITU	75	4.728	141,84	37.362,50
7	COPATU	46	4.574	137,22	34.125,50
8	COPEKU	117	4.372	131,16	34.672,00
9	COPETHU	67	3.260	97,80	21.391,00
10	COPEFUIKI	41	3.142	95,76	23.977,50
11	COPEZAP	54	3.024	90,72	23.014,00
12	COPESA	58	2.132	63,96	17.695,00
13	COMVULA	49	1.640	49,20	12.229,00
	UNTZA/UCOBAF	-	323	9,69	-
	Total		55.631	1.670,43	432.574,00

Source : Union des Coopératives du Bas-Fleuve "Rapport annuel 1982".

Bien qu'ayant déjà un rendement satisfaisant, l'Union des Coopératives du Bas-Fleuve n'a pas encore épuisé toutes ses potentialités suite à certains problèmes financiers et matériels. Les fonds étant limités, l'Union ne peut pas toujours offrir des prix compétitifs aux planteurs qui commencent à vendre leur production aux commerçants privés. De plus, le nombre réduit de véhicules, le manque de pièces de rechange et de carburant, et l'état defectueux des routes de desserte agricole et des ponts ne permet pas aux

quelques véhicules de l'Union de sillonner tout son secteur d'action. L'union a donc besoin d'une aide financière sous forme de crédit qui lui permettrait de s'approvisionner régulièrement en pièces de rechange et carburant afin d'étendre et diversifier ses activités dans tout son secteur d'action. D'autre part, ce crédit permettra à l'union de multiplier les cantines et de les approvisionner en produits, matériaux et outillage de première nécessité. A cela il faut ajouter l'entretien et l'amélioration de l'état des routes de desserte agricole et les ponts.

b) La Coopérative des paysans Zaïrois de Buila.

Créée en 1966 par des anciens maraîchers encadrés par le CECOMAF dans la vallée de la Ndjili sous le nom de société Coopérative des Paysans (SOCOPAY), la coopérative est localisée dans la zone de Songololo, à proximité de la frontière Angolaise entre les rivières Luvemba et Lufu et compte 36 membres. Suite à certains problèmes entre autre le conflit qui opposa la SOCOPAY et le Domaine Présidentiel de la NSELE, certains membres vont quitter la coopérative mais d'autres y adhéreront.

En 1975, la coopérative prend le nom de Coopérative des paysans Zaïrois (COOPAZA) sous la direction du Citoyen MATONDO. De 1978 à 1981, la coopérative obtient son agréation au niveau de la région et acquiert 518 ha de terre sous la gérance du Citoyen BUKAKA MABLALA.

La coopérative compte actuellement 26 membres actifs qui remplissent les conditions d'adhésion suivantes :

- accepter les statuts ;
- élire domicile dans la zone de la coopérative ou y déléguer un représentant ;
- verser un dixième des parts souscrites, chaque part valant 100 Zaïres ;
- être de nationalité Zaïroise ou à défaut avoir résidé dans la zone pendant au moins cinq ans et n'avoir pas été poursuivi par la justice.

Un comité de gestion de six membres, renouvelable tous les ans, préside aux destinées de la coopérative. Au-dessus de ce comité se trouve un président

élu parmi les vétérants. Le comité de gestion comprend un président, un vice-Président, un trésorier, deux conseillers et un Secrétaire. N'ayant pas encore un gérant, le Président du comité de gestion gère la coopérative et expédie les affaires.

La COOPAZA étant une coopérative de production, son rôle est avant tout de produire des denrées alimentaires, de les commercialiser et de fournir les biens de première nécessité à ses membres. Ses activités sont surtout orientées vers la production agricole. L'élevage y est encore embryonnaire et ne concerne que le petit bétail. La plus grande partie de la production est acheminée par camions à Kinshasa où elle est commercialisée. Etant donné que la Coopérative ne possède pas encore de moyen de transport, le transport de la production se fait par des transporteurs privés moyennant les frais de transport. Le tableau III.11 résume les réalisations de la coopérative durant les deux dernières années (1981 et 1982).

Tableau III.11 : Production et Commercialisation de la COOPAZA.
en 1981 et 1982.

Produit.	1981		1982	
	Production	Commercialisation.	Production	Commercialisation.
Cultures maraîchères.	57 tonnes	46,8 t	67 tonnes	67 sacs
Manioc cossette	35 "	-	300 sacs	300 sacs
Arachides	150 sacs(50 Kg)	-	38 sacs	80 "
Maïs	19 "	4 sacs	39 "	27 "
Soya	150 Kg	-	30 Kgs	-
Papaye	-	-	500 "	-
Citrus	5 tonnes	5 tonnes	97 caisses	97 caisses
Mangue	-	-	indéterminé	indéterminé
Avocats	-	-	"	"
Moutons	-	-	112	-
Chèvres	-	-	29	-
Poules	-	-	136	-
Canards	-	-	14	-

Source : Rapport de la Coop. fourni aux membres de la mission du Bureau d'Etudes.

La coopérative peut accroître ses potentialités en diversifiant ses activités agricoles, en intensifiant l'élevage du bétail par l'introduction de nouvelles espèces. L'usage de semences améliorées et des techniques culturales appropriées pourrait accroître les rendements et donc la production de la coopérative. Il s'en suivrait une augmentation du revenu des membres de la coopérative. De plus l'acquisition de véhicule par la coopérative réduirait sensiblement les coûts de transport et permettrait à celle-ci d'étendre son rayon d'action.

c) La Coopérative agricole des paysans de Mongo-Luala.

Créée en 1954 sous le nom de COPAL, cette coopérative a coexisté avec le groupe d'Economie Rural (GER) avant de faire faillite faute de gestion saine. La coopérative redémarre ses activités en 1980 sur l'initiative du projet agricole Italo-Zaïrois installé dans la collectivité de Mongo-Luala d'où le nom de Coopérative agricole des paysans de Mongo-Luala (COPAMOL). Son rôle est triple.

- 1°- Commercialiser et transformer les produits agricoles de la collectivité en achetant la production paysanne et en la revendant en milieu urbain.
- 2°- Ravitailler les paysans en produits de première nécessité.
- 3°- Accorder des petits crédits à long terme.

La coopérative compte 1.337 membres ayant payé leur droit d'adhésion (30 Z) et remplissant les conditions suivantes :

- Consacrer 80 % de sa vie active à l'activité agricole,
- Résider dans le rayon d'action de la coopérative.

Les membres élisent un représentant pour 30 membres soit un total de 41 représentants qui se réunissent une fois l'an sauf en cas d'assemblée extraordinaire. L'assemblée générale élit un conseil de gestion qui compte 8 membres dont un Président et un Vice-Président; un conseil éducatif regroupant tous les cadres des projets qui font fonction de conseiller technique à la coopérative; la gérance comprenant un gérant, un comptable, un caissier, des vendeurs, soit un total de 10 membres.

La coopérative dispose de deux points d'achat à Nkundi et à Mozanza où les membres vendent leur produits à des prix fixés par le conseil de gestion après consultation des membres. Le tableau III.12 nous montre la situation des prix et des quantités commercialisées par la coopérative au cours de la campagne agricole 1982 - 1983.

Tableau III.12 : Situation des prix et quantités commercialisées par la COPAMOL
cours de la campagne agricole 1982 - 1983.

Produits	Prix	Quantités commercialisées
Paddy		109,971 t
Maïs	1,50 Z/Kg	9,234 t
Soja	5 Z/Kg	0,377 t
Arachide	2 Z/Kg	0,300 t
Manioc	120 Z/sac	

Source : Rapport du Projet Agricole Italo-Zaïrois de la
Luala recueilli par la mission du Bureau d'Etude .

La coopérative possède trois cantines qui vendent des produits de nécessité aux paysans à des prix très compétitifs (Prix gros Kin + 20 %). Généralement ces prix sont inférieurs à ceux pratiqués par les commerçants.

Ex :	<u>Prix coop.</u>	<u>Prix commerçant..</u>
piles	4 Z	8 Z
pétrole	3 Z/bouteille.	8 Z
savon le coq	4 Z	5,50 Z.

Les membres de cette coopérative souhaite rester sous l'assistance du projet agricole Italo-Zaïrois pendant quelque temps (\pm 5 ans) avant que la coopérative ne fonctionne toute seule. Ceci permettra à la coopérative d'acquérir certains matériaux tels que les véhicules, les hangards de stockages etc...

d) La coopérative des planteurs de la Luki (COPLALUKI).

La COPLALUKI est une coopérative de production dont le siège social se trouve à Kinzao-Vuete. Créée en 1978, elle n'a été agréée qu'en octobre 1982 et compte actuellement 380 membres qui travaillent sur une superficie de 2.390 ha. Le rôle de la coopérative est de produire, de commercialiser la production et d'encadrer les paysans membres.

Les activités de Coplaluki sont orientées vers la production agricole dont les spéculations sont diverses : Banane gros-Michel, (1000 ha), plantain, arachide (8 ha), manioc (70 ha), maïs, riz, igname (24 ha), café (18 ha), piment (5 ha) et haricot (42 ha). La production animale ne se limite qu'à l'élevage du petit bétail et de la volaille. Il faut également ajouter la production fruitière : orange, mandarine, avocat, melon, et pamplemousse.

A la récolte, les membres déposent leur production à la coopérative qui commercialise et distribue les recettes en fonction de la contribution de chaque membre. L'amélioration de l'état de route et l'acquisition de véhicules permettraient à la coopérative de réduire les pertes de récolte et d'étendre le rayon d'action de la coopérative. Enfin, la coopérative travaille en collaboration avec l'office des petites entreprises Zaïroise (OPEZ) et négocie un don d'un véhicule auprès d'une organisation américaine OBEMITEZ.

L'état d'avancement de ces coopératives, bien qu'embryonnaire, constitue un exemple frappant du rôle que peuvent jouer les coopératives dans le développement agricole du Bas-Zaïre. D'où il est impérieux que le Conseil Exécutif, par le biais du Département de l'Agriculture et du Développement Rural inventorie les coopératives effectives et potentielles afin de mener des études pouvant déterminer leurs objectifs précis et leurs impacts sur les populations environantes. Le financement partiel des coopératives modèles, permettrait au Conseil Exécutif d'avoir un certain pouvoir de contrôle technique et financier afin d'éviter les abus de certains membres.

III.5.2. Les projets agricoles du Conseil Exécutif.

La région du Bas-Zaïre compte un nombre assez important de projets publics spécialement concentrés dans la sous-région des cataractes. Leur rôle est de produire des denrées alimentaires et d'aider les paysans à accroître leur production et à améliorer leurs conditions sociales. Conjointement financés par le Conseil Exécutif et des organismes internationaux ou des pays amis, ces projets sont classés en quatre catégories importantes à savoir :

- Les projets d'encadrement technique
- Les projets de production animale et végétale
- Les projets de recherche, vulgarisation et formation
- Les projets de développement intégré.

III.5.2.1. Les projets d'encadrement technique.

a- Le Groupe d'Economie Rurale (G.E.R.)

Couvrant plusieurs régions, ce projet immense a démarré en 1951 pour une durée indéterminée et couvre les sous-régions des cataractes et de la Lukaya dans le Bas-Zaïre, le plateau de Bateke à Kinshasa et une partie de la région de Bandundu. Le rôle de ce projet est d'encadrer les populations rurales dans leurs activités tant agricoles que pastorales. Pour arriver à ce but les objectifs lui assignés sont :

- assurer en milieu rural un développement matériel et moral parallèle à celui des autres classes de la population.
- augmenter la production globale et individuelle des vivres d'origine animale.
- s'occuper de l'encadrement agricole, pastoral des paysans et de la mécanisation de leurs travaux agricoles dans les sous-régions des Cataractes et de la Lukaya.
- Lutter contre la malnutrition protéique en milieu rural par la diffusion des semences de soja.
- Multiplier et diffuser les espèces animales améliorées en milieu paysan par le système de métayage.

Financé entièrement par le Conseil Exécutif, ce projet est exclusivement supervisé par le Secrétariat d'Etat au Développement rural. Il se présente sous un ensemble de centres de multiplication et de diffusion des géniteurs M'Dama, porcins, lapins et semences améliorées. De même, le projet sert à la formation et à la vulgarisation.

La vétusté de l'infrastructure et l'insuffisance des moyens financiers et logistiques ne permettent pas au projet de réaliser son programme normalement. Toutefois le projet continue à faire quelques réalisations qui sont présentés dans le tableau III.13 pour les années 1979, 1980, 1981, 1982 et 1983.

Tableau III.13 : Réalisations du GER au cours des années 1979 à 1983.

	1979	1980	1981	1982	1983
<u>Domaine agricole</u>					
Paysans encadrés	724	342	124	6	-
Superficie (ha)	591,17	205,95	121,8	29,24	-
Capsa (ha)	50,13	93,99	62,30	-	-
<u>Domaine pastoral</u>					
Bovins entretenus	1.479	1.683	1.445	952	590 (1)
Lapins "	-	158	203	-	-
Porcins "	82	112	31	-	-
Métayers encadrés	187	170	179	196	-
Bovins encadrés.	3.080	2.785	3.006	3.035	-

(1) en mai 1983.

Source : - Fiche des projets : Bureau des projets, 1982.

- Rapport GER : "Evolution des élevages du GER".

Le projet travaille au ralenti suite à certains problèmes matériels et financiers. Le matériel dont dispose le projet diminue d'année en année faute d'entretien, de pièces de rechange et de matériel de remplacement. Du côté financier, la réduction et le retard de libération des fonds destinés au projet entravent la bonne marche de celui-ci. Etant donné l'impact de ce

projet, le Conseil Exécutif devrait songer à résoudre les problèmes de ce projet pour le bien des paysans localisés dans son rayon d'action.

b. Le projet de vulgarisation des techniques rizicoles de Mbanza-Ngungu(PVTR).

Conjointement financé par la République Populaire de Chine et le Conseil Exécutif, le projet de vulgarisation des techniques rizicoles de Mbanza-Ngungu a démarré en Juillet 1979 pour une durée de quatre ans. Le projet est localisé dans la zone de Mbanza-Ngungu où il encadre des paysans dans la vallée de MWALA dans la collectivité de KIVULU.

Le projet s'occupe de la vulgarisation des techniques de culture du riz irrigué sans toutefois négliger celles du riz de montagne. Les objectifs du projet peuvent se résumer comme suit :

- apporter les nouvelles techniques de riz irrigué;
- améliorer les conditions culturales du riz de montagne;
- contribuer à la mécanisation des cultures vivrières;
- contribuer à la distribution des intrants agricoles et petits matériel ;
- contribuer à la formation des moniteurs animateurs, paysans et jeunes desoeuvrés.

Les cultures touchées par le projet sont le riz irrigué, le riz de montagne, le soja et les cultures maraîchères. A cela il faut ajouter que le projet s'occupe également de l'élevage porcin afin de valoriser le son de riz. Bien qu'étant relativement embryonnaire le projet a quelques réalisations positives. Le tableau III.14 nous présente ces réalisations au cours de trois dernières campagnes culturales. Signalons que le projet a commercialisé du riz au cours des années 1982 et 1983 à des prix compétitifs de 260 Z le sac (50 Kg) en 1982 et 350 Z le sac (50 Kg) en 1983.

Tableau III.14 : Réalisation du P.V.T.R. au cours des campagnes
culturales 80/81, 81/82, et 82/83.

	1980/1981	1981/1982	1982/1983
Superficies emblavées	465 ha	527 ha	610 ha
Paysans encadrés	2.367	3.000	3.000
Semences distribuées		70 tonnes	65 tonnes
Engrais "	80 tonnes	80 "	80 "
Production riz	730 "	1.173 "	1.000 "
Effectif porcin	-	160 têtes	176 têtes

Source : Rapport P.V.T.R. (1983).

Le projet compte accroître sa production de riz tout en maintenant son effectif porcin sans modifications majeures.

c. Le projet agricole de la zone de Mbanza-Ngungu.

Créé en 1978, ce projet fait l'objet d'une convention annuelle directe entre la République du Zaïre et la République Française et couvre toute la zone de Mbanza-Ngungu soit une superficie de 8.500 Km² et 329.000 habitants. Le rôle principal de ce projet est de développer les cultures vivrières et légumineuses dans cette zone à partir d'une vulgarisation par un encadrement dense accompagnée d'actions dans les domaines de l'organisation de la commercialisation (système d'évacuation et pistes rurales), des aménagements des vallées et de la multiplication semencière.

Le projet visait au départ (1978) à identifier les problèmes de développement de la zone en conduisant des tests de vulgarisation avec un encadrement réduit et très peu moyen. Sur base de cette investigation qui a duré trois ans, le projet a proposé un schéma d'opération de production de 5 ans et défini les objectifs de production additionnelle et de soutien qui sont présentés dans le tableau III.16.

Tableau III.15 : Objectifs de production additionnelle et de soutien du projet Agricole de Mbanza-Ngungu.

	Années.					TOTAL.
	1	2	3	4	5	
Arachide (t)	19	37	95	176	192	519
Haricot (t)	19	37	95	176	192	519
Manioc (t)	2.016	3.875	6.216	11.550	12.600	36.257
Légumes (t)	288	554	888	1.670	1.800	5.200
Superficies(ha) aménagées.	10	15	30	55	60	170

Source : Division Programmation et Etudes; Bureau des projets "Fiches des projets" Janvier 1982.

A côté de ces objectifs il y a l'amélioration de la commercialisation par :

- la mise en contact des partenaires (paysans regroupés et commerçants) et l'appui au système privé par la fourniture de matériel afin d'évacuer rapidement le supplément de production à un prix au producteur satisfaisant.
- l'entretien des pistes agricoles par une brigade du projet,
- la construction des centres de préstockage en milieu villageois,
- l'approvisionnement des intrants (semences, engrais, outillage)
- la multiplication semencière locale pour l'arachide et le haricot à partir des variétés fournies par l'INERA et testées par le projet au préalable.

Le projet agricole de la Zone de Mbanza-Ngungu travaille en étroite collaboration avec les autres projets installés dans la zone. Le projet crédit agricole accorde des crédits aux paysans encadrés par le projet agricole. D'autre part le programme National engrais distribue des engrais à crédit et réalise des démonstrations à l'intention des paysans encadrés.

Le projet encadre 7.200 ménages agricoles sur les 35.000 habitant. la zone faute d'encadreurs. (24 encadreurs soit 1 encadreur pour 300 ménages). Cependant le projet possède à son actif quelques réalisations d'envergure que nous présentons dans le tableau III.16 ci-dessous.

Tableau III.16 : Réalisations du Projet agricole de Mbanza-Ngungu de 1978 à 1983.

	Années.					
	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Semences légumes distribuées (Kg)	208	213	380		351,5	190,5
Semences pomme de terre distribuées (t).	-	3	8		-	-
Engrais (t)	2,6	6,2	20,9		14,4	14,65
Produits phytosanitaires (Kg)	15	152	140		280	15
Outillage (unités)	527	1.417	514		4.774	4.140
Pulvérisateurs (unités)	-		4		-	-

Source : - Bureau des Projets : "Fiches des projets"
Janvier 1982.

- Projet Agricole de la Zone de Mbanza-Ngungu
"Rapport succinct " Juin 1983.

A part la distribution des intrants, le projet a conduit quelques essais d'assolement et de rotation culturale, des essais de fertilisation avec engrais et des essais variétaux et a multiplié des semences d'arachide qui ont été diffusées en milieu paysan. De plus le service des aménagements a exécuté de travaux d'irrigation sur 2 ha dans les sites de Nsenzele et Vamba en 1980 et 1981, la levée d'une superficie de 12 ha à Kiu-lele et la pose des bornes sur 10,3 ha dans la vallée de Vinda en 1982.

Beaucoup de travaux ont été réalisés mais cependant il faut noter que certains problèmes n'ont pas permis au projet de suivre son programme avec minutie. L'insuffisance des encadreurs et des moyens de déplacement et le mauvais état de routes ne permettent au projet de n'encadrer que 7.200 ménages agricoles sur les 35.000 se trouvant dans la zone. L'insuffisance et le manque des intrants couplés au manque d'un dispositif adéquat pour la multiplication des semences ne permettent pas au projet de distribuer des intrants et des semences améliorées à travers toute la zone. Enfin, l'insuffisance du budget alloué ne permet pas au projet d'exécuter à bien son programme et de l'étendre dans d'autres milieux paysans de la zone.

d - Le projet pisciculture familiale (P.P.F.)

Ce projet dont la Direction générale est située à Kinshasa, est conjointement financé par l'USAID et le Conseil Exécutif. Son champ d'action couvre plusieurs régions à savoir le Bandundu, les deux Kasai, Kinshasa et le Bas-Zaïre. Le rôle de ce projet est d'établir un programme d'extension de la pisciculture dans certains postes de ces régions du Zaïre. Pour arriver à cet objectif, le projet devait :

- Créer un centre de formation et de recherche à la station piscicole de Gandajika.
- Etablir et opérer des centres d'alevinages et de distribution sous-régionaux.
- Créer un système de vulgarisation piscicole en formant des agents piscicoles Zaïrois à Gandajika, en les équipants et en les affectants en postes.
- Développer une capacité institutionnelle au sein du Développement Rural pour diriger l'ensemble des activités.

Créé depuis 1978, ce projet n'a démarré ses activités dans la région du Bas-Zaïre qu'au cours de l'année 1982. Dans cette région, le projet compte ouvrir 315 étangs de 8.700 ares au total et réfectionner la station piscicole de Kasangulu (4 étangs de 110 ares) qui servira de centre d'alevinage. Bien que jeune, ce centre a été actif au cours de l'année

de démarrage (1982) en produisant 100 Kg de poisson sur les 3 ares récoltés soit un rendement de 33 Kg/are/an. Par ailleurs le projet a effectué des travaux dans ce centre dont les principaux sont : l'aménagement complet et la mise en valeur complète de 14 ares d'étangs, la reouverture du canal d'amenée et celui d'évacuation, le chargement de 110 géniteurs dans l'étang C.2 et le chargement de 540 alevins et 1 géniteur dans l'étang C.3. De plus le projet a négocié auprès du Département de tutelle (Agriculture + Développement Rural) l'organisation du centre d'alevinage de Mahunzi.

e) Le projet crédit agricole.

Créé en 1978, ce projet, conjointement financé par le PNUD et le gouvernement Zaïrois, vient d'arriver à terme. Ce projet a été minutieusement décrit dans le paragraphe traitant du crédit agricole. Ici nous nous contenterons de présenter ses réalisations positives à travers d'une part son service de crédit agricole et d'autre part son service collecte et de commercialisation.

Depuis que l'opération-test crédit agricole de Mbanza-Ngungu a débuté ses activités jusqu'en juin 1983, le projet a encadré 1.767 paysans pour un montant global de 945.197,75 Zaïres soit 1.727 prêts à court terme et 40 prêts à moyen terme. Ces prêts ont été donnés en nature sous forme d'engrais, de semences et de matériel agricole. Les tableaux III.3, 4 et 5 donnent la nature et les quantités d'engrais, de semences, de matériel agricole livrés aux paysans.

Le service de collecte et commercialisation, qui est un service complémentaire du crédit agricole a pour rôle de commercialiser les produits des paysans encadrés à des prix rémunérateurs et d'aider au recouvrement du prêt. Pour bien jouer son rôle le service dispose de deux camions, trois pick-up et de trois Land-Rover. Au cours des quatre premiers mois de l'année 1983, le service de collecte et de commercialisation a effectué des achats et des ventes des produits agricoles dont le tonnage et la valeur sont présentés dans le tableau III.18 ci-après.

Tableau III.17 : Récapitulation générale des achats et ventes (tonnage et valeur) du service de collecte et commercialisation du crédit Agricole au cours des mois de janvier à Avril 1983.-

Mois	Achats		Valeur	
	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur
Janvier 1983	6.405 Kg	15.498,50 Z	5.787 Kg	28.189,00 Z
Février "	11.628 "	34.481,50 "	11.625 Kg	62.852,00 Z
Mars "	25.020 "	63.729,50 "	19.950 "	89.344,00 Z
Avril "	14.753 "	34.688,00 "	17.282 "	65.226,00 Z
Total	57.806 Kg	148.397,50 Z	54.644 Kg	245.611,00 Z
Perte/Don	-		621 "	-
Stock au 30/4/83	-		2.541 "	5.411,00 Z
	57.806 Kg	148.397,50 Z	57.806 Kg	251.022,00 Z

Source : Service Collecte et Commercialisation du Crédit Agricole, rapport avril 1983.

Ces achats et ventes concernent principalement le maïs et le manioc, mais sont encore en-dessous du potentiel réel de la zone de Mbanza-Ngungu étant donné le mauvais état des routes et le nombre réduit de véhicules.

Maintenant que le projet a pris fin, il faudrait que la Banque de Crédit Agricole installé dans la zone de Mbanza-Ngungu une succursale qui reprendra les activités du projet en améliorant certaines conditions. De plus il faudrait que cette banque s'installe dans d'autres Zones de la région afin d'encadrer le maximum de paysans et d'améliorer les conditions de vie en milieu rural.

III.5.2.2. Les projets de production animale et végétale.

Le seul projet de cette catégorie existant dans la région du Bas-Zaïre est la ZAIROM, une société d'exploitation agro-industrielle. Créée en 1976, la Zaïrom est une société d'économie mixte financée à 60 % par le gouvernement Zaïrois et à 40 % par le gouvernement Roumain. Placée sous la

tutelle du Département de l'Agriculture, les activités de la Zaïrom sont orientées vers la production, l'industrialisation et la commercialisation des produits d'origine végétale et animale.

Localisée à Inkisi, la Zaïrom a pour objectifs principaux :

- l'aménagement du terrain et cultures vivrières sur 10.000 ha (1981)
- l'aménagement du terrain d'irrigation et les cultures maraîchères sur 200 ha (1981) ;
- l'élevage et l'engraissement en système extensif de 10.000 bovins (1988) et 10.000 caprins (1982) sur 55.965 ha.
- la création ou l'amélioration des routes d'exploitation, divers aménagements et des constructions sur 216 ha.
- la réalisation d'un moulin à maïs d'une capacité annuelle de 7.600 tonnes de farines de maïs (1982).

Dès le départ le projet est mal initié. Etudié et conclu pour Bukanga-Lonzo (Bandundu) le projet s'exécute à Inkisi (Bas-Zaïre) sans enquête préalable de terres. Aussi est-il jusqu'à ce jour limité par le manque de superficies agricoles : 300 ha arables en petits lopins, accidentés et isolés et 1.800 ha de pâturage déficitaires. D'où les conditions d'exploitation sont difficiles, les coûts de production élevés, les études préliminaires plusieurs fois remises en causes et les objectifs primitifs sont modifiés à maintes reprises. Il existe toutefois quelques résultats techniques et économiques pour les années 1977 à 1981 qui sont présentés dans le tableau III.18 ci-dessous.

Tableau III.18 : Résultats techniques et économiques de la Zaïrom pour la période 1977 - 1981.

Spéculation	Unité de mesure	1977	1978	1979	1980	1981
Maïs	t/ha		206/170	185/290	122/135	114/100
Riz	"		41/ 70	45/140	51/115	9/ 35
Légumes	"	30/4,2	46/ 15	64/ 15	56/ 12	19/ 7
Bovins	têtes	590	659	841	998	1.061
Caprins	têtes	-	140	115	70	18

Source : Division d'Etudes et Programmation, Bureau des Projets "Fiches des projets " Janvier 1982.

Ces résultats sont nettement inférieurs aux prévisions dus aux nombreux problèmes d'ordre général et spécifique rencontrés. Les problèmes généraux peuvent se résumer en quatre points à savoir l'augmentation sans cesse des prix des intrants, la stagnation des prix des produits agricoles, les prix des produits agricoles non rémunérateurs et les salaires non-motivateurs.

Les problèmes spécifiques sont de différents ordres. Pour ce qui concerne les problèmes de gestion et de financement il faut citer le manque de planning, le mauvais état du matériel roulant, le manque d'un programme régulier de formation du personnel technique et économique et enfin le retard dans l'acquisition des fonds. Il existe des problèmes institutionnel tel que la localisation des centres d'activités loin du centre de décision (\pm 400 Km) qui handicap la supervision et le contrôle, le manque de structures juridiques adéquates, un nombre d'associés insuffisants et une structure bicéphale et dualiste. Les problèmes financiers sont dus au retard dans l'arrivée des fonds du Budget d'investissement, la carence de la contrepartie étrangère, le coût initial insuffisant et les dévaluations successives du Zaïre monnaie entraînant des pertes de pouvoir d'achat par rapport aux coûts initiaux du projet. Enfin les problèmes d'ordre technique qui sont le manque de superficies arables et le changement de site qui a bouleversé toute les structures.

Tous ces problèmes ont conduit à une mort lente de ce projet. Actuellement la Zaïrom est entrain de s'installer au plateau de Bateka où elle croit avoir beaucoup plus de chance de succès.

III.5.2.3. Les projets de recherche, vulgarisation et formation.

a) Le programme National Engrais (P.N.E.)

Le programme national engrais a démarré en 1972 et s'étend actuellement sur presque tout le territoire Zaïrois. Le projet s'est implanté dans la région du Bas-Zaïre au cours de sa deuxième phase (1976-1980). Conjointement financé par le Zaïre et la F.A.O., il a pour rôle de vulgariser l'usage des engrais et des intrants agricoles connexes à la culture vivrière. Afin d'atteindre cet objectif le projet compte :

- augmenter la production agricole, principalement la production alimentaire par l'emploi efficace d'engrais ;
- contribuer à l'établissement et à l'amélioration des circuits de distribution des engrais et des intrants agricoles connexes ;
- contribuer à la formation du personnel ;
- mettre à la disposition des agriculteurs des formules de fumures économiquement recommandables et vulgariser celles-ci ;

Le projet fonctionne dans la région du Bas-Zaïre depuis 1979 et a couvert 19 collectivités soit un total de 51 groupements et 127 villages pour une superficie de 42,16 Km² durant la campagne agricole 1981/82. Initialement prévues pour couvrir toute la région du Bas-Zaïre, les activités du projet national engrais se sont vues limitées aux seules zones avoisinant la cité de Mbanza-Ngungu par manque de moyens logistiques et par souci d'efficacité.

Des réalisations ont été enregistrées par le projet de même que les populations rurales. Nous citerons pour exemple le nombre de champs de démonstration qui ont été plantés au cours de cette période pour différentes cultures. Le tableau III.19 présente le nombre de démonstrations pour chaque spéculation concernée durant les cinq dernières années.

Tableau III 19 : Nombre de démonstrations effectuées par le P.N.E. au cours des années 1978 à 1983.-

Année Culturelle	Manioc	Arachide	Maïs	Haricot	Riz
1978 - 79	14	22	-	-	-
1979 - 80	45	78	-	-	-
1980 - 81	98	38	-	-	-
1981 - 82	-	39	-	-	-
1982 - 83	150	53	6	23	9

Source : Projet National Engrais , Bureau Régional du Bas-Zaïre :
" Rapport semestriel, Juin 1983 ". Mbanza-Ngungu.

A côté de ces nombreuses démonstrations; le projet a distribué des engrais à crédit afin de vulgariser l'usage des engrais au niveau du paysans. Le nombre de bénéficiaire et les quantités livrées sont repris dans le paragraphe traitant le crédit agricole (voir tableau III.7). De plus le projet distribue du petit matériel agricole et à ce jour le bureau régional a distribué environ 3.000 houes.

Ce projet connaît cependant des problèmes d'ordre général à savoir l'insuffisance du budget de fonctionnement, le coût élevé des transports, et surtout les difficultés d'approvisionnement en engrais par le Conseil Exécutif faute de devises.

b) Le programme National Manioc (Pronam).

Présente pratiquement dans toutes les régions du Zaïre (M'vuazi au Bas-Zaïre, Kiyaka au Bandundu, Gandajika au Kasai Oriental, Mulungu au Kivu et Boteka à l'Equateur), ce projet a démarré en 1974 sous le financement du Conseil Exécutif du Zaïre et l'assistance technique de l'Institut International d'Agriculture tropicale (IITA). En 1980 le projet demarrait sous un nouveau contrat incluant le financement conjoint du Zaïre et de l'USAID et l'assistance technique de l'IITA.

Depuis son demarrage, le programme national manioc est installé dans la région du Bas-Zaïre où il a établi son siège social à M'vuazi dans la Sous-région des Cataractes. Les objectifs du projet sont définis de la manière suivante :

- 1°- Mettre au point des variétés de manioc à rendement potentiel élevé et résistantes aux maladies (bacteriose mosaïque, anthracnose) et aux insectes (cochenilles, araignées vertes) dans les différentes zones écologiques du pays et en particulier de la région du bas-Zaïre.
- 2°- Identifier et développer des sources de résistances aux principales maladies et insectes qui attaquent le manioc.
- 3°- Développer un manioc de haute qualité, riche en protéïne, ayant un goût acceptable par les consommateurs.
- 4°- Développer un ensemble de pratiques culturelles acceptables par les paysans et planteurs de manioc afin de garantir un meilleur rendement de la culture.

5°- Former des cadres Zaïrois dans les domaines de la recherche et de la vulgarisation.

6°- Mettre à la disposition des agriculteurs des variétés de manioc et contribuer à la vulgarisation de celle-ci.

Bien que des contraintes au bon fonctionnement subsistent encore, le projet parvient toujours à réaliser certains progrès. Le projet a sélectionné des variétés améliorées à savoir A56, 30179/2, 30070/4, 30344/6, 30085/28, qui ont été minutieusement testés à travers plusieurs sites écologiques de la région et ont uniformément surpassé la variété sélectionnée de l'INERA 02864. Ces variétés améliorées sont entrain d'être vulgarisées dans la région du Bas-Zaïre par des essais en champs de démonstration. Notons en passant qu'en 1980 le Pronam a vendu 30.000 m de boutures tandis que l'année suivante le chiffre s'est accru à 200.000 m. La demande des boutures améliorées est élevée du fait que ces dernières ont un rendement beaucoup plus élevé que celui des variétés locales. De plus des études en série ont confirmé les premières observations selon lesquelles le clone 70453 possède un haut niveau de résistance à la cochenille de manioc.

En ce qui concerne le volet formation, plus d'une quinzaine d'Ingénieurs Agronomes ont suivi avec succès le programme de Master of Sciences à Ibadan (Nigeria). Parmi ceux-ci deux ont déjà terminé le programme de PhD et quatre autres poursuivent le programme de Master of Philosophy. Notons aussi qu'un Ingénieur Agronome poursuit le programme de Master of Sciences aux USA (géorgie) et qu'environ 24 agents ont effectué un stage de 3 à 6 mois à Ibadan.

Malgré ces réalisations, il subsiste des problèmes qui peuvent se résumer comme suit :

- l'insuffisance du budget ordinaire alloué
- la non-mécanisation des agents du Pronam par la Fonction Publique.
- le manque d'électricité et d'eau courante
- l'insuffisance de logement pour les cadres
- le manque d'équipement pour les laboratoires

- le manque d'une bonne bibliothèque
- l'inexistence d'un centre de formation.

Une solution à ces problèmes pourrait accroître les activités du projet, de même qu'elle pourrait accroître l'impact de ce projet à travers la région du Bas-Zaïre.

c) Le programme National Riz (P.N.R.).

Démarré en 1973 avec la Mission Agricole Chinoise, le Programme National Riz est un projet d'encadrement des paysans en culture de riz, financé conjointement par la République Populaire de Chine et la République du Zaïre. Ce projet couvre plusieurs régions à savoir le Bas-Zaïre, le Bandundu, l'Equateur, le Kasai-Oriental et la ville de Kinshasa et s'est assigné comme objectifs :

- de mener de la recherche expérimentale sur les nouvelles variétés locales et étrangères ;
- de multiplier et de diffuser en milieu paysan des variétés pluviales et irriguées retenues ;
- de vulgariser les techniques rizicoles appropriées et encadrer les paysans dans la culture du riz ;
- de contrôler la dégénérescence des variétés diffusées et de leur valeur alimentaire ;
- de perfectionner les connaissances en pisciculture du personnel scientifique et vulgarisateur du projet.
- d'introduire d'autres spéculations en vue de suppléer les coûts de la riziculture.

Dans la région du Bas-Zaïre le programme National Riz possédait deux stations installées par la mission agricole Chinoise. En 1980, la station de Mbanza-Ngungu est devenu un projet indépendant dénomé Projet de vulgarisation des techniques rizicoles (P.V.T.R.). D'où le programme national riz ne possède plus qu'une seule station entièrement financée par le Conseil Exécutif National.

Depuis plusieurs années la station de Mawunzi fonctionne au ralenti suite d'une part à des problèmes d'ordre technique tel que le manque

d'engrais, de véhicules, de pièces de rechange des machines chinoises, de produits phytosanitaires, décortiqueuses et d'autre part des problèmes financiers tel que l'insuffisance des frais de fonctionnement, le déblocage tardif du budget alloué, et les maigres salaires des cadres.

III.5.2.4. Les projets de Développement Intégré.

Le seul projet de cette catégorie existant dans la région du Bas-Zaïre est le projet agricole Italo-Zaïrois de la Luala (PAIZ), financé conjointement par la République Italienne et le Conseil Exécutif du Zaïre. Localisé à Niundi-Luala collectivité de Mongo-Luala dans la zone de Luczi, sous-région des cataractes, ce projet qui couvre 10.000 ha, a démarré en juin 1980. Il vise principalement le développement socio-économique du paysannat à travers l'adoption des meilleurs techniques de production et de commercialisation des produits agricoles. Pour atteindre cet objectif, il est prévu les actions suivantes :

- 1°- Introduction et diversification des cultures dans la vallée de la Luala.
- 2°- Introduction des cultures pérennes et fruitières au niveau du centre dans un premier temps, et ensuite leur diffusion chez les paysans.
- 3°- Amélioration des pâturages et développement des cultures fourragères.
- 4°- Création d'un noyau de multiplication et de sélection des différentes espèces animales au centre en vue de leur diffusion en milieu paysan (petit bétail).
- 5°- Transformation de la production agricole. (moulins, décortiqueuses...).
- 6°- Commercialisation de la production agricole et approvisionnement de la population en biens de première nécessité par le biais de la pré-coopérative mise sur pied.
- 7°- Soutien des actions susceptibles d'améliorer le niveau de vie et d'inciter l'intérêt de la population aux objectifs du projet (entretien route Luala-Luozi et pistes internes, adduction d'eau, habitat, programme sanitaire et nutritionnel, etc...).

3°- Introduction de la traction animale.

9°- Formation des agents techniques du projet et de la pré-coopérative.

Quelques résultats encourageants ont été enregistrés au cours de l'existence du Projet. Ces résultats peuvent être répartis en trois points bien distinct à savoir, l'agriculture, l'élevage et la commercialisation.

Dans le domaine de l'agriculture, le projet a emblavé 523,444 ha, respectivement, en 1982, 1983 et 1984, répartis inégalement entre les cultures de manioc, arachide, maïs, riz et de soja en première saison et entre les haricots et la manioc en deuxième saison. D'autre part, le projet encadre dans 22 villages un total de 21.400 paysans dont 1.337 sont inscrits à la coopérative agricole des paysannants de Mongo-Luala (initiée par le projet) et à des privés en effectuant mécaniquement les travaux préculturaux moyennant paiement cash ou à crédit. De façon générale le paiement est effectué lors de la commercialisation. Le projet distribue également des semences de maïs, riz et arachide qu'il récupère à la récolte. De même le projet vend quelques semences des cultures maraichères à savoir l'oignon, tomates, choux, piment concombre et épinard. Enfin la capacité productive du projet (centre) est estimée à 100 t de manioc, 15 t de maïs, 10 t d'arachide et 7,5 t de soja.

Les élevages du projet comprennent la volaille, les porcins, les bovins et la pisciculture. En juin 1983, le centre comptait 75 poules pondeuses 63 poulets et poulettes et 246 poussins (2 mois). Il est équipé de 2 couveuses d'une capacité totale de 500 oeufs. De plus quatre bâtiments ont été construits récemment dont un pour les poussins, un pour les pondeuses et deux pour l'engraissement des poulets de chair. Au 20 janvier 1984, le centre comptait 120 pondeuses de race Broiler dont 30 sont isolées pour la reproduction des oeufs fécondés qui seront en vente dans les villages pour une meilleure diffusion de cette race.

Notons en passant que depuis deux mois (Novembre 1983) le projet s'est lancé dans l'élevage des lapins et compte actuellement 34 têtes de lapins qui seront diffusés en milieu paysan après le stade expérimental.

En ce qui concerne l'élevage porcin, le projet compte 156 têtes avec une capacité d'hébergement de 1.000 têtes qui en fait est son objectif à atteindre dans cette première phase.

Le projet dispose d'un élevage bovin comprenant un effectif de 272 têtes sur 700 ha de pâturages et 5 paddocks. Par ailleurs il dispose de 5 étangs opérationnels et un sixième qui le sera sous peu sur une superficie totale de 4,455 ha. L'objectif du projet dans le domaine piscicole est de construire 12 étangs de telle manière qu'on puisse récolter un étang d'une capacité de 2-3 t/six mois tous les 15 jours et avoir une production annuelle de 50 t de poissons. Le projet compte également distribuer des alevins aux paysans qui veulent faire la pisciculture.

La production des aliments concentrés, qui constitue un facteur limitant à l'élevage, est handicapé par la carence de sels minéraux, surtout de la Pecutrine, un produit riche en sels minéraux. Le projet dispose cependant de 5 moulins de différents types dont la capacité productive est de 5 t d'aliments par jour.

En ce qui concerne la commercialisation, le projet vend localement et en milieu urbain (Kinshasa et Mbanza-Ngungu) son excédent de production, de même que celui des paysans à travers la coopérative. En 1983, le projet a commercialisé quelques produits agricoles pour une valeur de 474.369 Z. Les valeurs des productions commercialisées par produit sont reprises dans le tableau III.20 ci-dessous.

Tableau III. 20 : Valeurs en Zaïres des produits commercialisés en 1983.

Produits	Valeurs
Paddy	329.913 Z.
Maïs	13.851 Z.
Soja	1.885 Z.
Arachide	600 Z.
Manioc	-
Volaille + boeuf	108.124 Z. *
Poisson	20.000 Z.
Total	474.373 Z.

Source : Calculs basés sur le rapport du projet agricole Italo-Zaïrois de la Luala recueilli par la mission du Bureau d'Etudes.

* Elima du Vendredi 24/02/1984.

A côté des ses activités primaires, le projet s'occupe de l'entretien des routes se trouvant dans son rayon d'action. Il a déjà entretenu les tronçons Lukunga-Luzolo (5 Km), Nkundi-Yanga-Pomde (37 km) et Tumba-Fininga (10 km). Il faut y ajouter les routes de dessertes agricoles menant vers les 22 villages encadrés. Actuellement le projet procède à l'ouverture de deux nouveaux tronçons routiers; l'un reliant Kikama à Masangi et l'autre Fininga à Kingosi.

Malgré toutes ces réalisations, le projet se heurte à quelques difficultés majeures qui handicapent son bon fonctionnement. Celles-ci peuvent se résumer en 8 points suivants :

- Difficultés d'approvisionnement en produits tel que la peccurine.
- Conservation difficile des semences due au taux d'humidité élevé dans la région.
- Manque de séchoir.
- Manque d'une batteuse polyvalente.
- Pannes fréquentes du bac de Luozi.
- Irrégularité des approvisionnements en carburant.
- Manque des pièces de rechange.
- Retard de libération des fonds.

L'abolition de ces problèmes permettrait l'accroissement des activités du projet qui aura comme effet l'augmentation de la production agricole et l'amélioration du niveau de vie des paysans installés dans les zones du rayon d'action du projet.

En résumé, tous les projets de développement agricole du Conseil Exécutif connaissent les mêmes problèmes à savoir les budgets insuffisants et souvent partiellement libérés en retard, l'insuffisance des moyens de transport, le manque des pièces de rechange, le niveau bas des salaires alloués aux agents etc... D'où la plupart d'entre eux fonctionnent au ralenti et ne parviennent pas à atteindre leur objectif. De plus la majorité de ces projets ne doit sa viabilité que grâce à la contrepartie étrangère. Très souvent, dès que le contrat avec les partenaires étrangers termine, le projet est soit aboli ou il se meurt de lui-même. Aussi il serait souhaitable que dans l'avenir l'établissement d'un projet quelconque dans un mi-

lieu paysan . soit rentable non seulement du point de vue économique, mais également du point de vue financier. Ce genre de projet sera beaucoup plus viable et aura beaucoup plus d'impact en milieu paysan. En effet la rentabilité financière donnera au projet la capacité de s'autofinancer au terme du contrat. De plus la rentabilité économique, ajouté à la viabilité dûe à la capacité d'autofinancement, donnera au projet un impact positif et durable en milieu rural.

III.5.3. Les Organismes Confessionnels.

Dans cette rubrique, nous distinguons principalement les actions des missions catholiques (diocèses) et celles des missions protestantes.

a) . Les activités des missions catholiques.

Un peu partout dans la région du Bas-Zaïre les diocèses catholiques ont réalisé des micro-projets ponctuels d'ordre culturel, social et sanitaire tels que le creusement de puits, le captage des sources, l'installation de bibliothèque, la mise à la disposition des populations de trousse de secours, etc...

Dans la zone de Songololo, la diocèse de Kibula s'est spécialisé dans la plantation des cultures fruitières et la multiplication du petit bétail. Au Mayumbe, les diocèses s'attellent à la plantation de cultures pérennes telles que le palmier à huile, le caféier et le cacaoyer. A Tumba par contre la diocèse se consacre dans un projet de métayage du gros bétail. Enfin à Kisantu, la diocèse a créé une coopérative de fermiers pour l'achat des intrants et la vente des produits agricoles ainsi qu'un projet de métayage de gros bétail et un projet de préparation mécanisée des champs.

b) Les activités des missions protestantes.

L'activité principale des missions protestantes dans la région du Bas-Zaïre est le Centre de Développement Communautaire (CEDECO) localisé à Kimpese. Ce projet créé par l'Eglise du Christ au Zaïre vers les années 1965, avait pour rôle d'assister les réfugiés Angolais. Depuis 1970, le projet a ouvert ses portes à la population Zaïroise et comprend des activités

telles que l'élevage, l'agriculture, la formation et la vulgarisation, et enfin la production du petit outillage agricole avec l'aide de l'USAID (1977-1978).

La section élevage met à la disposition des paysans des poussins de race améliorée d'un jour ou de 4 semaines ainsi que des porcelets. En décembre 1982, le projet comptait 1.900 pondeuses produisant environ 500 oeufs par jour dont une partie servait à la production de poussins. Au cours de la même époque, l'élevage porcin comptait 53 têtes avec une capacité totale de 300 têtes .

La section agriculture s'occupe des cultures de maïs, de manioc et de soja. Le maïs utilisé principalement les variétés Kasai I et Salongo, provient du programme National maïs tandis que les boutures de manioc améliorées proviennent du programme national manioc.

Le CEDECO encadre les paysans dans sa zone d'action et se charge de leur formation et de la vulgarisation des méthodes améliorées. Dans le volet formation, le projet organise un cours d'agriculture d'une durée de 9 mois avec une capacité de 60 étudiants tandis que la formation d'élèves mécaniciens au garage et à l'atelier artisanal prend 3 ans avec une capacité de 25 étudiants. A part la vulgarisation des techniques améliorées, le projet vulgarise les variétés améliorées de maïs, manioc et soja afin d'améliorer la qualité et quantité de la production paysanne.

La section artisanale fabrique du petit outillage agricole amélioré tel que les égreneuses, les tarares, les décortiqueuses etc... ainsi que du petit outillage d'élevage à savoir des mangeoires, des pendoirs et des couveuses. Ce matériel est vendu à un prix dérisoire, couvrant juste les dépenses de fabrication, afin de le rendre plus accessible aux paysans.

Le projet CEDECO connaît trois problèmes majeurs qui entravent son développement. Ces problèmes sont le manque de carburant, le manque de matière première pour la fabrication du petit outillage et la livraison tardif des semences et boutures.

III.5.4. Les projets agricoles des Sociétés privées.

Plusieurs sociétés privées ont initiés des projets agricoles via les fonds de relance agricole et grâce à des conventions de développement conclues avec le Conseil Exécutif afin d'accroître la production agricole. Ces cultures sont, soit destinées à la substitution de matières premières importées nécessaires à l'industrie alimentaire (Brasseries), soit à l'approvisionnement en vivres de la main d'oeuvre (Compagnie sucrière).

.. a) Le projet de relance agricole/SBK/SERAZ.

Créé en 1980 par la Société des Brasseries de Kinshasa (SBK), le projet de relance agricole /SBK/SERAZ est supervisé par la Société d'Etude et de Réalisation Agricole au Zaïre (SERAZ), elle-même créée par la S.B.K. Son objectif primordial est d'accroître la production de maïs au Zaïre, spécialement de la vallée de la Lombo afin de réduire la dépendance de la S.B.K. aux importations de matières premières. Pour atteindre ce but, le projet est entrain de sélectionner les meilleures variétés du point de vue du rendement et de la valeur brasicole. Les variétés ainsi sélectionnées seront produites à grande échelle sur les 700 ha que possède le projet. D'autre part, le projet compte vulgariser les variétés sélectionnées en milieu paysan afin que ces derniers, par les biais de contrats, puisse lui fournir environ 5.000 tonnes de maïs par an. Aussi pour intéresser les paysans à la culture du maïs, le projet prépare les champs mécaniquement et distribue des semences à un coût réduit.

En 1982, le projet avait déjà emblavé 200 ha de maïs de 8 variétés différentes dont les meilleures sont les variétés Kwilu I, Zimbabwe et Tuxpeno. Une partie de cette production ajoutée à celle des paysans est achetée par la S.B.K. qui l'utilise dans la fabrication de la bière avec sa nouvelle usine adapté à l'utilisation du maïs. A la même époque le projet a débuté les travaux de préparation des champs et la distribution de semences chez les paysans. Tout ceci ne se passe pas sans problèmes car il manque souvent de carburant et d'engrais.

b.) Les activités de la Bralima.

Avant 1975, la Bralima importait toutes les matières premières servant à la fabrication de la bière. Comme il se posait un problème d'acquisition de devise pour l'importation de ces produits, elle a songé à substituer les produits importés par les matières premières produites localement. C'est dans ce but, qu'avec le fonds de relance agricole, elle a créé un service de vulgarisation dont le rôle est d'encourager les paysans principalement du Bas-Zaïre, à produire du maïs et du riz qu'elle achète pour ses brasseries de Boma et de Kinshasa. En 1981, la Bralima a acheté 50 tonnes de maïs et 30 t de riz de variétés améliorées qu'elle a vendu aux paysans.

Le but primordial de ce service est d'établir des conventions avec les paysans afin que ceux-ci leur vendent leur production. En 1982, la Bralima a pu ainsi acheter 2.200 t de maïs et 600 t de riz. Son objectif en 1983 est d'acheter 3.000 t de maïs et 1.000 tonnes de riz. Ces produits achetés chez les paysans sont en fait un mélange de variétés locales, à l'exception des produits provenant de la plantation de la Bralima (200 ha) à Mfuiki dans la collectivité de Patu. Malheureusement suite à des problèmes, la Bralima s'est retirée du Fonds de Conventions de Développement au début de l'année 1984.

c.) Les projets agricoles (vivriers) de la compagnie sucrière de Kwilu-Ngongo.-

Les projets vivriers de la compagnie sucrière ont démarré en 1978 juste après la sécheresse qui a secoué la région du Bas-Zaïre. L'objet principal revêtait un caractère social : celui de mettre à la disposition des agents travailleurs de la sucrière des produits agricoles et zootechniques à des prix accessibles à tous. Ces projets de la Sucrière sont en fait composés de deux projets différents, le premier étant localisé à Kwilu-Ngongo et le second dans la vallée de la Luala.

Le projet de Kwilu-Ngongo est subdivisé en deux sections principales notamment l'agriculture comprenant les cultures vivrières, maraîchères, et la section avicole. Les cultures vivrières sont beaucoup plus centrés sur le maïs et le soja qui interviennent à 70-80 % dans la fabrication des aliments pour la ferme avicole. Les autres spéculations vivrières que l'on rencontre dans le projet sont le manioc, les arachides, le

le tournesol et le riz. Actuellement sur une superficie de 17 ha irrigués, les cultures maraîchères doivent atteindre une superficie de 40 ha. Les spéculations les mieux cultivées sont le poireau, le piment doux, l'aubergine, le chou cabu blanc, le chou rouge, le chou collard, carotte, le concombre, l'oignon, le chou fleur, la tomate, le pastèque, le radis, le piment enragé, la ciboulette et le chou de chine; la pomme de terre et le haricot vert étant encore en essai. Les cultures fruitières ont évolué de 9,84 ha en 1979 à 63,60 ha en 1982 et comprennent principalement des agrumes (53 ha NER + 4,2 ER) des ananas (1,50 ha), des bananiers (2,24 ha) et des papayers (0,36 ha), un germeoir (0,20 ha) et des pépinières (2,10 ha). Le tableau III.21 montre l'évolution de quelques productions agricoles du projet au cours des 5 dernières années.

Tableau III.21 : Evolution de quelques productions agricoles du projet de Kwilu-Ngongo au cours des années 1979 à 1983.-

Année	Spéculations.			
	Maïs *	Soja *	Cultures maraîchères	Cultures fruitières.
1979	177,24 t	8,26 t	33 t	-
1980	263,20 t	14,53 t	50 t	-
1981	70,89 t	21,42 t	110 t	54 t
1982	73,55 t	43,76 t	79 t	42 t
1983	46,97 t	46,51 t	-	-

Source : Elima du Jeudi 4 Août 1983.

* Calculs sur les productions globales et les superficies annuelles données par Elima du 4 Août 1983.-

La ferme avicole a une capacité de 8.400 pondeuses et 4.000 poussins de chair. Cependant au milieu de l'année 1983, le cheptel aviaire était de 8.978 têtes soit 1.613 poussins de pontes, 774 poulettes et 6.591 poules. Trois races étaient représentées à savoir la race Babook,

la race Hisex et la race Star-line. Les aliments du cheptel sont usinés sur place, 75 % de la ration étant produites localement, 15 % achetés sur le marché local et 10 % importés. Afin de réduire les dépenses en devises pour l'importation des poussins de ponte, le projet a créé un élevage parental à Maza-Mambote avec 222 poules à lunettes et un incubateur d'une capacité de 30.000 oeufs. En 1982 le projet agricole de Kwilu-ngongo a commercialisé 6.649 poussins de chair, 2.420 coquelets, 181 poulets, 1.351 poules de réforme et 601.042 oeufs.

Suite aux résultats positifs enregistrés à Kwilu-ngongo, la compagnie sucrière créa en Juillet 1980 un second projet agricole dans la vallée de la Luala à Luhombo dans la zone de Luozi collectivité de Mbanza-Mona. Le projet agricole de la Luala s'étend sur une superficie de 3.000 ha et a pour rôle de produire des cultures vivrières et d'assurer à 100 % le développement d'un paysannat par la mécanisation des terres.

Pour ce qui concerne la production agricole, le projet a emblavé 142,70 ha, 170,70 ha et 214,70 ha, respectivement au cours des saisons culturales 1980-1981, 1981-82 et 1982-83. La répartition des cultures est repris dans le tableau III.22 ci-après.

Tableau III.22 : Répartition des cultures réalisées par le projet de la Luala au cours des 3 dernières années culturales.

Cultures.	Superficie en Ha.		
	1980-1981	1981-1982	1982-1983.
Maïs	93,00	100,00	60,00
Soja	28,00	55,00	130,00
Pépinières agrumes.	2,00	2,00	2,00
Ananas	1,70	1,70	1,70
Manioc	8,00	8,00	8,00
Fibre pour semence.	10,00	4,00	21,00
Total	142,70	170,70	214,70

Source : Elima du 4 Août 1983.

Pour ce qui est du paysannat, le projet a préparé pour les paysans 328 ha, 480 ha et 794 ha respectivement durant les années culturelles 1980-81, 1981-82 et 1982-83. Le projet laisse aux paysans le libre choix des spéculations mais actuellement il fournit des semences améliorées de maïs, soja et fibre. De plus le projet met à la disposition des paysans des produits de première nécessité tel que le sucre, le sel, le pétrole, le savon, les conserves, le poisson salé etc... En 1982, le projet a pu acheter 250 t de maïs, 40 t de haricots, 17 t d'arachides et d'autres produits, après avoir préparé 327 ha de terrain durant la première saison.

Outre le rôle qu'il joue dans la production des cultures vivrières et le développement du paysannat, les projets agricoles de la sucrière achètent et commercialisent les excédants de production des paysans encadrés. Aussi ont-ils déjà utilisé un million six cent trois mille zaïres cinquante makuta pour remplir ce devoir. Cette masse monétaire a servi à l'achat et la commercialisation des produits suivants :

Cossettes de manioc	:	278,452 t
Haricots	:	58,064 t
Maïs	:	42,927 t
Ignames	:	3,118 t
Arachides	:	162,485 t
Café	:	1,828 t
Fibres	:	2,524 t
Riz paddy	:	74,226 t

(Source : Elima du 4 Août 1983).

Ces projets agricoles de la Compagnie Sucrière jouent un rôle important dans la relance de la production agricole et l'amélioration des conditions de vie en milieu paysan (rural). Ils devraient, donc servir d'exemple aux autres projets et sociétés de la région du Bas-Zaïre.

d) Le programme agricole de la CIZA.

A l'exemple des autres grandes sociétés privées, la cimenterie du Zaïre, située à Lukala, a initié un programme agricole en 1980. Ce programme a pour objectif primordial de produire des denrées alimentaires afin

d'approvisionner les travailleurs de la société et dans la mesure du possible les populations environnantes.

Le programme compte deux sections à savoir la section agriculture et la section élevage. La section agriculture s'occupe essentiellement des cultures vivrières telles le maïs, le soja et le sorgho, et les cultures maraîchères telles que les choux, salades, épinard, celeri, oignons, carottes etc... La section élevage comporte, quand à elle, une ferme aviaire et une ferme porcine.

Les réalisations du programme agricole de la Ciza au cours des deux premières années culturales sont résumées dans le tableau III.23 ci-après.

Tableau III.23 : Réalisations du programme agricole de la Ciza au cours des années 1981 et 1982.-

	1981	1982
Achats.		
- Vitamines	70,88 t	61,58 t
- Semences légumes	27,76 "	74,37 "
- Engrais	106 "	9 "
- Arrosoirs	-	10 unités
- Tuyau d'arrosage 3/4	-	200 mètres
- Pulvérisateur	-	8 unités
Superficies (ha)		
- Maïs	25 ha	31 ha
- Soja	2	2,5 Ha
- Sorgho	-	6 "
Production		
-Oeufs	183.879 unités	121.428 unités
- Poulets de chair	6.553 "	3.559 "
- Porcelets	90 "	297 "
- Maïs	25 t	57 t
- Soja	1,76 t	2,16 t
- Sorgho	-	1 t
- Légumes(chou, salade...)	21.914 bottes	37.527 bottes.
- Légumes(oignons, carottes)	11.238 Kg	5.443 Kg.

Source : Programme agricole de la Ciza. Renseignements recueillis au cours de la mission du Bureau d'Etudes;

III.5.5. Organisation régionale du Service de l'Agriculture et du Développement Rural.-

Les services régionaux de l'agriculture et du développement rural constituent la courroie de transmission de la politique nationale de développement agricole au niveau de la région. En effet, ces services sont en contact permanent avec les populations rurales et par conséquent ont un impact direct sur le développement agricole dans les zones rurales. Aussi faudrait-il que les services régionaux soient dotés d'une bonne capacité d'intervention (moyens matériels nécessaires et niveau technique adéquat) et d'une organisation bien structurée afin de s'acquitter avec brio de leur tâche.

a) La capacité d'intervention des services régionaux.

Le succès d'un programme de développement est conditionné par l'appui que ce programme trouvera auprès des autorités politico-administratives et par le degré de collaboration entre les différents services intéressés par le programme. Aussi, la capacité d'intervention des services de l'agriculture et du développement rural dépend-elle de l'organisation administrative de la région, des moyens matériels mis à la disposition et du niveau technique de ses travailleurs.

L'organisation actuelle de l'administration publique fait du Commissaire sous-régional ou du Commissaire de Zone, le patron de l'entité administrative en plaçant tous les services publics opérant dans l'entité sous son autorité. Il est gestionnaires des crédits et des biens destinés au fonctionnement des services et par conséquent il peut influencer positivement ou négativement la réalisation de certains programmes. Pour ce qui concerne les programmes agricoles, l'autorité politico-administrative peut les influencer négativement en affectant à d'autres fins les fonds destinés aux services de l'agriculture et du développement rural ou en confisquant le matériel roulant (véhicules, motos ou vélos). Des cas de ce genre ont été signalés au cours de la mission dans le Bas-Zaïre.

A côté de ce manque d'autorité sur les fonds et les biens leur destinés, les services régionaux de l'agriculture et du développement rural accusent un déficit accentué en matériel technique et roulant. Au cours de la mission, il a été constaté que les moniteurs agricoles, qui sont en contact permanent avec les paysans, étaient dépourvus de matériel technique tels que les boussoles, les rubans, les piquets, les balances etc... Seuls les agronomes de zones possèdent un échantillon de quelques uns de ce matériel qu'ils gardent jalousement. De plus le manque de matériel roulant fait que ces agronomes parcourent des dizaines de kilomètres afin de visiter les paysans de leurs zones d'action.

L'acquisition du matériel technique et roulant ne résoud pas tous les problèmes. Encore faut-il que le personnel technique soit en nombre suffisant pour l'encadrement et en mesure de bien utiliser ce matériel. En estimant qu'il faut 1 moniteur agricole A3 pour 300 paysans, 1 A2 pour 4 A3, 1 A1 pour 4 A2 et 1 Ao pour 4 A1, les services de l'agriculture et du développement rural de la région du Bas-Zaïre devrait compter 2.467 A3, 617 A2, 154 A1 et 38 Ao pour une population agricole estimée à 740.174 paysans en 1984. Ces chiffres sont loin d'être atteints et parmi le personnel existant, on retrouve un nombre réduit de qualifiés. En effet, tous les moniteurs agricoles n'ont pas la formation requise de A3 et A2. De plus le nombre d'ingénieurs agronomes, de médecins vétérinaires et d'ingénieurs techniciens est très réduit.

Pour accroître la capacité d'intervention des services régionaux de l'agriculture et du développement rural il faudrait leur accorder les moyens matériels nécessaire à leur bon fonctionnement et accroître son personnel technique. La région peut atteindre ces objectifs en destinant réellement les fonds et les biens aux services concernés. De plus la création d'autres écoles techniques agricoles pourrait accroître le personnel technique de bonne formation. A côté de cela il faut également revoir les salaires, qui ne sont pas toujours motivateurs, et les conditions de vie en milieu rural.

b) Organisation Administrative des services régionaux de l'Agriculture et du Développement Rural.

Jusqu'à une époque récente, les services techniques de l'Agriculture et du Développement rural s'articulaient sur trois divisions qui étaient chargées directement du développement agricole, pastoral et rural. Ce sont la division régionale de l'Agriculture, la division régionale de la Production et Santé Animales et la division régionale du développement rural. Ces trois divisions étaient représentées au niveau de la Sous-région, de la Zone, de la collectivité, etc...

Avec la promulgation de l'Ordonnance Présidentielle n°82-027 du 19 mars 1982, une nouvelle organisation et un nouveau cadre organique avaient été mis sur pied. Cette réorganisation avait été dicté par un simple souci d'efficacité et de rentabilité. Selon le nouvel organigramme, les trois anciennes divisions susmentionnées fusionnent en une organisation unique appelée " INSPECTION de l'AGRICULTURE et du DEVELOPPEMENT RURAL " et représentée dans toutes les entités administratives (région, sous-région, zones, etc...).

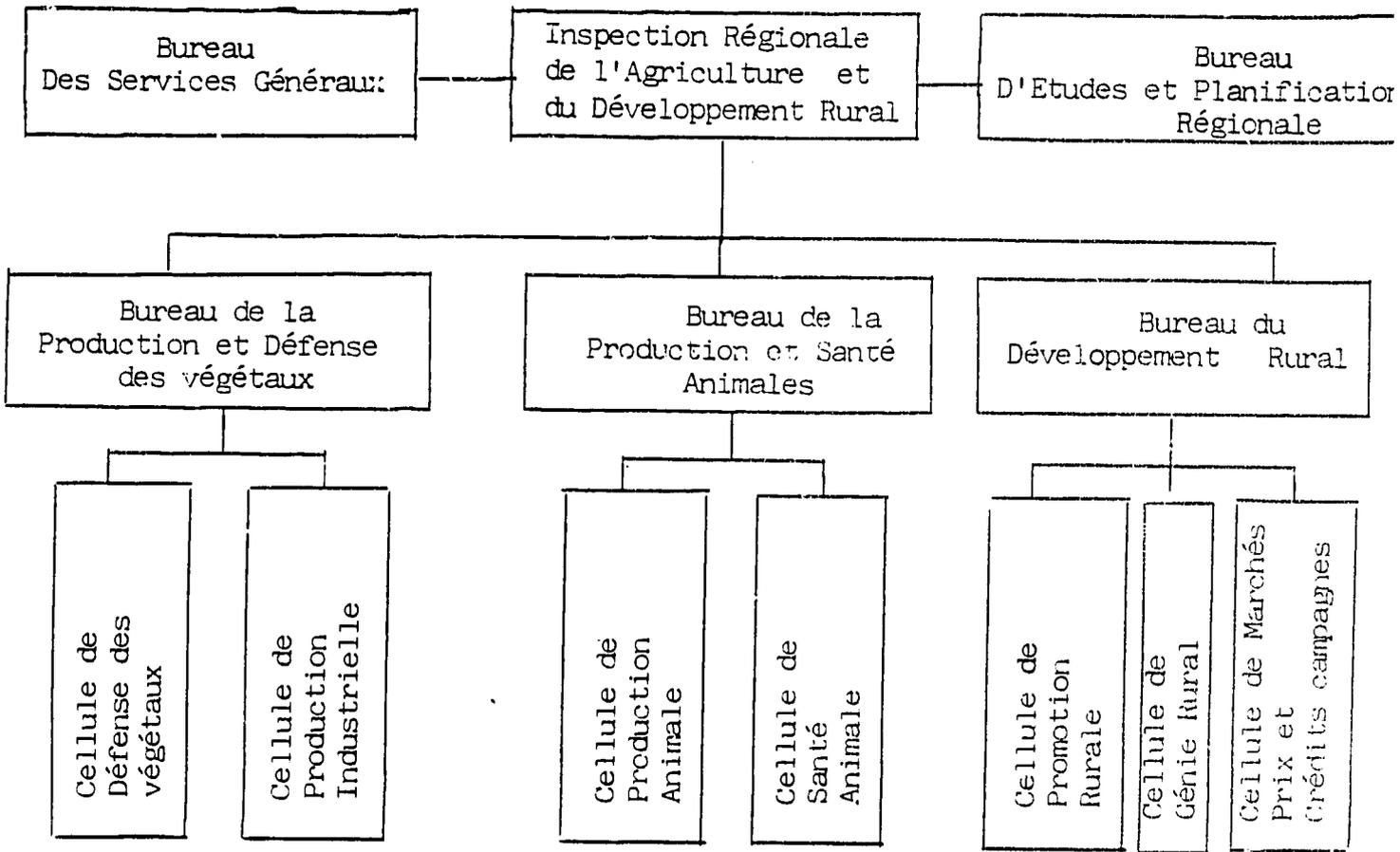
Au niveau de la région, l'inspection de l'agriculture et du développement rural est pourvue d'un Secrétariat et de cinq bureaux dont le bureau des services généraux, le bureau d'Etudes et planification régionale, le bureau de la production et de la défense des végétaux, le bureau de la production et Santé Animales, et le bureau de développement rural. Les détails de cette organisation sont présentés dans la figure III-1.

Au niveau de la sous-région, les services de l'inspection de l'agriculture et du développement rural sont structurés de la même manière qu'en région. Cependant il n'existe pas de bureau d'Etudes et de planification sous-régionale ni de secrétariat.

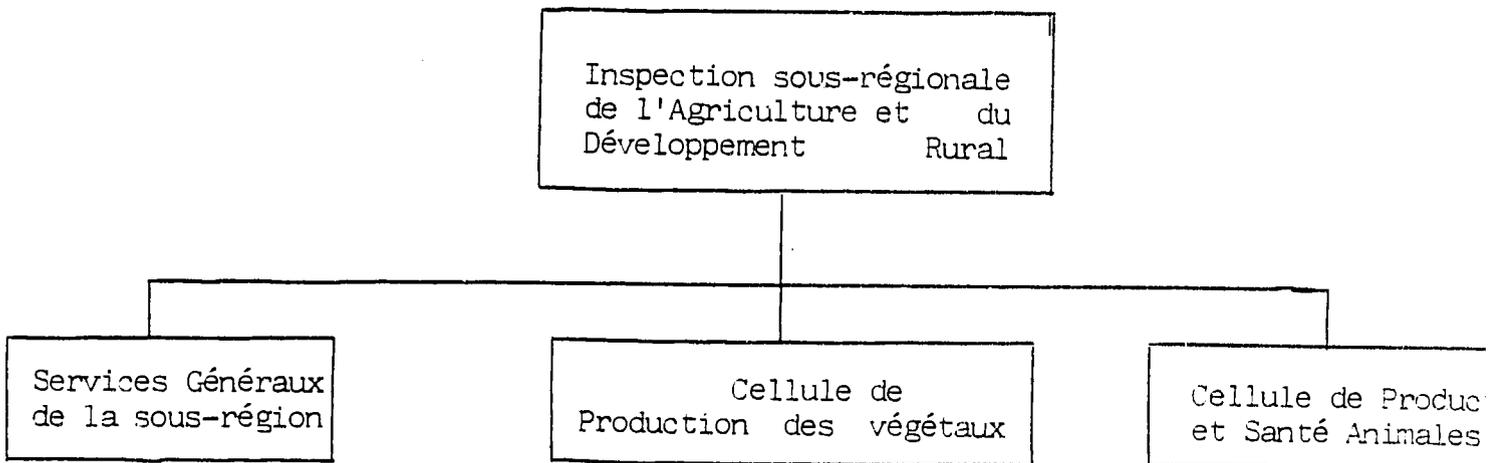
Au niveau de la zone et de la collectivité les mêmes structures se retrouvent avec toutefois un personnel plus réduit.

Figure III.1 : Organigramme des Services Régionaux du Département de l'Agriculture et du Développement Rural

NIVEAU REGIONAL



NIVEAU SOUS-REGIONAL



NIVEAU DE ZONE

1 agronome pour 8 vulgarisateurs

III.6. LA COMMERCIALISATION.

L'augmentation des emblavures et donc de la production agricole paysanne dépend étroitement de la possibilité, d'une part, de vendre les excédents de production, les besoins de consommation et en semences étant comblés, et d'autre part, de satisfaire les besoins en produits agricoles et non-agricoles de première nécessité. De même, le commerçant ne peut sillonner le milieu rural pour l'achat des produits agricoles et la vente de produits de première nécessité que si d'une part, il dispose des moyens de transport, et d'autre part, s'il bénéficie d'une bonne infrastructure routière et d'une information fiable sur les conditions de marchés.

Il ressort de ce qui précède que les structures de commercialisation sont un facteur important dans le développement agricole de la région du Bas-Zaïre. Aussi étudierons-nous dans cette partie du rapport la structure et l'organisation des marchés, la politique des prix, le stockage et les pertes des produits agricoles. Les contraintes et enfin les mesures appropriées pour l'amélioration de la commercialisation.

III.6.1. Structures et organisation des marchés.

Les structures et l'organisation des marchés des produits agricoles sont étroitement liées à la nature des produits. Elles diffèrent les unes des autres selon qu'il s'agisse des produits agro-industriels, des produits vivriers ou des produits d'élevage.

La commercialisation des produits agro-industriels bénéficie des structures de marchés particulières plus ou moins stables. En effet, au cours des campagnes, les opérateurs économiques et les sociétés agro-industrielles sillonnent les campagnes où ils achètent directement les produits auprès des paysans. Avant la libéralisation du commerce des produits agricoles, les opérateurs économiques (privés ou sociétés) avaient le monopole d'achat dans un rayon d'action limité. Ayant parfois des moyens réduits. L'opérateur économique abandonnait une partie de la production aux mains des

paysans et offrait toujours le prix minimum (prix-plancher), si pas moins.

Actuellement, la situation de marché libre fonctionne au profit des paysans producteurs qui se voient proposer dans certains cas des prix supérieurs aux prix-plancher. En effet, la compétition créée par la liberté d'action des opérateurs économiques permet aux producteurs d'écouler la totalité de sa production à plusieurs acheteurs et à des prix beaucoup plus rémunérateurs. Cependant, il existe un problème du fait qu'en voulant minimiser leur coût, les opérateurs économiques ne se limitent que dans les zones plus facilement accessibles, laissant ainsi aux paysans des zones enclavées la charge de déplacer leur production par des moyens rudimentaires (très souvent à pied).

En ce qui concerne la commercialisation des produits vivriers, il existe des marchés urbains dans les grands centres et des marchés ruraux dans les campagnes. Les marchés urbains sont permanents (7 jours par semaine) et sont régulièrement approvisionnés par des opérateurs économiques qui achètent les produits vivriers dans les villages soit directement, soit par l'intermédiaire d'autres opérateurs économiques.

Les marchés ruraux sont par contre de deux catégories. D'une part il existe des marchés ruraux permanents qui sont dans la plupart des cas localisés dans les chef-lieux des zones rurales. Ces marchés sont approvisionnés en majorité par des opérateurs économiques achetant directement chez les paysans mais on y retrouve également quelques opérateurs économiques (paysans) vendant leur propre production. D'autre part, il existe des marchés ruraux non-permanents qui se tiennent régulièrement à des jours de la semaine (1 ou deux fois par semaine) et réunissent les opérateurs économiques approvisionnant les autres marchés et les paysans des environs. Ces marchés ruraux non-permanents sont totalement approvisionnés par les paysans en produits vivriers.

A côté des ces marchés plus ou moins organisés, il faut noter qu'une quantité non négligeable de produits vivriers est vendue dans les villages. En effet, les villageois exposent tout le long des routes principales leurs produits que les passants, consommateurs ou opérateurs écono-

miques achètent. De plus les opérateurs économiques et les sociétés s'approvisionnent souvent directement dans les villages. Cependant qu'il s'agisse des marchés organisés ou des marchés non-organisés, les prix pratiqués sont souvent des prix du marché libre c.à.d. qu'ils résultent des lois de l'offre et de la demande.

La commercialisation des produits d'élevage suit pratiquement les mêmes circuits que les produits vivriers à la seule différence que les paysans vendent la majorité de leur bêtes sur pied. En effet, les opérateurs économiques achètent le petit bétail sur pied qu'ils revendent à d'autres opérateurs économiques ou directement au consommateur en détail. Le commerce du gros bétail suit le même schéma mais est le monopole des grands éleveurs qui vendent une partie du bétail sur pied aux opérateurs économiques de la région du Bas-Zaïre. Toutefois, la majorité de ces grands éleveurs transforment une partie de leur production en charcuterie qu'ils vendent en même temps que la viande dans leurs installations commerciales localisées dans les grands centres de la région mais la grosse partie de la production est écoulée dans les installations de Kinshasa où les consommateurs offrent des prix plus élevés.

La production agricole de la région du Bas-Zaïre est commercialisée aussi bien dans la région qu'en dehors de la région. En fait, la presque totalité des produits agro-industriels (café, cacao, caoutchouc...) est exportée à l'extérieur du pays. Cependant, seule une infime partie (5 à 10 %) de la production d'huile de palme et d'huile palmiste est exportée afin de permettre les producteurs de ces produits très consommés localement de satisfaire leur besoins en devises.

En ce qui concerne les produits vivriers et les produits d'élevage, toute la production est consommée par la région elle-même et la ville de Kinshasa. Les quantités commercialisées sont difficiles si pas impossible à connaître avec les structures et les réseaux de commercialisation actuels. Toutefois la Direction des marchés et des prix estime que la région du Bas-Zaïre commercialise 5 % des produits agricoles commercialisés au Zaïre. Le tableau III.24 présente les quantités disponibles commercialisables de quelques produits au cours de l'année 1983.

Tableau III..24 : Quantités disponibles commercialisables de quelques produits agricoles au Bas-Zaïre en 1983.-
(tonnes).

Produits	Sous - Régions			
	Lukaya	Cataractes	Bas-Fleuve	Total Région
Manioc	12.995	14.439	20.696	48.130
Maïs	590	828	10.400	11.818
Paddy	240	547	2.633	3.420
Arachide	235	705	10.823	11.763
Haricot	774	2.126	3.545	6.445
Total(tonnes)	14.834	18.645	48.097	81.576

Source : Direction Marchés et Prix. Département de l'Agriculture et du Développement Rural, Kinshasa.

Comme nous l'avons dit précédemment toutes ces quantités ne sont pas consommées dans la région. Une bonne partie est commercialisée à Kinshasa où elle arrive par deux voies principales à savoir la route et le chemin de fer. Les quantités acheminées vers Kinshasa par voie routière ne sont pas connues étant donné la multitude de petits transporteurs et opérateurs économiques et le manque d'infrastructure de contrôle. Par contre, il existe des données plus ou moins fiables sur les quantités de produits agricoles transportées par voie ferroviaire. Le tableau III. 25 nous donne les quantités de produits agricoles transportées par la société nationale des chemins de fer du Zaïre (SNCZ) entre Matadi et Kinshasa au cours des années 1975 à 1980.

Tableau III.25 : Quantités des produits agricoles transportées par la SNCZ entre Matadi et Kinshasa au cours des années 1975 à 1980 (en milliers de tonnes).

Produits	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Maïs	-	1,4	0,6	0,8	1,0	1,4
Farine *	34,6	28,2	21,6	15,3	28,3	22,9
Banane	11,8	13,6	14,1	8,7	2,6	9,4
Vivres locaux.	27,3	21,8	16,1	25,6	20,1	10,7
Sucre	39,8	31,3	35,0	30,9	26,9	38,9
Palmiste	1,8	0,4	1,5	1,8	0,9	2,5
Huile de palme	4,2	3,6	4,2	2,4	1,7	1,5
Divers(vivres en petites qtés)	32,3	23,0	23,4	35,8	32,8	25,0
Total	151,8	123,3	116,5	126,3	114,3	112,3

Source : Chemin de fer Matadi-Kinshasa.

* Produit importé.

II.6.2. La politique des prix des produits agricoles.

Les prix des produits agricoles constituent un facteur important pour le développement du secteur agricole au Zaïre et dans la région du Bas-Zaïre plus particulièrement. En effet, des prix trop bas ne ouvrant pas les coûts de production induiraient les paysans et autres producteurs à se replier dans une agriculture d'autosubsistance, voire même à abandonner le secteur agricole. Par contre des prix trop élevés réduiraient le pouvoir d'achat des consommateurs et par la même occasion la

demande des produits agricoles locaux. Aussi, une bonne politique des prix, stimulant la production des produits agricoles tout en gardant le pouvoir d'achat des consommateurs élevé, est à souhaiter.

Jusqu'au mois de mai 1982, les prix des produits agricoles étaient fixés par le Département de l'Economie Nationale en collaboration avec le Département de l'Agriculture et du Développement Rural. Ces prix, ainsi fixés, constituaient les prix planchers aux producteurs c.à.d. les prix minima que l'opérateur économique pouvait offrir aux paysans contre leur production. Malheureusement en voulant minimiser leur coût, les opérateurs économiques ont contourné ces arrêtés fixant les prix planchers aux producteurs. En effet, les opérateurs économiques se réunissaient avant chaque campagne et considéraient ces prix-planchers comme étant des prix fixes déterminés par l'Etat. Très rarement, cependant, la compétition entre ceux-ci et l'offre réduite permettaient aux producteurs de recevoir un prix supérieur aux prix-planchers. Ceci a eu pour conséquence que ces prix non-rémunérateurs ont conduit à une baisse de la production paysanne.

Au milieu de l'année 1982, les prix des produits agricoles vivriers de consommation courante ont été libéralisés à travers toute l'étendue de la République du Zaïre par l'arrêté départemental n° 000110/BCE/AGRIDRALE du 29 mai 1982. Cette libéralisation a eu pour conséquence une augmentation sensible des prix des produits agricoles. Cependant elle n'est pas le seul effet de la libéralisation. Elle est la résultante des effets combinés de la libéralisation et des différentes dévaluations de la monnaie. Aussi l'augmentation des prix des produits agricoles et donc du revenu paysan ne permet pas l'amélioration des conditions de vie en milieu rural étant donné la hausse des prix des produits manufacturés de première nécessité et ceux des produits agricoles non cultivés dans un milieu rural donné.

Pour ce qui concerne les prix aux consommateurs, il n'a jamais existé de politique d'ensemble. Les prix aux consommateurs subissent des variations cycliques qui s'amplifient aussi bien dans l'espace que dans le temps. A la récolte les prix atteignent généralement leur niveau le plus bas suite à l'abondance. Par la suite ces prix commencent à augmenter

jusqu'à atteindre leur paroxysme durant la période de soudure. Ces prix connaissent également des variations suivant que l'on se trouve en milieu rural ou en milieu urbain. Ils sont généralement plus bas en milieu rural (lieu de production) qu'en milieu urbain et ces variations peuvent aller du simple au double étant donné les coûts très élevés du transport.

Ce manque de contrôle sur les prix aux consommateurs a pour conséquence que les opérateurs économiques qui commercialisent les produits agricoles gagnent beaucoup plus que les producteurs. Le tableau III.26 présente l'évolution des prix moyens des produits agricoles aux producteurs et aux consommateurs de 1980 à 1983 dans la région du Bas-Zaïre.

Tableau III.26 : Evolution des prix moyens des produits agricoles
(Z/kg) de 1980 à 1983 dans la Région du Bas-Zaïre.

Année	Produits	1980		1981		1982		1983	
		PAP(1)	PVC (2)	PAP	PVC	PAP	PVC	PAP	PVC
	Maïs Z/kg	1	2	1	2	1,5	2,5	1,8	3,5
	Riz Paddy "	-	-	-	-	2,5	3,1	2,5	3,1
	Pomme de terre "	-	-	-	-	8	10	-	-
	Manioc cossette "	0,80	1	1	1,2	1,5	3	2,5	3,9
	Oignons "	7	8,5	4	5	8	10	-	-
	Tomates "	5	6	5,4	6,5	12	15	4,6	5,8
	Soja "	-	-	1,6	2	2,4	3	5,6	7
	Concombre "	-	-	3,2	4	3,2	4	6	7,5
	Carotte "	5	6	5	6	6,4	8	6,80	8,5
	Banane plantain "	0,80	1	0,80	1	0,80	1	0,80	1
	Banane de table "	0,80	1	0,80	1	0,80	1	0,80	1
	Ananas "	1,25	1,5	1,25	1,5	2,4	3	2,4	3
	Mangue "	-	-	2,40	3	-	-	-	-
	Orange "	-	-	-	-	3,2	4	3,2	4
	Citron "	0,40	0,50	1,25	1,50	1,6	2	1,6	2
	Pamplemousse "	-	-	-	-	1,25	1,5	2,4	3
	Arachide(coques) "	1,5	4	2	7	2	12	5	12
	Poussins Z/pièce	8	10	16	19	16,8	21	16,8	21
	Coquelets "	-	-	18,5	23	18,5	23	18,5	23
	Poulets "	21	25	36,8	44	36,8	44	38	46
	Oeufs "	0,80	1	1,2	1,5	1,2	1,5	2	2,5

(1) PAP = Prix d'achat au producteur.

(2) PVC = Prix de vente au consommateur.

Source : Compagnie Sucrière de Kwilu-Ngongo.

Une bonne politique devrait parvenir à stabiliser les prix des produits agricoles tout en protégeant d'une part les paysans afin de stimuler la production agricole et d'autre part les opérateurs économiques afin de stimuler la commercialisation de ces produits. De plus, il faudrait que l'autorité exerce un certain contrôle des marges bénéficiaires de telle manière que la demande de ces produits ne soit pas réduite suite à des prix trop élevés.

Pour arriver à bien mener cette politique, l'autorité régionale et /ou nationale doit appliquer intégralement l'arrêté départemental n° 000110/BCE/AGRIDRALE du 29 mai 1982 qui autorise les opérateurs économiques (producteurs et commercialisateurs) de fixer librement les prix de produits agricoles. Ceux-ci détermineraient les prix en fonction des coûts de production, des coûts de transport, des lois de l'offre et de la demande et enfin des marges bénéficiaires légales. Dans ce cas, le rôle de l'autorité se limiterait à un simple contrôle des prix et plus spécialement les marges bénéficiaires. Cependant, comme la grande majorité des opérateurs économiques spécialement les paysans n'est pas initiée dans le domaine de la fixation des prix, les départements concernés pourraient publier dans un premier temps, des prix indicateurs afin de leur faciliter la tâche. Enfin l'autorité régionale doit accompagner cette politique des prix par l'instauration de bons circuits commerciaux, des marchés fixes et organisés, d'une infrastructure de conditionnement et par l'approvisionnement des milieux ruraux en produits agricoles et non agricoles de première nécessité.

III.6.3. Le stockage et les pertes des produits agricoles.

Les produits agricoles sont en général des produits périssables à court terme. Aussi exigent-ils une manutention délicate à la récolte et des bonnes conditions de stockage. En milieu rural ces conditions exigées ne sont pas toujours réunies. Il en résulte des pertes énormes de production au cours de la récolte, du stockage et même au cours de la commercialisation.

Une bonne partie de la production paysanne est abandonnée sur terrain au cours de la récolte qui est dans tous les cas manuelle. Au cours de

son séjour dans la région du Bas-Zaïre, la mission du département de l'Agriculture et du développement rural a constaté d'importantes quantités de riz, de haricot et d'arachides qui pourrissaient dans les champs bien après la récolte. Les tubercules tels que le manioc, la patate douce et le taro se conservent pendant un temps assez long dans le sol avant la récolte. Par contre le riz doit être récolté à temps pour éviter les dégâts éventuels que peuvent causer les oiseaux.

Après ces pertes dues à la récolte, il subsiste encore des pertes non négligeables pendant le stockage. En effet, les paysans conservent leur production préalablement séchée, dans des greniers traditionnels qui sont attaqués par des rats et des insectes. Ces rats et ces insectes réduisent non seulement la quantité de la production mais également sa qualité. Cette détérioration de la production est due au manque de produits de conservation tel que les insecticides et les raticides. Il s'en suit que la baisse de qualité entraîne des prix au producteur réduits qui, conjointement avec les faibles productions, déterminent des revenus paysans très bas.

Les pertes de production ne se limitent pas à la récolte et au stockage, il en existe encore au cours de la commercialisation. Celles-ci sont de moindre importance et sont généralement dues à la mauvaise maintenance au cours du chargement et du déchargement, les mauvaises conditions de transport et le manque d'emballage adéquat. Ces pertes sont beaucoup plus marquées lorsqu'il s'agit de la commercialisation des produits frais tel que les légumes, les fruits... Par contre les produits secs ne subissent pas beaucoup de dégât à ce stade. Une amélioration des conditions de commercialisation pourrait réduire ces pertes et améliorer le revenu des opérateurs économiques.

III.6.4. Les contraintes spécifiques.

La commercialisation des produits agricoles de la région du Bas-Zaïre bénéficie de certaines conditions de faveur comparativement aux autres régions. Cependant, il subsiste encore des problèmes qui entravent la commercialisation des produits agricoles dans cette région. Ces contraintes sont de deux catégories : d'une part celles qui affectent indirectement les condi-

tions de commercialisation mais qui affectent directement la production et d'autre part celles qui affectent directement les conditions de commercialisation des produits agricoles.

a) Les contraintes à la production.

Les contraintes à la production sont celles qui constituent les goulots d'étranglement limitant la production agricole et par ricochet la commercialisation de cette production. Ces contraintes peuvent se résumer de la manière suivante : la carence marquée en principaux intrants, un encadrement insuffisant, l'inexistence d'une structure adéquate de crédits et le désintéressement de la population.

Les intrants jouent un rôle très important sur la détermination de la qualité et de la quantité de la production. Des semences dégénérées peuvent entraîner des rendements inférieurs au minimum prévisible. Par contre l'usage de semences améliorées, d'engrais et de produits phytosanitaires peut facilement doubler les rendements. A l'exception de la sous-région des cataractes qui bénéficie de la présence de différents projets fournissant les intrants principaux aux paysans, la région du Bas-Zaïre connaît une carence des intrants. Cette carence a accru les prix de ces intrants à un niveau inaccessible aux paysans. Aussi l'introduction des semences améliorées et le respect scrupuleux du calendrier agricole et des travaux culturaux seront à la base de l'augmentation de la production agricole paysanne dans un premier temps. L'accroissement de la production animale dépendra de la disponibilité permanente des produits vétérinaires de première nécessité et du petit matériel vétérinaire.

L'usage des intrants améliorés et le respect du calendrier des travaux culturaux nécessitent une certaine formation technique que tous les paysans n'ont pas. D'où la nécessité d'un encadrement technique afin d'apprendre aux paysans les règles et les techniques élémentaires d'agronomie et de zootechnie. Cet encadrement a été entamé par le canal des agronomes de zone, des vétérinaires de zones, et des moniteurs agricoles.

Cependant cet encadrement n'a pas encore atteint ses objectifs étant donné le manque de matériel technique et de moyens de transport, la non qualification du personnel, l'insuffisance de collaboration entre les services de l'Agriculture et de la territoriale, le retard de libération des fonds, le retard de paiement et le bas-niveau des salaires et enfin l'absence totale d'un programme cohérent.

L'acquisition des intrants améliorés pour accroître la production agricole et zootechnique, nécessite de moyens financiers que très souvent le petit paysan n'a pas. Aussi doit-il recourir à des crédits en nature ou en espèce pour s'approvisionner en intrants améliorés. La région du Bas-Zaïre ne possède pas encore, cependant, un organisme de financement spécialisé en crédits agricoles qui pourrait satisfaire les paysans en moyens financiers indispensables à l'achat des intrants améliorés. Heureusement, que les projets agricoles installés dans la région (spécialement dans la sous-région des cataractes) ont substitué en partie un organisme de financement adéquat en fournissant aux paysans des intrants à crédits. Ces projets n'affectent qu'une partie de la région. D'où il est nécessaire de créer un organisme de financement spécialisé en crédits agricole afin de permettre aux paysans d'acquérir les moyens financiers pour l'achat des intrants nécessaire pour l'accroissement de la production. Il faut noter qu'il a déjà été créé une banque de crédit agricole dont le siège social se trouve à Kinshasa mais celle-ci n'a pas encore été opérationnelle et ses agences régionales n'ont pas encore été ouvertes.

Toutes ces difficultés auxquelles il faut ajouter les salaires trop bas et les prix non rémunérateurs des produits agricoles, ont conduit la population rurale à se désintéresser des activités agricoles. Ce désintéressement s'est traduit de différentes manières selon la position du paysan. Au niveau des entreprises agro-industrielles, il s'est manifesté par la carence de la main-d'oeuvre agricole. Au niveau de la production paysanne, il se manifeste de deux manières ; d'une part par un retronchement vers une activité agricole d'autosubsistance par les personnes âgées et d'autre part par l'exode des jeunes vers les grands centres urbains ou même un intérêt beaucoup plus marqué pour le petit commerce. C'est dire

que pour reconscientiser les populations rurales et agricoles, il faudrait non seulement supprimer les nombreuses contraintes mais également revoir les salaires agricoles et les prix aux producteurs.

b) Les contraintes à la commercialisation.

A côté des contraintes à la production, la région du Bas-Zaïre connaît également des contraintes qui entravent directement la commercialisation des produits agricoles. Celles-ci sont relativement de moindre importance si l'on doit les comparer à celles que connaissent les autres régions du Zaïre. Ces contraintes à la commercialisation peuvent se résumer en quatre points à savoir le pauvre entretien des routes et particulièrement des routes de desserte agricole, l'état déplorable des ponts et bacs, le manque de pièces de rechanges et l'insuffisance des moyens de transport et enfin la pénurie et le prix exorbitant du carburant.

La région du Bas-Zaïre est la région qui a le moins souffert des contraintes dans le domaine de l'infrastructure routière. Selon l'Office des Routes, l'état de 82 % du réseau routier entretenu se traduirait pour les routes nationales et régionales par 62,99 % de route en bon état, 17,10% en état moyen et 1,91 % en mauvais état. Quant aux routes d'intérêt local 16,52 % sont en bon état et 83,48 % en état moyen. Ce réseau routier d'intérêt national, régional et local comprend 4.653 km de route généralement en bon état dont 601 km de route bitumée d'intérêt national soit seulement 13 % du total. Si ce réseau ne pose pas tellement de problème, il en existe un autre plus vaste qui est dans un état déplorable. C'est le réseau des routes de desserte agricole qui comprend 6.493 km de routes réparties de la manière suivante : 1.372 km dans la sous-région de la Lukaya, 1.403 km dans la sous-région des cataractes et 3.718 km dans la sous-région du Bas-Fleuve. Ces routes de desserte agricole sont pour la plupart en mauvais état voire même impraticable. Les quelques routes en bon état sont entretenues par les sociétés agro-industrielles qui en font usage. Le mauvais état de ces routes de desserte agricole entrave le transport des produits vivriers des sites de production aux centres de consommation et de commercialisation car le paysan doit déplacer sa production en petite quantité sur sa tête. L'amélioration

de l'état de ces routes permettrait au paysan d'écouler sa production sans trop de peine.

A ce problème de routes, il faudrait également ajouter celui de l'état déplorable des ponts et des bacs qui très souvent, surtout en période pluvieuse retarde la livraison des produits agricoles. D'une façon générale, les ponts se trouvant sur les axes routiers d'intérêt national et régional sont en très bon état. Les problèmes de ponts se rencontrent plus souvent sur les routes d'intérêt local et plus spécialement sur les routes de desserte agricole. Ceci rend le transport de ces produits plus difficile et même décourage certains transporteurs et opérateurs économiques. Par ailleurs ces ponts n'étant pas en nombre suffisant, on a souvent recours à des bacs plus ou moins amortis. C'est ainsi que la zone de Luozi se trouve souvent anclavée suite à des pannes fréquentes du bac la reliant à la zone de Mbanza-Ngungu. Aussi faut-il résoudre ce problème de ponts et bacs afin qu'il y ai une bonne circulation des produits agricoles dans la région et en-dehors de la région.

Résoudre les problèmes des routes, ponts et bacs ne saurait encore éliminer toutes les contraintes à la commercialisation. En effet, il existerait encore des contraintes à la commercialisation liées à la disponibilités des pièces de rechanges et moyens de transport et enfin du carburant. Il arrive très souvent que des véhicules soient immobilisé pendant des semaines fautes de pièces de rechange. Ces pièces de rechange même les plus rudimentaires, ne sont jamais disponibles en milieu rural et il arrive parfois qu'elles manquent dans les centres urbains et qu'on soit obligé de les importer. Notons également que les milieux ruraux ne disposent pas de garages, le transporteur ou l'opérateur économique doit soit, aller chercher un mécanicien à des dizaines de kilomètres, si pas plus, en cas de pannes, soit engager un mécanicien permanent pour chaque véhicule. Ceci occasionne bien sûr de frais supplémentaires accroissant ainsi les prix des produits alimentaires.

Enfin, nul ne peut ignorer que la pénurie de carburant handicape sérieusement la commercialisation des produits agricoles. Il n'existe quasiment pas de station de vente de carburant en milieu rural. Les opérateurs

économiques sont donc obligés d'emporter leur réserve de carburant lors des campagnes d'achat, réduisant ainsi l'espace disponible pour les produits agricoles. A côté de cette pénurie il faut noter les prix exorbitants du carburant. En milieu rural les prix du carburant sont souvent supérieurs aux prix officiels, déjà exorbitants, les rares fois qu'on en trouve chez les privés.

Toutes ces contraintes ont un impact négatif non seulement sur la commercialisation des produits agricoles mais également sur la production de ceux-ci. L'absence de système de commercialisation dynamique, l'insuffisance des méthodes adéquates de manutention, de conditionnement ont comme effet de maintenir la production agricole dans un état latent voir même la réduire à une production d'autosubsistance.

III.6.5. Quelques mesures pour l'amélioration de la commercialisation.

Ces contraintes qui entravent la commercialisation des produits agricoles, soit indirectement en limitant la production, soit directement, ne sont pas insurmontables. Certes, l'amélioration de la commercialisation nécessite des moyens énormes et un temps excessivement long. Cependant il existe des méthodes et des mesures que l'autorité administrative de tutelle peut initier afin d'améliorer la commercialisation des produits agricoles et par conséquent accroître la production agricole. Ces mesures et méthodes peuvent se résumer en cinq points principaux, à savoir la mise en place des circuits commerciaux, la création des marchés fixes, la politique des prix, l'approvisionnement des milieux ruraux en produits de première nécessité et enfin l'infrastructure de conditionnement, qui seront développer dans cette partie de l'étude.

a) La mise en place des circuits commerciaux.

Sur base du réseau routier existant actuellement dans la région du Bas-Zaïre, de la localisation des villages et des potentialités agricoles de ceux-ci, l'autorité devrait établir des itinéraires ou circuits commerciaux que devront suivre les opérateurs économiques. Ces circuits commerciaux auront pour rôle principal de faciliter l'accès des opérateurs économiques

en milieu rural et d'accélérer la circulation des produits agricoles et les produits de première nécessité afin satisfaire les opérateurs économiques et les paysans. D'autre part, ceux-ci pourraient servir de point de départ à la planification des réparations et de l'asphaltage des routes suivant des critères de priorité déterminés par l'importance des circuits commerciaux.

La création des marchés fixes.

La région du Bas-Zaïre possède déjà des marchés dissiminés un peu partout. Ils se réunissent soit tous les jours de la semaine dans les grands centres urbains soit un ou deux jours déterminés de la semaine en milieu rural. Cependant la localisation de ces marchés ne tient pas toujours compte de la densité démographique et de la distance séparant les villages desservis par ceux-ci. Aussi faudrait-il que l'autorité régionale en collaboration avec les services concernés procède à la création des marchés fixes en fonction des circuits commerciaux proposés, de la densité démographique et de la distance séparant les villages afin de permettre la circulation rapide des produits. Ces marchés fixes permettront aux opérateurs économiques (vendeurs et acheteurs) de se rencontrer suivant un calendrier établi et préalablement communiqué à ceux-ci.

c) La politique des prix.

Comme il a été dit précédemment, les prix des produits agricoles pratiqués sur les marchés ont été libéralisés depuis le 29 mai 1982 par l'arrêté départemental n° 000110/BCE/AGRIDRALE. Cependant, les opérateurs économiques acheteurs continuent à imposer leur loi bien que les paysans ont enregistré un léger accroissement du prix au producteur. Cette légère augmentation du prix n'est toutefois pas due à un équilibre entre l'offre et la demande. Tout porte à croire que celle-ci est la conséquence logique des différentes dévaluation du Zaïre-monnaie au cours de ces deux dernières années. Ceci veut dire que les paysans n'ont pas encore senti les effets bienfaisants de cette libéralisation parce que d'une part ils n'ont pas une information

exacte sur les avantages de cette libéralisation des prix et d'autre part ils n'ont pas de notion précise sur les éléments de fixation des prix.

Les prix des produits agricoles devraient normalement être fixés de façon à satisfaire équitablement les producteurs d'une part et les opérateurs économiques acheteurs d'autre part. Ceci éviterait qu'une des parties ne domine le marché au détriment de l'autre. Jusqu'à présent cependant le marché des produits agricoles a toujours été dominé par les acheteurs. Aussi faudrait-il que l'autorité de tutelle prenne des mesures appropriées afin d'y remettre un certain équilibre.

Pour cela, l'autorité devrait initier les producteurs paysans, en grande majorité non instruit, aux techniques de fixation des prix tenant compte d'une part des coûts de production (coûts des semences, des engrais, de la main d'oeuvre, de l'amortissement, etc...) et des lois de l'offre et de la demande. De plus, les producteurs devraient être stimulés à se regrouper en coopératives de façon non seulement à faciliter leur initiation aux techniques de fixation des prix mais surtout à renforcer leur position face aux acheteurs au cours des dialogues permettant la détermination du prix d'équilibre favorable à tous. Enfin, pour palier aux lacunes qui existent maintenant dans la détermination des prix des produits agricoles, les départements concernés (Agriculture et Economie) devraient publier des prévisions indicateurs des prix de chaque produit. Ceci devrait se faire sur base des estimations de la production ou l'offre, de la demande, des coûts de production et de la marge bénéficiaire légale.

d) L'approvisionnement en produits de première nécessité.

Tout effort entrepris pour accroître la production agricole et améliorer la commercialisation des produits agricoles devrait être complété par la mise à la disposition des producteurs (paysans) des produits agricoles et non agricoles de première nécessité dont ils ont besoin afin d'améliorer leur productivité et leur condition de vie. Ceci veut dire qu'en plus de l'amélioration des circuits commerciaux, de la création des marchés fixes bien localisés et de l'instauration d'une bonne politique des prix, il faudrait que

L'autorité prenne des mesures stimulant l'approvisionnement des milieux ruraux en produits de première nécessité. Aussi les coopératives de vente des produits agricoles qui doivent être créées en milieu rural devraient être motivées par l'octroi de crédit à s'approvisionner en intrants principaux qu'elles mettraient à la disposition des paysans membres soit à crédit soit sur paiement cash. De plus, il faudrait que l'autorité tant régionale que nationale oblige les opérateurs économiques, acheteurs des produits agricoles, à ouvrir des magasins de vente des produits agricoles non cultivés dans le milieu d'implantation du magasin et les produits manufacturés pour approvisionner les paysans. En contre-partie l'autorité devra accorder certaines facilités aux opérateurs économiques à l'importation des marchandises non produit au pays, des pièces de rechanges et des équipements des véhicules. Finalement les distributeurs de carburant et les sociétés de réparation mécanique doivent être incités à s'implanter en milieu rural moyennant quelques facilités telles que la réduction des taxes...etc... Tous ces encouragements doivent être liés à des obligations précises et faire l'objet de conventions claires pour être respectées par les contractants.

e). L'instauration d'une infrastructure de conditionnement des produits agricoles.

Comme il a été dit précédemment, les produits agricoles sont en général des produits facilement périssables qui subissent beaucoup de pertes tant qualitatives que quantitatives au cours du stockage et de la manutention. Aussi l'autorité régionale devrait motiver l'implantation progressive d'une infrastructure de conditionnement des produits agricoles suivant l'importance de la production. Ceci permettra non seulement de conserver les produits agricoles périssables pendant un temps plus prolongé mais également d'élargir la commercialisation de ces produits dans des régions plus éloignées. Les produits frais tels que les légumes, les fruits etc... peuvent être conservés en boîte pour une consommation ultérieure sans trop de risque d'altération si le consommateur ne dépasse pas la date d'expiration. Par contre les produits secs tel que le riz, le maïs, les haricots etc... peuvent facilement être mis dans des sacs en plastiques pour faciliter la manutention et prolonger la durée de conservation. Enfin, de certains de ces produits (fruits, arachides, maïs, soja)

l'industriel peut extraire des jus et des huiles qui se conservent mieux. En conclusion, l'infrastructure de conditionnement permet d'améliorer les conditions de commercialisation du fait qu'elle réduit les pertes à la manutention et qu'elle prolonge la durée de conservation des produits et donc permet la commercialisation des produits conditionnés dans un grand rayon d'action.

III.7. LES AGRO-INDUSTRIES.

La région du Bas-Zaïre compte parmi ses entreprises, un certain nombre de sociétés agro-industrielles réparties inégalement dans toute les sous-régions urbaines et rurales. Ces sociétés transforment les produits agro-industriels de la région en produits semi-finis ou finis à l'exception de la minoterie de Matadi qui transforme le blé importé en farine. Les produits ainsi transformés sont en grande partie consommés sur le marché local zaïrois mais une partie non négligeable est exportée à l'étranger. Cette partie de l'étude présentera les activités et les projets des principales sociétés agro-industrielles de la région du Bas-Zaïre.

III.7.1. La Compagnie Sucrière de Kwilu-Ngongo.

Créée en 1925 par la SOGESUCRE de Belgique, la compagnie sucrière est localisée à Kwilu-Ngongo dans la zone de Mbanza-Ngungu, sous-région des Cataractes. Ses activités principales comprennent la culture de la canne à sucre et la production de sucre à partir de ses récoltes de cannes à sucre et celles des paysans des environs. Comme activité secondaire, la compagnie sucrière a initié des projets agricoles à Kwilu-Ngongo et dans la vallée de la Luala. Ayant longuement parlé de ces projets agricoles dans le paragraphe traitant les projets des organismes privés, il ne sera question ici que la production sucrière.

La compagnie comprend un administrateur délégué et deux administrateurs directeurs dont un résidant à Kwilu-Ngongo et un autre à Kinshasa. En outre, elle est subdivisée en quatre directions à savoir la direction technique (cultures, Services généraux et Usines) la direction administrative (Finances et Personnel), la direction des projets et la direction médicale, et un bureau de représentation à Kinshasa. En 1983, la compagnie employait un total de 8.169 personnes dont 7.363 pour la main d'oeuvre ordinaire et spécialisés (948 journaliers), 611 pour la maîtrise inférieure et supérieure, 119 cadres subalternes 17 expatriés et 39 cadres de direction (19 expatriés).

La compagnie cultive la canne à sucre sur une superficie de 12.280 ha mais cette superficie va augmenter d'année en année. En 1981 elle a augmenté de 250 ha tandis qu'en 1983 elle s'est accrue de 850 ha pour atteindre les 12.280 ha. La récolte entière de canne à sucre est transformée en sucre et en sous-produits. Bien que ne satisfaisant pas encore la demande locale, la production augmente progressivement. Le tableau III.27 présente l'évolution de la production de sucre et de sous-produits de la compagnie sucrière de 1979 à 1982.

Tableau III.27 : Evolution de la production de sucre et de sous-produits de la Compagnie Sucrière de 1979 à 1982.-

Produits	1979	1980	1981	1982
Sucre	37.458 t	36.180 t	36.117 t	40.547 t
Alcool	6.720 hl	5.968 hl	6.521 hl	7.469 hl
Gaz carbonique	364.470 Kg	407..040 Kg	529.670 Kg	537.450 Kg

Source : Compagnie Sucrière de Kwilu-Ngongo.

- Conjoncture économique 1981 et 1982 .

Toute la production de sucre est commercialisé sur le marché zaïrois, à l'exception du Kivu et du Shaba, à raison de 35 % pour le sucre industriel à 10.780 Z la tonne et de 65 % pour le sucre alimentaire à 11.650 Z la tonne. Les sous-produits sont totalement écoulés sur le marché zaïrois. Cette production, bien que croissante ne parvient pas encore à couvrir la demande très élevée. Aussi la compagnie mène-t-elle une politique d'extension afin de réduire ce déficit. Elle compte non seulement d'accroître ses superficies emblavées à 14.500 ha mais également de ramener le rendement de 50 t à 100 t/ha par des entretiens et les sarclages. De plus elle est entrain de monter une usine dont le démarrage est prévu pour cette année (1984) afin d'amener la capacité d'usinage à 6.700 tonnes

de sucre par jour et de passer la production annuelle de \pm 43.000 t/an à 65.000 t/an.

III.7.2. La J.V.L. Kolo-Fuma.

La J.V.L. est une société anonyme à caractère familiale créée en 1913 par Mr Jules Van Lancker. Installée à Kolo (1924) et à Fuma(1933), elle couvre une superficie de 49.350 ha réparties en 2.350 ha de palmier à huile en rapport et 47.000 ha de paturâges. Son objectif principal est l'élevage des bovins (25.000 têtes) de porcins et de la volaille pour la production de viande, de charcuterie et d'oeuf destinés à l'approvisionnement des centres urbains de la région du Bas-Zaïre et de la ville de Kinshasa. En outre la société cultive le palmier à huile dont les fruits servent à l'extraction de l'huile de palme et l'huile palmiste. Une partie de la production d'huile de palme est transformée en huile végétale raffinées, en graisse végétale et en savon tandis que les tourteaux de palmiste sont transformés en aliment pour bétail.

La société emploie actuellement 1.145 personnes dont 1.110 travailleurs classifiés, 9 cadres expatriés (2 de direction) 1 cadre de direction zaïrois, 4 cadres supérieurs zaïrois, 5 cadres moyens zaïrois et 16 agents de maîtrise. Ce personnel utilise une infrastructure composée d'une usine d'huile de palme, d'une usine de raffinage d'huile végétale, d'une savonnerie, d'une charcuterie, de 20 camions, 8 tracteurs, de 12 camionnettes etc... . Cependant malgré les problèmes dûs au manque de pièce de rechange, au vieillissement du matériel et des plantations et au manque de coupeurs, la société continue à maintenir sa production diversifiée présentée dans le tableau III.28.

Tableau III.28 : Evolution des productions de la J.V.L, de 1980 à 1983 (en tonnes ou litres).-

Produits	P r o d u c t i o n s			
	1980	1981	1982	1983
Huile de palme	690,702	756,713	650,0	483,357
Huile palmiste	790,334	946,38	697,160	380,979
Tourteaux palmiste	980,751	1266,865	955,754	544,112
Huile végétale (1)	143.384 l	146.443 l	174.393 l	134.394 l
Graisse végétale	28,761	30,949	43,513	39,908
Savons	199,908	214,385	140,349	43,372
Eau gazeuse (1)	14481 litr.	14229 litr.	13068 litr.	13365 litres
Composés pour bétail	376,740	739,075	-	-
Mélange farineux	2337,688	228,625	-	-
Moellons	1435	2219	1032	4632
Chaux	697,85	1080	895,35	1257,7
Sirops	9353 litr.	-	-	-
Viande			361	
Charcuterie			195	
Oeufs (pièces)			240.000 pièces.	

Source : J.V.L., Direction générale, Kinshasa.-

Toute cette production est commercialisée sur le marché local zaïrois spécialement dans la région du Bas-Zaïre et la ville de Kinshasa à l'exception de la production d'huile palmiste qui est totalement exportée.

La société a une politique d'extension et de diversification de sa production. C'est ainsi qu'elle a commencé l'extraction de la chaux à partir d'un financement de la Sofidé. D'autre part elle fait des essais variétaux et de rendement sur le soja, le riz, le manioc et l'arachide afin de se lancer dans la production vivrière.

III.7.3. La minoterie de Matadi (MIDEMA).

Créée le 1er mars 1969 et approuvée par le Chef de l'Etat le 19 novembre 1970, la minoterie de matadi qui a pour objectif principal de transformer du blé importé en farine, est une société agro-industrielle régie par un régime conventionnel. Elle a débuté ses activités le 20 avril 1973 avec

51,43 % pour le Continental Milling Corporation, New York et 8,57 pour divers actionnaires et un personnel de 210 Zaïrois et 19 expatriés. La capacité de mouture ainsi que le personnel ont augmenté au fil de temps. La capacité de mouture est passée de 350 t à 450 t et à 600 t de blé par jour respectivement en 1973, 1976 et 1982 tandis que le personnel est passé de 229 en 1973 à 277 en 1982. De même la production a progressé comme le tableau III.29 l'indique.

Tableau III.29 : Evolution de la production de la Midema de 1973 à 1983.-

Années	Farine (sacs de 45,36 Kg)	Son et issues (tonnes)
1973	367.014	5.660
1974	1.427.467	21.686
1975	1.656.978	23.224
1976	2.078.781	28.486
1977	2.300.139	31.597
1978	1.577.024	21.964
1979	2.666.830	33.921
1980	2.761.977	34.502
1981	2.586.723	36.901
1982	2.695.888	35.085
1983	2.509.479,7	

Source : Minoterie de Matadi (MIDEMA).-

Toute cette production de farine est commercialisée localement à travers les boulangeries et les petites et moyennes entreprises réparties dans le pays. Le son et les issues sont exportés à 90 %, permettant ainsi des rentrées de devises qui sont toutefois insuffisantes aux besoins de la Midema en devises nécessaires à l'importation du blé.

La Midema vise à atteindre une capacité de mouture de 1.000 tonnes de blé par jour grâce à des investissements supplémentaires financés par ses propres exportations. Le problème à résoudre est celui de la disponibilité de devises pour l'importation de blé qui pour le moment sont partagées entre la Quo-Vadis (importation farine) et la Midema (importation de blé) respectivement à raison de 45 % et 55 %. Ceci peut s'arranger facilement si la Quo-Vadis cède sa part de devises à la Midema qui en revanche lui fournirait 45 % de sa production de farine.

III.7.4. La Elbe du Mayombe (ELBEMA).

Située dans la ville de Boma la Société Elbema a été créée en 1965 avec un capital social de 1.000.000 de Zaïres répartis en 51,5 % pour les étrangers et 48,5 % pour les nationaux. Son activité principale consiste à extraire l'huile palmiste des amandes palmistes qu'elle achète dans la sous-région du Mayombe à 1.400 Z la tonne (1983).

La Elbema emploie actuellement 170 personnes dans ses usines comprenant 6 presses (dont 2 nouvelles) d'une capacité totale de traitement de 45.000 tonnes d'amandes par an. Sa production augmente graduellement cependant elle a causé une baisse en 1982 suite aux perturbations causées par l'installation des nouvelles presses. Le renouvellement des presses et l'automatisation de l'infrastructure de stockage ont été possible grâce aux coûts élevés des années 1973 (600 dollars la tonne d'huile palmiste) qui ont permis à la société d'effectuer des gros investissements. Le tableau III.30 présente l'évolution de la production d'huile palmiste et de tourteaux et la consommation d'amande de 1979 à 1982.

Tableau III.30 : Evolution de la production d'Elbema et des consommations d'amandes de 1979-1982.-

Produits	Production (Tonnes)			
	1979	1980	1981	1982
Huile palmiste	6.180	6.212	6.975	4.396
Tourteaux	8.808	9.425	10.061	7.716
Amandes con-				

Toute la production de l'Elbema est exportée à un prix de 421 \$ la tonne d'huile palmiste et 400 DM la tonne de tourteaux en 1983. Seule une infime partie de tourteaux est consommée par les élevages porcins de l'île Mateba.

La société compte accroître sa capacité de traitement à 50.000 T d'amande par an, ce qui lui permettra d'accroître sa production en achetant des amandes au Bandundu si la voie ferrée Banana-Matadi est construite. De plus, après l'installation des dernières presses, la société Elbema envisage monter à Boma une savonnerie et une huilerie alimentaire. Les études faites à ce sujet ont été concluantes en ce qui concerne la faisabilité du projet, cependant elles devront être actualisées vers 1985-1986.

III.7.5. La société Amato-Frères de Matadi.

La société Amato-Frères possède à Matadi une usine d'extraction d'huile palmiste d'une capacité de traitement d'amande de 25 à 30 T d'amandes par jour soit environ 9.000 à 11.000 T par an. La société emploie 69 personnes qui produisent de l'huile palmiste et des tourteaux en transformant les amandes palmistes qu'elle achète auprès des paysans à 1.600 Z la tonne. La production augmente d'année en année comme le présente le tableau III.31. Elle est entièrement exportée.

Tableau III.31 : Evolution de la production d'Amato-Frères de 1979-1983.-

Produits	Production (Tonnes)				
	1979	1980	1981	1982	1983 (5 mois)
Huile palmiste	766	979	1.437	1.793	413
Tourteaux de palmiste.	1.277	1.617	2.356	2.356	550

Source : Amato-Frères, Service Produits, Matadi.

III.7.6. La société commerciale et agricole du Mayombe (SCAM).-

Créée en 1913, la société commerciale et agricole du Mayombe faisait partie du groupe CCCI et avait comme objectif essentiel la mise en valeur des concessions acquises en 1906 par la Fondation de la Couronne. Les premières huileries installées à partir de 1925 utilisaient les fruits de palmiers naturelles. Entre 1946 et 1950, la société a étendu ses plantations en utilisant des variétés des palmiers sélectionnées et très productives, provenant du centre de recherche de Yangambi. A côté de la production d'huile, la SCAM produit également du cacao, du caoutchouc et du café. Généralement la SCAM produit sa matière première sauf une infime partie qu'elle achète aux paysans. Depuis les années 1960 cependant, elle achète la presque totalité de fruits de palme chez les paysans. Aussi accuse-t-elle une stagnation de la production comme l'indique le tableau III.32.

Tableau III.32 : Production de la SCAM en 1980 et 1981.-

Produits.	Production (Kg)	
	1980	1981
Huile de palme	5.680.875	8.223.282
Palmistes	3.952.485	5.775.702
Caoutchouc	858.116	795.784
Cacao	311.350	332.617
Café marchand	722.700	409.800

Source : SCAM, Service financier, Tsnela.

Cette stagnation de la production est due au vieillissement des plantations et au manque de pièces de rechange car la SCAM doit sillonner pratiquement toute la sous-région pour acheter les matières premières.

III.7.7. La société d'Agriculture et de Plantation du Zaïre (APZ. Temvo).-

La société d'Agriculture et de plantation du Zaïre est localisée à Temvo dans la zone de Lukula où elle s'occupe de la production de cultures non vivrières à savoir le café, le cacao et le bois (Liamba). Les superficies emblavées sont stables mais les productions fluctuent chaque année. Le tableau III.33 présente les productions de l'APZ au cours des années 1981 et 1982.

Tableau III.33 : Production de l'APZ en 1981 - 1982.-

Produits.	P r o d u c t i o n s .	
	1981	1982
Cacao marchand	84,446 t	98,532 t
Café "	101,1 t	62,436 t
Bois scié	1.142,349 m3	2.466,906 m3
Bois d'exportation	362,898 m3	756,801 m3

Source : A.P.Z. Temvo.-

Comme la grande majorité des sociétés agro-industrielles, l'APZ connaît les problèmes de vieillissement des plantations et celui de manque de pièces de rechange qui handicapent son bon fonctionnement.

III.7.8. La société agricole du Mayumbe (AGRIUMBE).

Située à Luki dans la zone de Lukula, la société agricole du Mayumbe existe depuis avant l'indépendance. Ses activités consistent principalement en la production de café, cacao et fruits de palme qu'elle transforme en café marchand, cacao marchand et huile de palme. Les superficies emblavées n'ont pas changé au cours des années 1981 et 1982 mais la production a sensiblement baissé pour la plupart des produits durant la même période comme l'indique le tableau III.34.-

Tableau III.34 : Superficies et Production de L'AGRIUMBE en 1981 et 1982.-

Produits	Superficies (Ha)		Productions (Tonnes)	
	1981	1982	1981	1982
Cacao ER	747,5	747,5	182,087(cf)	210,963
Café ER	586	586	702,438	263,303
Palmier à Huile ER	2.168,5	2.168,5	-	-
Fruits	-	-	3.010,85	2.897,63
Huile de palme	-	-	455,334	292,607
Amandes	-	-	190,454	76,66
Cacao NER	20	20	-	-
Palmier NER	-	2,5	-	-

ER = en rapport

NER = non en rapport

C.F. = cerises fraîches

Source : Agriumbe, Luki.

L'Agriumbe connaît les problèmes des sociétés agro-industrielles et devrait déjà commencer à rajeunir ses plantations pour maintenir voire même accroître sa production.

III.7.9. L'Usine textile de Nsangi.

Créée en 1974 avec un capital social de 2.500.000 Zaïres dont 51 % pour les nationaux et 49 % pour les étrangers, l'usine textile de N'sangi est installée à proximité de Ngidinga dans la région du Bas-Zaïre. Son chiffre d'affaire va croissant d'année en année tel que le montre les statistiques suivantes :

1980 : 6.263.334

1981 : 8.795.286

1982 : 10.079.172

Source : Conjoncture Economique 1983, Département de l'Economie Nationale, Industrie et Commerce Extérieur.-

L'usine transforme les fibres de punga achetées dans la région du Bas-Zaïre et du Bandundu et des des fibres synthétiques importées en toile, ficelles , corde et toile induites. Le tableau présente les productions de l'usine textile de N'sangi au cours de ces dernières années.

Tableau III.35 : Productions de l'U.T.N. de 1981 à 1982.-

Produits	Année	1981	1982
Toile en m.		309.673	422.449
Ficelle en Kg.		59.868	26.024
Corde en Kg.		8.692	3.179
Toile induite en m ² (bâches + simili-cuir.)		86.648	81.796

Source : Conjoncture Economique, 1983. Département de l'Economie Nationale, Industrie et Commerce Extérieur.-

III.7.10. La Compagnie des produits.

Localisée à Kiniati dans la Zone de Lukula, la compagnie des produits a diversifié ses activités de la production de palmier à huile, de caoutchouc, de café et de cacao. Les superficies emblavées sont toujours croissantes et se répartissent de la manière suivante :

Palmier à huile	2.664 ha (R) et 104 ha (NR)
Hévéa	819 ha (R)
Café	72 ha (R) et 18 ha (NR)
Cacao	263 ha (R).

R = en rapport

NR = non en rapport.

La société compte 3 usines à huile (Kiniati, Nzombe et Nema) qui transforment les fruits de palme provenant des plantations de la société ainsi que les fruits achetés aux paysans de la zone de Lukula et

d'une part de la zone de Tshela à raison de 40 K le Kilo (1982). La société traite également son propre café et celui acheté aux paysans à 208 K le Kilo (1982). Les productions de la compagnie des produits sont présentées dans le tableau III.36 suivant.

Tableau III.36 : Production de la compagnie des produits en 1981 et 1982 (tonnes).

Produits	1981	1982
Huile de palme	2.818,634	2.266,668
Palmistes	2.230,227	1.681,035
Caoutchouc	199,440	328,62
Café marchand	133,66	162,18
Cacao	-	0,7

Source : Compagnie des produits, Kiniati.-

La société compte accroître ses productions en emblavant 120 ha de cacao à Nzombe et 150 ha de café à Mbondo.

III.8. LA RECHERCHE AGRONOMIQUE.

Au Zaïre et par conséquent dans la région du Bas-Zaïre, la recherche agronomique relève du ressort de l'Institut National pour l'Étude et la Recherche Agronomique (INERA) dont la direction générale se trouve à Yangambi dans la région du Haut-Zaïre. L'INERA embrasse tous les types de recherche du fait que d'une part il pratique la recherche fondamentale mais d'autre part il exploite les résultats de la recherche fondamentale par le biais de la recherche appliquée. Il existe cependant dans la région du Bas-Zaïre, d'autres institutions publiques ou privées qui font de la recherche agronomique beaucoup plus orientée vers la recherche agronomique appliquée. Ces institutions sont pour la plupart des projets de développement agricole et des sociétés privées.

III.8.1. L'INERA.

L'Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique compte quatre stations à savoir Gimbi, Luki, Kondo et M'vuazi qui est le siège principal du secteur INERA Bas-Zaïre. Ces stations ont pour rôle de faire de la recherche agronomique fondamentale afin de sélectionner des variétés résistantes aux maladies et à haut rendement et de multiplier les boutures et les semences sélectionnées ainsi que les géniteurs de valeur et de les vulgariser en milieu paysan. De plus elles ont pour rôle de conserver le matériel génétique très nécessaire à tout programme d'amélioration et de défense des végétaux. Ceci pour répondre à l'un des objectifs majeurs assignés au secteur agricole à savoir satisfaire les besoins tant régionaux que nationaux en produits agricole de base.

La station agronomique de M'VUAZI est subdivisée en quatre sections à savoir les cultures vivrières, les cultures fruitières, l'agrostologie - Zootechnie et la foresterie. La section "cultures vivrières" s'occupe de la sélection, de l'adaptation, de la multiplication et de la vulgarisation de certaines variétés résistantes aux maladies et à haut rendement. Ce sont principalement les variétés de manioc, riz, haricot, soja, maïs et arachides. Le tableau III.37 présente les variétés en spéculation à la station de M'vuazi en 1982.-

Tableau III.37 : Cultures et variétés en spéculation à la station de M'vuazi en 1982.-

Cultures	Variétés	Rendements (Kg/ha)
Manioc	30179/2	30.600
	30070 (Kivuvu)	27.600
	30344/6	27.600
	30085/28 (Kinuani)	19.900
	02864 (temoin)	15.600
Riz	IRAT 2	3.500
	IRAT 13	3.100
	R. 66	2.000
Haricot	13/23 (port rampant)	1.200
	Lundamba	800
	Ntendesl (port nain)	650
	Tuta (port nain)	500
Soja	SJ 71 (couleur noire)	1.000
	SJ 54 (couleur brune)	700
Maïs	Composita	3.000
	Population Ndjili	2.700
	Plata jaune	2.000
Arachides	A 65 (à huile)	3.000
	A 43 (à bouche)	2.500
	A 1052	2.300

Source : INERA : " Les activités de la station de M'vuazi".-

La section " cultures fruitières " constitue la spécialité de la station de M'vuazi. Les principales spéculations sont les agrumes, les safoutiers, le neptieleum cappoceum et les mangoustans dont le rendement est maintenu à un niveau satisfaisant malgré les problèmes. La station produit des plants et des fruits qu'elle vend dans la région du Bas-Zaïre et à Kinshasa. La production est vendue à 90 % répartie en 40,48 % pour les agrumes, 20,24 % pour les safoutiers, 9 % pour les mandariniers, 5,8 % pour les neptieleum cappoceum et 5,35 % pour le mangoustan.

La section " zootechnie-agrostologie " a pour objectif l'amélioration du gros bétail de la race " Ndama " dont les géniteurs sont vulgarisés en milieu paysan sous forme de métayage. De plus l'INERA distribue aux éleveurs de cette contrée des semences de stylosanthes guyanensis, de Pueraria yavanica ainsi que des éclats de souches de Pennisetum purpureum et de Brachiaria ruziziensis afin d'améliorer les pâturages. Enfin cette section effectue également l'élevage de porc et de moutons pour améliorer les races porcines et ovines du petit bétail en milieu rural.

Finalement la station de M'vuazi possède une section " foresterie " qui s'occupe de l'aménagement et de la protection du milieu. Elle entretient une collection d'essences locales (Limba...) et exotiques (Eucalyptus, lupressus, pinus) qu'elle diffuse chaque année. Elle entretient également quelques belles essences ornementales qu'elle vend en partie chaque année.

La station agronomique de GIMBI, qui a été créée en 1939 pour la recherche sur les plantes à fibre, est actuellement orientée vers la recherche zootechnique et agrostologique. La station entretient un élevage de 209 têtes de bétail réparties en 122 Ndama, 40 Dohomey et 47 croisés Ndama x Dohomey. Ceci permet à la station de vendre des géniteurs améliorés en milieu paysan et d'encadrer une vingtaine de paysan en métayage. Dans le même cadre de l'amélioration des élevages, la station a réparé ses abreuvoirs et son dipping-tank. Elle est également entrain d'améliorer les pâturages en introduisant des bonnes variétés de légumineuses (stylosanthes guyanensi, cajan, Vigna vexilatta) et de graminées (Survetha grass, Transvalle digit grass). En plus de l'élevage, la station travaille en collaboration avec le Pronam pour l'adaptation et les essais variétaux de

manioc dans la zone de Seke-Banza.

La station de l'INERA LUKI est située dans la zone de Lukula où elle s'occupe principalement de la recherche sur les essences forestières locales et exotiques. Les espèces locales les plus étudiées sont les espèces de Limba qui sont les plus exploitées dans la région du Bas-Zaïre. Cependant des essences provenant d'autres régions et d'autres pays ont été introduites dans la station. Il s'agit des espèces d'Okoumé, de *Gmelina arborea*, de Bambous, de Pinus et de *Tarrietia*. A côté de la recherche sur les essences forestières, la station a un programme de réhabilitation des terres, par des cultures pérennes telles que le café et le cacao, en collaboration avec les paysans des environs. Les semences de café et de cacao produites à la station sont vendues aux sociétés agro-industrielles environnantes. (Agriumbe + APZ).

La station agronomique de KONDO a orienté ses recherches vers l'adaptation et les essais variétaux de cultures vivrières telles que le riz, le manioc, le maïs, la banane et le soja afin de vulgariser les variétés résistantes aux maladies et à haut rendement en milieu rural. D'autre part, la station est entraîné de mettre au point un système d'élevage combiné à l'exploitation du palmier à huile en implantant des pâturages améliorés dans ses plantations de palmiers. Elle compte 58 têtes de gros bétail de race Dahoméenne qui lui permettent de fournir des géniteurs aux paysans. Enfin, elle exploite 16 ha de café qui ont produit 16 tonnes de café sec en 1982 et compte étendre ses superficies de café à 50 ha. Par contre le cacao et l'hévéa sont à l'abandon.

D'une façon générale, cependant, toutes ces stations de l'INERA ne fonctionnent pas à plein rendement suite à des problèmes de tout ordre qu'elles connaissent. Si elles comptent encore un bon nombre de bâtiments en bon état, le matériel technique et agricole fait défaut. Le matériel de laboratoire est hors d'usage et complètement rouillé suite au non usage prolongé dû au manque d'électricité. De même le matériel agricole est inutilisable du fait de son vieillissement et du manque de pièce de rechange. De plus les frais de fonctionnement trop réduits ne permettent ni la remise en état de ce matériel ni son renouvellement. De plus, les bas salaires ne

permettent aux stations ni de maintenir sa main-d'oeuvre vieillissante ni d'attirer une main-d'oeuvre plus jeune donc plus dynamique. Enfin, les conditions de vie dans ces stations généralement installées en milieu rural n'encouragent pas les jeunes ingénieurs Zaïrois ainsi que les étrangers.

III.8.2. Les projets de développement et recherche agricole.

La Recherche Agronomique s'effectue également au niveau des projets (et programme) de développement. Ceux-ci font soit de la recherche fondamentale, soit de la recherche appliquée soit les deux à la fois en sélectionnant, adaptant, multipliant et en vulgarisant les variétés résistantes aux maladies et à haut rendement. Ces projets peuvent être subdivisés en deux catégories selon leurs activités. Les premiers sont ceux qui font de la recherche fondamentale et appliquée, orientée sur un domaine ou une culture. Cette catégorie comprend principalement les programmes nationaux de développement agricoles. La seconde catégorie comprend les projets d'encadrement ou de production qui font principalement de la recherche appliquée.

Dans la région du Bas-Zaïre se trouve trois grands projets de recherche agricole orientée à savoir le programme national engrais, le programme national manioc et le programme national riz. Ces projets ayant été longuement étudiés dans le paragraphe traitant des projets de développement agricole du Conseil Exécutif, nous rappelons aux lecteurs que le P.N.E. a orienté sa recherche vers l'utilisation adéquate des engrais afin de mettre à la disposition des agriculteurs des formules de fumure économiquement rentable. Le Pronam, par contre travaille exclusivement sur le manioc pour mettre au point des variétés à rendement potentiel élevé et résistantes aux maladies et aux insectes, et pour développer du manioc de haute qualité, riche en protéine, de bon goût et de faible teneur en acide cyanhydrique. Enfin le P.N.R. oriente sa recherche sur la sélection de variétés de riz à haut rendement, résistantes aux maladies et à la verse en croisant des variétés locales et étrangères, et en purifiant les variétés locales. Tous ces projets vulgarisent les résultats de leur recherche en milieu rural soit directement

soit par l'intermédiaire des projets d'encadrement et de production.

A côté de ces programmes nationaux faisant de la recherche fondamentale orientée, il existe dans la région du Bas-Zaïre, une multitude de projets qui mettent en application les résultats de la recherche fondamentale. Ceux-ci adaptent et multiplient des boutures et des semences provenant des institutions de recherches fondamentales situées dans la région du Zaïre et d'autres pays. Dans cette catégorie de projets de recherche appliquée nous citerons le projet agricole de la zone de Mbanza-Ngungu, le projet de vulgarisation des techniques rizicoles, le projet agricole Italo-Zaïrois etc...

Tous ces projets de recherche tant fondamentale qu'appliquée sont handicapés dans leur travaux par le manque de matériel agricole et de laboratoire ainsi que le manque de frais nécessaires au bon fonctionnement de ces institutions de recherche et d'encadrement.

III.8.3. Les sociétés agricoles privées.

Comme la plupart des sociétés privées, les sociétés agricoles sont aussi à la recherche du profit maximum. Pour y arriver, elles font le nécessaire pour augmenter la production par unité de surface ou par unité de coût. Aussi font-elles de la recherche appliquée en adaptant et en multipliant les semences des variétés à haut rendement avant d'en emblaver leur superficie. Les sociétés productrices de sucre chercheront à adapter les variétés de canne à sucre à très haut rendement avec un taux de glucose ou saccharose élevé. Par contre les sociétés productrices de café orienteront leur recherche sur le café de bonne qualité et d'un rendement élevé afin de maximiser leur profit.

Au Zaïre et plus spécialement dans la région du Bas-Zaïre, la recherche agronomique à une importance cruciale s'il faut combler le déficit alimentaire existant aujourd'hui. Il est un fait que le Zaïre a des larges étendues de terre pour étendre ses cultures, mais toutes ces terres ne sont malheureusement pas fertiles. Aussi, pour combler ce déficit alimentaire, le Zaïre devra se contenter d'une quantité limitée de terres fertiles.

La Région du Bas-Zaïre compte quelques étendues de terres fertiles qu'il faut utiliser de façon marginale en augmentant les rendements. Ces rendements élevés sont, comme partout ailleurs, le fruit de la recherche agronomique tant fondamentale qu'appliquée. D'autre part, pour éviter les pertes intervenant après la récolte, le Zaïre doit améliorer son infrastructure de conditionnement et de transformation des produits agricoles par la recherche. Enfin, si le Zaïre qui a un potentiel agricole élevé veut devenir apte à nourrir sa population croissante, il devra nécessairement effectuer des investissements énormes dans la recherche agronomique. Les résultats de cette recherche auront un effet bénéfique double car d'une part ils permettront au Zaïre de combler son déficit alimentaire et d'autre part ils permettront non seulement une économie de devises mais transformeront également le secteur agricole en une source sûre de devises quand sa production sera excédentaire.

CHAPITRE IV : LA SITUATION DES AUTRES SECTEURS

Ce chapitre retrace la situation du secteur des services et industries diverses qui sans être directement liés à l'agriculture servent cependant de support logistique à ce dernier secteur. Il s'agit en particulier :

- des transports et communications
- des infrastructures socio-sanitaires
- des utilités (énergies et eau)
- des industries diverses (extractives, brassicoles, cimenteries, pétrolières, marbrerie)

IV.1. LES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS.

Du fait de son rôle de principal point d'entrée et de sortie national, le Bas-Zaïre connaît une intense activité sur le plan des échanges. De ce fait, tous les modes de transports se trouvent représentés dans le Bas-Zaïre. On y utilise en effet le transport routier, fluvial, aérien et ferroviaire. Le Bas-Zaïre est également doté d'un équipement adéquat qui lui permet d'être relié au réseau téléphonique et télex du reste du pays.

IV.1.1. Le réseau routier.

a) Infrastructures routières

Suivant l'arrêté départemental du 28 février 1979, fixant la classification du réseau routier zaïrois, les routes du Bas-Zaïre ont été classifiées de la manière suivante :

- 1° 1.380 km de routes nationales (RN) parmi lesquels 623 sont constitués de routes bitumées. Il s'agit des tronçons sur lesquels on enregistre 90 % du trafic global. Sur les routes revêtues, le trafic est estimé à 300 véhicules/jour tandis qu'il varie de 20 à 100 sur celles en terre.

2° 891 km de routes régionales prioritaires (RR1). Il s'agit de routes sur lesquelles le trafic moyen est évalué à \pm 20 véhicules/jour.

3° 863 km de routes régionales secondaires (RR2). Ces routes ainsi que les routes d'intérêt local enregistre un trafic inférieur à 3 véhicules par jour.

Dans le contexte des règlements actuels, les routes nationales sont celles qui doivent permettre l'intégration des régions aux grands marchés tant nationaux qu'internationaux. Dans le même ordre d'idées, le réseau prioritaire est celui qui assure la liaison des capitales régionales entre elles d'une part et la liaison du reste du pays à la mer d'autre part. Les routes d'intérêt local demeurent celles qui servent à la récolte des produits agricoles et forestiers pour l'acheminement vers les axes principaux, les centres de consommation ou les ports d'exportation.

Parmi les voies nationales les plus importantes localisées dans le Bas-Zaïre, on peut citer :

- le tronçon de la nationale 1 : Banana - Kinshasa. Ce tronçon passe par les seuls ports maritimes du pays c'est-à-dire Boma et Matadi et supporte une bonne part des flux des importations et exportations du pays. Le tronçon Boma-Matadi a été récemment remis à neuf.
- Nationale 10 : relie Moanda à la Raffinerie SOZIR.
- Nationale 11 : (Kai-Yema-Yema) : elle rejoint le réseau routier cabindais.
- Nationale 12 : elle relie entre eux quelques chefs-lieux de zones rurales (Lukula-Tshela-Luozu). Les travaux de réhabilitation du tronçon Manterme - Tshela sont achevés à 95 % (100 km asphaltés)
- Nationale 13 : (Kintata - Inga) : elle permet d'atteindre le grand barrage hydro-électrique d'Inga.
- Nationales 14 (Matadi-Ango Ango) et 15 (Songololo-Luvu) : elles permettent au Bas-Zaïre de communiquer avec l'Angola.

- Nationale 16 (Inkisi - Ngidinga - Kimvula) : elle facilite les échanges entre le Bas-Zaïre et la région voisine de Bandundu.

L'entretien de ce réseau routier est sous la responsabilité de l'Office des Routes, Direction Régionale du Bas-Zaïre qui sur le plan opérationnel, est subdivisé en trois (3) unités de production :

- l'unité de production du Bas-Fleuve basée à Boma
- l'unité de production des Cataractes basée à Mbanza-Ngungu
- l'unité de production de la Lukaya basée à Inkisi.

Pour l'année 1983, le programme d'entretien a été arrêté comme suit :

- 1.357 km de routes nationales (RN)
- 1.819 km de routes régionales prioritaires
- 107 km de routes d'intérêt local

Total : 3 283 km.

La répartition entre les 3 unités de production est reprise sur les tableaux IV.1.2.3. et 4 ci-dessous :

Tableau IV.1.

Département des TP. & AT. Office des Routes	Direction Régionale du Bas-Zaïre		Réseau Programme 83 UP. 150/B-Fleuve à Boma			
	R o u t e s	N°	Nationales		Régionales	
			RAS	Terre	RR1	RR2
Boma- Matadi	RN1	117				
Km 22 - Tshela	RN12	98				
Kintata - Inga	RN13	25				
Banana - Moanda	RN1	9				
Moanda - Soziri		12				
Tshela - Maduda	RN12			30		
Boma - Moanda	RN1			107		
Makay-Niema-Niema	RN11			11		

Table IV.2. :

Département des TP. & AT. Office des Routes	N°	Nationales		Réseau Programme 1983 U.P.150/Bas-Fleuve à Boma	
		RAS	Terre	RR1	RR2
Lukula -- Vaku-Seke-Banza Kinzaou - Vuete	RR101			93	
Nsioni-Sisi Nzobe	RR104			63	
Tshela - Luali	RR105			84	
Vunda - Kaipimbi	RR110			80	
Lukula - Tshela	RR101			122	
Kimalanda-Mbaka Kose	RR102				45
Makungu Lengi - Lemba	RR103				45
Lemba-Kinzaou-Vuete	RR103				63
Kimbenza-Vaku	RR106				35
Kinyala-Kimudo	RR107				63
TOTAUX		261	164	442	251
PARTIELS					

Tableau IV.3.

Département des TP. & AT. Office des Routes	Direction Régionale du Bas-Zaïre		Réseau Programme 1983 U.P. 151/Cataractes			
	N°	Nationales		Régionales		RIL
		RAS	Terre	RR1	RR2	
Songololo-Luvo	R15		22			
Matadi -Tumba	RN1	162				
Maduda - Mioka	RN12		230			
Kingimbi - Kaipimbi	RR110			55		
Luozi - Kimbanza	RR112			163		
Maduda - Kikionga	RR108				66	
Sundi - Mamba - Kingoyi	RR113				51	
Sundi - Lutete - Yokolo						
Londe Nzadi	RR114				89	
Lufu - Kinganga - Kingimbi						107
Malanga - Luozi				96		
Kwilu-Ngongo - Kimpangu	RR115			106		
Kunda-Mbanza Sundi Bifurcation	RR116				85	
Mbanza-Ngungu - Rivière Inkisi	RR117				82	
Sumbi - Kaipimbi	RR109				41	
TOTAUX		162	252	420	414	107
PARTIELS		414		834		
		1.248				107
TOTAL		1.355				

N.B. : La R.I.L. Lufu-Kinganga - Kingimbi est retenue à cause de bac moteur Salongo traversant le Fleuve Zaïre à Kinganga.

Tableau IV.4.

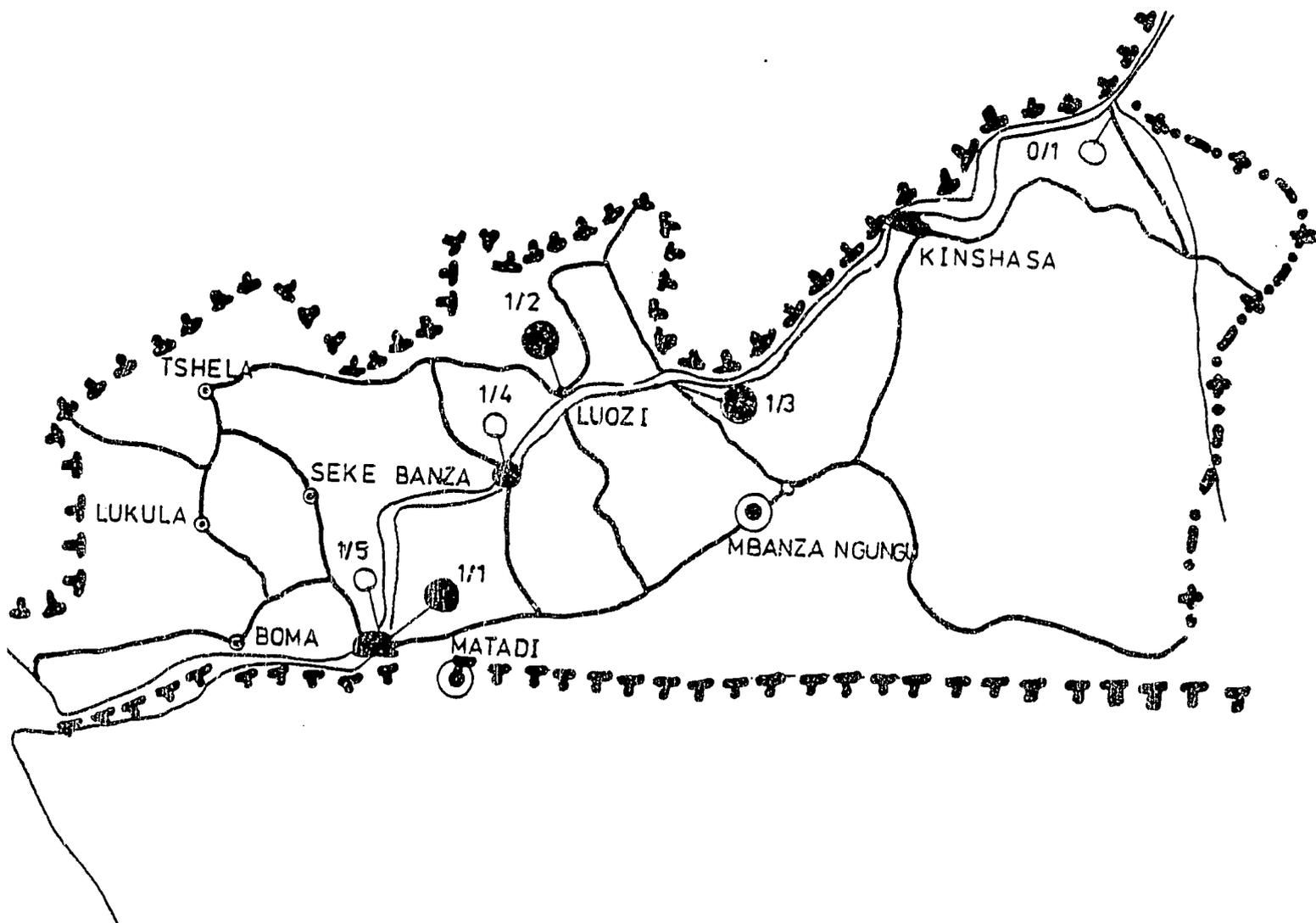
Département des TP.& AT. Office des Routes	Direction Régionale du Bas-Zaïre		Réseau Programme 1983 U.P.152/De la Lukaya à Inkisi		
	N°	Nationales		Régiona les	
		RAS	Terre	RR1	RR2
Tumba Km 192	RN1	190			
IPN Km 352	RN12		97		
Mbanza-Ngungu - Mpioka	RN16		231		
Kisantu-Ngidinga-Lubisi	RR118				186
Madimba-Lemfu	RR117				25
Ngidinga-Rivière Inkisi	RR119				81
Kasangulu-Zongo-Sona-Bata					
TOTAUX		190	328		292
PARTIELS		518		292	
TOTAL		810			

En ce qui concerne les bacs, la région du Bas-Zaïre compte 4 bacs qui se répartissent comme suit, par catégorie de bacs et catégorie de routes :

TYPE DE BAC	RN.	RR 1
RFA 120 T.	1/1 <u>Matadi</u>	
Traditionnel 50 T.	1/1 Matadi	
Traditionnel 30 T.	1/3 Mioka	1/2 Luozi

REGION DU BAS-ZAIRE

BACS et PONTS



RN

RR1

RR2

RN BAC IMPORTANT

Source: Office des Routes

Plan Mobutu 1982-84

b) L'exploitation

Le réseau routier du Bas-Zaïre est intensément exploité par des sociétés de transport tant para-étatiques que privées et également par des sociétés industrielles, commerciales ou des particuliers disposant de leur propre charroi. Les sociétés les plus importantes sont : SOTRAZ, TRANSMAC, OMNIZAIRE, QUOVADIS, DELMAS, VIELJEUX, ORGAMAN, etc...

En règle générale, les particuliers assurent le transport des produits vivriers et des personnes tandis que les sociétés prennent en charge le transport de certains produits lourds tels que la farine, le ciment, le bois, le sucre, les produits périssables ainsi qu'une bonne partie du transport par containers en provenance ou à destination des ports du Bas-Zaïre.

Grâce au pont suspendu mixte route-rail jetté sur le fleuve Zaïre à Matadi, et dont la partie route a été inaugurée le 20 Mai 1983 par le Président de la République, il faut s'attendre à un développement encore plus important du trafic routier. En effet, ce pont permet de supprimer désormais toutes les contraintes imposées jadis par le bac (files d'attente, longues attentes, pannes fréquentes du bac, tracaseries policières, avaries...).

IV.1.2. Les voies navigables

Le Bas-Zaïre est sillonné par plusieurs rivières importantes parmi lesquelles on peut citer l'Inkisi, le Kwilu, la Lukula, la Lubuzi, Lemba, Mbavu, etc... Il est également traversé par le fleuve Zaïre depuis Kinshasa jusqu'à l'embouchure. Aucune de ces rivières n'est navigable. La présence du fleuve permet cependant de remédier à cette situation. En effet, la partie inférieure du fleuve Zaïre s'étendant de Matadi jusqu'à l'embouchure (140 km) constitue pour le Bas-Zaïre l'unique voie navigable. Il faut également signaler le bief navigable à la hauteur de Luozi. Il s'agit du prolongement de la voie nationale transitant par Ilebo et Kinshasa et dont le point de départ se situe au Shaba. Grâce à cette ouverture sur la mer, les bateaux de gros tonnage peuvent avoir accès aux ports de Boma et Matadi. De ce fait, le Bas-Zaïre joue un rôle de premier plan en ce qui concerne les importations et exportations du pays.

L'importance de cette voie impose un programme d'entretien permanent particulièrement durant les périodes des basses eaux.

Le bief maritime compris entre Matadi et Banana est sous l'entier contrôle de la Régie des Voies Maritimes (RVM) qui assure l'entretien de la voie et le pilotage des navires dans les deux sens.

Le travail de la RVM se concentre essentiellement sur la partie divagante du fleuve c'est-à-dire entre Boma et Malela longue de 60 km. Le maintien de la voie en parfait état repose sur 3 préalables :

- 1° un balisage correct permettant de naviguer de jour comme de nuit
- 2° la poursuite des études hydrographiques : travaux topographiques, études limnimétriques, sondages hydrographiques, mesures des débits liquides et solides, sédimentologie. Ces études indiquent les endroits où le fleuve est en train de s'ensabler.
- 3° le dragage régulier qui permet de tracer la route.

La RVM dispose actuellement de vedettes et canots de sondage. Elle dispose également de 4 dragues suceuses autoporteuses à élinde trainante dont la capacité varie de 1.300 m³ à 1.500 m³ de sable. Ces dragues sont cependant moins performantes que les dragues aspirantes-refoulantes à désagrégateur qui aspirent et refoulent simultanément. La RVM espère pouvoir en acquérir une dans un proche avenir. Le coût est évalué à 2 ou 3 millions de \$. Cet organisme doit également acquérir des dragues à grappin pour assurer l'entretien des quais ensablés sans causer des dégâts. Cet équipement s'avère nécessaire car deux quais sont déjà entièrement ensablés à Matadi et un à Boma.

La RVM gère également à Boma une usine d'acétylène qui produit le gaz nécessaire pour éclairer les lampes installées le long du fleuve (balisage).

IV.1.3. Les infrastructures portuaires

Le bief maritime zaïrois est équipé de trois ports : Matadi, Boma et Banana.

a) Port de Matadi

Situé sur la rive gauche du fleuve Zaïre, le port de Matadi est de loin le plus important du point de vue équipement et activités. Ce port long de 1.720 m est doté de 10 quais permettant l'accostage simultané de 10 navires de gros tonnage. Un quai spécial a été aménagé à Ango-Ango pour les colis dangereux (armes et explosifs).

Depuis 1980, le port de Matadi a connu une certaine modernisation qui a permis de :

- rebétonner toute la surface des cours
- renforcer les quais 5, 6 et 7 de façon qu'ils supportent les engins lourds destinés à traiter les conteneurs
- renouveler une bonne partie des engins de manutention du port
- aménager une surface pour conteneurs.

Au mois de mai 1983, la situation des engins affectés au Port de Matadi se présentait comme suit :

Tableau IV.5. : Situation des engins du port de Matadi
Mois de mai 1983

Genre d'engins	En Sce	Non-Util.	En panne	Effect.	Age
Grues électriques Titan, Nivel- les et Boom	47	3	4	54	1 an
Grue Derrick	-	1	-	1	
Grue Ponton Boma	-	-	1	1	
Grue Pont-Roulant	-	1	-	1	
Grue flottante	-	-	-	1	
Grue Derrick	1	-	-	1	
Grues Lorain	2	-	-	2	
Karry Krane	1	-	-	2	
Grues Takraf (chenille)	1	-	1	2	
Elevateurs Yale (électrique)	2	9	4	15	
Elevateurs Clark (fluviale)	5	6	8	19	
Elevateurs Linde	43	31	1	75	1 an ½
Elevateurs Takraf	-	2	1	3	
Elevateurs Caterpillar	6	1	-	7	
Tracteurs Miletto	-	-	1	1	
Unilock (chemin de fer)	3	-	-	3	2 ans
Tracteurs Ford	11	-	1	12	1/1.2 an
Remorques Mafi	20	8	2	30	1 ½ an
Remorques Cadoux	7	1	1	9	1 ½ an
Grue Portique Cont. 25 T.	1	-	-	1	1 an
Belotti	2	-	-	2	1 ½
Monorails	5	-	-	5	
Grues Portique 35/40 tonnes	-	2	-	2	5 mois

Source : Port de Matadi - Inspection Technique

Le port de Matadi est en outre doté de nombreux magasins couvrant une superficie de 71.000 m².

L'effort de rééquipement a permis d'augmenter la capacité nominale de traitement du port qui est passée de 1.500.000 tonnes à 2.500.000 tonnes par an. Ces nouvelles infrastructures ont également permis d'accroître la vitesse de travail du port. Le gain est évalué à 30 ou 40 % par rapport à l'ancienne situation.

Les projets à moyen terme du port visent à spécialiser les différents quais d'accostage pour les activités suivantes :

- Kala-Kala : pour les navires mixtes et le blé de Midema
- Fuka-Fuka : pour les navires à conteneurs
- Matadi : pour les navires conventionnels et éventuellement pour les navires grumiers.

Cette restructuration permettra de porter la capacité du port de Matadi à 3.500.000 tonnes/an.

Grâce à sa capacité de manutention accrue et au gain important de temps, le port de Matadi a augmenté la vitesse de rotation des navires et consolidé sa réputation de grand port maritime. Et le port est d'ores et déjà prêt pour absorber le surplus du fret que pourrait engendrer la relance agricole.

Le tableau ci-après décrit l'évolution du volume manutentionné au port de Matadi aussi bien en import qu'en export.

Tableau IV.6. : Tonnage manutentionné au port de Matadi (1977-83)

Année	Tonnage déchargé (import)	Tonnage chargé (export)	Fluvial déchargé	Fluvial chargé	Huile vrac	Total transit	Nombre navires
1977	646.379	433.014	8.066	5.725	29.482	1.122.676	431
1978	583.462	410.663	3.711	7.615	16.357	1.021.868	412
1979	597.681	356.749	12.973	8.313	10.935	986.651	368
1980	656.461	392.323	7.215	6.354	19.875	1.082.228	366
1981	647.286	463.223	8.934	2.907	15.419	1.137.769	410
1982	658.935	475.050	7.624	2.774	8.886	1.153.269	433
1983 (6 mois)	367.734	224.712	1.591	513	4.740	599.290	203

Source : Services Statistiques Port ONATRA

D'une façon générale, les produits dominants sont en importation, le cargo général, le blé et les vivres frais. En exportation, les mines, le café et les produits forestiers constituent l'essentiel du fret.

En moyenne, le port de Matadi reçoit 400 navires de gros tonnage soit 11 navires tous les 10 jours. Cette moyenne est encore bien en dessous de la capacité réelle du port.

b) Le port de Boma

Situé sur la rive droite du fleuve Zaïre, le port de Boma occupe dans le Bas-Zaïre la deuxième place en importance après Matadi. Il s'agit essentiellement d'un port grumier et huilier. En effet, les produits d'ELBEMA (Elbe du Mayumbe) constitués d'huile palmiste et de tourteaux représentent en moyenne 30 % du volume total manutentionné au port de Boma, contre 44 % pour les grumes et 8 % pour le café. Il va donc sans dire que Boma joue un rôle de tout premier plan pour l'évacuation des produits de la forêt et des agro-industries installées dans le Mayumbe car le volume export dépasse de loin l'import.

On trouvera ci-dessous l'évolution du volume total transitant par Boma y compris le trafic fluvial proprement dit :

Tableau IV.7. : Tonnages manutentionnés au port de Boma (1977-1983)

Année	Déchargés Import	Chargés Export	Fluvial Import	Fluvial Export	Huile vrac	Total transit Export	Nombre navires
1977	19.281	46.588	5.214	6.795	15.082	92.960	77
1978	25.583	44.923	8.401	4.721	12.581	96.209	108
1979	35.479	41.838	7.789	14.393	5.497	104.996	113
1980	10.516	44.966	5.852	9.044	8.872	79.250	83
1981	14.164	44.876	2.408	9.202	9.932	80.582	100
1982	11.409	42.824	3.220	8.642	8.465	74.660	114
1983 (6 mois)	21.936	20.417	1.079	1.694	3.724	49.480	60

Source : Bureau Statistique - Port de Boma

Du point de vue des infrastructures, le port de Boma est doté de 4 quais dont 3 pour navires de gros tonnage et 1 pour vedettes. Le matériel de manutention comprend 10 grues en service, 17 éleveurs (8 en panne) et un remorqueur. Le port dispose également de 4 vedettes dont une seule en état de marche et 3 remorqueurs pour barges toutes hors service.

c) Le port de Banana

Le port de Banana est doté d'un quai de 60 m et dispose d'un petit équipement de manutention composé d'un éleveur et de 5 remorques. Actuellement d'importance moindre, Banana est appelé cependant à devenir un des principaux ports du Zaïre. En effet, dans le cadre de l'aménagement de l'axe Banana - Kinshasa, il est prévu de construire :

- 1° un pont route-rail à Matadi dont les travaux ont été achevés le 20 mai 1983 pour la partie route. Ce pont est déjà en service
- 2° la voie ferrée Banana - Matadi dont la durée des travaux est évaluée à 10 ans.
- 3° un port en eau profonde à Banana dont les travaux devraient débuter en 1985 pour s'achever en l'an 2.000.

Suivant les données fournies par le Département des transports, au stade final, le port devrait avoir les caractéristiques suivantes :

- . Chenal : - Largeur : 280 m
- Profondeur : - 18,00 m
- . Quai général Cargo :
- Longueur : 1.600 m
- Profondeur : - 12,00 m
- . Nombre de postes à quai : 8
- . Quai minéralier :
- Longueur : 650 m
- Profondeur : - 18,00 m
- . Nombre de postes à quai : 2

- . Quai conteneurs : - Longueur : 1.300 m
- Profondeur : - 14,00 m

- . Nombre de postes à quai : 5

Appontement pétrolier (tonnage des navires) : 100.000 Tonnes

La construction de ce port constitue un des préalables exigé par les partenaires du Zaïre désireux d'engager des fonds dans les projets programmés dans le cadre de la Zone Franche d'Inga (ZOFI). Il s'agit principalement des projets ALUZAIRE, du projet d'exploitation de la bauxite et des phosphates du Bas-Zaïre et de l'usine d'ammoniac et d'engrais.

IV.1.4. Le Réseau Aérien

Le Bas-Zaïre est doté d'un aéroport de première catégorie situé à Moanda et d'un aéroport de 2ème catégorie à Matadi-Tshimpi ainsi de nombreuses pistes accessibles aux petits porteurs. Seul l'aéroport de Moanda est asphalté. Air Zaïre assure des liaisons régulières entre Kinshasa, Matadi-Tshimpi et Moanda.

En 1981, l'aéroport de Moanda avait enregistré 10.564 vols. Un total de 30.502 passagers a pu être transporté depuis ou vers Moanda. Le fret acheminé par ai a atteint un volume de 144 tonnes au cours de la même année. En ce qui concerne les bagages accompagnés, ils ont représenté un volume de 552 tonnes.

IV.1.5. Le Réseau Ferroviaire

Le réseau ferroviaire du Bas-Zaïre totalise 502 km ainsi répartis :

- Boma - Tshela : 136 km
- Matadi - Kinshasa : 366 km

La voie ferrée Boma-Tshela a un écartement de 0,60 m tandis que celle reliant Matadi à Kinshasa a un écartement de 1,067 m qui est l'écartement standard africain.

Le réseau ferroviaire du Bas-Zaïre fait partie de la région Ouest de la SNCZ gerée par l'ONATRA. L'importance de ces deux voies n'est plus à démontrer. Il suffit d'évoquer le rôle joué d'une part par le chemin de fer du Mayumbe pour le drainage du produit des agro-industries installées dans cette région et d'autre part la part combien importante du chemin de fer Matadi-Kinshasa dans l'approvisionnement du pays et l'évacuation de ses produits d'exportation vers les marchés extérieurs.

a) Le chemin de fer Bcma-Tshela

Bien qu'il soit confronté à des problèmes graves liés à l'état extrêmement vétuste de son matériel et à la concurrence de la route, le chemin de fer du Mayumbe continue à assurer un trafic minimum constitué essentiellement de bois - grumes, de gas-oil, d'huile de palme, de café etc... La voie ferrée du Mayumbe dispose actuellement de 2 locomotives représentant une capacité de traction de 250 tonnes chacune. Cette capacité peut être portée à 400 tonnes si l'activité économique l'exige. Toutefois, le maintien d'un service minimum exige dans l'immédiat l'acquisition d'une ou de deux locomotives.

b) Le chemin de fer Matadi-Kinshasa (CFMK)

Quant à la voie Matadi-Kinshasa, elle a bénéficié au cours de ces 3 dernières années d'un effort accru de rééquipement qui s'est traduit par une amélioration de l'état de la voie, par l'acquisition de nouvelles locomotives Diesel et d'un important lot de wagons de bonne qualité.

Cet effort de rééquipement du réseau ferroviaire Matadi-Kinshasa a permis de mettre à la disposition des opérateurs économiques du Bas-Zaïre des capacités nouvelles prêtes à absorber le trafic additionnel qui pourrait être généré par le programme de relance agricole.

Actuellement, en plus du trafic qu'imposent les mouvements à l'import-export, le chemin de fer Matadi-Kinshasa assure le transport des produits suivants :

- la farine de blé de la Minoterie de Matadi
- le sucre de Kwilu-Ngongo
- les bananes et autres produits vivriers en provenance de Seke-Banza et du Mayumbe
- les productions vivrières des populations situées le long de la voie ferrée
- le ciment provenant de la CIZA à Lukala et CINAT à Kimpese
- les concassés et matériaux de construction.

Au cours de ces 10 dernières années, le trafic total à l'import-export a évolué de la manière suivante :

Tableau IV.8. : Trafic local total (montée-descente) en milliers de tonnes
1971 - 1980

Produits	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Maïs	4,2	4,2	-	-	-	1,4	0,6	0,8	1,0	1,4
Farine	-	-	3,3	17,3	34,6	28,2	21,6	15,3	28,4	22,9
Bananes	14,4	16,3	9,8	9,5	11,8	13,6	14,1	8,7	2,6	9,4
Vivres locaux	30,9	29,7	24,9	28,9	27,3	21,8	10,1	25,6	20,1	10,7
Sucre	40,7	32,2	43,6	50,0	39,8	31,3	35,0	30,9	26,9	38,9
Palmistes	9,6	8,6	7,3	8,3	1,8	0,4	1,5	1,8	0,9	2,5
Huile de palme	4,5	2,4	0,3	2,9	4,2	3,6	4,2	2,4	1,7	1,5
Divers (vivres en petites quantités)	33,7	27,6	27,8	24,9	32,3	23,0	23,4	35,8	32,8	25,0
Bois de chauffage	18,5	12,6	11,3	12,4	8,0	4,2	3,0	1,8	2,3	2,9
Autres produits	402,8	445,2	393,7	360,5	355,8	366,9	342,7	367,4	316,5	336,1
TOTAL	559,3	578,8	522,0	514,7	515,6	494,4	462,2	490,5	433,2	451,3

Source : Chemin de fer Matadi - Kinshasa.

Ce tableau montre qu'en dépit des avantages offerts par les modes de transports concurrents et notamment par la route, rapidité, moins de vols, livraison à domicile, possibilité de convoier ses marchandises...), le rail demeure somme toute le mode de transport le plus important pour l'acheminement des marchandises.

En effet, dans le volume de marchandises manutentionné au port de Matadi durant la période 1976 - 80, aussi bien à la montée qu'à la descente, le chemin de fer Matadi-Kinshasa (CFMK) a contribué dans les proportions variant entre 74 et 88 %. Ceci laisserait à la route un maximum de 20 % du frêt à destination ou en provenance du port de Matadi.

Il est évident cependant que la part de la route dans le volume total du trafic à destination ou en provenance du Bas-Zaïre est de loin supérieur à 20 % car au trafic portuaire viennent s'ajouter les produits vivriers et manufacturés, les produits périssables, le bétail, etc... qui d'ordinaire sont acheminés par route.

Tableau IV.9. : Marchandises manutentionnées au port de Matadi
(en milliers de tonnes) montée + descente

	1976	1977	1978	1979	1980
Port de Matadi dont :	1.197,6	1.122	1.021	986	1.082
Chemin de fer Matadi - Kinshasa	1.050	908	868	768	803
Pourcentage du total	87,8	81 %	85 %	77 %	74 %
Route	147,6	114	153	218	279
Pourcentage du total	12,2	19 %	15 %	23 %	26 %

Source : Rapport de la Banque du Zaïre cité par
Transport et Distribution, Etude du SPE.

IV.1.6. Les Postes et Télécommunications

a) Les postes

Le Bas-Zaïre est doté de bureaux de poste jusqu'au niveau des zones. Cependant, seuls les bureaux d'Inkisi, Mbanza-Ngungu, Matadi, Boma et Tshela ont une certaine envergure.

b) Les Télécommunications

Le Bas-Zaïre est le site où a été installée la première liaison par faisceaux hertziens. En effet, en 1971, le Zaïre mettait en fonction l'axe n° 1 qui constituait la première liaison par faisceau hertzien troposphérique entre Kinshasa et Matadi. Sa capacité était de 120 voies sur une distance de 275 km. De plus, les études pour l'installation d'un autre axe (n° 1 bis) dans cette partie du pays, pour permettre la diffusion de la télévision, sont déjà terminées. Cette liaison, contrairement à la première, sera à visibilité directe et nécessitera quelques stations relais.

En matière de téléphone, dans le cadre du plan 1980-85 de l'ONPTZ, il est prévu l'implantation de centraux automatiques à Matadi. Enfin, grâce au central télex semi-électronique installé à Kinshasa par l'ONPTZ, Matadi qui doit recevoir un central satellite pourra dialoguer directement avec Kinshasa.

IV.2. LES INFRASTRUCTURES SOCIO-SANITAIRES.

IV.2.1. La situation sanitaire

Le Bas-Zaïre est assez bien équipé en matière d'infrastructures sanitaires. L'ossature du réseau sanitaire est constitué de 44 hôpitaux, 37 dispensaires maternité et environ 70 dispensaires de standing normal.

Le secteur privé, en particulier les missionnaires, a pris une part active dans la mise sur pied d'un réseau sanitaire dense qui fait du Bas-Zaïre une des régions les mieux équipées. En effet, on constate aujourd'hui que le privé possède 30 hôpitaux sur un total de 44 et 33 dispensaires maternité sur 37.

Actuellement, la capacité totale d'accueil de l'ensemble des formations médicales est de 7.715 lits soit 1 lit pour 250 habitants. Les hôpitaux sont dirigés par des médecins tandis que les dispensaires-maternité sont sous la responsabilité des infirmiers accoucheurs ou des infirmiers de niveau A2.

Les problèmes des hôpitaux sont ceux dénoncés par tous les rapports à savoir l'insuffisance des équipements, le manque de médicaments, l'insuffisance du personnel médical qualifié. Pour le Bas-Fleuve par exemple, il n'y a que 20 médecins soit 1 médecin pour 27.000 habitants.

Un service minimum est cependant assuré aux malades grâce à l'autonomie financière accordée aux formations médicales. Cette autonomie permet aux hôpitaux d'utiliser une partie de leurs recettes pour les besoins de fonctionnement.

On donne ci-dessous la répartition des formations médicales du Bas-Zaïre par sous-région et zone.

Tableau IV.10. : Hôpitaux et Dispensaires - Maternité du Bas-Zaïre

	Hôpitaux + Cliniques	Dispensaires Maternité	Total
1. <u>Sous-région de Matadi</u>	3	-	3
2. <u>Sous-région de Boma</u>	4	-	4
3. <u>Sous-région du Bas-Fleuve</u>			
- Zone de Tshela	5	3	8
- Zone de Lukula	5	5	10
- Zone de Seke-Banza	2	6	8
4. <u>Sous-région des Cataractes</u>			
- Zone de Mbanza-Ngungu	8	7	15
- Zone de Songololo	5	3	8
- Zone de Luozi	4	7	11
5. <u>Sous-région de la Lukaya</u>			
- Zone de Madimba	5	5	10
- Zone de Kasangulu	2	1	3
- Zone de Kimvula	1	-	1

Sources : - Inspection Régionale de la Santé
 - Service des Statistiques à Matadi.

Cette répartition révèle une situation assez satisfaisante pour toutes les zones à l'exception de celle de Kimvula qui ne dispose que d'un hôpital pour 51.000 habitants. Ces hôpitaux et dispensaires sont répartis de la manière suivante à travers les sous-régions et zones :

I. HOPITAUX

1. Sous-région de Matadi

- Hôpital de Kinkanda (Etat)
- Clinique de Kinkanda Etat
- Hôpital de l'ONATRA Privé

2. Sous-région de Boma

- Hôpital Central de Boma Etat
- Hôpital de Moanda Etat
- Hôpital Militaire de Kitona Etat
- Hôpital de l'ONATRA Privé

3. Sous-région du Bas-Fleuve

. Zone de Tshela

- Hôpital de Vaku Privé
- Hôpital de Kuimba Privé
- Hôpital de Kinkonzi Privé
- Hôpital de Kizu Privé
- Hôpital de la SCAM à Tshela Privé

. Zone de Lukula

- Hôpital de Lukula Etat
- Sanatorium de Loango Luvungu Etat
- Leproserie de Loango Etat
- Hôpital de Kangu Privé
- Hôpital de Lemba (Agrifor) Privé

. Zone de Seke-Banza

- Hôpital de Seke-Banza Etat
- Hôpital de la SNEL à Inga Privé

4. Sous-région des Cataractes

. Zone de Mbanza-Ngungu

- Hôpital de Nkulu	Etat
- Hôpital Militaire Camp EBEYA	Etat
- Hôpital de Gombe-Matadi	Etat
- Clinique de Noki à Mbanza-Ngungu	Privé
- Hôpital de Kimpangu	Privé
- Hôpital Sucrière Kwilu-Ngongo	Privé
- Hôpital de Lufu Toto	Privé
- Clinique Sadisa à Mbanza-Ngungu	Privé (ouverte en janvier

. Zone de Songololo

- Hôpital IME à Kimpese	Privé
- Hôpital de Sona Mpangu	Privé
- Clinique de Kimpese	Privé
- Clinique du Docteur MESA TEWA	Privé
- Leproserie de Kivuvu	Privé

. Zone de Luozi

- Hôpital de Luozi	Etat
- Hôpital de Kibunzi	Privé
- Hôpital de Mangembo	Privé
- Hôpital de Kingoyi	Privé

5. Sous-région de la Lukaya

. Zone de Madimba

- Hôpital de Kisantu	Privé
- Hôpital Ngidinga	Privé
- Hôpital Nselo	Privé
- Clinique de Kisantu	Privé
- Sanatorium de Kisantu	Privé

. Zone de Kasangulu

- Hôpital de Kasangulu Etat
- Hôpital de Sona-Bata Privé

. Zone de Kimvula

- Hôpital de Kimvula Etat

II. DISPENSAIRES - MATERNITE

1. Sous-région du Bas-Fleuve

. Zone de Tshela

- Nganda Nsundi Privé
- Dizi Privé
- Kay-Mbaku Privé

. Zone de Lukula

- Mvuangu Privé
- Mbata-Mbengi Privé
- Agrifor-Luki Privé
- APZ-Temvo Privé
- Mampezo-Kiolo Privé

. Zone de Seke-Banza

- Kimvuzi Etat
- Kinzao-Mvuate Etat
- Vunda Privé
- Kionzo Privé
- Kinsengo Privé
- Kinzao-Mvuate Privé

2. Sous-région des Cataractes

. Zone de Mbanza-Ngungu

- Gombe-Sud	Etat
- Kibentele	Privé
- Kolo	Privé
- Gombe-Lutete	Privé
- Kinzunu	Privé
- Kolo-Funa JVL	Privé
- Ciza Lukala	Privé

. Zone de Songololo

- Songololo	Etat
- Kasi	Privé
- Lamba Kimpese	Privé

. Zone de Luozi

- Sundi Mamba	Etat
- Kingoma	Privé
- Kinkenge	Privé
- Bienga	Privé
- Mbandakani	Privé
- Sundi Lutete	Privé
- Miyamba	Privé

3. Sous-région de la Lukaya

. Zone de Madimba

- Mpese	Privé
- Kipako	Privé
- Lemfu	Privé
- Yengo Kitula	Privé
- Kavuyaya	Privé

. Zone de Kasangulu

- Sona

Privé

. Zone de Kimvula

- Néant

III. CENTRES DE SANTE

- Matadi : 1 Centre
- Boma : 1 Centre
- Mbanza-Ngungu : 2 Centres

En 1981, les principales endémies identifiées par les services de santé sont les suivantes :

- Maladies vénériennes : 15.690 nouveaux cas
- Rougeole : 7.057 nouveaux cas (314 décès)
- Paludisme sous toutes ses formes : 110.000 nouveaux cas
- Verminoses : 31.017 nouveaux cas
- Helminthiases : 119.625 nouveaux cas
- Malnutrition : 5.939 nouveaux cas
- Anémies : 59.219 nouveaux cas
- Maladies des yeux : 13.857 nouveaux cas
- Infections des voies respiratoires : 22.528 nouveaux cas
- Tuberculose : 3.200 nouveaux cas
- Schistosomiase vésicole : 8.827 nouveaux cas.

Comme partout ailleurs, le Bas-Zaïre fait également face aux grandes endémies liées à la précarité des conditions d'hygiène, à l'insuffisance des soins et de l'alimentation.

Tableau IV.11. : Nombre d'Ecoles Primaires, Secondaires et Techniques par sous-régions et zones recensées dans le Bas-Zaïre pour l'exercice 1982 - 1983.

Sous-régions	Zones	Ecoles Prim.	Ecoles Second. Génér. et Normales	Ecoles Second. Techniq.	Observations
Matadi	Matadi	13	10	4	2 écoles organisent les sections générales et techniques 1 école organise la section générale et technique
	Mvuzi	21	10	-	
	Nzanza	17	8	2	
Total Matadi		51	28	6	
Boma	Nzadi	11	3	3	
	Kalamu	11	3	-	
	Kabongo	9	6	2	
	Muanda	24	7	1	
Total Boma		55	19	6	
Bas-Fleuve	Lukula	39	19	2	1 école organise la section générale et technique
	Tshela	85	26	4	
	Seke-Banza	48	21	7	
Total Bas-Fleuve		172	66	13	
Cataractes	Mbanza-Ngungu	197	74	15	3 écoles organisent les sections générales et technique 1 école organise la section générale et technique 2 écoles organisent les sections générales et techniques.
	Luozi	94	43	12	
	Songololo	76	31	5	
Total Cataractes		367	148	32	

Lukaya	Madimba Kasangulu Kinvula	121 43 27	48 13 8	12 9 8	2 écoles organisent les sections généra- les et techniques 1 école organise la section générale et technique 6 écoles organisent les sections généra- les et techniques
Total Lukaya		191	69	29	
Total Bas-Zaïre		836	330	86	

Source : Antenne Régionale de Planification et Statistiques Scolaires
à Matadi.

IV.2.2. L'Enseignement

a) Enseignement Primaire et Secondaire

Le Bas-Zaïre est très certainement une des régions les mieux dotées en matière d'infrastructures scolaires. Elle dispose actuellement de 1.252 écoles dont :

- 836 écoles primaires
- 330 écoles secondaires générales et normales
- 86 écoles secondaires techniques.

Le tableau n° 4.II donne la répartition de ces écoles. D'une façon générale, cette répartition tient compte de la population de chaque sous-région.

Au cours de l'année scolaire 1982-1983, il a été recensé 403.158 élèves inscrits au primaire et secondaire. Ce chiffre représente 40 % de la population jeune scolarisable qui correspond à la portion de la population comprise entre 6 et 18 ans. La répartition détaillée des effectifs d'élèves entre les sous-régions et zones est donnée dans le tableau n° IV.12 . Ce dernier tableau fait apparaître une disparité profonde entre les effectifs des garçons et ceux des filles. Les garçons sont nettement plus nombreux dans les écoles que les filles particulièrement en milieu rural où le rapport filles/garçons peut aller du simple au double. Le besoin d'avoir une main-d'oeuvre familiale permanente et les mariages précoces des jeunes filles expliquent en partie cette situation.

Tableau IV.12. : Effectifs d'Elèves des Ecoles Primaires et Secondaires recensées au cours de l'année scolaire 1982 - 1983 dans le Bas - Zaïre

Localisation	P r i m a i r e			S e c o n d a i r e			T O T A U X		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
<u>Ville de Matadi</u>									
Z/Matadi	2.801	3.254	6.065	2.866	2.229	5.095	5.667	5.483	11.15
Z/Mvuzi	6.785	5.715	12.500	2.385	1.344	3.729	9.170	7.059	16.22
Z/Nzanza	4.985	5.808	10.793	1.706	841	2.547	6.691	6.649	13.34
Total Ville de Matadi	14.571	14.777	29.548	6.957	4.414	11.371	21.528	19.191	40.71
<u>Sous-région de Boma</u>									
Z/Nzadi	3.581	2.596	6.177	2.563	866	3.429	6.144	3.462	9.60
Z/Kalamu	3.156	2.411	5.567	570	227	797	3.726	2.638	6.36
Z/Kabondo	1.907	2.979	4.886	1.052	1.174	2.226	2.959	4.153	7.11
Z/Muanda	5.637	4.704	10.341	1.355	604	1.959	6.992	5.308	12.30
Total S/région Boma	14.281	12.690	26.971	5.540	2.871	8.411	19.821	15.561	35.38

Localisation	P r i m a i r e			S e c o n d a i r e			T o t a u x		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
S/région B-Fleuve									
Z/Lukula	11.945	7.923	19.368	5.760	1.854	5.614	15.705	9.777	25.482
Z/Tshela	20.141	7.724	27.665	2.878	1.785	4.663	23.019	9.509	32.528
Z/Seke-Banza	11.061	7.608	18.669	3.016	1.098	4.114	14.077	8.706	22.783
Total Bas-Fleuve	40.147	23.255	66.402	9.654	4.737	14.391	52.801	27.992	80.793
<u>S/R Cataractes</u>									
Z/Mbanza-Ngungu	38.764	29.925	68.689	12.886	5.883	18.770	51.651	35.808	87.459
Z/Tshela	15.185	11.949	27.134	7.161	3.283	10.444	22.346	15.232	37.578
Z/Seke-Banza	17.189	12.535	29.722	4.014	1.913	5.927	21.203	14.446	35.649
Total Cataractes	71.138	54.407	125.545	24.062	11.079	35.141	95.200	65.486	160.686
<u>S/R Lukaya</u>									
Z/Madimba	24.851	18.377	43.228	8.585	3.739	12.324	33.436	22.116	55.552
Z/Kasangulu	8.057	6.446	14.503	3.498	2.122	5.620	11.555	8.568	20.123
Z/Kimvula	5.218	2.761	7.979	1.504	420	1.924	6.722	3.181	9.903
Total Lukaya	38.126	27.584	65.710	13.587	6.281	19.868	51.713	33.865	85.578
Total Région	181.263	132.713	313.176	59.800	29.382	89.182	241.063	162.095	403.158

Source : Antenne Régionale de la Planification et des Statistiques Scolaires Matadi.

d) Enseignement Supérieur

L'Institut Supérieur Pédagogique de Mbanza-Ngungu est l'unique établissement d'enseignement supérieur dans le Bas-Zaïre. Projet Belgo-Zaïrois, cet Institut comprend cinq sections :

- Math - Physique
- Physique - Technologie
- Bio - Chimie
- Français
- Anglais/Culture Africaine.

Conçu au début pour 270 étudiants, l'ISP a accueilli 352 étudiants au cours de l'année académique 1982-1983 ainsi ventilés :

Tableau IV.13. : Effectif des étudiants inscrits pour l'année académique 1982-1983

	1er Graduat		2e Graduat		3e Graduat		Total ISP
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	
Math - Physique	40	-	7	-	5	-	52
Physique - Technologie	40	-	9	-	6	-	55
Bio - Chimie	41	9	12	1	14	-	77
Français	36	8	23	2	12	1	82
Anglais - Culture Afric.	39	5	20	3	19	-	86
T o t a l ISP	196	22	71	6	56	1	352

Source : Division Académique et Para-académique de l'ISP Mbanza-Ngungu

IV.3. L'ENERGIE ET L'EAU.

IV.3.1. L'électricité.

Bien qu'il existe encore à certains endroits des petites centrales thermiques, l'essentiel de l'énergie électrique du Bas-Zaïre est d'origine hydroélectrique. Et depuis la construction du barrage d'Inga, cette région est sans conteste la plus importante du point de vue des capacités installées évaluées actuellement à 2.176 MVA soit 1.740.800 KW répartis de la manière suivante :

- Inga I : 360 MVA alimente Kinshasa, Matadi et Boma
- Inga II : 1.700 MVA alimente le Shaba depuis mai 1982
- Zongo : 104 MVA
- Sanga : 12 MVA à l'arrêt depuis 1975.

En plus de sa consommation propre, le Bas-Zaïre assure en totalité la fourniture d'énergie électrique de la ville de Kinshasa. Il faut malheureusement déplorer la sous-utilisation caractérisée de ces énormes infrastructures. En effet actuellement la consommation du Bas-Zaïre et de Kinshasa ne représente que 10 % de la puissance installée. L'exploitation de la ligne Inga-Shaba permettra de porter ce chiffre à 20 %.

En outre, les besoins d'ALUZAIRE en énergie électrique sont évalués à 20 % des disponibilités. Dans la phase opérationnelle d'ALUZAIRE, les besoins totaux du pays en énergie électrique représenteront 40 % de la capacité actuelle. A ce stade-là, il pourra être envisagé de démarrer les travaux d'IngaIII. Le réseau de distribution est encore assez limité et ne permet d'atteindre que les principaux centres. Ainsi, beaucoup de chef-lieux de zone du Bas-Zaïre sont jusqu'à présent dépourvus d'électricité.

Pour les centres déjà raccordés, la consommation d'énergie électrique en basse et moyenne tension a évolué de la manière suivante :

Tableau IV.14. : Consommation d'énergie électrique basse tension
par unité d'exploitation dans le Bas-Zaïre en KWH
 1980 - 1982

NITE	1980		1981		1982	
	Consom- mation	Nombre Abonnés	Consom- mation	Nombre Abonnés	Consom- mation	Nombre Abonnés
nkisi	6.250.747	654	3.534.335	1.279	2.677.905	8.026
boanza- gungu	24.008.472	844	10.252.251	1.890	4.648.695	11.732
Cimpese	2.063.965	197	2.920.192	468	1.257.803	2.999
latadi	44.863.226	2.420	15.943.421	4.554	10.807.688	28.065
loma	25.075.668	1.225	11.161.709	2.521	5.508.983	15.575
ukula	629.461	149	998.768	354	585.957	2.217
'shela	752.897	254	1.148.235	532	815.407	3.186
loanda	5.885.619	442	4.244.575	845	1.834.570	4.995
TOTAL AS-ZAIRE	109.530.055	6.183	50.203.484	12.443	28.137.008	76.795

Source : Rapports annuels de la Division Régionale de l'Energie 1980,
 1981, 1982

Tableau IV.15. : Consommation d'énergie électrique moyenne tension par unité d'exploitation dans le Bas-Zaïre 1981-82

UNITE	EN KWH			
	1981		1982	
	Consom- mation	Nombre Abonnés	Consom- mation	Nombre Abonnés
Inkisi	696.805	9	938.195	60
Mbanza-Ngungu	12.688.942	26	11.474.796	141
Kimpese	912.116	10	957.053	60
Matadi	20.233.986	58	22.928.855	364
Boma	10.711.231	64	11.340.280	368
Lukula	-	-	-	-
Tshela	-	-	-	-
Muanda	2.926.868	18	1.999.950	93
TOTAL BAS-ZAIRE	48.169.948	185	49.639.129	1.086

Source : Rapports annuels de la Division Régionale de l'Energie 1980, 1981, 1982.

La SNEL étudie actuellement la possibilité d'assurer la distribution d'électricité dans l'ensemble du Bas-Zaïre et principalement dans les zones de Lukula, Tshela et Seke-Banza où sont installées de nombreuses unités agro-industrielles fonctionnant encore au mazout.

En ce qui concerne Inga III, sa mise en chantier ne pourra intervenir que lorsque la consommation d'énergie électrique aura atteint un total de 50 % de la capacité d'Inga I et II.

IV.3.2. Les produits pétroliers

Du fait de sa position de principale porte d'entrée et sortie du pays et de siège de l'unique industrie pétrolière du pays, le Bas-Zaïre est bien desservi en matière de produits pétroliers. Le partage du marché entre les différentes sociétés distributrices se présente comme suit :

1° Sous-Région de Lukaya :

ZAIRE - FINA

- Filling-service Mbadika à Inkisi

ZAIRE - MOBIL

Néant

ZAIRE - SHELL

- Filling-service Kasangulu
- Filling-service Sona-Bata
- Filling -- service Motuka à Inkisi
- Dépôt Relais à Inkisi

ZAIRE -- TEXACO

- Filling-service Inkisi

2° Sous-Région des Cataractes

ZAIRE - FINA

- Dépôt Relais à Mbanza-Ngungu
- Filling-service Mbanza-Ngungu
- Filling-service Mangoustans à Mbanza-Ngungu
- Filling-service Mvuemba à Songololo
- Filling-service Lunguana à Kwilu-Ngongo
- Filling-service Kimpese à Kimpese
- Filling-service Dépôt Relais Kimpese.

ZAIRE - MOBIL

- Station-service Mbanza-Ngungu à Mbanza-Ngungu
- Filling-service Lukala à Lukala
- Filling-service Sukadi à Kwilu-Ngongo
- Filling-service Lufu à Lufu
- Dépôt Relais Mpondani à Songololo
- Dépôt Relais Nduizi à Nduizi

ZAIRE - SHELL

- Filling-service Mbanza-Ngungu à Mbanza-Ngungu
- Filling-service Luozi (Mendes et Rodrigues) à Luozi

ZAIRE - TEXACO

- Station-service Mbanza-Ngungu à Mbanza-Ngungu

3° Sous-Région de Matadi

ZAIRE - FINA

- Dépôt Relais Soyo à Matadi
- Filling-service Soyo à Matadi
- Filling-service Sens-Unique à Matadi
- Filling-service Stade à Matadi
- Station-service Trans-Zaïre à Matadi

ZAIRE - MOBIL

- Filling-service MOBUTU à Matadi
- Filling-service Mayombe à Matadi
- Station-service Cataractes à Matadi

ZAIRE - SHELL

- Station-service Palace à Matadi
- Filling-service Kiamvu à Matadi

ZAIRE - TEXACO

- Station-service du Port à Matadi.

4° Sous-Région de Boma

ZAIRE - FINA

- Filling-service Marine à Boma
- Filling-service Landu Bumba à Boma
- Filling-service Nsanda à Boma
- Filling-service Rond-Point à Boma
- Filling-service Diamar à Mvuanda
- Filling-service Neli de Pays à Muanda

ZAIRE - MOBIL

- Station-service Boma à Boma

ZAIRE - SHELL

Station-service Marine à Boma

ZAIRE - TEXACO

- Station-service du Fleuve à Boma

5° Sous-Région du Bas-Fleuve

ZAIRE - FINA

- Filling-service Tshela

ZAIRE - MOBIL

Filling-service Kinzao-Vuete à Kinzao-Vuete

- Station -service Seke à Tshela (en veilleuse)

ZAIRE - SHELL

- Sation-service Lukula à Lukula
- Station-service Tshela à Tshela

ZAIRE - TEXACO

Néant.

Grâce à une bonne répartition des points de vente, les produits pétroliers peuvent atteindre l'ensemble des agents économiques qui utilisent ces produits comme source d'énergie.

Le quota qui revient au Bas-Zaïre varie d'une année à l'autre suivant le rythme de l'approvisionnement du pays. Ainsi par exemple en 1980, année normale, cette région avait reçu 16 millions de litres de super carburant, 15 millions de litres de pétrole et 46 millions de litres de gas oil. En 1982, ces quotas ont été sensiblement réduits en raison des difficultés d'approvisionnement qu'a connu l'ensemble du pays. La région avait reçu 10 millions de litres de super carburant, 7 millions de litres de pétrole, 40 millions de litres de gas oil et 70 millions de litres de fuel oil.

Il va sans dire que la diminution de moitié du quota de pétrole alloué au Bas-Zaïre en 1982 a accéléré la déforestation de cette région. En effet, lorsque le pétrole se raréfie, les ménagères doivent recourir au bois pour obtenir l'énergie dont elles ont besoin.

La répartition entre les différents distributeurs est ventilée dans les tableaux ci-dessous pour les années 1980 et 1982.

Les installations de Matadi Ango-Ango assurent le ravitaillement de Matadi, des sous-régions de Cataractes et Lukaya (jusqu'à Madimba). Les installations de Boma assurent la distribution dans la ville de Boma et dans la sous-région du Bas-Fleuve, tandis que Moanda ravitaille Moanda, Banana, Nsiamfumu et Kitona.

Tableau IV.16 : Distribution des produits pétroliers dans le
Bas-Zaïre par Zaïre SEP en 1980
(en milliers de litres)

Localités	Produits	Total
Matadi	Super carburant	5.160
	Pétrole	5.364
	Gas oil	15.312
Boma	Super carburant	4.176
	Pétrole	4.944
	Gas oil	16.128
Moanda	Super carburant	960
	Pétrole	672
	Gas oil	5.400
Lukala	Super carburant	6.132
	Pétrole	3.924
	Gas oil	9.588
Total Bas- Zaïre	Super carburant	16.428
	Pétrole	14.904
	Gas oil	46.428

Source : Division Régionale de l'Energie Matadi - Rapport 1980.

Tableau IV.17. : Distribution de carburant dans le Bas-Zaïre par SEI-ZATRE en 1982.
(en milliers de litres)

Localités	Distributeurs Produits	FINA	MOBTL	SHELL	TEXACO	PETRO-ZATRE	TOTAL
Ango-Ango Matadi	Super carburant	722,0	832,0	711,0	622,0	59,0	2.947,0
	Pétrole	917,0	551,0	394,0	10,0	35,0	1.908,0
	Gas oil	8.301,0	1.405,0	5.322,0	2.480,0	400,0	17.910,0
	Fuel oil	26.962,0	10.432,0	12.681,0	18.414,0	1.039,0	69.534,0
Boma	Super carburant	1.016,0	358,0	385,0	259,0	-	2.019,0
	Pétrole	1.000,0	328,70	573,0	209,0	-	2.112,0
	Gas oil	7.761,0	1.822,0	2.108,0	421,0	53,0	12.166,0
	Fuel oil	-	799,0	-	-	-	799,0
Lukala	Super carburant	2.014,0	2.715,0	38,0	391,0	3,0	5.162,0
	Pétrole	1.598,0	405,0	52,0	619,0	-	2.674,0
	Gas oil	7.118,0	1.810,0	529,0	1.600,0	185,0	11.243,0
	Fuel oil	-	-	-	-	-	-
Total Bas- Zaïre	Super carburant	3.752,0	3.905,0	1.134,0	1.272,0	62,0	10.128,0
	Pétrole	3.515,0	1.285,0	1.019,0	838,0	35,0	6.694,0
	Gas oil	23.181,0	5.037,0	7.956,0	4.501,0	638,0	41.319,0
	Fuel oil	26.962,0	11.237,0	12.681,0	18.414,0	-	70.333,0

Source : Division Régionale de l'énergie Matadi - Rapport 1982.

4.3.3. L'eau

La REGIDESO n'est présente que dans 9 centres du Bas-Zaïre. Il s'agit des centres de :

- Matadi : Direction Régionale
- Boma
- Muanda
- Lukula
- Tshela
- Kimpese
- Mbanza-Ngungu
- Inkisi
- Kasangulu.

Beaucoup d'agglomérations et même des chefs-lieux de zones sont dépourvus de système de production et de distribution d'eau potable. C'est le cas de Seke-Banza, Songololo, Luozi, Kimvula, Madimba, Kwilu-Ngongo, Sona-Bata, Kinzao-Vuete, Lemba etc...

Durant la période 1979-1982, la production et la vente d'eau a évolué de la façon suivante :

Tableau IV.18. : Production et vente d'eau dans le Bas-Zaïre par la REGIDESO 1979-1982.

(en milliers de m3)

STATIONS	1979		1980		1981		1982	
	Production	Vente	Production	Vente	Production	Vente	Production	Vente
Kasangulu	119,66	116,60	145,11	113,12	166,16	152,24	170,12	156,90
Inkisi	571,18	438,70	567,71	386,40	648,33	668,07	563,05	409,10
Mbanza-Ngungu	580,64	554,47	562,12	482,11	623,73	577,81	713,76	608,69
Kimpese	784,10	744,07	765,41	508,63	624,36	441,16	661,98	493,80
Matadi	4.600,85	3.115,43	5.664,82	2.871,82	5.293,07	3.314,93	6.040,60	4.759,59
Boma	2.610,16	2.051,08	2.774,53	2.028,42	2.571,96	2.038,56	2.592,75	2.143,50
Lukula	98,47	90,67	117,27	105,96	112,26	100,06	104,69	96,73
Tshela	268,44	266,97	289,64	266,10	275,56	268,35	283,10	254,71
Muanda	504,53	499,50	570,01	423,70	544,52	454,22	581,91	418,35
Total Bas-Zaïre	10.138,05	7.877,53	11.456,65	7.186,29	10.859,00	7.815,43	11.712,00	9.341,43

Source : Division Régionale de l'énergie Matadi : Rapports annuels 1980, 1981, 1982.

En ce qui concerne le nombre des abonnés, il est passé de 10.746 en 1979 à 11.912 en 1982. Si parmi les abonnés, 10.000 sont des ménages, on peut conclure que la REGIDESO dessert en moyenne 70.000 personnes soit une personne sur 28. Cette faible performance s'explique par le fait que la plupart des équipements sont vieux de 45 ans. De ce fait, la REGIDESO éprouve de grosses difficultés pour en assurer la maintenance. De plus, l'approvisionnement en produits chimiques (hypochlorite de calcium, sulfate d'alumine, chaux hydratée) est rendu difficile par l'insuffisance de moyens financiers.

IV.4. LES INDUSTRIES MANUFACTURIERES DIVERSES.

Il s'agit ici des industries autres que celles liées à l'agro-industrie et à l'exploitation forestière. La description portera essentiellement sur :

- les brasseries et limonaderies
- les cimenteries
- les sociétés de traitement et d'extraction du pétrole.

IV.4.1. Les Brasseries et Limonaderies

a) Les Brasseries.

La BRALIMA de Boma est l'unique brasserie dans le Bas-Zaïre. Sa capacité nominale est de 60 millions de bouteilles de la bière primus par an. Cette société emploie 450 personnes dont 100 agents de cadre et de maîtrise. Sur le plan de l'agriculture, l'impact de cette entreprise se traduit sous forme d'achat de maïs et riz paddy produits dans le Mayumbe. Pour la campagne 1982/83, BRALIMA a acheté 2.300 tonnes de maïs et 350 tonnes de paddy soit l'ensemble de la production de maïs et paddy du Mayumbe qui demeure toutefois inférieure aux besoins industriels. En effet, pour son plein rendement, la BRALIMA a besoin de 3.000 tonnes de maïs et 1.000 tonnes de paddy par an.

Actuellement, le prix au producteur est de 2,50 Z/le kg pour le maïs et 3,50 Z le kg pour le paddy. La BRALIMA contribue également au Fonds des Conventions de Développement.

Depuis 1982, la BRALIMA tourne à 40/50 % de sa capacité.

Il faut cependant souligner que la Société n'a aucun problème en ce qui concerne les devises, l'approvisionnement en matières premières et en pièces de rechange. Le seul problème auquel elle doit faire face est celui des ventes qui se sont sensiblement réduites depuis les derniers réajustements des prix. La situation paraît s'améliorer et la BRALIMA espère produire pour 1983 un total de 35 millions de bouteilles de bière.

b) Les Limonaderies

Quatre limonaderies sont établies dans le Bas-Zaïre. Il s'agit de :

- la SBC à Inkisi qui produit des boissons sucrées commercialisées sous la marque Djino
- l'indusboisson à Matadi qui produit toute la gamme des boissons sucrées commercialisées par Coca-Cola
- l'indusboisson à Boma
- la BRALIMA Boma qui fournit toute la gamme des produits Vital'o.

IV.4.2. Les Cimenteries

Grâce à la Cimenterie du Zaïre (CIZA) installée à Lukala et la Cimenterie Nationale (CINAT) à Kimpese, le Bas-Zaïre se classe en première position dans le secteur des ciments et matériaux de construction.

..a) C I Z A

Première Cimenterie du Bas-Zaïre, la CIZA travaille actuellement avec un four d'une capacité de 330.000 tonnes/an. La production réelle de la CIZA est de 280.000 tonnes soit 84 % de la capacité. Cette société emploie 1.016 personnes.

b) C I N A T

Installée à Kimpese, la CINAT a une capacité nominale de 300.000 tonnes/an. Mais, jusqu'à présent, la production de CINAT dépasse à peine le seuil de 50 % de la capacité installée. En effet, la CINAT a produit 88.000 tonnes de ciment en 1980, 108.000 tonnes en 1981 et 162.000 tonnes en 1982. L'évolution lente du marché paraît être la cause fondamentale de cette sous-utilisation des équipements.

IV.4.3. Industrie pétrolière

La production du pétrole est encore à ses débuts. Seules les sociétés GULF Oil et ZAIREP sont arrivées au stade d'exploitation. Elles exploitent des concessions situées au large de la côte zaïroise et à l'intérieur des terres. La GULF Oil a débuté en 1975 tandis que la ZAIREP n'a démarré qu'en avril 1980. En août 1982, cette dernière société n'avait produit cumulativement que 192.000 barils.

Quant à la production de la GULF Oil, elle a évolué de la manière sui-

vante :	- 1976	:	9.075.057 barils
	- 1977	:	8.254.518 barils
	- 1978	:	6.604.128 barils
	- 1979	:	7.600.000 barils
	- 1980	:	6.600.000 barils.

Siège de l'industrie pétrolière naissante, le Bas-Zaïre est également doté d'une raffinerie qui somme toute est l'unique du Zaïre. Il s'agit de la Société Zaïro-Italienne de Raffinerie (SOZIR) dont le siège est à Moanda. D'une capacité de 750.000 tonnes par an, la SOZIR travaille avec du brut importé. En effet, à cause de sa forte teneur en sels totaux et sédiments, le brut zaïrois ne peut malheureusement être traité par la SOZIR sans avoir installé au préalable une section de dessalage et des unités de cracking.

Durant la période 1976 - 1980, la production de la SOZIR a évolué de la manière suivante :

Tableau IV.19. : Production de la SOZIR (en tonnes)

Produits	1976	1977	1978	1979	1980
Pétrole brut traité	363.151	168.336	200.293	406.598	420.489
Production totale	334.379	147.708	180.845	379.319	393.359
dont :					
Gaz liquéfié	996	1.297	1.115	1.831	534
Essence super	29.909	19.912	32.769	56.868	62.378
Essence tourisme	38.267	12.481	-	-	-
J et JP1 et pétrole	39.776	18.352	28.843	41.258	44.609
Gas Oil	93.613	42.960	38.756	91.354	94.634
Fuel Oil	131.818	52.706	79.362	188.008	191.204

Source : Possibilités d'Industrialisation du Zaïre
(Publication SEP)

IV.5. PROPOSITIONS

IV.5.1. Concernant les routes

Bien que la situation soit dans l'ensemble satisfaisante, un effort doit être fait pour réhabiliter les routes agricoles. On recommande de faire un recensement de toutes ces routes et d'en dresser l'état actuel. Sur base de ces données, il sera possible d'élaborer un plan de réhabilitation avec priorité au Bas-Fleuve et à la zone de Luozi.

Améliorer la route Kimpese - Luozi pour désenclaver Luozi, zone réputée pour sa production agricole. En effet, actuellement, cette zone est presque entièrement extravertie devant faire le maximum de ses échanges avec le Congo Brazza, en utilisant les facilités offertes par le chemin de fer Congo Océan qui est à 10 km de la frontière septentrionale. Economiquement et même politiquement, il est recommandé de réintégrer cette zone dans les circuits d'échanges nationaux.

Réhabiliter la route Inkisi - Kimvula pour mettre fin à l'état d'isolement de la zone de Kimvula qui pourra ainsi reprendre ses échanges avec sa sous-région d'origine.

IV.5.2. Concernant le réseau ferroviaire

Accélérer le projet d'électrification de la voie ferrée Matadi-Kinshasa pour baisser les coûts d'exploitation et les tarifs appliqués aux clients.

Faire un effort pour la remise en état de la voie ferrée du Mayumbe. Les locomotives et l'ensemble du charroi doivent être renouvelés pour améliorer la qualité du service et la vitesse.

La procédure et les formalités de location des wagons par les commerçants doivent être allégées.

IV.5.3. Concernant l'enseignement

Intensifier l'enseignement technique agricole. Une école de grande capacité par sous-région serait un minimum. Ceci est indispensable pour améliorer la compétence du personnel d'encadrement et de vulgarisation.

IV.5.4. Concernant la santé

La situation paraît satisfaisante sur le plan des infrastructures. Le problème à résoudre est celui de l'approvisionnement en médicament. La solution de ce problème réside naturellement dans l'augmentation des crédits budgétaires consacrés à la Santé Publique.

IV.5.5. Concernant l'énergie et l'eau

Inciter les unités agro-industrielles fonctionnant au mazout à se reconvertir à l'électricité. Des subventions d'équipement sous forme d'exonération des droits à l'importation du matériel ad hoc peuvent être accordées à titre d'encouragement.

Installer l'eau potable dans tous les chefs-lieux de zone et centres importants qui en sont encore dépourvus : Seke-Banza, Songololo, Luozi, Kimvula, Kwilu-Ngongo, Sona-Bata, Lemba, Kinza-Mvete.

Pour le carburant, il faut organiser un système qui permet aux animateurs des campagnes d'achat de disposer de carburant en quantité suffisante et au moment voulu. Un stock peut être constitué quelques semaines avant le début des campagnes. La gestion de ce stock peut être confiée à une commission ad hoc chargée de l'organisation logistique des campagnes d'achat.

V.1. LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE POUR LA PERIODE 1982 - 1984.

Les perspectives de développement agricole pour la période 82-84 sont résumées dans la Plan de Relance Agricole 1982-84. Ce plan qui représente le volet agricole du Plan MOBUTU analyse la situation agricole du Zaïre, détermine les objectifs de production et propose les voies et moyens pour atteindre ces objectifs.

Parmi les principales contraintes qui doivent être maîtrisées pour prétendre à un décollage définitif de l'agriculture, il y a lieu de citer le manque d'entretien des routes de desserte agricole, la précarité des moyens de transport des produits agricoles, le manque de coordination des décisions entre les divers départements intéressés au développement de l'agriculture, et la faiblesse de la structure institutionnelle du Département de l'Agriculture et du Développement Rural. Diverses mesures pratiques sont ainsi proposées dans le plan pour supprimer ces **obstacles**. Ces mesures vont de l'amélioration de l'état des routes à la réorganisation du Département de l'Agriculture.

Les objectifs visés sont les suivants :

- accroître la production vivrière pour arriver à une auto-suffisance alimentaire ;
- accroître la production des produits agricoles servant de matière première aux industries locales ;
- accroître la production des cultures d'exportation.

Pour atteindre ces objectifs, il est prévu une utilisation systématique des engrais, des semences améliorées et de produits phytosanitaires, l'introduction de la mécanisation agricole dans certains terroirs et l'organisation de l'encadrement technique.

L'essentiel du Programme de Relance Agricole 1982-84 en rapport avec la région du Bas-Zaïre est décrit ci-dessous. Comme on pourra le constater, les programmes de production sont divisés en trois volets: la production vivrière, la production animale et la production agricole destinée à l'exportation ou à l'industrie.

V.1.1. La Production vivrière.

Trois groupes d'agents économiques sont intéressés par les programmes de cultures vivrières :

- les projets de développement rural intégré
- les sociétés agro-industrielles
- les organisations confessionnelles et les coopératives.

V.1.1.1. Les projets de développement rural intégré.

Deux projets de développement rural intégré, le Projet Agricole de la Luala et le Projet Agricole de la zone de Mbanza-Ngungu, auxquels on pourra ajouter le PNE (Programme National Engrais) regroupent les paysans en vue d'augmenter leur productivité.

a) Le Projet Agricole de la Luala.

Installé dans la zone de Luozi, ce projet exploite les plaines qui s'étendent dans un rayon de 22 km autour du centre de Nkundi-Luala.

Les objectifs assignés au Projet pour 1984 sont les suivants:

- Maïs (grains) : 970 T
- Riz-paddy : 407 T.
- Manioc (tubercules): 1.550 T.
- Soja (graines) : 342 T.
- Arachides (coques) : 493 T.
- Haricots (graines) : 600 T.
- Produits maraîchers : 1.530 T.

Diverses actions sont prévues pour atteindre ces objectifs; on citera entre autres :

- la formation des encadreurs,
- la transformation et la commercialisation des produits agricoles
- l'approvisionnement de la population en biens de première nécessité,
- l'entretien des routes et des pistes, ainsi que l'adduction d'eau,
- l'amélioration de l'habitat et des actions sanitaires et nutritionnelles.

b. Le Projet Agricole de la zone de Mbanza-Ngungu

Basé essentiellement sur l'expérimentation et la vulgarisation des techniques culturales, le Projet Agricole de Mbanza-Ngungu fonctionne dans la zone administrative de Mbanza-Ngungu. Il offre aux paysans à des prix intéressants les semences, les produits phytosanitaires et le petit outillage.

Avec l'encadrement du Projet, on espère réaliser les productions suivantes en 1984 :

- Légumes : 5.910 T.
- Arachides (coques) : 3.030 T.
- Manioc (tubercules) : 195.000 T.
- Haricots (graines) : 1.360 T.
- Riz-paddy : 780 T.

V.1.1.2. Les Sociétés agro-Industrielles.

Seule la Compagnie Sucrière de Kwilu-Ngongo est intégrée dans la réalisation du programme des vivriers dans le cadre du Plan de Relance Agricole 1982-84.

Avec un financement de l'extérieur et du Fonds des Conventions de Développement, Kwilu-Ngongo se livre à l'encadrement des paysans, entretient les routes et pistes de desserte et organise la collecte des produits agricoles.

Pour 1984, la Compagnie Sucrière doit réaliser 4.500 T de maïs (grains), 11.250 T de manioc (tubercules) et 900 T de soja (graines).

V.1.1.3. Les Organismes confessionnels et les Coopératives.

Ces Organismes sont appelés à :

- former les encadreurs agricoles et ruraux
- encadrer les paysans pour la modernisation des techniques culturales et d'élevage

- organiser la collecte, la transformation et la commercialisation des produits agricoles
- produire et diffuser les semences sélectionnées
- entretenir les routes et pistes de desserte agricole.

Il est évident que les agents économiques cités ci-dessus n'ont qu'un rôle d'appui, le gros du travail doit être assuré par le Département de l'Agriculture (D.A.) appelé à renforcer son encadrement.

Le programme des cultures vivrières 1982-84 donné dans le tableau ci-dessous. Les initiales D.A. signifient Département de l'Agriculture.

Tableau V.1. : Objectifs de production des vivriers (en tonnes)

	1982	1983	1984
<u>Maïs (grains)</u>			
Encadrement D.A.	24.600	25.100	25.600
Projet Kwilu-Ngongo	3.000	3.750	4.500
Projet Luala	775	870	1.000
Total	28.375	29.720	31.100
<u>Riz-paddy (1)</u>			
Encadrement D.A.	4.330	4.430	4.510
MAC/PNR	2.350	2.420	2.500
Projet Luala	320	360	410
Projet Mbanza-Ngungu	700	740	780
Total	7.700	7.950	8.200
<u>Arachides (coques)</u>			
Encadrement D.A.	39.100	39.900	40.700
Projet Mbanza-Ngungu	2.980	3.000	3.030
Kwilu-Ngongo	380	430	490
Total	42.460	43.330	44.220
<u>Soja (graines) (1)</u>			
Encadrement D.A.	200	300	400
Projet Luala	240	285	340
Kwilu-Ngongo	600	720	900
Total	1.040	1.305	1.640
<u>Légumes</u>			
Feuilles de manioc	36.700	37.600	38.600
Projet Luala (2)	965	1.215	1.530
Projet Mbanza-Ngungu (2)	5.630	5.740	5.910
Encadrement D.A. (2)	17.200	17.700	18.100
Total	60.495	62.255	64.140

Tableau V.1. : Objectifs de production des vivriers (suite)

	1982	1983	1984
<u>Canne à sucre (cannes utilisables)</u>			
Kwilu-Ngongo	444.000	445.000	550.000
Sucre industriel			
Kwilu-Ngongo	44.000	44.500	55.000
<u>Manioc (milliers de tonnes tubercules fraîches)</u>			
Encadrement D.A.	1.118,0	1.141,0	1.163,0
PRONAM	-	3,6	21,6
Kwilu-Ngongo	7,5	9,0	11,3
Projet Mbanza-Ngungu	186,0	189,0	195,0
Projet Luaala	1,2	1,4	1,6
Total	1.312,7	1.344,0	1.392,5
<u>Légumineuses (1)</u>			
Encadrement D.A.	14.400	14.700	15.000
Projet Mbanza-Ngungu	1.270	1.300	1.360
Projet Luaala	375	475	600
Total	16.045	16.375	16.960
<u>Fruits</u>			
Banane plantain	27.200	27.700	28.300
Autres fruits	24.100	24.500	24.900
Total	51.300	52.200	53.200

(1) Kinshasa et Bas-Zaïre

(2) Les produits maraîchers

Source : Plan de Relance Agricole 1982-1984, Avril 1982.

V.1.2. La Production Animale.

Le programme de production animale est basée essentiellement sur les actions d'encadrement des petits éleveurs. Les moyens dont disposent les services d'élevage du Département de l'Agriculture étant insuffisants, la réalisation du programme dépend beaucoup de l'assistance de nombreuses missions aux petits éleveurs, soit directement soit à travers des organismes confessionnels et des coopératives, ainsi que de l'intervention directe de ces derniers.

Les objectifs de la production animale sont donnés dans le tableau V.2. . Ces chiffres qui comprennent également la production à réaliser par la ville de Kinshasa prévoient en 1984 une production bovine de 4.306 tonnes de poids vif, ce qui correspond à peu près à 14.000 têtes bovines.

Tableau V.2. : Programme de production animale, 1982-1984.
Kinshasa - Bas-Zaïre

	1982	1983	1984
 Tonnes Poids Vif		
Bovins	4.139	4.222	4.306
Porcins	6.652	6.785	6.920
Ovins - Caprins	1.433	1.462	1.491
Volailles	1.465	1.494	1.524
Total	13.689	13.963	14.241

Source : Plan de Relance Agricole 1982 - 1984.

V.1.3. La production Agricole destinée à l'exportation et à l'Industrie.

Ce type de production relevant essentiellement du secteur privé, la réalisation des objectifs de production dépend de la politique d'investissement des entreprises concernées ainsi que des facilités bancaires qui leur sont octroyées. Les objectifs de production pour la période 1982-1984 tels que définis par le Plan de Relance Agricole 82-84 sont consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau V.3. : Programmes de Production Agricole destinée à l'exportation et à l'industrie, Bas-Zaïre, 1982-1984

	1982	1983	1984
<u>Palmier à huile (tonnes de régimes)</u>			
AGRIUMBE	5.180	5.290	5.400
SCAM	29.440	30.050	30.650
Cie des Produits	12.910	13.160	13.420
Plantations villageoises	6.570	6.700	6.830
Total	54.100	55.200	56.300
<u>Cacao (tonnes cacao sec)</u>			
AGRIUMBE	110	115	120
SCAM-Tshela	340	360	380
Total	450	475	500
<u>Café</u>			
AGRIUMBE-Boma	260	275	290
Cie des Produits Lukula	480	495	520
Sté des Cultures - Lukula	1.060	1.100	1.160
SCAM-Tshela	850	880	920
Total	2.650	2.750	2.890

Tableau V.3. : Programme de Production Agricole destinée à l'exportation et à l'industrie (Suite).

	1982	1983	1984
<u>Tabac (tonnes de tabac sec)</u>			
BAT - Seke-Banza - Luozi	80	100	150
Encadrement D.A.	420	425	430
Total	500	525	580
<u>Hévéa (tonnes caoutchouc sec)</u>			
Cie des Produits - Lukula	345	360	380
Sté des Cultures - Lukula	725	760	800
SCAM - Tshela	945	990	1.040
Total	2.015	2.110	2.220
<u>Bois (m3 grumes)</u>			
AGRIFOR	36.000	38.000	40.000

Source : Plan de Relance Agricole, 1982-1984.

V.2. LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE POUR LA PERIODE 1985 - 1990.-

Le Bas-Zaïre possède de nombreux atouts qui le favorisent par rapport aux autres régions du pays : sa situation stratégique entre l'Océan et la Ville de Kinshasa, une infrastructure industrielle et sociale importante, un réseau routier en moins mauvais état qu'ailleurs.

Ces atouts peuvent être exploités à bon escient par le secteur agricole pour lui permettre de remplir sa quadruple mission qui est:

- de nourrir les populations du Bas-Zaïre,
- d'approvisionner Kinshasa en vivres,
- d'alimenter l'industrie locale en matière premières,
- d'accroître la production destinée à l'exportation.

Ceci ne sera possible que si les contraintes qui caractérisent le secteur agricole dans la région étaient supprimées.

Avant de proposer les grandes lignes de la stratégie qui doit être adoptée pour assurer un développement harmonieux du secteur agricole, il est normal d'estimer les besoins de la région et ceux de la Ville de Kinshasa devant être couverts par le Bas-Zaïre; puisque c'est au regard de ces besoins qu'il sera possible de déterminer les objectifs de production agricole.

V.2.1. Estimation des besoins optimaux en produits vivriers.

Les besoins en produits vivriers peuvent se décomposer en :

- besoins alimentaires des populations du Bas-Zaïre,
- besoins alimentaires de la Ville de Kinshasa,
- besoins pour l'alimentation animale,
- besoins pour l'industrie locale,
- besoins en semences.

Pour arriver à connaître les besoins globaux en produits vivriers et aussi fixer les objectifs de production, il faudra ajouter aux différents besoins qu'on vient de citer les pertes après la récolte.

V.2.1.1. Besoins alimentaires de base.

a) Besoins alimentaires des populations du Bas-Zaïre.

L'estimation des besoins alimentaires du Bas-Zaïre est basée sur les normes de la FAO adaptées au Zaïre et sur les résultats des enquêtes de consommation alimentaire effectuées dans le Bas-Zaïre par l'équipe conjointe Présidence de la République - Direction d'Etudes et Planification. Les données démographiques de référence sont, comme on le voit ci-dessous, celles des Perspectives Démographiques Régionales 1975-1985 du Département du Plan.

a.1. Projection de la population du Bas-Zaïre entre 1985 et 1990.

Faute de statistiques appropriées, force a été de recourir aux Perspectives Démographiques Régionales 1975 - 1985 du Département du Plan. Les prévisions pour 1985 ont ainsi été utilisées comme base. Un taux annuel d'accroissement démographique de 2,5 % qui est, en fait, le taux moyen observé entre 1970 et 1980 a été appliqué. Les projections ainsi obtenues sont consignées dans le tableau V.4. Pour des raisons pratiques, la population a été divisée en enfants âgés de moins de 13 ans, en femmes adultes et en hommes adultes. Ceci correspond aux trois grands groupes de consommateurs proposés par CEPLANUT, Centre de Planification pour la Nutrition Humaine.

Tableau V.4. : Projection de la population du Bas-Zaïre entre 1985 et 1990.

	(en milliers)					
	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Enfants de moins de 13 ans	885	907	930	953	977	1.001
Femmes adultes	593	608	623	639	655	671
Hommes adultes	530	543	556	570	585	599

a.2. Estimation des besoins journaliers moyens en calories.

Le calcul des besoins journaliers en calories est fait sur base des résultats des enquêtes de consommation alimentaires effectuée par l'équipe conjointe Présidence de la République - Direction d'Etudes et Planification et sur base des normes de la FAO adaptées au Zaïre et ramenées à trois catégories de consommateurs par CEPLANUT, Centre de Planification pour la Nutrition Humaine. Les besoins journaliers d'un enfant âgé de moins de 13 ans sont estimés à 1.800 calories, ceux d'une femme adulte à 2.200 calories et les besoins d'un homme adulte sont à 3.000 calories. Quant aux résultats des enquêtes, ils ont été légèrement modifiés pour (1) corriger les déficits protéique et calorique constatés, (2) mieux équilibrer la nature des protéines, celles-ci sont en effet de 85 % d'origine végétale, et (3) incorporer davantage des produits bon marché. Les besoins journaliers moyens en calories répondant à ces trois préoccupations sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Tableau V.5. : Estimation des besoins journaliers moyens en calories.

	<u>Origine des apports en calories.</u>	<u>Besoins pour enfant en dessous de 13 ans.</u>	<u>Besoins pour femme adulte.</u>	<u>Besoins pour homme adulte.</u>
Manioc cossette	33 %	594	726	990
Patate douce + igname	3 %	54	66	90
Plantain	2 %	36	44	60
Maïs-grains	3 %	54	66	90
Riz décortiqué	11 %	198	242	330
Pain	5 %	90	110	150
Sucre	2 %	36	44	60
Fruits	1 %	18	22	30
Huile de palme	12 %	216	264	360
Haricots	8 %	144	176	240
Arachides	4 %	72	88	120
Soja	1 %	18	22	30

Tableau V.5. (suite) : Estimation des besoins journaliers moyens en calories.

	<u>Origine des apports en calories</u>	<u>Besoins pour enfant en dessous de 13 ans.</u>	<u>Besoins pour femme adulte.</u>	<u>Besoins pour homme adulte.</u>
Feuilles de manioc	5 %	90	110	150
Autres légumes	2 %	36	44	60
Poissons frais	3 %	54	66	90
Viande de boeuf	3 %	54	66	90
Volaille	1 %	18	22	30
Autres produits animaux.	1 %	18	22	30
	100 %	1.800.	2.200	3.000

a.3. Estimation des besoins journaliers et annuels moyens en produits alimentaires

La conversion des besoins caloriques en produits alimentaires est faite en utilisant les informations du tableau donnant la valeur nutritive des aliments.

Tableau V.6. : Valeur nutritive des aliments

Calories par 100 gr, g protéines par 100 gr.

		<u>Calories</u>	<u>Protéines</u>
1. Manioc (cossettes ou farine)		352	1,5
2. Plantain		127	0,8
3. Patate +		132	1,4
4. Igname		80	1,5
5. Pomme de terre		94	1,7
6. Riz		355	7,6
7. Maïs-grains :			
- jaune	359		9,2
- clair	357	351*	8,6
- farine	339		9,6
- carotte		139	4,2
8. Feuilles de manioc		102	6,0
9. Autres légumes:			
-épinards	20		2,3
-feuille de p.douce	54		4,6
-choux	44	43*	3,6
-oseilles	25		5,5
-amaranthes	75		2,2
10. Huille de palme		875	0
11. Haricots		313	26,0
12. Soja		297	36,5
13. Arachides		528	27,5
14. Poissons:- frais		92	13,7
- séchés et salés maigres	289		61,8
- séchés et salés ½ gras	247	264*	46,0
- séchés et salés gras	257		41,5
15. Viande de bœuf		122	22,4
16. Viande de porc		472	11,2
17. Volaille		136	23,8

Tableau V.6. : Valeur nutritive des aliments (suite)

18. Fruits :	- ananas	26		0,3	
	- avocat noir	152		1,6	
	- avocat vert	159		1,8	
	- mangue verte	56		0,5	
	- mangue mûre	65		0,6	
	- mandarine	48	72*	0,8	0,9
	- orange	39		0,6	
	- pamplemousse	38		0,9	
	- papaye	32		0,3	
	- banane	83		1,7	
19. Autres produits animaux					
	- antiloppe	149		30,4	
	- chenilles fumées	333		62,3	
	- hippopotame séché	368	377*	80,6	
	- larves de coléoptère séchées	426		52,5	
	- termites fumés	611		36,6	
20. Pain		265			8,1
21. Sucre		385			8,1

Sources : - Degroote, V.A. : Tables de composition alimentaire pour la République Démocratique du Congo, NORD, Kinshasa, 1970.

- FAO and U.S. Department of Health, Food Composition Table for Use in Africa, Rome, FAO-UN, 1970

- Walt, B.K., and A.L. Merrill : Composition of foods, Washington, D.C., USDA 1975.

Note (*) : Estimation moyenne (BPA).

Tableau V.7. : Estimation des besoins journaliers moyens en produits alimentaires par groupe de consommateurs (en grammes)

	<u>Besoins pour un enfant de moins de 13 ans</u>	<u>Besoins pour une femme adulte</u>	<u>Besoins pour un homme adulte</u>
Manioc cossette	169	206	281
Patate douce + igname	51	62	85
Plantain	28	35	47
Maïs-grain	15	19	26
Riz décortiqué	54	68	93
Pain	34	52	57
Sucre	9	11	16
Fruits	25	30	42
Huile de palme	25	30	42
Haricots	46	56	77
Arachides	14	17	23
Soja	6	7	10
Feuilles de manioc	88	108	147
Autres légumes	84	102	140
Poissons	59	72	98
Viande de boeuf	44	54	71
Volaille	13	16	22
Autres produits animaux	5	6	8

Tableau V.8. : Estimation des besoins annuels moyens en produits alimentaires par groupe de consommateurs (en kilogrammes)

	<u>Besoins pour un enfant de moins de 13 ans</u>	<u>Besoins pour une femme adulte</u>	<u>Besoins pour un homme adulte</u>
Manioc cossette	62	75	101
Patate douce + igname	19	23	31
Plantain	10	13	17
Maïs-grain	5	7	9
Riz décortiqué	20	25	34
Pain	12	15	21
Sucre	3	4	6
Fruits	9	11	15
Huile de palme	9	11	15
Haricots	17	20	28
Arachides	5	6	8
Soja	2	2	4
Feuilles de manioc	32	39	51
Autres légumes	31	37	51
Poissons frais	22	26	36
Viande de boeuf	16	20	27
Volaille	5	6	8
Autres produits animaux	2	2	3

a.4. Estimation des besoins alimentaires des populations du Bas-Zaïre

Enfin, à partir des besoins annuels moyens, on peut estimer les besoins alimentaires des populations du Bas-Zaïre en considérant les projections démographiques du tableau V.4. Les besoins alimentaires ainsi obtenus sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Tableau V.9. : Besoins alimentaires du Bas-Zaïre, 1985 - 1990.

(en tonnes)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Manioc cossette	153.405	157.240	161.171	165.200	169.330	173.564
Patate et igname	46.884	48.056	49.258	50.489	51.752	53.046
Plantain	25.569	26.208	26.863	27.535	28.223	28.929
Maïs-grain	13.346	13.680	14.022	14.372	14.732	15.100
Riz décortiqué	50.545	51.809	53.104	54.432	55.793	57.187
Pain	30.645	31.411	42.196	33.001	33.826	34.672
Sucre	8.207	8.412	8.622	8.838	9.058	9.285
Fruits	22.438	22.999	23.574	24.163	24.767	25.386
Huile de palme	22.438	22.999	23.574	24.163	24.767	25.386
Haricots	41.745	42.789	43.858	44.955	46.079	47.231
Arachides	12.223	12.528	12.841	13.162	13.491	13.828
Soja	5.076	5.203	5.333	5.466	5.603	5.743
Feuilles de manioc	80.067	82.069	84.121	86.224	88.380	90.589
Autres légumes	76.406	78.316	80.274	82.281	84.338	86.446
Poissons frais	53.968	55.317	56.700	58.118	59.570	61.060
Viande de boeuf	40.330	41.338	42.372	43.431	44.517	45.630
Volaille	12.223	12.528	12.841	13.162	13.491	13.828
Autres produits animaux	4.546	4.660	4.776	4.895	5.018	5.143

b. Estimation des quantités des produits alimentaires destinés à Kinshasa.

La grande poussée démographique de la Ville de Kinshasa constitue un véritable défi à la région du Bas-Zaïre qui est appelé à nourrir outre ses habitants, l'importante population kinoise. Le Bas-Zaïre est dans cet ordre d'idées la principale source d'approvisionnement de Kinshasa en manioc, haricots, banane plantain, et en légumes.

S'étant basée sur les documents de transport de l'ONATRA et les renseignements obtenus auprès des opérateurs économiques, l'Equipe conjointe Présidence - Direction d'Etudes et Planification est arrivée à estimer les proportions des produits alimentaires fournies par la région à la Ville de Kinshasa par rapport aux besoins de la capitale. Les projections faites dans le tableau ci-dessous sont basées sur un taux d'accroissement démographique annuel de 6 % , qui est le taux observé pendant la période 1970 - 1981.

Tableau V.10 : Estimation des quantités des produits alimentaires destinés à Kinshasa 1985-1980
(en milliers de T.)

	Besoins théoriques de Kinshasa	% devant être fourni par le Bas-Zaïre						
	1985		1985	1986	1987	1988	1989	1990 *
Manioc cossettes	294	60	176	186	197	209	221	234
Patate douce + igname	7	80	6	6	6	6	6	6
Plantain	7	70	5	5	5	5	5	5
Fruits	37	90	33	35	37	39	41	43
Huile de palme	36	30	11	12	13	14	15	16
Haricots	26	50	13	14	15	16	17	18
Arachides	26	10	3	3	3	3	3	3
Soja	18	30	5	5	5	5	5	5
Feuilles de manioc	75	60	45	48	51	54	57	60
Autres légumes	38	60	23	24	25	26	27	29
Viande de bœuf	5	15	1	1	1	1	1	1

* NOTE :

Population de Kinshasa en 1981 = 2.567.166 = Pt

Population de Kinshasa en 1970 = 1.393.039 = Po

$$\text{Estimation du taux d'accroissement démographique annuel} = r = \frac{\ln \frac{Pt}{Po}}{t} = 0,06 \text{ ou } 6 \%$$

c. Besoins pour l'alimentation humaine

Les besoins pour l'alimentation humaine sont constitués d'une part par les besoins des populations du Bas-Zaïre, d'autre part par les besoins de la ville de Kinshasa. Le tableau synoptique qui en découle permettra d'estimer les besoins pour l'alimentation du bétail.

Tableau V.11 : Estimation des besoins pour l'alimentation humaine
(Bas-Zaïre + 60 % Kinshasa)

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Manioc cossette	329	343	358	374	390	407
Manioc racines	1316	1372	1432	1496	1560	1628
Patate douce + igname	53	54	55	56	58	59
Plantain	30	31	31	32	33	34
Maïs-grain	13	14	14	14	15	15
Riz décortiqué	50	52	53	54	56	57
Riz paddy	83	85	86	90	93	95
Pain	31	31	32	33	34	35
Sucre	8	8	9	9	9	9
Fruits	55	58	60	63	65	68
Huile de palme	33	35	36	38	40	41
Arachides	15	15	16	16	16	17
Haricots	55	56	59	61	63	65
Soja	10	10	10	10	11	11
Feuilles de manioc	125	130	135	140	145	150
Autres légumes	99	102	105	108	111	115
Poissons frais	54	55	57	58	59	61
Viande de boeuf	41	42	43	44	45	47
Volailles	13	13	14	14	14	15
Autres produits	12	13	13	13	13	13

d. Estimation des besoins en produits agricoles pour l'alimentation animale

Les besoins pour l'alimentation animale sont calculés en fonction des ceux pour l'alimentation humaine. les proportions ainsi que les projections qui en découlent sont données dans le tableau ci-dessous.

Tableau V.12 : Estimation des besoins pour l'alimentation animale
(en milliers de tonnes)

	% des besoins pour l'alimen- tation humaine	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Manioc racine	2	26	27	29	30	31	32
Plantain	2	1	1	1	1	1	1
Riz paddy	5	3	3	3	3	4	4
Maïs grain	5	1	1	1	1	1	1
Feuilles de manioc	1	1	1	1	1	1	1

e. Estimation des besoins en produits vivriers pour l'industrie locale

La seule industrie qui consomme les produits vivriers comme matières premières est l'industrie brassicole. Les besoins de la BRALIMA/Boma sont de 3000 T de maïs et de 1000 T de paddy par an.

Tableau V.13 : Estimation des besoins en produits vivriers pour l'industrie locale

- 1000 T de paddy
- 8000 T de maïs

f. Estimation des besoins en semences

Les besoins en semences représentent 5 % des besoins pour l'alimentation humaine et animale auxquels on a ajouté les besoins pour l'industrie locale. Le calcul de ces besoins est fait dans le tableau ci-après.

Tableau V.14 : Estimation des besoins en semences
(en milliers de tonnes)

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Maïs-grain	1	1	1	1	1	1
Riz paddy	4	4	4	5	5	5
Légumes	5	5	5	6	6	6
Fruits	3	3	3	3	4	4
Arachides	1	1	1	1	1	1
Haricots	3	3	3	3	3	3
Soja	1	1	1	1	1	1

g. Estimation des pertes moyennes après récolte.

Ces pertes sont estimées à partir des besoins totaux de la région en utilisant les proportions données dans le tableau ci-après.

Tableau V.15 : Estimation des pertes moyennes après la récolte 1985-1990
(en milliers de tonnes)

	% des besoins totaux	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Manioc racines	20 %	268	280	292	305	318	332
Patate douce + igname	15 %	8	8	8	8	9	9
Plantain	50 %	16	16	16	17	17	18
Maïs-grain	25	6	6	6	6	6	6
Riz paddy	15 %	14	14	14	15	15	16
Fruits	30 %	17	18	19	20	21	22
Haricots	15 %	9	9	9	10	10	10
Arachides	15 %	2	2	3	3	3	3
Soja	15 %	2	2	2	2	2	2
Feuille de manioc	20 %	25	26	27	28	29	30
Autres légumes	20 %	20	20	21	22	22	23

Estimation basée sur - L'évaluation des pertes alimentaires après la récolte de la F.A.O.

- L'évaluation de l'Equipe Présidentielle - Service de
Planification et Etudes.

Tableau V.16 : Objectifs de production des denrées alimentaires 1985-90
(en milliers de tonnes)

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Manioc racines	1610	1679	1753	1831	1911	2018
Patate douce + igname	61	62	63	65	67	68
Plantain	47	48	48	50	51	53
Maïs-grain	29	30	30	30	31	31
Riz décortiqué	50	52	53	54	56	57
Riz paddy	105	107	108	114	118	121
Pain	31	31	32	33	34	35
Sucre	8	8	9	9	9	9
Fruits	75	77	81	84	88	91
Haricots	67	68	71	74	76	78
Arachides	18	18	20	20	20	21
Soja	13	13	13	13	14	14
Feuilles de manioc	151	157	163	169	175	181
Autres légumes	124	127	131	136	139	144
Poissons frais	54	55	57	58	59	61
Volaille	13	13	14	14	14	15
Autres produits animaux	12	13	13	13	13	13
Viande de boeuf	41	42	43	44	45	47
Huile de palme	33	35	36	38	40	41

V.2.1.2. Besoins en cultures industrielles

Estimer les besoins en cultures industrielles pose plus de problèmes qu'estimer les besoins en cultures vivrières. D'un côté, la plupart de ces produits entrent en rapport plusieurs années après la plantation, de l'autre, ce type des cultures relève plus de secteur privé moderne qui est du reste le plus grand utilisateur que du secteur traditionnel. Comme les besoins des entreprises utilisatrices de ces matières ne sont pas connues, il n'est pas aisé de fixer des objectifs de production. Par la force des choses, on est donc obligé d'utiliser les taux d'accroissement annuel du Plan de Relance Agricole 1982-1984.

Ces taux sont les suivants :

- Palmier à huile	: 2,5 %
- Cacao	: 5,5 %
- Café	: 4,5 %
- Tabac	: 8,0 %
- Hévéa	: 5,0 %
- Bois	: 5,5 %

Les objectifs de production ainsi déterminés et qui sont donnés dans le tableau V.17 sont basés sur la production réalisée en 1983. Il est clair que la réalisation de ce programme dépendra beaucoup du secteur privé moderne qui devra y souscrire avant de bénéficier de toutes les facilités bancaires appropriées pour l'acquisition des moyens de production.

Tableau V.17 : Objectifs de production des cultures industrielles
1985 - 1990 (en tonnes).

	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Palmier à huile (régimes)	56.300	57.708	59.151	60.630	62.146	63.700
Cacao (sec)	500	528	557	588	620	654
Café	2.890	3.020	3 156	3 298	3.446	3.601
Tabac (sec)	580	626	676	730	788	851
Hévéa (caoutchouc sec)	1.141	1.198	1.258	1.321	1.387	1.156
Bois (m3)	40.000	42.200	44 521	46.970	49 553	52.278

V.2.2. Contraintes du Secteur Agricole.

a) Problèmes rencontrés.

Le développement du secteur agricole étant lié à celui de l'économie générale, les problèmes qui se posent à cette dernière influent d'une façon ou d'une autre sur le secteur agricole. Aussi, la crise économique que connaît le pays depuis plusieurs années, crise caractérisée par l'insuffisance des moyens de paiement extérieur, n'a-t-elle pas permis au secteur agricole de se développer normalement.

Quant aux problèmes propres au secteur agricole, on peut citer en premier lieu la déficience de l'encadrement des paysans et des éleveurs, l'insuffisance de l'utilisation des intrants, l'absence d'un service approprié de crédit et, dans un degré moindre, le manque de collaboration entre la territoriale et les services de l'agriculture, l'état des routes de desserte.

b) La déficience de l'encadrement

L'expérience a montré qu'une meilleure préparation des terrains, le respect du calendrier cultural, une rotation rationnelle et l'emploi des semences de qualité peuvent au moins doubler les rendements traditionnels. Eu égard au niveau de formation de la plupart des paysans, seul un encadrement efficace peut rendre cela possible.

Or, le personnel d'encadrement technique est non seulement insuffisant, mais encore démuné de moyens de transport pouvant lui permettre de couvrir toute sa zone d'action.

Ce qui est vrai pour la production végétale l'est aussi pour la production animale. Les encadreurs vétérinaires sont insuffisants en nombre et dépourvus de moyens logistiques.

Si le personnel agricole a déjà bénéficié de plus de deux séminaires de recyclage organisés par la FAO avec la collaboration de la Division de Statistique Agricole du Département de l'Agriculture tel n'est pas le cas des agents vétérinaires qui sont littéralement abandonnés à

eux-mêmes. La plupart sont même dépassés par les techniques modernes.

Un effort doit donc être fait pour améliorer le rendement des encadreurs, gage de tout progrès dans le secteur agricole.

b) Insuffisance de l'utilisation des intrants.

Paradoxal que cela puisse paraître suite à sa situation voisine de Kinshasa, le Bas-Zaïre n'est pas épargné par la pénurie de principaux intrants. Les semences améliorées, le petit outillage agricole, les engrais et les produits phytosanitaires ne sont disponibles que dans les zones desservies par les projets agricoles. Ailleurs, les paysans doivent se débrouiller pour acquérir ce qu'ils peuvent attraper.

Pour prétendre à l'amélioration des rendements, il faudra introduire les semences améliorées partout dans la région. Ceci appelle la relance des CAPSA et l'établissement des champs semenciers pour lutter contre les maladies ou les pestes majeures.

La situation est même plus dramatique en ce qui concerne les produits vétérinaires. Ils sont quasi rares dans la région. Ici aussi, un effort doit être fait pour approvisionner les différentes pharmacies vétérinaires de la région.

b) L'absence d'un service approprié des crédits.

L'acquisition des facteurs de production exige des moyens financiers. Hormis les paysans de la zone de Mbanza-Ngungu qui peuvent bénéficier des prêts sous forme d'intrants agricoles (engrais, matériel agricole...) de la part du Programme National Engrais, les autres doivent se démener pour acquérir ce dont ils ont besoin. L'absence d'une structure adéquate des crédits handicape fortement les paysans et même découragent les bonnes volontés. Avec l'entrée en activité de la Banque de Crédit Agricole, B.C.A., les espoirs sont permis de voir cette lacune comblée.

d) Manque de collaboration entre la Territoriale et l'Agriculture.

Ce manque de collaboration est à la base de plusieurs conflits qui n'ont cessé d'opposer les responsables de la territoriale aux agronomes. La pomme de discorde est l'utilisation des engins mis à la disposition des agronomes que la territoriale a l'habitude de confisquer rendant ainsi ces ayant droits dans l'impossibilité de remplir normalement leur travail.

Pour un développement harmonieux de l'agriculture, la territoriale et l'agriculture sont appelées à oeuvrer main dans la main. L'autorité politico-administrative qui est garante du développement global de son entité doit faciliter la tâche aux agronomes et à tous ceux qui oeuvrent pour le développement de l'agriculture.

e) Etat des routes.

Sur ce point, le Bas-Zaïre, grâce à sa situation stratégique et à son étendue, connaît moins de problèmes que les autres régions. L'état des routes est relativement bon et les moyens de transport, quoique encore insuffisants, arrivent à évacuer les produits.

Cependant, un plus gros effort doit être fait pour améliorer l'état des routes, pistes, ponts et bacs afin de rendre accessibles tous les centres de production et de réduire le temps d'évacuation des produits.

V.2.2.2. Conditions préalables au développement Agricole de la Région.

Il sera superflu de proposer un programme de développement agricole sans chercher à supprimer les contraintes qui entravent la croissance de la production. Toutes les mesures qui seront prises seront vaines tant que les contraintes décrites dans la section précédente seront présentes. Il faudra donc que des conditions suivantes soient réunies si l'on tient à la réussite du programme qu'on compte mettre sur le chantier.

a) Amélioration de l'état des routes

Pour que l'Office des Routes puisse remplir pleinement son rôle, il faudra le doter des moyens logistiques voulus.

L'action de ses brigades autonomes devra, en outre, se porter surtout sur le rechargement et la réhabilitation du réseau routier à renouveler tous les 4 ans. Entretemps, la route sera entretenue par cantonnage manuel, à l'instar des routes agricoles et pistes. Pour ce faire, il faut créer des structures d'encadrement et de formation des cantonniers, et leur fournir l'équipement et les matériaux voulus. Il faudra également veiller à une limitation du tonnage des véhicules empruntant les tronçons en terre.

De façon plus concrète, un effort doit être fait pour désenclaver les terroirs suivants qui ont un potentiel agricole théorique relativement bon :

- la vallée du Shiloanga
- l'Ouest de la zone de Luozi
- la Plateau de Bangu
- la crête Ludi-Gombe Sud dans la zone de Mbanza-Ngungu.

b) Amélioration des circuits commerciaux

L'organisation actuelle des marchés agricoles basée sur l'existence des marchés ambulants ne permet pas aux commerçants de jouer avec brio leur rôle de collecteur primaire des produits agricoles. En vue d'accélérer la circulation des marchandises, il faudra créer au niveau des collectivités grandes productrices agricoles des marchés fixes où viendront se rencontrer vendeurs et acheteurs suivant un calendrier établi par l'autorité régionale et communiqué à tous les agents économiques. Les opérateurs économiques devront amener à ces marchés les produits manufacturés dont les paysans ont souvent besoin. L'accès à ces marchés devra être rendu facile par un entretien régulier des pistes et routes qui y conduisent.

Enfin, des facilités doivent être accordées aux opérateurs économiques les plus méritants pour leur permettre d'acquérir les pièces de rechange, de renouveler leur charroi, d'améliorer les conditions de stockage et de traitement des produits et de disposer des crédits de campagne pour l'achat des produits.

c. Approvisionnement Régulier en intrants.

Les mesures prises dans le cadre de l'écoulement des produits doivent être renforcées par celles visant l'amélioration de la productivité des paysans. Il faudra ainsi fournir aux paysans les intrants indispensables, améliorer l'encadrement technique et offrir des facilités de crédit agricole.

V.2.3 Identification des régions favorables à un programme d'intensification agricole.

A cheval entre la capitale et l'Océan et dotée d'importantes ressources hydro-électriques, la région du Bas-Zaïre est avant tout à vocation industrielle. Cependant les exigences du marché de Kinshasa et des grands centres urbains de la région lui confèrent une vocation agricole. Le Bas-Zaïre est en effet appelé à ravitailler les centres industriels de la région ainsi qu'à maintenir le flux de vivres à destination de Kinshasa.

Pour réussir cette double mission, l'agriculture bas-zaïroise doit être stimulée et rationalisée. En vue de ne pas disperser les efforts, seuls les meilleurs terroirs feront l'objet d'un programme d'intensification. L'emploi des engrais minéraux et la mécanisation exigeant d'énormes moyens en devises ne seront limités qu'aux gîtes les plus fertiles à savoir, la vallée de la Luala, la crête Mbanza-Ngungu-Kimpangu, les plateaux et pénélaines de l'Est de Mbanza-Ngungu, les environs de Mvuazi, la pénélaine de Songa et le plateau de Bangu. L'augmentation de la production sera basée ailleurs sur une meilleure préparation des sols, l'utilisation d'engrais verts, le respect d'une rotation rationnelle et l'emploi de semences de qualité. Ceci suppose un encadrement efficace et de qualité.

Considérant les facilités commerciales et le potentiel agropastoral, 3 régions de développement agricole ont été identifiées. Ces régions sont les Cataractes, le Bas-Fleuve et la Lukaya.

V.2.3.2. Région de développement agricole 1 (R.D.A.BZ.1)

Cette région correspond à la sous-région administrative des Cataractes. Celle-ci couvre quelque 23.481 km² avec une population estimée en 1981 à 680.000 habitants répartie entre les zones de Songololo, Luozi et Mbanza-Ngungu. Avec plus de 400.000 habitants, Mbanza-Ngungu se taille la part du lion.

Le relief de la sous-région des Cataractes est fortement accidenté avec des altitudes de plus de 11000 m. Les sols sont hétérogènes et de fertilité très diverse allant des vallées alluvionnaires jeunes et des sols montagneux rajeunis du schiste calcaire jusqu'aux sols ravinés et latéritiques des zones érodées.

Le climat est du type tropical semi-humide, avec une saison sèche de 4 à 5 mois.

C'est une région essentiellement de savanes.

Sa situation privilégiée le long du chemin de fer fait de cette région le grenier du port et de la capitale. Cette région est donc appelée à jouer un rôle important dans le ravitaillement de la ville de Kinshasa.

Les activités agricoles de cette région vont de l'intensification des cultures vivrières à l'élevage en passant par l'agrumiculture. Ces activités sont choisies compte tenu de la vocation de la région et de l'infrastructure existante.

La zone de Mbanza-Ngungu constitue la 1ère zone de développement de la région. Traversé par le rail et nanti d'un réseau routier en bon état et d'une vaste infrastructure industrielle, Mbanza-Ngungu a le privilège d'être la zone la plus peuplée de la région. La présence d'un

certain nombre de sociétés comme Kwilu-Ngongo, JVL... et des projets agricoles (PRCNAM, Projet Mbanza-Ngungu, PNE, ajoutée à la qualité du sol a fortement joué dans le choix de cette zone comme zone prioritaire numéro 1.

Plusieurs gîtes peuvent faire l'objet d'une culture mécanisée intensive. Il s'agit de la crête de Mbanza-Ngungu-Kimpangu, des environs de Mvuazi, des plateaux et pénéplaines de l'Est de Mbanza-Ngungu.

Les spéculations à développer sont dans l'ordre le manioc, les cultures maraîchères et l'arachide.

Le manioc qui constitue la base alimentaire des populations du Bas-Zaïre et de Kinshasa jouit d'un environnement très favorable avec la proximité de PRCNAM, du projet Mbanza-Ngungu, Crédit Agricole et du PNE/FAO. Ces derniers distribuent en effet le matériel végétatif mis au point par le PRCNAM et procède à un encadrement efficace des paysans.

Le développement des cultures maraîchères s'appuyera sur l'action du projet agricole de Mbanza-Ngungu qui encadre les maraîchers de la zone.

Quant à l'arachide, elle jouit tout comme les autres cultures vivrières d'un environnement favorable avec la présence des projets agricoles. Ceux-ci vont encadrer les paysans, leur distribuer les principaux intrants et améliorer les méthodes culturales. Les sociétés Kwilu-Ngongo et JVL seront également associées à l'encadrement des paysans.

La 2ème zone de développement est constituée par la zone administrative de Luozi. Moins favorisée que la zone de Mbanza-Ngungu sur le plan infrastructure, Luozi n'en est pas moins sur les autres plans. La fertilité de la vallée de Luala, ainsi que la présence du projet Italo-Zaïrois et de la SOGEEIA, projet agricole de la Compagnie Sucrière de Kwilu-Ngongo font de cette zone un gîte propice à l'intensification des cultures d'arachide et de riz. Ses nombreuses savanes conviennent à l'élevage

du gros-bétail. Le projet Italo-Zaïrois qui a hérité du patrimoine de l'ex-GER est entrain de redynamiser les activités pastorales de la zone. Avec plus de 4000 hectares de terres fertiles et près de 20.000 hectares de terres à vocation d'élevage ou de culture extensive, la vallée de la Luala constitue un gîte d'un grand intérêt agronomique.

V.2.3.2. Région de développement agricole 2 (R.D.A.BZ.2)

La région de Développement Agricole 2 qui correspond à l'actuelle sous-région du Bas-Fleuve couvre une superficie de 9.980 km² et comptait en 1981 plus de 500.000 habitants.

Ecologiquement, c'est une région marginale avec un relief tourmenté et des sols de fertilité très diverse. Le climat est des types Aw5 et Aw6. Il est donc caractérisé par une saison sèche dont la durée varie de 5 à 6 mois, avec une pluviosité annuelle très irrégulière et une forte nébulosité.

D'une altitude plus faible que la région de Développement Agricole 1, le Bas-Fleuve est couvert au Nord et à l'Ouest par la forêt dense, les alluvions saumâtres de l'estuaire étant elles occupées par un type particulier de forêt, appelé mangroves. Les parties Nord et Ouest sont consacrées aux cultures pérennes (plamier à huile, bananier, caféier et cacaoyer) et l'exploitation forestière. Les cultures vivrières sont pratiquées à large échelle uniquement dans la zone de Seke-Banza.

Sa situation dans l'hinterland immédiat des ports de Boma et de Matadi a fait que la région du Bas-Fleuve possède une infrastructure agricole, industrielle, routière et sociale exceptionnelle. Les entreprises privées, exploitant le bois et les cultures pérennes y sont particulièrement nombreuses. Ces sociétés serviront de support au développement agricole de la région. Depuis l'inauguration du port sur le fleuve à la hauteur de Matadi, les perspectives d'expansion de la production vivrière sont meilleures.

3 zones de développement sont retenues. Il s'agit de la zone de Lukula, de la zone de Tshela et de la zone de Seke-Banza.

La zone de Lukula qui constitue la zone prioritaire n° 1 sera consacrée au développement de l'exploitation forestière, des cultures pérennes et de la culture de banane.

La formule à utiliser est celle proposée jadis par AGRER (*). Celle-ci prévoyait de jumeler l'amélioration de la culture bananière avec une amorce de diversification. Le programme AGRER envisageait l'établissement en 4 ans de 3.000 hectares de bananeraies et la création de 60 hectares de cacaoyers sous limba. Cultivé surtout en plantations, le cacaoyer pourrait être développé pour l'exportation sur de petites exploitations, combiné avec les caféiers. Quant à la culture de bananes, il ne semble pas réaliste d'envisager pour l'immédiat les exportations, la demande nationale justifie en elle-même une expansion de la production.

La 2ème zone de développement est Tshela. Celle-ci convient particulièrement aux cultures pérennes : palmier à huile, hévéa et cacaoyer. L'extension de ces cultures chez les paysans se fera avec l'encadrement technique des sociétés AGRIUMBE, SCAM et COMPAGNIE DES PRODUITS bien implantées dans la zone.

Enfin, la zone de Seke-Banza, la seule de la région où les terres conviennent aux cultures vivrières constitue la 3ème zone prioritaire du Bas-Fleuve. La proximité des ports de Matadi et de Boma et l'infrastructure industrielle justifient une action de grande envergure. Les cultures à intensifier sont le manioc, les haricots et l'arachide. L'objectif premier est d'alimenter les grands centres de la sous-région du Bas-Fleuve et la ville portuaire de Matadi.

V.2.3.3. Région de développement agricole 3 (R.D.A.BZ.3)

Cette région comprend les zones de Kasangulu, Madimba et Kimvula. Elle correspond donc à la sous-région de la Lukaya. D'une superficie de 16.968 km² la région de Développement Agricole 3 comptait en 1981 322.000 habitants dont plus de la moitié habitait la seule zone de Madimba.

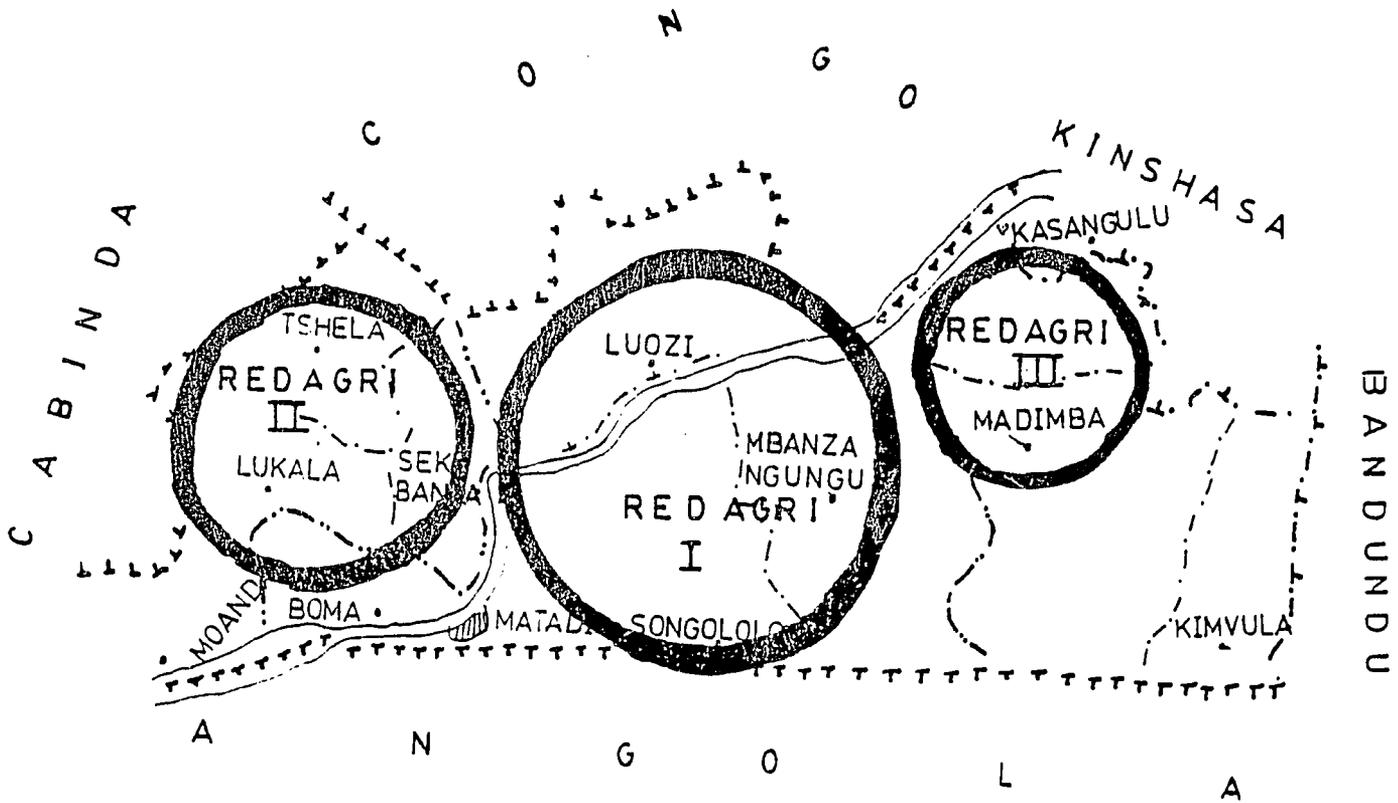
(*) La Mission de Relance Agricole au Kongo Central, 1963 - 1967.

La qualité, médiocre à faible, des sols et le souci de ne pas disperser les efforts expliquent le fait que seule la zone de Madimba soit retenue comme la seule zone prioritaire. Les facteurs qui ont milité à son choix sont la proximité de la ville de Kinshasa, sa situation le long de la route asphaltée et la présence de quelques bonnes terres. En effet, il n'existe jusqu'à présent dans cette zone aucun projet ou organisme de développement agricole pouvant catalyser l'essor agricole. Le programme de développement de la zone devra s'appuyer sur l'organisation des producteurs en coopératives ou en associations professionnelles.

Les activités à développer dans cette zone sont les cultures vivrières avec le manioc en tête. Le maïs et les haricots étant souvent cultivés en alternance avec le manioc constituent les autres cultures vivrières à y développer. L'objectif poursuivi est d'améliorer l'approvisionnement de Kinshasa en ces produits.

Région du Bas-Zaire

Repartition Géographique des régions prioritaires pour le développement agricoles



- I REDEAGRI 1
- II REDEAGRI 2
- III REDEAGRI 3

SYNTHESE ET CONCLUSION

Limitrophe de la région du Bandundu et de la ville de Kinshasa, le Bas-Zaïre bénéficie des conditions climatiques favorables. Il est, en effet, couvert par une végétation variée allant de la grande forêt équatoriale dans le Bas-Fleuve aux steppes dans les Cataractes et la Lukaya, et est doté d'une diversité des climats. Les deux facteurs réunis font que la région du Bas-Zaïre puisse exploiter toute une gamme de cultures (cultures pérennes, cultures vivrières tropicales etc...). L'élevage de différentes espèces d'animaux y trouve également un terrain propice à son développement.

Malheureusement, la région du Bas-Zaïre ne peut profiter de ces immenses potentialités agricoles que si les nombreuses contraintes qui caractérisent l'agriculture zaïroise sont levées, c'est-à-dire si on arrive à :

- créer une bonne structure de crédits pour les petits et moyens producteurs,
- équiper les centres de multiplication des semences améliorées et à les doter des moyens financiers adéquats,
- établir une chaîne de distribution des outils et autres intrants agricoles par le truchement des opérateurs économiques, des sociétés privées et les organismes confessionnels ;
- renforcer la recherche agronomique et la vulgarisation des variétés résistantes aux maladies et à haut rendement, et les nouvelles techniques agricoles ;
- encourager les sociétés privées et autres qui contribuent à l'encadrement des paysans et leur faciliter l'accès aux crédits ;
- aider les unités agro-industrielles à acquérir les principales matières premières dont elles ont besoin ;
- améliorer l'état des routes et des circuits de commercialisation des produits agricoles et des biens manufacturés de première nécessité ;
- renforcer et rajeunir les cadres agricoles et les doter de moyens suffisants.

Ces mesures qui concernent directement la production végétale et animale devront être accompagnées d'une amélioration des structures dans les autres secteurs. Aussi tous les problèmes qui pourraient entraver l'amélioration du bien-être social de la population devront-ils être résolus. Il s'agit particulièrement des problèmes énergétiques et d'adduction d'eau, de santé et d'éducation.

Les responsables régionaux devront veiller à ce que la coopération entre les différents services concernés par l'effort de développement agricole soit sincère et harmonieuse. Le matériel mis à la disposition des services agricoles ne devra souffrir d'aucun détournement.

Enfin, pour éviter une dispersion d'efforts, le développement agricole ne devra porter que sur certaines zones bien déterminées, choisies en fonction de leurs potentialités naturelles et de l'infrastructure y existant. Ces zones sont regroupées en trois régions de développement agricole. La première région de développement agricole couvre la sous-région des Cataractes et est orientée vers la production de manioc, des cultures maraîchères et d'arachide dans la zone de Mbanza-Ngungu et vers la production d'arachide, de riz et de bovins dans la zone de Luozi. La deuxième région de développement agricole couvre la sous-région du Bas-Fleuve dont la production est orientée vers l'exploitation forestière, les cultures pérennes et la culture de banane dans la zone de Lukula, vers les cultures pérennes (palmier à huile, hévéa, cacao) dans la zone de Tshela, et vers les cultures vivrières (manioc, haricot, arachides) dans la zone de Seke-Banza. La troisième et dernière région de développement agricole couvre la sous-région de la Lukaya mais la qualité médiocre des sols ne permet l'intensification des cultures vivrières (manioc, maïs, haricot) que dans la zone de Madimba.

BIBLIOGRAPHIE

Département de l'Agriculture et Développement Rural.

- 1.- Association CodeCongo-Socinco : Prospection systématique des sols à l'Ouest de la rivière Kwango", Tome 1 Sogreati-grenoble, Socinco-Aruhem, octobre 1964.
- 2.- Bureau du Commissaire d'Etat : "Plan de Relance Agricole 1982-1984", Kinshasa, Avril 1982.
- 3.- Direction des Etudes et Planification, Division des Etudes et Programmation, Bureau des Projets : "Rapport de mission effectuée dans le Bas-Zaïre du 14 au 28 décembre 1982. (MUKUNA, REITSMA, PEZO).
- 4.- Direction des Etudes et Planification, Bureau des Projets "Fiches des projets " Kinshasa janvier 1982.
- 5.- Direction des Etudes et Planification, Division de la Statistique Agricole : "Enquête sur les sous-localités du Bas-Zaïre " Kinshasa, 1975.
- 6.- Direction des Etudes et Planification, Division de la Statistique Agricole : "Annuaire des statistiques agricoles 1977-1978". Kinshasa, octobre 1980.
- 7.- Direction des Etudes et Planification, Division de la Statistique Agricole : "Evaluation et Projection des potentialités agricoles du Zaïre de 1970 à 1990 (Secteur traditionnel) Kinshasa, octobre 1983.
- 8.- Groupe d'Economie Rural (GER) : "Evaluation des élevages du GER".
- 9.- Institut National pour les Etudes et la Recherche Agronomique "Les activités de la station de M'vuazi" M'vuazi, 1982.
- 10.- Inspection Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural "Rapports annuels "Matadi, 1980, 1981, 1982.
- 11.- Inspection Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, Communication du Citoyen Tshibangu Mundadi, Chef de Division chargé de la production et défense des végétaux à la conférence agricole régionale du Bas-Zaïre à Matadi du 14 au 18 juin 1983.

- 12.- Inspection Sous-Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, Sous-Région des Cataractes "Rapport agricole " Mbanza-Ngungu, 1982.
- 13.- Inspection Sous-Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, Sous-Région des Cataractes " Rapport annuel " Mbanza-Ngungu, 1983.
- 14.- Inspection Sous-Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural, Sous-Région de la Lukaya "Rapport annuel" Madimba, 1983.
- 15.- Inspection de l'Agriculture et du Développement Rural Zone de Tshela "Rapport agricole" Tshela 1982.
- 16.- Programme National Engrais/FAO "Rapport semestriel " Kinshasa, juin 1983.
- 17.- Programme National Manioc "Rapport annuel " M'vuazi, 1981.
- 18.- Projet Agricole de la Zone de Mbanza-Ngungu "Rapport succinct " Mbanza-Ngungu, juin 1983.
- 19.- Projet Crédit Agricole, Direction du Crédit Agricole (PNUD, FAO, DADR)" Le financement de l'Agriculture " Projet ZAI/71/013, mai 1979.
- 20.- Projet Crédit Agricole, Opération-test Crédit Agricole de Mbanza-Ngungu " 6è Rapport d'activité "Mbanza-Ngungu, mai 1982.
" 19è Rapport d'activité "Mbanza-Ngungu, juin 1983.
- 21.- Projet Crédit Agricole, Service de Collecte et de Commercialisation " Rapport annuel " avril 1983.
- 22.- Projet Pisciculture Familiale "Rapport annuel 1982".
- 23.- Projet de Vulgarisation des Techniques Rizicoles (P.V.T.R.) "Rapport annuel " 1983.
- 24.- Services Régionaux de la Production et Santé Animales "Rapports annuels ".

Autres:

- 1. - Banque du Zaïre : "Rapports annuels" Kinshasa 1980, 1981, 1982.
- 2. - Centre National de Planification de Nutrition Humaine au Zaïre (CEPLANUT). "The Improvement in Nutritional status of the Population of Bas-Zaïre, secondary to Relief Efforts and the End of the Drought "Kinshasa, avril 1980.

- 22 - Département de l'Economie Nationale, Industrie et Commerce
Extérieur : " Conjoncture Economique "Kinshasa 1983.
- 23 - Département des Mines et Energie, Division Régionale de l'Energie :
"Rapports annuels " 1980, 1981, 1982.
- 24 - Département de la Défense Nationale, Institut Géographique du
Zaïre : "Entité Administrative", janvier 1981.
- 25 - Elima : "La politique et le fonctionnement de la Banque de crédit
Agricole définis par son responsable "Journal du 12/08/1983.
- 26 - Land System : "Développement agricole et Socio-économique du Zaïre
Occidental"Rome, 1982.
- 27 - Office des Routes : "Plan Mobutu 1982-1984, Kinshasa.
- 28 - SICAI : "Etude Socio-agro-économique de l'Ouest du Zaïre"juin 1977.
- 29 - Société des entreprises pétrolières :
"Possibilités d'Industrialisation du Zaïre" Kinshasa.
- 30 - SOFIDE : "Rapports annuels "Kinshasa, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982.
- 31 - Union des Coopératives du Bas-Fleuve "Rapport annuel" 1982.
- 32 - ARSENAULT Damien et al : "Rapport de Mission Forestière : Carnets
d'Abattage et Gestion Forestière pour la Région du Bas-Zaïre
ACDI, Kinshasa, 9 février 1983.
- 33 - de BOUTE J. et de St MOULIN L. : "Perspectives démographiques ré-
gionales 1975-1985 "Département du Plan, 1980.
- 34 - BULTOT F. : "Cartes des régimes climatiques du Congo-Belge établies
d'après les critères de Köppen. INEAC, 1950.
- 35 - CRABBE N. et T'ESSAÏE T. : "Paramètres moyens et extrêmes principaux
du climat des stations du réseau INERA." INERA, Section climatologie,
Yangambi, 2è éd. 1979.
- 36 - DEGROOTE V.A. : "Tables de composition alimentaire pour la Répub-
lique Démocratique du Congo, O.N.R.D. Kinshasa, 1970.

314

314

- 1 - LUTUMBA W.B. : "Les projets vivriers de la Compagnie Sucrière de Kwilu-Ngongo : un scandale agricole" Elima du jeudi 4/08/1983.
- 2 - METHOT, D.P. : Mission Sectorielle Forêt (Zaïre) sur l'exploitation et la transformation de la ressource forestière. ACDI, Kinshasa, juillet 1982.
- 3 - MONNIER L. et WILLAME J.C. : " Les Provinces du Congo : Structure et fonctionnement : Sud-Kasaï, Uélé, Kongo-central, Cahiers économiques et sociaux, Coll. d'Etudes politiques n°2, IRES, Léopoldville, juillet 1964.
- 4 - PINI N.V. et CRABBE M. : "Les régimes moyens et extrêmes des climats principaux du Zaïre". Service Météorologique, Kinshasa-Mbinza, 1975.
- 5 - TROTT M. et TSHISHIKU K. : "Trip report in Bas-Zaïre" Décembre 14/12/1982.
- 6 - VANGU L. : "Le Zaïre et le problème des combustibles ligneux : Estimation des besoins et Essai d'Analyse de la problématique." Kinshasa 1979.
- 7 - VANSINA J. : "Introduction à l'ethnographie du Congo" Edition Universitaire du Congo-CRISP Kinshasa-Bruxelles 1966.
- 8 - WALT B.K. and A.L. MERRIL : "Composition of foods" Washington D.C., USDA, 1975.

-315-

ANNEXE 1 : REPARTITION DES SOLS AU BAS-ZAIRE

1. Bas-Zaïre : Sols généralement sablonneux

Localisation	Zone rurale de Moanda et zone accidentée bordant le Zaïre jusqu'à Matadi							
Géomorphologie	A l'Ouest et au Nord de Boma - plateaux, plaines basses, marais - altitude inférieure à 100 m A l'Est de Boma - région très accidentée, jusqu'à 500 m d'altitude.							
Sols	Géologie		Fertilité		Texture		Commentaires	
	Terrain mésozoïques et cénozoïques Dépôts continentaux lacustres et marais		Généralement médiocre Sols = Arenos Ferrals sur alluvions marines du littoral		Sols généralement sablonneux		Sols convenant assez pour l'agriculture ? par certains Fonds aménageables (Mbola) Terres d'élevage dans l'île de Mateba et à Nord de celle-ci.	
Climat	Stations	Altitude	Nombre d'années d'observation	Pluies annuelles moyennes	Nombre de mois à pluviométrie 50 mm	% des pluies totales tombant pendant les 3 mois les plus humides	T. mensuelle moyenne la plus basse	Minimum absolu
	Banana Boma	2 20	9 8 à 15	740 857	5 4 ½	53 % 47 %	19.1 18.6	15.0 13.6
Végétation	Herbeuse de marais, de plaine, de colline érodée. Petites galeries.							
Vocation	Sous-ensemble à vocation urbaine et industrielle. L'agriculture évoluera vers un type de cultures et d'élevages périurbains.							

2. Bas-Zaïre : Sols sablonneux et argilo-sablonneux

Localisation	Zones de Lukula, Tshela et Nord Sekebanza							
Géomorphologie	Relief accidenté - Altitude de 100 à 800 mètres							
Sols	Géologie		Fertilité		Texture		Commentaires	
	Grès sub-littoraux cretacés (à l'Ouest) Système du Mayombe ailleurs avec affleurements		Médiocre à l'Ouest Moyenne à très bonne ailleurs (ferralsols sur roches basiques)		Sablonneux à l'Ouest Argilo-sablonneux à argileux ailleurs		Sols convenant à des cultures pérennes avec des parties fertiles. Les cultures annuelles sont dangereuses pour la forêt et le sol.	
Climat	Stations	Altitude	Nombre d'années d'observation	Pluies annuelles moyennes	Nombre de mois à pluviométrie 50 mm	% des pluies totales tombant pendant les 3 mois les plus humides	T. mensuelle moyenne la plus basse	Minimum absolu
	Luki	350	6	1.136	5	42 %	16.4	12.4
	Tshela	280	6 et 30	1.203	5	47 %	17.4	14.0
Végétation	Végétation guinéenne fortement influencée par l'homme Forêt riche ombrophile plus ou moins dégradée et savanisée dans les zones très peuplées au centre et à l'Est. Forêt plus pauvre sur sols sableux à l'Ouest.							
Vocation	Exploitations forestières - cultures pérennes adoptées à une longue saison sèche. Danger de savanisation et d'érosion. Mesures anti-érosives souhaitables et localement indispensables.							

3. Bas-Zaïre : Sols des savanes argilo-sablonneuses

Localisation	Zone de Sekebanza (Sud), Zone de Luozi (SW), Zone de Songololo, Zone de Mbanza-Ngungu (sauf NW et SW), Zone de Madimba (vallée de l'Inkisi)							
Géomorphologie	D'Ouest en Est : Zone accidentée de Matadi à Lufu et à l'W de la Luala (Luozi) suivie de crêtes aplanies et de dépressions buttant sur le sous-ensemble 3 au Nord et la crête de Mbanza-Ngungu à l'Est. Ensuite pénéplaine légèrement surélevée descendant vers l'Inkisi Altitude : de 100 à 850 m.							
Sols	Géologie		Fertilité		Texture		Commentaires	
	D'Ouest en Est - Système du Mayumbe Système Haut-Shiloango Tillite Système schistocalcaire		Sols fertiles dans les alluvions jeunes et colluvions du schistocalcaire sur certaines pentes et plateaux de la crête de Mbanza-Ng. quelques plateaux sablo-argileux au dessus de 700 m		Généralement argilo-limoneuses à argilo-sablonneuse Sables fins superficiels au sud de Mbanza-Ngungu		Alluvions jeunes et pén-plaines généralement su exploités. Danger d'érosion sur le terrains en pente.	
Climat	Stations	Altitude	Nombre d'années d'observa-	Pluies annuelles moyennes	Nombre de mois à pluviométrie 50 mm	% des pluies totales tombant pendant les 3 mois les plus humides	T. mensuelle moyenne la plus basse	Minimum absolu
	Luozi	190	4-25	1.198	4 ½	42 %	18.1	14.2
	Kwilu Ngongo	400	25-30	1.255	4	43 %	15.1	9.5
	Mbanza-Ngung	750	20-28	1.433	4	43 %	14.8	11.4
Végétation	Végétation de type guinéen ayant subi profondément l'influence de l'homme. Sous-ensemble fortement savanisé, avec quelques forêts résiduales et des galeries fortement remaniées.							
Vocation	Cultures vivrières intensives (alluvions et colluvions) ou extensives améliorées. Les savanes plus pauvres conviennent à l'élevage à condition de disposer de fonds pour la saison sèche. Les problèmes de dégradation des sols et de déficit en bois de feu se posent d'une manière de plus en plus aigue.							

4. Bas-Zaïre : Sols des savanes sablo-argileuses et sablonneuses

Localisation	NW et SW de la zone de Mbanza Ngungu, Nord et Est de Luozi zones de Madimba, de Kasangulu et de Kimvula, Région de Kinshasa.							
Morphologie	Entre la Nsele et l'Inkisi : plateau disséqué par des vallées profonds Cuvette du Pool Malebo dominée par des reliefs résiduaux Entre la Nsele et le Kwango: plateau presque horizontal coupé par la vallée profonde de la Bombo et de la basse Iufimi							
Sols	Géologie		Fertilité		Texture		Commentaires	
	Schisto-gréseux à l'Ouest Cénozoïque (Kalahari) sur les plateaux du centre et de l'Est, grès du Kwango dans les basses vallées		Sols généralement de faible fertilité avec quelques taches moins médiocres sur les plateaux de Madimba, le Nord des Bateke et dans quelques vallées		Sablonneuse ou sablo-argileuse Quelques taches argilo-sablonneuses à l'Ouest		Sols fragiles, surexploités dans les parties peuplées. Déboisement intense.	
Climat.	Stations	Altitude	Nombre d'années d'observation	Pluies annuelles moyennes	Nombre de mois à pluviométrie 50 mm	% des pluies totales tombant pendant les 3 mois les plus humides	T. mensuelle moyenne la plus basse	Minimum absolu
	Madimba	580	9 - 29	1.290	4	43 %	15.9	9.0
	Kinshasa	290	8 - 9	1.364	4	44 %	17.1	11.2
	Idolo							
	Bateke	650	2 - 4	1.421	3 - 4	39 %	15.6	9.4
Végétation	L'Ouest et les galeries des Bateke étaient fortement boisés à l'origine. Ces forêts ont disparu ou sont en voie de disparition. Savanes guinéennes arbustives au Nord-Ouest, Savanes steppiques ou steppes avec éléments zambéziens sur les plateaux de l'Est et du Sud Végétation marécageuse dans le Pool Malebo							
Utilisation	Cultures vivrières en extensif - amélioré à l'Ouest et au Sud, en prenant garde à la dégradation des sols et de la végétation. Gros élevage dans l'Ouest et sur le plateau Bateke. Les grandes cultures céréalières sont techniquement possibles sur le plateau Bateke mais économiquement aléatoires. Outre une politique de protection des forêts restantes, il faudra établir de vastes reboisements artificiels sur les besoins urbains (bois et charbon).							

270

LISTE DES TABLEAUX

- I.1. Superficie de la région du Bas-Zaïre
- I.2. Subdivision administrative : collectivités rurales
- I.3. Données climatologiques observées dans différentes stations de la région du Bas-Zaïre
- I.4. Effectif démographique de la région du Bas-Zaïre
- I.5. Evolution de la population de 1970 à 1981
- I.6. Décomposition par classe d'âge de la région du Bas-Zaïre (1977-1981)
- I.7. Décomposition par classe d'âges productifs de la région du Bas-Zaïre
- I.8. Densité moyenne de population des trois sous-régions rurales, 1975-81
- I.9. Densité moyenne de population des sous-régions rurales en 1981
- I.10. Densités moyennes de population des sous-régions urbaines en 1981
- I.11. Population totale agricole, non-agricole et de ménage agricole dans la région du Bas-Zaïre
- I.12. Situation matrimoniale des chefs de ménages
- I.13. Destination de la production des ménages agricoles dans la région du Bas-Zaïre
- I.14. Nombre moyen du matériel agricole par ménage
- I.15. Etat nutritionnel des enfants de moins de 5 ans dans les zones de Tshela et Lukula en 1978-80.
- I.16. Apports en pourcent et par catégories des différentes denrées alimentaires selon les origines des ménages
- I.17. Apports en pourcent et par catégories des différentes denrées alimentaires dans la région du Bas-Zaïre
- II.1. Les principales zones productrices des vivriers au Bas-Zaïre
- II.2. Rendement des cultures dans le Bas-Zaïre (T/ha)
- II.3. Tests de rendements réalisés dans la S/R de la Lukaya
- II.4. Tests de rendements réalisés dans la S/R des Cataractes
- II.5. Rendements moyens du manioc obtenus dans la zone de Tshela (T/ha)
- II.6. Rendement en tubercules et côtés des maladies pour les variétés de l'essai de rendement final
- II.7. Situation de la culture du manioc au Bas-Zaïre, 1970-1982 et Estimation pour 1983-1984.

- II.8. Situation de la culture du maïs au Bas-Zaïre, 1970-1982 et Estimation pour 1983-1984.
- II.9. Situation de la culture des bananes au Bas-Zaïre, 1970-1982 et Estimation pour 1983-1984.
- II.10. Situation de la culture d'arachide dans la région du Bas-Zaïre entre 1970 et 1982, et Estimation pour 1983-1984.
- II.11. Situation des cultures de haricots-pois-voandzou au Bas-Zaïre, 1970-82 et prévisions pour 1983-1984.
- II.12. Situation de la culture du paddy dans le Bas-Zaïre, 1970-82 et Prévisions pour 1983-1984
- II.13. Situation des cultures facultatives entre 1970 et 1982, région du Bas-Zaïre.
- II.14. Evolution du cheptel dans le Bas-Zaïre entre 1978-1982.
- II.15. Répartition des effectifs du cheptel animal par sous-régions, Bas-Zaïr 1981.
- II.16. Répartition du cheptel bovin entre les différents types d'éleveurs, Bas-Zaïre, 1981
- II.17. Répartition du nombre d'exploitation par types d'éleveurs et pas sous-région, 1981
- II.18. Relevé de l'équipement d'élevage par sous-région, Bas-Zaïre, 1981
- II.19. Effectifs du Petit Bétail par types d'éleveurs, région du Bas-Zaïre
- II.20. Effectifs du Petit Bétail par zone, région du Bas-Zaïre
- II.21. Répartition géographique des entreprises d'exploitation forestière au Zaïre
- II.22. Distribution des grandes compagnies forestières
- II.23. Production du Bois d'oeuvre dans le Bas-Zaïre (1980-1981)
- II.24. Production par essence et par classe (1980-1981)
- II.25. Exportation du Bois
- II.26. Besoins estimés du charbon de bois de 1975 à 1985 pour Kinshasa et les centres urbains du Zaïre
- II.27. Quantités de bois stères et charbon de bois déclarés dans le Bas-Zaïre.
- II.28. Licences d'achat de bois de feu et de charbon de bois émises par le Département de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
- II.29. Production de la PEMARZA en 1980 et 1981
- II.30. Importation de poisson congelé en 1981

- III.1. Situation du crédit dans la région du Bas-Zaïre de 1978 à 1982
- III.2. Situation du crédit agricole dans la région du Bas-Zaïre de 1978 à 1982
- III.3. Total du matériel agricole livré depuis le début de l'opération au 31 mars 1982 et au 31 juin 1983.
- III.4. Nature et quantité de semences distribuées par le projet crédit agricole au 30 juin 1983
- III.5. Cultures et variétés diffusées par l'INERA dans la région du Bas-Zaïre et les rendements moyens par variétés
- III.6. Distribution d'engrais à crédit via les chefs de groupe au Bas-Zaïre
- III.7. Engrais livrés par le Projet Crédit Agricole depuis le début de l'opération au 30/06/1983
- III.8. Population active agricole potentielle occupée de la région du Bas-Zaïre
- III.9. Effectif des planteurs traditionnels par principale culture vivrière en 1980
- III.10. Taille, tonnage, commercialisé et revenu des coopératives primaires en 1982.
- III.11. Production et commercialisation de la COOPAZA en 1981 et 1982
- III.12. Situation des prix et quantités commercialisées par la COPAMOL au cours de la campagne agricole 1982-1983
- III.13. Réalisations du GER au cours des années 1979 à 1983
- III.14. Réalisations du PVTR au cours des campagnes agricoles 80/81, 81, 82 et 82/83
- III.15. Objectifs de production additionnelle et de soutien du projet agricole de Mbanza-Ngungu
- III.16. Réalisation du projet de Mbanza-Ngungu de 1978-1983
- III.17. Récapitulation générale des achats et ventes (tonnage + valeur) du service de collecte et commercialisation du Crédit Agricole au cours des mois de janvier à avril 1983
- III.18. Résultats techniques et économiques de la Zaïrom pour la période 1977 à 1981.
- III.19. Nombre de démonstration effectuée par le PNE au cours des années 1978 à 1983.
- III.20. Valeurs en Zaïres des produits commercialisés en 1983 par le projet agricole ITALO-ZAIROIS
- III.21. Evolution de quelques productions du projet de Kwilu-Ngongo au cours des années 1979 à 1983.

- III.22. Répartition des cultures réalisées par le projet de la Lula au cours des trois dernières années culturelles
- III.23. Réalisation du programme agricole de la CIZA au cours des années 1981 et 1982
- III.24. Quantités disponibles commercialisables de quelques produits agricoles au Bas-Zaïre en 1983
- III.25. Quantités des produits agricoles transportés par la SNCZ à Matadi et Kinshasa au cours des années 1975 à 1980.
- III.26. Evolution des prix moyens des produits agricoles (Z/Kg) de 1980 à 1983 dans la région du Bas-Zaïre
- III.27. Evolution de la production du sucre et de sous-produits de la compagnie sucrière de 1980 à 1983
- III.28. Evolution des productions de la J.V.L. de 1980 à 1983
- III.29. Evolution de la production de la MIDEMA de 1973 à 1983
- III.30. Evolution de la production d'ELBEMA et des consommations d'amandes de 1979 à 1982
- III.31. Evolution de la production d'Amato-Frères de 1979 à 1983
- III.32. Production de la SCAM en 1980 et 1981
- III.33. Production de l'A.P.Z. en 1981 et 1982
- III.34. Superficies et production de l'AGRIUMBE en 1981 et 1982
- III.35. Production de l'UTM de 1981 à 1982
- III.36. Production de la Compagnie des produits en 1981 et 1982
- III.37. Cultures et variétés en spéculation à la station de M'vuazi en 1982
- IV. 1. Routes nationales entretenues par l'U.P. 150/Bas-Fleuve à Boma
- IV. 2. Routes régionales entretenues par l'U.P. 150/Bas-Fleuve
- IV. 3. Routes nationales et régionales et d'intérêt local entretenues par l'U.P. 151/Cataractes
- IV. 4. Routes nationales et régionales entretenues par l'U.P. 152/Lukaya à Inkisi
- IV. 5. Situation des engins du port de Matadi mois de mai 1983
- IV. 6. Tonnage manutentionné au port de Matadi (1977-1983)
- IV. 7. Tonniages manutentionnés au port de Boma (1977-1983)
- IV. 8. Trafic local total (montée - descente) en milliers de tonnes, 1971-80
- IV. 9. Marchandises manutentionnées au port de Matadi (en milliers de tonnes montée + descente)
- IV.10 . Hôpitaux et dispensaires-maternité du Bas-Zaïre
- IV.11. Nombre d'écoles primaires, secondaire et techniques par sous-régions

- IV.12. Effectif d'élèves des écoles primaires et secondaires recensées au cours de l'année scolaire 1982-1983 dans le Bas-Zaïre
- IV.13. Effectif des étudiants inscrits pour l'année académique 1982-1983
- IV.14. Consommation d'énergie électrique basse tension par unité d'exploitation dans le Bas-Zaïre en KVH 1980-1982.
- IV.15. Consommation d'énergie électrique moyenne tension par unité d'exploitation dans le Bas-Zaïre 1981-1982
- IV.16. Distribution des produits pétroliers dans le Bas-Zaïre par ZAIRE-SEP en 1980 (milliers de litres)
- IV.17. Distribution de carburant dans le Bas-Zaïre par ZAIRE-SEP en 1982 (milliers de litres)
- IV.18. Production et vente d'eau dans le Bas-Zaïre par la REGIDESO, 1979-1982 (milliers de m3)
- IV.19. Production de la SOZIR (en tonnes)
- V. 1. Objectifs de production en vivriers, 1982-1984 (en tonnes)
- V. 2. Programme de production animale, 1982-1984 Kinshasa - Bas-Zaïre
- V. 3. Programme de production agricole destinée à l'exportation et à l'Industrie, Bas-Zaïre 1982-84
- V. 4. Projection de la population du Bas-Zaïre entre 1985 et 1990
- V. 5. Estimation des besoins journaliers moyens en calories
- V. 6. Valeur nutritive des aliments
- V. 7. Estimation des besoins journaliers moyens en produits alimentaires par groupe de consommateurs (grammes)
- V. 8. Estimation des besoins annuels moyens en produits alimentaires par groupe de consommateurs (en Kg)
- V. 9. Besoins alimentaires du Bas-Zaïre, 1985-1990
- V. 10. Estimation des quantités de produits alimentaires destinés à Kinshasa, 1985-1990 (en millier de T.)
- V. 11. Besoins pour l'alimentation humaine
- V. 12. Estimation des besoins pour l'alimentation animale
- V.13. Estimation des besoins en produits vivriers pour l'industrie locale
- V. 14. Estimation en semences
- V. 15. Estimation des pertes moyennes après la récolte 1985-1990 (milliers de T.)
- V. 16. Objectifs de production des denrées alimentaires 1985-1990
- V. 17. Objectifs de production des cultures industrielles 1985-1990.

325

LISTE DES CARTES

- I.1. Carte administrative de la région du Bas-Zaïre
- I.2. Hauteurs pluviométriques annuelles, région du Bas-Zaïre
- I.3. Carte de la végétation, région du Bas-Zaïre
- I.4. Carte des sols, région du Bas-Zaïre
- I.5. Carte ethnique, région du Bas-Zaïre
- I.6. Bacs et Ponts, région du Bas-Zaïre.

LISTE DES FIGURES

- I - 1. Pyramide d'âge, région du Bas-Zaïre
- II. 1. Evolution de la production de manioc au Bas-Zaïre, 1970-1984
- II. 2. Evolution de la production de maïs au Bas-Zaïre, 1970-1984
- II. 3. Evolution de la production de la banane plantain au Bas-Zaïre, 1970-84
- II. 4. Evolution de la production de la banane douce au Bas-Zaïre, 1970-78
- II. 5. Evolution de la production d'arachide au Bas-Zaïre, 1970-1984
- II. 6. Evolution de la production de haricot, pois et voandzou au Bas-Zaïre, 1970-1984
- II. 7. Evolution de la production de riz paddy au Bas-Zaïre, 1970-1984
- III.1. Organigramme des Services Régionaux du Département de l'Agriculture et du Développement Rural.